RAPPORT ANNUEL
31.12.23

NAGELMACKERS

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT 9
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT 9
1.2 . RAPPORT DE GESTION 11
1.2.1 . Informations aux actionnaires 11
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés 18
1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.23 23
1.4 . BILAN GLOBALISE 27
1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE 28
1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION 30
1.6.1 . Résumé des règles 30
1.6.2 . Taux de change 31
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS EQUITY SMALL & MID CAP FUND 32
2.1 . RAPPORT DE GESTION 32
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 32
2.1.2 . Cotation en bourse 32
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 32
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille 33
2.1.5 . Distributeurs 33
2.1.6 . Indice et benchmark 33
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 33
2.1.8 . Politique future 33
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque 34
2.1.10 . Affectations des résultats 34
2.2 . BILAN 35
2.3 . COMPTE DE RESULTATS 36
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 37
2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 37
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 38
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 39
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 39
2.4.5 . Performances 39
2.4.6 . Frais 42
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 44
3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS EUROPEAN REAL ESTATE FUND 45
3.1 . RAPPORT DE GESTION 45
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 45
3.1.2 . Cotation en bourse 45
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 45
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille 46
3.1.5 . Distributeurs 46
3.1.6 . Indice et benchmark 46
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 47
3.1.8 . Politique future 47
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque 47
3.1.10 . Affectations des résultats 48
3.2 . BILAN 49
3.3 . COMPTE DE RESULTATS 50
3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 51
3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 51
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 52
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 52
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 52
3.4.5 . Performances 53

3.4.6 . Frais 55
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 56
4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND BALANCED 58
4.1 . RAPPORT DE GESTION 58
4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 58
4.1.2 . Cotation en bourse 58
4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 58
4.1.4 . Gestion financière du portefeuille 60
4.1.5 . Distributeurs 60
4.1.6 . Indice et benchmark 60
4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 60
4.1.8 . Politique future 60
4.1.9 . Indicateur synthétique de risque 61
4.1.10 . Affectations des résultats 61
4.2 . BILAN 62
4.3 . COMPTE DE RESULTATS 63
4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 64
4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 64
4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 65
4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 65
4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 65
4.4.5 . Performances 66
4.4.6 . Frais 69
4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 70
5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND CONSERVATIVE 71
5.1 . RAPPORT DE GESTION 71
5.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 71
5.1.2 . Cotation en bourse 71
5.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 71
5.1.4 . Gestion financière du portefeuille 73
5.1.5 . Distributeurs 73
5.1.6 . Indice et benchmark 73
5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 73
5.1.8 . Politique future 73
5.1.9 . Indicateur synthétique de risque 74
5.1.10 . Affectations des résultats 74
5.2 . BILAN 75
5.3 . COMPTE DE RESULTATS 76
5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 77
5.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 77
5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 77
5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 78
5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 78
5.4.5 . Performances 79
5.4.6 . Frais 81
5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 83
6 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND FULL EQUITIES 84
6.1 . RAPPORT DE GESTION 84
6.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 84
6.1.2 . Cotation en bourse 84
6.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 84
6.1.4 . Gestion financière du portefeuille 86
6.1.5 . Distributeurs 86
6.1.6 . Indice et benchmark 86
6.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 86
6.1.8 . Politique future 86

6.1.9 . Indicateur synthétique de risque 87
6.1.10 . Affectations des résultats 87
6.2 . BILAN 88
6.3 . COMPTE DE RESULTATS 89
6.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 90
6.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 90
6.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 90
6.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 91
6.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 91
6.4.5 . Performances 91
6.4.6 . Frais 92
6.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 93
7 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND GROWTH 94
7.1 . RAPPORT DE GESTION 94
7.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 94
7.1.2 . Cotation en bourse 94
7.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 94
7.1.4 . Gestion financière du portefeuille 96
7.1.5 . Distributeurs 96
7.1.6 . Indice et benchmark 96
7.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 96
7.1.8 . Politique future 96
7.1.9 . Indicateur synthétique de risque 97
7.1.10 . Affectations des résultats 97
7.2 . BILAN 98
7.3 . COMPTE DE RESULTATS 99
7.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 100
7.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 100
7.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 101
7.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 101
7.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 101
7.4.5 . Performances 102
7.4.6 . Frais 103
7.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 105
8 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM EURO BALANCED FUND 106
8.1 . RAPPORT DE GESTION 106
8.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 106
8.1.2 . Cotation en bourse 106
8.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 106
8.1.4 . Gestion financière du portefeuille 107
8.1.5 . Distributeurs 107
8.1.6 . Indice et benchmark 107
8.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 107
8.1.8 . Politique future 107
8.1.9 . Indicateur synthétique de risque 108
8.1.10 . Affectations des résultats 108
8.2 . BILAN 109
8.3 . COMPTE DE RESULTATS 110
8.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 111
8.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 111
8.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 111
8.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 112
8.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 112
8.4.5 . Performances 112
8.4.6 . Frais 114
8.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 114

9 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM CRESCENDO FUND 116
9.1 . RAPPORT DE GESTION 116
9.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 116
9.1.2 . Cotation en bourse 116
9.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 116
9.1.4 . Gestion financière du portefeuille 117
9.1.5 . Distributeurs 117
9.1.6 . Indice et benchmark 117
9.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 118
9.1.8 . Politique future 118
9.1.9 . Indicateur synthétique de risque 118
9.1.10 . Affectations des résultats 119
9.2 . BILAN 120
9.3 . COMPTE DE RESULTATS 121
9.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 122
9.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 122
9.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 123
9.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 123
9.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 123
9.4.5 . Performances 124
9.4.6 . Frais 125
9.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 126
10 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM MODERATO FUND 128
10.1 . RAPPORT DE GESTION 128
10.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 128
10.1.2 . Cotation en bourse 128
10.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 128
10.1.4 . Gestion financière du portefeuille 129
10.1.5 . Distributeurs 129
10.1.6 . Indice et benchmark 129
10.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 129
10.1.8 . Politique future 130
10.1.9 . Indicateur synthétique de risque 130
10.1.10 . Affectations des résultats 131
10.2 . BILAN 132
10.3 . COMPTE DE RESULTATS 133
10.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 134
10.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 134
10.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 134
10.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 135
10.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 135
10.4.5 . Performances 135
10.4.6 . Frais 137
10.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 138
11 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM PIANO FUND 140
11.1 . RAPPORT DE GESTION 140
11.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 140
11.1.2 . Cotation en bourse 140
11.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 140
11.1.4 . Gestion financière du portefeuille 141
11.1.5 . Distributeurs 141
11.1.6 . Indice et benchmark 141
11.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 142
11.1.8 . Politique future 142
11.1.9 . Indicateur synthétique de risque 143
11.1.10 . Affectations des résultats 143

11.2 . BILAN **144**
11.3 . COMPTE DE RESULTATS **145**
11.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES **146**
11.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 146
11.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 146
11.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 147
11.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 147
11.4.5 . Performances 147
11.4.6 . Frais 148
11.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 149
12 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PRIVATE FUND BALANCED **150**
12.1 . RAPPORT DE GESTION **150**
12.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 150
12.1.2 . Cotation en bourse 150
12.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 150
12.1.4 . Gestion financière du portefeuille 153
12.1.5 . Distributeurs 153
12.1.6 . Indice et benchmark 154
12.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 154
12.1.8 . Politique future 154
12.1.9 . Indicateur synthétique de risque 154
12.1.10 . Affectations des résultats 155
12.2 . BILAN **156**
12.3 . COMPTE DE RESULTATS **157**
12.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES **158**
12.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 158
12.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 159
12.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 160
12.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 160
12.4.5 . Performances 161
12.4.6 . Frais 165
12.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 166
13 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PRIVATE FUND CONSERVATIVE **168**
13.1 . RAPPORT DE GESTION **168**
13.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 168
13.1.2 . Cotation en bourse 168
13.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 168
13.1.4 . Gestion financière du portefeuille 171
13.1.5 . Distributeurs 171
13.1.6 . Indice et benchmark 172
13.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 172
13.1.8 . Politique future 172
13.1.9 . Indicateur synthétique de risque 172
13.1.10 . Affectations des résultats 173
13.2 . BILAN **174**
13.3 . COMPTE DE RESULTATS **175**
13.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES **176**
13.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 176
13.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 177
13.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 178
13.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 178
13.4.5 . Performances 179
13.4.6 . Frais 182
13.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 184
14 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PRIVATE FUND GROWTH **185**
14.1 . RAPPORT DE GESTION **185**

14.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 185
14.1.2 . Cotation en bourse 185
14.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 185
14.1.4 . Gestion financière du portefeuille 188
14.1.5 . Distributeurs 188
14.1.6 . Indice et benchmark 189
14.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 189
14.1.8 . Politique future 189
14.1.9 . Indicateur synthétique de risque 189
14.1.10 . Affectations des résultats 190
14.2 . BILAN 191
14.3 . COMPTE DE RESULTATS 192
14.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 193
14.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 193
14.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 194
14.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 195
14.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 195
14.4.5 . Performances 195
14.4.6 . Frais 200
14.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 201
15 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FUND 203
15.1 . RAPPORT DE GESTION 203
15.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 203
15.1.2 . Cotation en bourse 203
15.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 203
15.1.4 . Gestion financière du portefeuille 204
15.1.5 . Distributeurs 204
15.1.6 . Indice et benchmark 204
15.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 204
15.1.8 . Politique future 204
15.1.9 . Indicateur synthétique de risque 205
15.1.10 . Affectations des résultats 205
15.2 . BILAN 206
15.3 . COMPTE DE RESULTATS 207
15.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 208
15.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 208
15.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 209
15.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 210
15.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 210
15.4.5 . Performances 210
15.4.6 . Frais 214
15.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 215
16 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS SUSTAINABLE EURO CORPORATE BONDS FUND 216
16.1 . RAPPORT DE GESTION 216
16.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 216
16.1.2 . Cotation en bourse 216
16.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 216
16.1.4 . Gestion financière du portefeuille 219
16.1.5 . Distributeurs 220
16.1.6 . Indice et benchmark 220
16.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 220
16.1.8 . Politique future 221
16.1.9 . Indicateur synthétique de risque 221
16.1.10 . Affectations des résultats 221
16.2 . BILAN 223

16.3 . COMPTE DE RESULTATS **224**
16.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES **225**
16.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 225
16.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 227
16.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 228
16.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 229
16.4.5 . Performances 229
16.4.6 . Frais 232
16.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 233

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

Avenue du Port 86C, bte 320, 1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

05 mars 1993

Conseil d'administration de la SICAV

- Yves Van Laecke, Chief Commercial Officer de la Banque Nagelmackers SA, Président
- Levi Sarens, Head of Asset Management Funds, Banque Nagelmackers SA, Membre du Conseil d'administration
- Peter Van den Dam, Consultant indépendant, Membre du Conseil d'Administration
- Luc Aspeslagh, Administrateur des sociétés, Membre indépendant du Conseil d'Administration
- Stefaan Sterck, Consultant indépendant, Membre indépendant du Conseil d'Administration
- Samuel Melis, Membre du Conseil d'Administration

Personnes physiques chargées de la direction effective

- Samuel Melis, Membre du Conseil d'Administration
- Peter Van den Dam, Consultant indépendant, Membre du Conseil d'Administration

Type de gestion

Sicav autogérée

Commissaire

PricewaterhouseCoopers SRL, Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Damien Walgrave, Culliganlaan 5, 1831 Diegem

Promoteur

BANQUE NAGELMACKERS SA, Avenue de l'Astronomie 23, 1210 Bruxelles

Dépositaire

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C b315 – 1000 Bruxelles. CACEIS Bank SA, société anonyme de droit français, dont le siège est sis 89-91 rue Gabriel Peri, 92120 Montrouge, France, agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS BANK, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles, sous le numéro d'entreprise 0539.791.736.
CACEIS Bank, Belgium Branch a été désignée par la Sicav comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire daté du 22 novembre 2021, tel que modifié au fur et à mesure (le « Contrat de dépositaire » ou « Depositary Agreement ») conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Les investisseurs peuvent consulter, sur demande auprès du siège social de l'OPCVM, le Contrat de dépositaire afin de mieux comprendre et connaître les obligations et responsabilités du Dépositaire.

Gestion financière du portefeuille

BANQUE NAGELMACKERS SA, Avenue de l'Astronomie 23, 1210 Bruxelles

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C, bte 320, 1000 Bruxelles

Service financier

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C, bte 320, 1000 Bruxelles

Distributeur(s)

BANK NAGELMACKERS NV, Sterrenkundelaan 23, 1210 Brussel

Liste des compartiments et des classes d'actions

- NAGELMACKERS EQUITY SMALL & MID CAP FUND – Classe de base, Classe IC, Classe N

- NAGELMACKERS EUROPEAN REAL ESTATE FUND – Classe de base, Classe IC, Classe N
- NAGELMACKERS MULTIFUND BALANCED – Classe de base, Classe A, Classe B
- NAGELMACKERS MULTIFUND CONSERVATIVE – Classe de base, Classe A, Classe B
- NAGELMACKERS MULTIFUND FULL EQUITIES – Classe de base
- NAGELMACKERS MULTIFUND GROWTH – Classe de base, Classe A, Classe B
- NAGELMACKERS PREMIUM EURO BALANCED FUND – Classe A, Classe B, Classe IC, Classe R
- NAGELMACKERS PREMIUM CRESCENDO FUND – Classe A, Classe B, Classe IC, Classe R
- NAGELMACKERS PREMIUM MODERATO FUND – Classe A, Classe B, Classe IC, Classe R
- NAGELMACKERS PREMIUM PIANO FUND – Classe A, Classe B, Classe IC, Classe R
- NAGELMACKERS PRIVATE FUND BALANCED – Classe de base, Classe A, Classe B
- NAGELMACKERS PRIVATE FUND CONSERVATIVE – Classe de base, Classe A, Classe B
- NAGELMACKERS PRIVATE FUND GROWTH – Classe de base, Classe A, Classe B
- NAGELMACKERS SUSTAINABLE EURO CORPORATE BONDS – Classe de base, Classe IC, Classe N, Classe P
- NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FUND - Classe de base, Classe N, Classe P

La classe de base, sans critère de distinction, est proposée à des personnes physiques et à des personnes morales ;
Actions de la Classe R : celles-ci sont sans critères de distinction. Elles seront proposées aux/à des personnes physiques et morales ;
Actions de la Classe A : pour ce qui concerne la classe d'actions A, la souscription initiale s'élève à minimum 500.000,00 EUR ;
Actions de la Classe B : pour ce qui concerne la classe d'actions B, la souscription initiale s'élève à minimum 1.000.000,00 EUR ;
Actions de la Classe N : la classe d'actions N est exclusivement ouverte aux OPC qui sont gérés par la banque Nagelmackers ;
Actions de la Classe Ic : en ce qui concerne les actions de la classe Ic, le montant minimal de la souscription initiale sera 100 000,00 EUR. Les actions de la classe Ic sont uniquement destinées aux investisseurs institutionnels agissant pour leur propre compte, au sens de l'article 201/22 du Code des droits et taxes divers, y compris les investisseurs professionnels au sens de la loi du 3 août 2012 ;
Actions de la classe P : la classe d'actions P n'est ouverte que pour les investisseurs qui ont une ou plusieurs mandats de gestion discrétionnaire auprès de Bank Nagelmackers, et elles sont réservées aux comptes auxquels s'appliquent ces mandats de gestion discrétionnaire.

Les provisions et coûts récurrents supportés par le compartiment, pour la classe IC, sont également inférieurs à ceux des classes R, A, B et P.

La classe d'actions Ic est caractérisée par la qualité des investisseurs. Les critères objectifs par lesquels les personnes peuvent souscrire des actions de cette classe, sont leur qualité en tant qu'investisseur institutionnel et le montant initial minimal de souscription. Un contrôle permanent est exercé pour vérifier que les investisseurs remplissent effectivement ces critères.

Cependant, les actions de classe de base et les actions de classe R ne seront émises simultanément dans un compartiment.

Le conseil d'administration demande que les distributeurs établissent une procédure pour, tant au moment de la souscription, que sur une base permanente, vérifier si les personnes qui souscrivent ou qui ont souscrit des actions d'une classe particulière et qui relèvent sur un ou plusieurs points d'un système plus avantageux, ou qui ont acquis de telles actions, répondent (encore toujours) aux critères.

Si, au moment de l'inscription sur base de la procédure décrite ci-dessus, on détecte que l'investisseur ne répond pas aux critères qui lui ont donné accès à la classe IC ou classe P, on lui proposera de souscrire des actions d'une autre classe.

Si, après la souscription, on détecte qu'un investisseur, sur base de la procédure décrite ci-dessus, ne peut plus souscrire d'actions de la classe IC ou classe P, alors, le conseil d'administration peut prendre toutes les mesures et, si nécessaire, convertir les actions de la classe IC ou classe P en actions d'une autre classe. Dans ce cas, l'investisseur sera informé de cette conversion, dans les plus brefs délais.

Si, par un achat d'actions de la Classe A ou B , le montant d'investissement par actionnaire individuel chute sous les montants initiaux minimum précités de la souscription, le Conseil d'administration peut prendre toutes les mesures nécessaires et si nécessaire, transférer les actions d'une certaine classe dans des actions d'une autre classe. Dans ce cas, l'investisseur sera informé de cette conversion, dans les plus brefs délais.

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

Nagelmackers (« La Sicav ») avec différents compartiments qui ont opté pour des placements qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et qui, pour ce qui concerne leur fonctionnement et leurs placements, sont régis par la loi du 3 août 2012, relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

La Sicav a été constituée le 5 mars 1993, pour une durée indéterminée, et les statuts ont été modifiés, en dernier lieu, selon l'acte du 14 octobre 2016. La version la plus récente des statuts coordonnés a été publiée en octobre 2016.

La devise de globalisation est l'EUR. Le capital est toujours équivalent à la valeur de l'actif net. Le capital minimum de la Sicav s'élève à un million deux cent mille euros (€ 1.200.000), ou à son équivalent dans une autre devise.

L'exercice comptable se termine au 31 décembre de chaque année.

La Sicav est enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° d'entreprise 0449.575.796.

L'objectif de la Sicav est de permettre aux actionnaires de participer à une gestion professionnelle d'un portefeuille de valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers, tels que définis dans la politique d'investissement de chaque compartiment (voir fiches descriptives des compartiments).

Les placements en Sicav doivent être considérés comme des placements à moyen et à long terme. Il ne peut y avoir aucune assurance quant au fait que la Sicav atteint ses objectifs d'investissement.

Les investissements de la Sicav sont soumis aux fluctuations normales du marché, et aux risques inhérents aux investissements. Il ne peut y avoir aucune assurance quant au fait que les investissements dans la Sicav seront rentables. La Sicav vise un portefeuille diversifié, afin de limiter les risques de placement.

Éthique sociale, préoccupations environnementales et entrepreneuriat socialement responsable

Conformément à la loi du 8 juin 2006, appelée loi sur les armes, telle que modifiée pour la dernière fois par la loi du 16 juillet 2009, les compartiments n'investissent pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger, dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'offre en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines anti personnelles, sous-munitions et/ou munitions inertes et blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi et en vue de leur diffusion.

Lors de la sélection des fonds sous-jacents, le gestionnaire tient compte des applications de la loi du 8 juin 2006, appelée loi sur les armes, telle que modifiée pour la dernière fois par la loi du 16 juillet 2009, le compartiment n'investit pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger, dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'offre en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, sous-munitions et/ou munitions inertes et blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi et en vue de leur diffusion. L'application de la loi est contrôlée sur base de rapports du gestionnaire, et fait l'objet d'un suivi régulier, par la mise à jour de l'audit d'acquisition, de même que par l'audit initial d'acquisition, qui est effectué avant la reprise du fonds sous-jacent. Le fonds n'applique pas lui-même, par ailleurs, de filtrage éthique ; la reprise de fonds éthiques est possible, toutefois sans aucune obligation pour le gestionnaire.

Intégration des risques de durabilité dans la politique d'investissement

SFDR

Sauf indication contraire dans la politique d'investissement d'un compartiment, tous les compartiments de la SICAV prennent en compte les risques de durabilité. Cependant, cela ne signifie pas que tous les compartiments sont nécessairement à caractère «Article 8 ou 9» conformément à la législation SFDR. SFDR est l'acronyme de « Sustainable Finance Disclosure Regulation », faisant suite au règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Conformément au SFDR, les compartiments sont divisés en 3 catégories.

- Article 9 : Compartiments ayant un objectif explicite de durabilité, où ce dernier peut être défini comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental (par exemple en matière d'utilisation d'énergies (renouvelables), d'émissions de gaz à effet de serre, ou en matière d'impacts sur la biodiversité), ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social (par exemple, contribuer à la lutte contre les inégalités ou favoriser l'intégration sociale ou les relations de travail).Cela devrait à tout moment être sans préjudice des principes de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.Jusqu'à nouvel ordre, il n'y a aucun compartiment qui peut être qualifié d'Article 9 au sein de la SICAV Nagelmackers.

- Article 8 : Compartiments qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales. Ces compartiments promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les compartiments au sein de la SICAV considérés comme Article 8 sont les suivants :

- Nagelmackers Multifund Conservative
- Nagelmackers Multifund Balanced
- Nagelmackers Multifund Growth
- Nagelmackers Multifund Full Equities
- Nagelmackers Private Fund Conservative
- Nagelmackers Private Fund Balanced
- Nagelmackers Private Fund Growth
- Nagelmackers Sustainable Euro Corporate Bonds
- Nagelmackers European Real Estate Fund

- Tous les autres compartiments de la SICAV n'entrant pas dans les catégories ci-dessus appartiennent à la catégorie Article 6

Dans le cadre des fonds de fonds, les fonds tiers sont évalués pour leur approche durable. Cela inclut de vérifier s'ils sont signataires des UNPRI (Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies où les signataires s'engagent à inclure plusieurs principes de durabilité dans leurs décisions d'investissement), la mesure dans laquelle le fonds utilise les critères ESG dans son processus d'investissement (exclusion, intégration, approche best-in-class, impact), les fournisseurs de données utilisés pour intégrer la durabilité dans le processus, la manière dont l'empreinte carbone est traitée, etc.

Au sein de nos fonds de fonds non durables (article 6), cependant, les caractéristiques durables des fonds externes ne doivent pas nécessairement être déterminantes pour la sélection, même si elles sont prises en compte à tout moment.

Dans le processus décisionnel de nos compartiments Article 8, en revanche, un score élevé sur l'approche durable par un fonds externe est une condition nécessaire pour pouvoir sélectionner ce fonds. L'intégration ESG s'applique donc aux compartiments concernés (voir ci-dessous).

Tous les compartiments à lignes individuelles sont soumis à une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs sociétés) dans lesquels des investissements ne peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne. En outre, les sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Les sociétés impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium) sont exclues, conformément à la législation belge.

En outre, les compartiments Article 8 peuvent également poursuivre une stratégie spécifique (best-in-class, best-in-universe, thématique, impact) ou un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à un cadre de référence.

La stratégie ou l'objectif spécifique de chaque compartiment Article 8 est décrit en détail dans la politique relative aux risques en matière de durabilité du gestionnaire Bank Nagelmackers, qui peut être consultée à l'adresse https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Sustainability- Risk-Policy-ENG.pdf

La disposition des différents compartiments selon la classification SFDR peut être sujette à modification dans le futur. Dans ce cas, le Prospectus sera modifié.

Le détail des informations relatives au SFDR est disponible dans la section « Annexes » à la fin de ce rapport pour les compartiments concernés.

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

Il est important que les investisseurs comprennent que tout investissement implique des risques. Aucune garantie formelle n'est accordée au compartiment, ni à ses participants.

Risque de marché

Il s'agit d'un risque d'ordre général qui touche tous types d'investissement. L'évolution des cours des valeurs mobilières et autres instruments est essentiellement déterminée par la fluctuation des marchés financiers ainsi que par l'évolution économique des émetteurs, eux-mêmes affectés par la situation générale de l'économie mondiale, ainsi que par les conditions économiques et politiques qui prévalent dans leur pays.

Risques liés aux marchés boursiers

Les risques associés aux placements en actions (et instruments apparentés) englobent des fluctuations significatives des cours, des informations négatives relatives à l'émetteur ou au marché, et le caractère subordonné du capital d'actions par rapport aux titres de créance émises par la même société. Les fluctuations sont, par ailleurs, souvent amplifiées à court terme. Le risque qu'une ou plusieurs sociétés enregistrent une perte, ou ne progressent pas, peut avoir un impact négatif sur la performance de l'ensemble du portefeuille.
Les compartiments investissant en valeurs de croissance peuvent être plus volatils que le marché dans son ensemble, et peuvent réagir différemment aux développements économiques et politiques et aux évolutions du marché, spécifiques à l'émetteur. Les valeurs de croissance affichent traditionnellement une volatilité supérieure à celle des autres valeurs, surtout à court terme. Le cours des actions des valeurs de croissance peut être plus cher, par rapport à leur bénéfice, que le marché en général. Les actions des valeurs de croissance peuvent être plus sensibles à des variations de leur croissance bénéficiaire.

Risques liés aux obligations, titres de créances, produits à revenus fixes (y compris, obligations à haut rendement) et obligations convertibles

Pour les compartiments qui investissent en obligations ou autres titres de créance, la valeur des investissements sous-jacents dépendra des taux d'intérêts du marché, de la qualité de crédit de l'émetteur et de facteurs de liquidités. La valeur nette d'inventaire d'un compartiment investissant dans des titres de créance, fluctuera en fonction des taux d'intérêts (= risque de taux d'intérêt), de la perception de la qualité de crédit de l'émetteur, de la liquidité du marché, et également des taux de change (lorsque la devise de l'investissement sous-jacent est différente de la devise de référence du compartiment). Certains compartiments peuvent investir en titres de créance à haut rendement, qui peuvent offrir un niveau de revenu relativement élevé, comparé à un investissement en titres de créance de qualité (par exemple). Toutefois, le risque de dépréciation et de réalisation de pertes de capital sur de tels titres de créances, sera considérablement plus élevé que celui sur des titres de créances à rendement moins élevé.

Les placements en obligations convertibles sont sensibles aux fluctuations des cours des actions sous-jacentes (« composante action » de l'obligation convertible), tout en offrant une certaine forme de protection du capital (« plancher obligataire » de l'obligation convertible). La protection du capital sera d'autant plus faible que la composante action sera importante. En corollaire, une obligation convertible ayant connu un accroissement important de sa valeur de marché, suite à la hausse du cours de l'action sous-jacente, aura un profil de risque plus proche de celui d'une action. Par contre, une obligation convertible ayant connu une baisse de sa valeur de marché jusqu'au niveau de son plancher obligataire, suite à la chute du cours de l'action sous-jacente aura, à partir de ce niveau, un profil de risque proche de celui d'une obligation classique.

Les obligations convertibles, tout comme les autres types d'obligations, sont soumises au risque que l'émetteur ne puisse rencontrer ses obligations en termes de paiement des intérêts et/ou de remboursement du principal à l'échéance (risque de crédit). La perception, par le marché, de l'augmentation de la probabilité de défaut de paiement ou de faillite d'un émetteur donné, peut entraîner une baisse sensible de la valeur de marché de l'obligation, et donc de la protection offerte par l'obligation. En outre, les obligations sont exposées au risque de baisse de leur valeur de marché, suite à une augmentation des taux d'intérêt de référence (risque de taux d'intérêt).

Risques liés aux investissements dans les marchés émergents

Des suspensions et cessations de paiement de pays en voie de développement, peuvent être dues à divers facteurs tels que l'instabilité politique, une mauvaise gestion économique, un manque de réserves en devises, la fuite de capitaux, les conflits internes ou l'absence de volonté politique de poursuivre le service de la dette précédemment contractée.

Ces facteurs peuvent également influer sur la capacité des émetteurs du secteur privé à faire face à leurs obligations. De plus, ces émetteurs sont soumis à des décrets, lois et réglementations, mis en vigueur par les autorités gouvernementales. Cela se rapporte, par exemple, à des modifications dans le domaine du contrôle des changes et du régime légal et réglementaire, des expropriations et nationalisations, de l'introduction ou de l'augmentation des impôts, tels que la retenue fiscale à la source.

Les systèmes de liquidation ou de règlement des transactions sont souvent moins bien organisés que dans des marchés développés. Il en découle un risque que la liquidation ou le règlement des transactions soit retardé ou annulé. Les pratiques de marchés peuvent exiger que le paiement d'une transaction soit effectué préalablement à la réception des valeurs mobilières ou autres instruments acquis ou que la livraison des valeurs mobilières ou autres instruments cédés soit effectuée avant la réception du paiement. Dans ces circonstances, le défaut de la contrepartie à travers laquelle la transaction est exécutée ou liquidée, peut entraîner des pertes pour le compartiment investissant dans ces marchés.

L'incertitude liée à l'environnement légal peu clair ou l'incapacité à établir des droits clairs de propriété et légaux, constituent des facteurs déterminants. S'y ajoutent le manque de fiabilité des sources d'information dans ces pays, la non-conformité des méthodes comptables avec les normes internationales, et l'absence de contrôles financiers ou commerciaux.

Risque de concentration

Certains compartiments peuvent concentrer leurs investissements sur un ou plusieurs pays, régions géographiques, secteurs économiques, classes d'actions, types d'instruments financiers ou devises. Par conséquent, ces compartiments

peuvent être davantage touchés en cas d'événements économiques, sociaux, politiques ou fiscaux touchant les pays, régions géographiques, secteurs économiques, classes d'actions, types d'instruments ou devises concernés.

Risque de taux d'intérêt

La valeur d'un investissement peut être affectée par les fluctuations des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt peuvent, à leur tour, être influencés par de nombreux éléments ou événements comme les stratégies de politique monétaire, le taux d'escompte, l'inflation, etc. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'augmentation des taux d'intérêt a pour conséquence, la diminution de la valeur des investissements en obligations et titres de créance. Compte tenu que le prix et le rendement d'une obligation varient en sens inverse, la baisse du prix de l'obligation s'accompagne d'une progression de son rendement.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque associé à la capacité de l'émetteur ou contrepartie à honorer ses dettes.

Le risque de crédit peut mener à une baisse de la qualité de crédit d'un émetteur d'obligations ou de titres de créance. Cela peut faire baisser la valeur des investissements.

La dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur, peut entraîner la baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le compartiment investit. Les obligations ou titres de créance émis par des entités assorties d'une faible notation sont, en règle générale, considérés comme des titres à plus fort risque de crédit et probabilité de défaillance de l'émetteur que ceux d'émetteurs disposant d'une notation supérieure. Lorsque l'émetteur d'obligations ou titres de créance se trouve en difficulté financière ou économique, la valeur des obligations ou titres de créance (qui peut devenir nulle) et les versements effectués au titre de ces obligations ou titres de créance (qui peuvent devenir nuls) peuvent s'en trouver affectés.

Risque de change

Si un compartiment comporte des actifs libellés dans des devises différentes de sa devise de référence, il peut être affecté par toute fluctuation des taux de change entre sa devise de référence, et ces autres devises ou par des modifications en matière de contrôles des taux d'intérêt. Si la devise dans laquelle un titre est libellé, augmente par rapport à la devise de référence du compartiment, la contrevaleur du titre dans cette devise de référence va également s'apprécier. A l'inverse, une dépréciation de ces mêmes taux de change entraînera une dépréciation de la valeur du titre.

Lorsque le compartiment procède à des opérations de couverture contre le risque de change, la complète efficacité de ces opérations ne peut pas être garantie.

Risque de liquidité

Il y a un risque que des investissements faits dans les compartiments deviennent illiquides, parce que le marché est trop restreint (souvent reflété par un écart particulièrement important entre les cours acheteurs et vendeurs ou bien de grands mouvements de cours) ; ou lors de la dépréciation de la notation de l'émetteur des titres, ou si la situation économique se détériore. Par conséquent, ces investissements pourraient ne pas être vendus ou achetés assez rapidement, pour empêcher ou réduire au minimum une perte dans le compartiment. Enfin, il existe un risque que des titres négociés dans un segment de marché étroit, tel que le marché des petites capitalisations, soient en proie à une plus forte volatilité des cours.

Risque de contrepartie

Lors de la conclusion de contrats de gré à gré, la Sicav peut se trouver exposée à des risques liés à la solvabilité de la contrepartie, et à sa capacité à respecter ses obligations contractuelles. La Sicav peut ainsi conclure des contrats à terme, sur option et de swap, ou encore utiliser d'autres techniques dérivées qui comportent chacune le risque pour elle que la contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles.

Risques liés aux instruments dérivés

Dans le cadre de la politique d'investissement, décrite dans chacune des fiches descriptives des compartiments, la Sicav peut recourir à des instruments financiers dérivés. Ces instruments peuvent non seulement, être utilisés à des fins de couverture, mais également faire partie intégrante de la stratégie d'investissement à des fins d'optimisation des rendements. Le recours à des instruments financiers dérivés peut être limité par les conditions du marché, et les réglementations applicables, et peut impliquer des risques et des frais auxquels le compartiment qui y a recours, n'aurait pas été exposé sans l'utilisation de ces instruments. Les risques inhérents à l'utilisation d'options, de contrats en devises étrangères, de swaps, de contrats à terme et sur options, portant sur ceux-ci, comprennent notamment :

(a) le fait que le succès dépende de l'exactitude de l'analyse du ou des gestionnaires de portefeuille, en matière de fluctuations des taux d'intérêt, des cours des valeurs mobilières et/ou instruments du marché monétaire ainsi que des marchés des changes et d'autres éléments sous-jacents éventuels pour l'instrument dérivé ; (b) l'existence d'une corrélation imparfaite entre le cours des options, des contrats à terme et des options portant sur ceux-ci, et les fluctuations des cours des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire ou devises couvertes ; (c) le fait que les compétences requises pour utiliser ces instruments financiers dérivés divergent des compétences nécessaires à la sélection des titres en portefeuille ; (d) l'éventualité d'un marché secondaire non liquide pour un instrument financier dérivé spécifique, à un

moment donné ; et (e) le risque pour un compartiment de se trouver dans l'impossibilité d'acheter ou de vendre une valeur en portefeuille, durant les périodes favorables, ou de devoir vendre un actif en portefeuille dans des conditions défavorables.

Lorsqu'un compartiment effectue des transactions swap, il s'expose à un risque de contrepartie. L'utilisation d'instruments financiers dérivés revêt, en outre, un risque lié à leur effet de levier.

Risque lié à l'effet de levier

Cet effet de levier est obtenu en investissant un capital modeste à l'achat d'instruments financiers dérivés, par rapport au coût de l'acquisition directe des actifs sous- jacents. Plus le levier est important, plus la variation de cours de l'instrument financier dérivé sera marquée, en cas de fluctuation du cours de l'actif sous-jacent (par rapport au prix de souscription déterminé dans les conditions de l'instrument financier dérivé). L'avantage potentiel et les risques liés à ces instruments, augmentent ainsi proportionnellement au renforcement de l'effet de levier. Enfin, rien ne garantit que l'objectif recherché, grâce à ces instruments financiers dérivés, sera atteint.

Risque de performance

Il s'agit du risque associé à la volatilité des prestations du compartiment. Cette performance est directement liée aux investissements exécutés par le compartiment, conformément à sa politique d'investissement par rapport au marché sous cette politique.

Risque d'inflation

Au fil du temps, l'inflation affecte le pouvoir d'achat, associé au maintien des investissements.

Risque de durabilité

Risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance dont la survenance peut avoir un effet négatif réel ou potentiel important sur la valeur d'un investissement. Les risques de durabilité comprennent, mais sans s'y limiter, les risques liés au changement climatique, à la protection du climat, à la biodiversité et aux systèmes écologiques, au respect des normes du travail, des droits des travailleurs, des droits de l'homme et à l'équité et à la transparence fiscales, aux mesures de lutte contre la corruption et au respect des lois et règlements.

Le risque de durabilité peut être un risque en soi ou il peut avoir un impact sur ou contribuer de manière significative à d'autres risques à court terme, tels que les risques de variation de prix, de liquidité, de contrepartie ou opérationnels.

Les risques de durabilité à long terme peuvent entraîner une détérioration importante du profil financier, de la liquidité, de la rentabilité ou de la réputation de l'investissement sous-jacent.

Dans la mesure où les risques de durabilité n'ont pas déjà été estimés et pris en compte dans l'évaluation des investissements, ils peuvent avoir un effet négatif significatif sur le prix de marché attendu / estimé et / ou sur la liquidité de l'investissement et donc également sur les rendements des compartiments.

Risques liés à Shanghai - Hong Kong Stock Connect

Ce risque concerne la négociation et la compensation de titres via Stock Connect. Le Stock Connect est soumis à des restrictions de quota qui peuvent limiter la capacité du compartiment à investir dans des Actions A chinoises en temps opportun. En outre, le Stock Connect est de nature innovante, les réglementations n'ont pas été testées et il n'y a aucune certitude quant à la manière dont elles seront appliquées, ce qui pourrait affecter la capacité du compartiment à exercer ses droits et intérêts dans les Actions A chinoises.

Taxation

Les investisseurs doivent être attentifs au fait que (i) le produit de la vente de titres sur certains marchés ou la perception de dividendes ou d'autres revenus peut être ou devenir grevée d'impôts, de taxes, d'autres frais ou charges imposées par l'administration fiscale locale de ce marché, y compris la retenue fiscale à la source et/ou (ii) les investissements du compartiment peuvent être grevés des taxes spécifiques ou charges imposées par les administrations fiscales de certains marchés. La législation fiscale ainsi que la pratique de certains pays dans lesquels le compartiment investit ou peut investir dans le futur, ne sont pas clairement établies. Il est par conséquent possible, que l'interprétation actuelle de la législation ou la compréhension de la pratique, puisse changer ou que la législation puisse être modifiée avec effet rétroactif. Il est ainsi possible que, dans ces pays, le compartiment soit grevé d'une taxation supplémentaire, alors même que cette taxation n'ait pas été prévue à la date de publication du présent Prospectus, ou à la date à laquelle les investissements ont été réalisés, évalués ou transférés.

Facteurs de risque associés au FATCA

La retenue à la source dans le cadre du Foreign Account Tax Compliance Act ('FATCA') peut s'appliquer sur des paiements en rapport avec votre investissement.

Le FATCA peut soumettre certains paiements à des investisseurs, n'ayant pas fournis les informations requises dans le cadre du FATCA, à une retenue à la source. Si, dans le cadre du FATCA, un montant doit être retenu sur des paiements

en rapport avec les actions de la Sicav, la dernière nommée ne devrait pas faire supporter ces coûts à d'autres personnes. Les investisseurs potentiels doivent consulter la partie “Taxation” du “Foreign Account Tax Compliance Act”.

Le rapportage, dans le cadre du FATCA, peut exiger le transfert des informations concernant votre investissement.

Le FATCA impose un nouveau régime de déclaration, sur base de quoi la Sicav peut se voir dans l'obligation de collecter certaines informations sur ses investisseurs et de les communiquer à des tiers, parmi lesquels l'administration fiscale belge, pour les transmettre à l'administration fiscale américaine (‘IRS’ : Internal Revenue Service). Les informations communiquées peuvent comprendre (mais sans s'y limiter) l'identité des investisseurs et leurs bénéficiaires directs ou indirects, les bénéficiaires finaux et les personnes qui les contrôlent. L'investisseur sera dans l'obligation de répondre à chaque requête fondée pour obtenir de telles informations de la Sicav, de sorte à ce que la Sicav puisse satisfaire à des obligations de déclaration. Les paiements en rapport avec les actions dans la Sicav, d'un investisseur qui ne répond pas à une telle requête, pourront être soumis à une retenue à la source ou une déduction ou encore, cet investisseur pourrait se voir obligé de faire racheter ou de vendre ses actions.

Risques liés aux investissements dans des parts d’OPC

Les investissements réalisés par la Sicav dans des parts d’OPC (en ce compris, les éventuels investissements par certains compartiments de la Sicav en parts d'un autre compartiment de la Sicav) exposent la Sicav à des risques liés aux instruments financiers que ces OPC détiennent en portefeuille et qui sont décrits ci-avant. Certains risques sont cependant propres à la détention par la Sicav de parts d’OPC. Certains OPC peuvent avoir recours à des effets de levier, soit par l’utilisation d’instruments dérivés, soit par recours à l’emprunt. L’utilisation d’effets de levier assure une plus grande volatilité des parts d’OPC, et donc entraîne un risque plus élevé de perte en capital. La plupart des OPC prévoient aussi la possibilité de suspendre temporairement les rachats dans des circonstances exceptionnelles. Les investissements réalisés dans des parts d’OPC présentent donc un risque de liquidité plus important qu’un investissement direct dans un portefeuille de valeurs mobilières. Par contre, l’investissement en parts d’OPC permet à la Sicav d’accéder, de manière souple et efficace, à différentes stratégies d'investissement et à une diversification des investissements. Un compartiment qui investit principalement au travers d’OPC, s’assurera que son portefeuille d’OPC dispose de suffisamment de liquidités, afin de lui permettre de faire face à ses propres obligations de rachat.

L’investissement dans des parts d’OPC peut impliquer un doublement de certains frais. Outre les frais déjà prélevés au niveau du compartiment dans lequel un investisseur investit, l’investisseur en question subit une portion des frais prélevés, au niveau de l’OPC dans lequel le compartiment a investi.

Risque de dilution et Swing Pricing

Les coûts réels d'achat ou de vente des investissements sous-jacents de l'OPC peuvent différer de la valeur comptable de ces investissements dans l'évaluation de l'OPC. La différence peut résulter de frais de négociation et d'autres coûts (tels que les taxes), d'un certain écart entre les prix d'achat et de vente des investissements sous-jacents et / ou d'un impact potentiel sur le marché en raison des transactions des participants. Ces risques de dilution peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur totale de l'OPC et donc la VNI par action peut être ajustée pour éviter de pénaliser la valeur des investissements pour les participants existants. L'ampleur de l'effet d'ajustement est déterminée par des facteurs tels que le volume des transactions, les prix d'achat ou de vente des investissements sous-jacents et la méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur de ces investissements sous-jacents de l'OPC.

Risques significatifs et pertinents

La Sicav offre aux investisseurs un choix de compartiments qui peut présenter un degré de risque différent et donc, en principe, une perspective de rendement différente à long terme, en relation avec le degré de risque accepté.

Les investisseurs trouveront une description des risques significatifs et pertinents pour chaque compartiment proposé par la Sicav, dans la fiche descriptive et dans les Informations clés pour l’investisseur.

Circonstances susceptibles d’avoir une influence notable sur le développement de la société

- Les retours obtenus dans les différents compartiments;
- Les développements réglementaires et fiscaux qui s’appliquent à la Sicav.

Evénements importants survenus après la clôture de l’exercice

Il n'y a pas eu d'événements importants survenus après la clôture de l'exercice.

En 2023, le conseil d'administration a décidé de faire évoluer la structure de la SICAV de « autogérée » à une « SICAV avec société de gestion ». L’objectif est de réaliser ce changement en 2024.

Politique de rémunération

Afin de se conformer aux exigences réglementaires et de démontrer une saine gestion du risque, Nagelmackers a développé une politique de rémunération.

La sicav n'a aucun salarié. La gestion des différents compartiments de la Sicav a été externalisée. Dans le cadre d'une saine politique du risque, il a été décidé de ne reverser aux membres du conseil d'administration qu'une indemnité fixe. Aucune indemnité variable ne sera octroyée.

L'indemnité des administrateurs indépendants s'élève à l'heure actuelle à € 1.250,00 par administrateur et par réunion. La rémunération des dirigeants effectifs s'élève à l'heure actuelle à € 8.936,00 par an hors TVA. Les montants alloués aux dirigeants effectifs sont indexés annuellement. Le cas échéant, les tâches liées à la fonction de compliance, d'audit interne et à la gestion interne des risques, assurée par les dirigeants effectifs, ne sont pas rémunérées séparément et font partie de la rémunération susmentionnée. La modification de la rémunération d'un membre du conseil d'administration sera soumise par le Conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale de la Sicav. La composition du conseil d'administration est décrite dans le prospectus. La rémunération maximale pour les administrateurs et dirigeants effectifs s'élève :
- pour les administrateurs indépendants, à maximum € 5.000,00 par administrateur par an pour l'ensemble de la Sicav ;
- pour les dirigeants effectifs, à maximum € 8.936,00 par an (indexé et hors TVA) par compartiment de la Sicav.

La rémunération est répartie uniformément sur les différents compartiments de la Sicav.

Vous trouverez de plus amples informations dans la politique intégrale de rémunération de Nagelmackers sur le site Internet suivant : https://www.nagelmackers.be. Une version papier de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande adressée à la SA Nagelmackers.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

La société peut conclure des prêts de titres, selon les règles fixées à l'article 143 de l'Arrêté Royal du douze novembre deux mille douze, et telles que prévues à l'article 17 de l'Arrêté Royal du sept mars deux mille six, relatif aux prêts de titres par certains organismes de placement collectif.

Dans le cas d'opérations de financement sur titres et de la réutilisation pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Swing pricing

La sicav applique un mécanisme de swing pricing pour tous les compartiments. Le swing pricing a pour objectif de protéger les participants existants contre la dilution de la valeur causée par les frais entraînés par les entrées et sorties. Ce mécanisme garantit que ces frais de négociation sont à charge des participants qui les causent et non par les autres participants. La protection swing pricing ne prend effet que lorsque les entrées ou sorties nettes dépassent un certain niveau (le seuil). Dès l'entrée en vigueur du swing pricing, la VNI par action sera ajustée à la hausse (en cas d'entrées nettes) ou à la baisse (en cas de sorties nettes). L'ajustement de la VNI en points de base (le swing factor) est déterminé sur la base d'une estimation de tous les frais qui seront encourus pour la négociation des actifs en raison de l'activité nette des participants. Le swing factor maximum ne dépassera jamais 4% de la VNI d'origine par action. Le swing pricing n'est pas pris en compte pour le calcul des commissions de performance pour les compartiments où des commissions de performance s'appliquent.

Dans le cas de swing pricing pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Au cours de la période de ce rapport, les compartiments concernés par ce mécanisme sont :

- NAGELMACKERS EQUITY SMALL & MID CAP FUND
- NAGELMACKERS EUROPEAN REAL ESTATE FUND
- NAGELMACKERS PREMIUM EURO BALANCED FUND
- NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FUND

Droit de vote des actionnaires

Chaque part dispose du droit de vote conformément à l'article 541 du Code des Sociétés et des associations. Les actions d'une valeur équivalente donnent droit chacune à une voix. Dans le cas d'actions de valeur inégale, un certain nombre de droits de vote est associé à chacune d'entre elles, de plein droit et proportionnellement à la part du capital qu'elle représente et où l'action ayant la plus basse valeur compte pour une voix. Il est fait abstraction des fractions de votes. Les actionnaires qui désirent participer à l'assemblée générale doivent se conformer à l'article 20 des statuts.

Informations obligatoires dans le cadre de l'article 7:96 du code des sociétés et des associations

Aucun événement n'est survenu, directement ou indirectement, où un intérêt patrimonial était en conflit avec une décision ou une transaction relevant de la compétence du conseil d'administration.

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (Article 118 de l'AR du 12.11.12)

Il n'existe pas de rémunérations, de commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions) reçus ou payés par le gestionnaire.

Existence de fee sharing agreements

Le pourcentage de la commission de gestion retenue par le gestionnaire est indépendant de la rétrocession de la rémunération accordée au distributeur. Une adaptation ultérieure de ce pourcentage de la commission de gestion ne peut se faire qu'après approbation par le conseil d'administration. La répartition et le montant de la commission de gestion entre le gestionnaire et le distributeur se font selon les conditions du marché, ce qui prévient les conflits d'intérêts.

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Économies matures

L'année 2023 n'a finalement pas été conforme aux attentes, avec certaines valeurs s'éloignant fortement de la moyenne, aussi bien en positif qu'en négatif. Il semble également que 2024 sera une année globalement inférieure à la moyenne selon les prévisions au niveau mondial, tout comme l'a été 2023.

États-Unis

L'économie américaine continue de surprendre chacun en termes de résilience et de dynamisme économique. Depuis juillet 2022, la courbe des taux indique presque constamment une récession imminente (avec un taux à court terme 6m/2 ans > taux 10/30 ans, et des creux historiques en mai et juillet 2023 – spread de -100 points de base). Or, à ce jour, cette courbe de rendement habituellement signe avant-coureur de récession n'a pas eu les conséquences tant redoutées. En d'autres termes : la récession n'a jamais eu lieu et la question clé reste de savoir si elle se produira à l'avenir. En tout cas, cela fait le jeu des partisans de l'« atterrissage en douceur », parmi lesquels la Fed, et pourrait être un facteur important lors des élections présidentielles de novembre 2024. Le marché du travail atteint peut-être des sommets, mais il est toujours assez solide pour assurer une croissance vigoureuse, tandis que les indicateurs avancés ne donnent pas raison aux oiseaux de mauvais augure qui prédisent une récession. En 2023, les taux de croissance trimestriels annualisés pour les T1/2/3/4 étaient respectivement de 2,1%/2,2%/4,9%/3,3% et ces deux derniers chiffres pour les T3/T4 étaient nettement supérieurs aux attentes du marché, ce qui montre que la dynamique est encore assez saine. La courbe des taux est également plus favorable à ce scénario depuis peu, car l'écart négatif entre les taux à 10 ans et à 2 ans s'est réduit depuis le troisième trimestre de 2023 :

% de différence entre les rendements des bons du Trésor américain à 10 ans et à 2 ans – les barres grises sont les périodes de récession

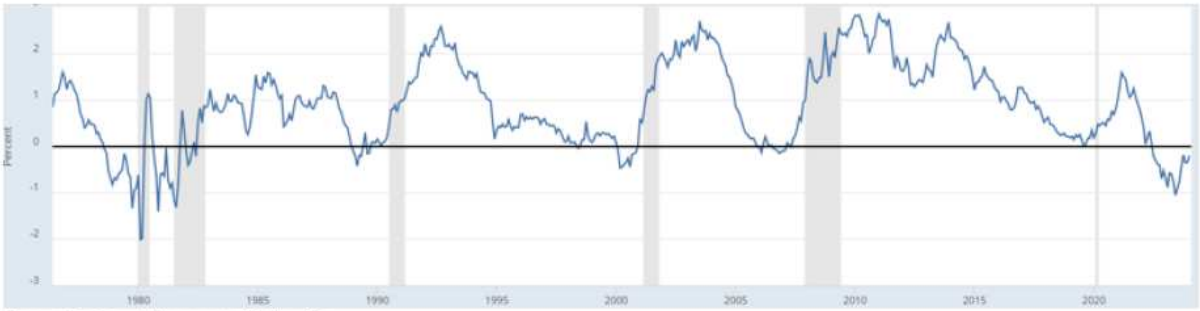

Bron: Federal Reserve St Louis

Zone euro

Pour la zone euro, la situation est différente après la belle période de reprise économique en 2021/2022. L'année dernière a été une déception sur toute la ligne et les chiffres du troisième trimestre (contraction trimestrielle de -1,0%) laissaient déjà présager le pire. Les chiffres préliminaires pour le 4ème trimestre confirment une stagnation, tandis que l'Allemagne retombe même dans une dynamique de croissance négative. Même la France, numéro 2, qui a résisté assez longtemps, retourne à la case départ. La BCE prévoit une croissance de l'économie de la zone euro de 0,7% en 2023, de 1% en 2024 et de 1,5% en 2025. La BCE procédera à une nouvelle mise à jour en mars, mais il semble que les prévisions pour 2023 (ex post) et 2024 seront revues à la baisse. En effet, les indicateurs avancés pour les six prochains mois ne laissent pas présager une amélioration significative de la conjoncture.

Japon

Quant au Japon, le scénario économique positif s'est concrétisé comme prévu au premier semestre, mais le pays a jeté l'éponge au cours du 2ème semestre 2023. Les trois chiffres de croissance trimestrielle dont nous disposons donnent respectivement 1,2%, 0,9% et -0,7% pour les T1/T2/T3 et les chiffres préliminaires pour le dernier trimestre n'incitent pas

à l'optimisme. L'affaiblissement continu du yen a manifestement contribué à améliorer la balance commerciale, mais ce n'est pas une solution miracle. Le pays du Soleil Levant peut espérer une embellie grâce aux récentes déclarations de bonne volonté du gouvernement actuel, visant à augmenter les salaires, ainsi que l'intention du Premier ministre Kishida de convoquer des élections anticipées cette année.

Marchés émergents - Chine

Sur le plan historique, 2023 n'a pas été l'année de croissance qu'espérait la Chine. Les chiffres de la croissance aux quatre trimestres sont respectivement de 2,3%, 0,5%, 1,5% et 1% pour le dernier trimestre. En octobre, le bureau du parti chinois a annoncé vouloir flécher 1000 milliards de CNY vers le soutien aux investissements dans les infrastructures, mais il est de plus en plus clair que le modèle de croissance chinois est bancal, et doit remettre en question cette approche fondée sur les infrastructures et l'immobilier. La faillite définitive du promoteur immobilier Evergreen en janvier 2024 en est l'exemple le plus criant, et de plus en plus de multinationales et d'investisseurs étrangers ont récemment déserté l'Empire du Milieu.

Marchés émergents hors Chine et tendances

Pour les marchés émergents hors Chine, l'année 2023 a été conforme aux attentes, avec plutôt des valeurs supérieures à la moyenne. De même, les prévisions de cette année ont été largement revues à la hausse. Dans cet univers, ce sont surtout les anciens pays du bloc soviétique, le Mexique et l'Inde qui affichent des résultats positifs. Fil rouge de cette tendance, la Chine, qui ne joue plus le rôle de moteur de croissance dans l'industrie manufacturière mondiale à bas coût. Les géants industriels étrangers se tournent de plus en plus vers d'autres pôles de croissance, dans un contexte d'incertitude juridique (en raison de la guerre commerciale) et de tensions géopolitiques. L'Inde cueille les fruits de cette situation, tandis que le Mexique reprend le flambeau de la Chine au titre de principal partenaire commercial des États-Unis.

IMF prognoses mondiale groei (update januari 2024)

	2023	2024	2025	2023 Delta	2024 Delta
Wereld	**3,0**	**2,9**	**3,2**	**0,1**	**0,2**
Ontwikkelde economieën	**1,5**	**1,4**	**1,8**	**0,1**	**0,1**
VS	**2,5**	**2,1**	**1,7**	**0,4**	**0,6**
Euro zone	**0,5**	**0,9**	**1,7**	**-0,2**	**-0,3**
Duitsland	-0,3	0,5	1,6	**0,2**	**-0,4**
Frankrijk	0,8	1,3	1,7	**-0,2**	**-0,3**
Italië	0,7	0,7	1,1	**0,0**	**0,0**
Spanje	2,4	1,5	2,1	**-0,1**	**-0,2**
Japan	**1,9**	**0,9**	**0,8**	**-0,1**	**-0,1**
UK	**0,5**	**0,6**	**1,6**	**0,0**	**0,0**
Canada	**1,1**	**1,4**	**2,3**	**-0,2**	**-0,2**
	2023	2024	2025	2023 Delta	2024 Delta
Opkomende markten	**4,1**	**4,1**	**4,2**	**0,1**	**0,1**
Azië	**5,4**	**5,2**	**4,8**	**0,1**	**0,2**
China	5,2	4,6	4,1	**-0,2**	**0,0**
India	6,7	6,5	6,5	**0,4**	**0,2**
O-Europa	**2,7**	**2,8**	2,5	**0,3**	**0,6**
Rusland	3,0	2,6	1,1	**0,8**	**1,5**
Latijns Amerika	**2,5**	**1,9**	2,5	**0,2**	**-0,4**
Brazilië	3,1	1,7	**1,9**	**0,0**	**0,2**
Mexico	3,4	2,7	1,5	**0,2**	**0,6**
Zuid Afrika	**0,6**	**1,0**	**1,3**	**-0,3**	**-0,8**

Remarque : les colonnes Delta indiquent la différence avec les prévisions du FMI d'octobre 2023

Tendances de l'inflation

- La tendance constante à la désinflation, ou baisse de l'inflation d'une année sur l'autre, s'est globalement maintenue tout au long de l'année civile écoulée. En décembre, l'optimisme était même de mise lorsque les principales banques centrales ont revu leurs prévisions à moyen terme légèrement à la baisse, pour la première fois depuis deux ans. Mais comme le montre le tableau ci-dessous, le retour à des niveaux et objectifs d'inflation plus normaux de la part des banques centrales est un travail de longue haleine, comme le montre la différence entre les prévisions ex ante faites en 2021 et les attentes actuelles ex post.
- Malgré ces prévisions, les principales banques centrales restent prudentes, comme le montrent également les derniers commentaires de Jerome Powell et Christine Lagarde, par exemple. L'inflation pourrait donc bien faire de la résistance, et il convient de ne pas encore crier victoire. À court terme, d'autres facteurs pourraient ralentir,

voire inverser temporairement la tendance à la désinflation, tels que de nouvelles pressions à la hausse sur les prix de l'énergie et des denrées alimentaires et des goulets d'étranglement logistiques tels que la mer Rouge et le canal de Suez. Un doublement des prix du fret maritime pourrait par exemple ajouter 0,8% de pression inflationniste. Les prévisions restent donc clairement soumises à des hypothèses de type "toutes choses égales par ailleurs", qui sont attaquées à court terme.

- Enfin, nous avons également assisté l'année dernière à plusieurs reprises à des commentaires et petites phrases de décideurs affirmant qu'il pourrait devenir impossible d'atteindre le Graal d'une inflation de 2% à moyen terme. En bref, après le COVID, le phénomène de l'inflation a changé structurellement, et nous devrons peut-être nous contenter d'un niveau d'inflation assez normal de 2,5% (3%).

Inflatie projecties - update FED & ECB

	2023	2024	2025	2026
VS PCE inflatie	2,8%	2,4%	2,1%	2,0%
VS kern PCE inflatie	3,2%	2,4%	2,2%	2,0%
EZ inflatie	5,4%	2,7%	2,1%	1,9%
EZ HICP (kern inflatie)	3,6%	2,7%	2,1%	2,1%

Mise à jour sur la politique monétaire

FED

Au cours du premier semestre 2023, la Fed a poursuivi sur la lancée de 2022 et a régulièrement relevé le taux directeur, cette fois en trois fois, de 25 points de base à chaque fois. Le taux directeur est donc passé de 4,75% à 5,50% (22/07/23), auquel il se situe encore aujourd'hui. Ce manque de volonté a donné des ailes au marché pendant la période estivale, mais l'inertie affichée a pris fin avec la décision du Comité fédéral des marchés ouverts (FOMC) sur les taux d'intérêt du 20/09. Les décideurs du FOMC prévoyaient de réduire seulement deux fois les taux d'intérêt en 2024 (contre 4 réductions à l'origine) et ce, de 25 points de base. Cela a considérablement perturbé la courbe des taux en septembre et en octobre. Lors de leur réunion de décembre, le nombre prévu de réductions a été de nouveau porté à 4 et récemment (31/01) reconfirmé. Cependant, le marché remet encore une fois en question les décisions de la Fed et reste convaincu que celle-ci réduira les taux d'intérêt de 25 points de base jusqu'à six fois cette année. Lors de la conférence de presse du 31/01/24, Jerome Powell a confirmé qu'ils avaient atteint le pic du cycle des taux d'intérêt et a laissé entendre qu'il n'excluait pas d'autres baisses de taux d'intérêt au cours de l'année à venir. Il a également indiqué qu'une diminution des taux en mars était très peu probable en raison du calendrier, et n'a pas laissé deviner ses intentions en termes de calendrier, de fréquence et d'ampleur des éventuelles baisses de taux d'intérêt.

BCE

La BCE s'est globalement placée dans le sillage de la Fed l'année dernière, mais a été contrainte de faire des efforts supplémentaires en raison de son inertie en 2022. La BCE a donc décrété 6 hausses de taux, les deux premières de 50 points de base, suivies de quatre hausses de 25 pb, qui ont porté le taux directeur de 2,5% à 4,5% (14/09/23). À ce jour, ce niveau de 4,5% est maintenu. En ce qui concerne les baisses de taux d'intérêt en 2023, Christine Lagarde se montre prudente et on constate un écart entre les attentes du marché/prix concernant les baisses de taux d'intérêt et les commentaires officiels des responsables politiques de la BCE. Le marché continue de tabler sur 6 baisses de taux, avec une possible première baisse en mars/avril, mais cette attente aussi pourrait être déçue, comme pour la Fed.

Japon

Comme en 2022, la BoJ a fait cavalier seul en termes de politique monétaire tout au long de l'année 2023. Pendant presque toute l'année, la BoJ a poursuivi sa politique monétaire souple en maintenant les taux directeurs à -0,1% et en soutenant activement la courbe des rendements par des achats d'obligations (contrôle de la courbe des rendements avec pour objectif de maintenir les rendements des obligations d'État à 10 ans en dessous du seuil de 0,5%). Cela a globalement bien fonctionné mais à l'automne, certains indices ont laissé penser que la BoJ allait progressivement laisser la courbe des taux remonter vers un seuil de 1% pour le taux à 10 ans. La BoJ devrait fournir de plus amples informations au premier trimestre de 2024, mais sans relever le taux directeur à court terme.

Chine

Tout comme le Japon, la Chine a connu une année calme sur le plan politique, concernant les manipulations du taux directeur. La PBoC a réduit l'année dernière son taux préférentiel de prêt de 3,65% à 3,45% (un niveau historiquement bas), en deux étapes prudentes de 10 points de base chacune. La PBoC a toutefois été très active dans les opérations de liquidité à l'égard des grandes banques, dans un contexte de difficultés persistantes du secteur immobilier. Les coefficients de réserve de trésorerie des grandes banques ont eux aussi été systématiquement réduits, baissant de 11% à leur niveau actuel de 10,25%. La dernière coupe de 0,25% représente une injection de liquidités de 1 000 milliards de yuans (l'équivalent de 140 milliards de dollars) pour soutenir une reprise économique atone.

Marchés financiers 2023

Actions

1) Après l'« annus horribilis 2022 », 2023 a été une année à sabrer le champagne, pleine de surprises. Le démarrage éclair au premier semestre de l'année a pris tout le monde de court, et après un troisième trimestre

difficile, un remarquable rallye de fin d'année a été la cerise sur le gâteau.

2) Au niveau régional et en euros, une course passionnante s'est engagée entre les États-Unis, l'UEM et le Japon, qui a finalement été remportée de justesse par les États-Unis. En euros, les trois premiers sont les États-Unis, suivis de l'UEM et du Japon. Le monde des marchés émergents a connu un recul relatif, malgré les performances excellentes de Taïwan, de l'Inde, du Brésil et du Mexique. Le poids lourd de l'indice, la Chine (27%), a considérablement pesé sur le résultat final, avec des rendements de -12% et -14% pour l'indice China A50 et le Hang Seng (Hong Kong 50), respectivement.

3) En termes de style, on observe un certain nombre de différences entre les États-Unis et l'Europe, à la fois pour les titres "croissance" et "value" (valeur), et pour les grandes capitalisations boursières et les moyennes/petites capitalisations boursières. En termes de valeurs boursières américaines, les titres "croissance" ont surpassé tous les autres, avec un rendement spectaculaire de près de 50%, tiré par les « sept magnifiques ». Les titres "value" n'ont affiché que 8 % de rendement. Les petites/moyennes valeurs boursières américaines ont connu une année très difficile et ce n'est que grâce à une reprise très tardive en décembre qu'elles ont finalement réalisé plus de la moitié du rendement total pour 2023 (18 % pour les petites valeurs boursières, 15 % pour les moyennes-grandes valeurs boursières). Même dans cet univers, les titres "croissance" ont fait mieux que les titres "value", bien que l'écart soit moins prononcé.

4) En ce qui concerne l'Europe, la situation était généralement moins contrastée en termes de style et de capitalisation boursière, et s'est démarquée en partie des tendances observées aux États-Unis. Au sein des grandes capitalisations boursières, les titres "croissance" (22,5 %) ont eu des performances légèrement meilleures que les titres "value" (20 %). Mais la situation est aujourd'hui totalement différente de celle des États-Unis en termes de capitalisation boursière des petites et moyennes entreprises. Sur ce segment, les titres value ont très largement pris le pas sur les titres croissance, respectivement 16 % contre 11 % et 13 % contre 5 % en termes de capitalisation boursière des petites et moyennes entreprises, respectivement.

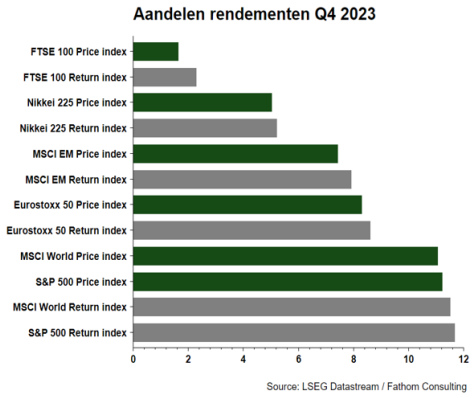

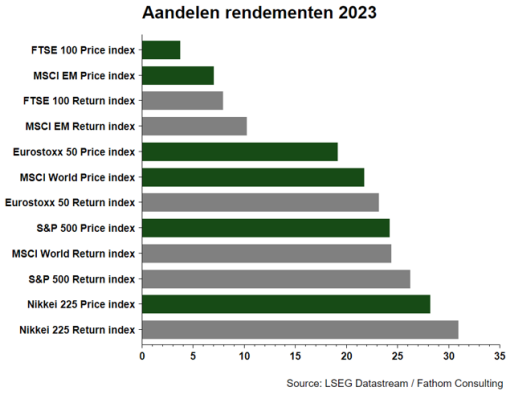

Remarque : MSCI World, MSCI EM (Marchés émergents) et S&P500 sont libellés en USD ; l'Europe, le Royaume-Uni et le Japon sont libellés en monnaie locale.

Obligations

1) Les obligations ont connu une période un peu plus difficile dans le contexte de hausse des taux d'intérêt du premier semestre 2023, mais elles ont tout de même pu clore ce chapitre avec un résultat globalement positif. Au troisième trimestre, la Fed a pourtant mis le feu aux poudres, faisant disparaître tous les gains comme neige au soleil. Au quatrième trimestre, cependant, les spéculations sur des baisses de taux agressives en 2023 ont repris de plus belle, et les obligations ont finalement terminé l'année 2024 en beauté, bien qu'avec une avance significative.

2) Compte tenu du sentiment positif concernant le risque à l'égard des actions, pendant le rallye de fin d'année, ce sont finalement les obligations non gouvernementales qui ont été plébiscitées. En fin de compte, en termes d'obligations (tout comme pour les actions) l'année 2023 justifie de sabrer le champagne, et chacun se prend à espérer une politique monétaire accommodante en 2024.

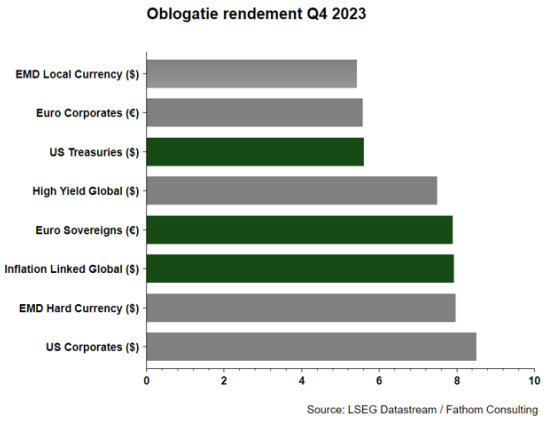
Oblogatie rendement Q4 2023
EMD Local Currency ($)
Euro Corporates (€)
US Treasuries ($)
High Yield Global ($)
Euro Sovereigns (€)
Inflation Linked Global ($)
EMD Hard Currency ($)
US Corporates ($)
0
2
4
6
8
10
Source: LSEG Datastream / Fathom Consulting

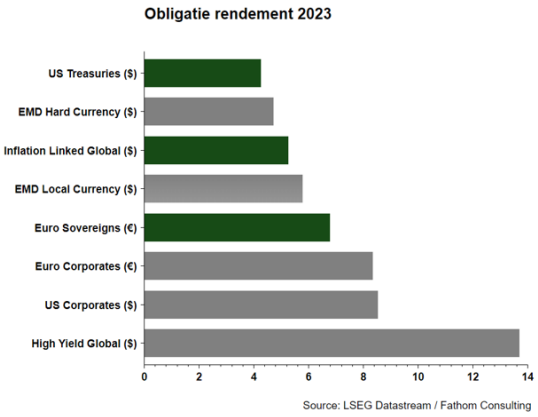
Obligatie rendement 2023
US Treasuries ($)
EMD Hard Currency ($)
Inflation Linked Global ($)
EMD Local Currency ($)
Euro Sovereigns (€)
Euro Corporates (€)
US Corporates ($)
High Yield Global ($)
0
2
4
6
8
10
12
14
Source: LSEG Datastream / Fathom Consulting

TRADUCTION LIBRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE AGELMACKERS SA (SICAV PUBLIQUE DE DROIT BELGE) SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Nagelmackers SA (SICAV publique de droit belge) (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 mars 2023, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 22 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un actif net globalisé qui s'élève à EUR 1.684.937.290,13 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice globalisé de l'exercice de EUR 134.152.532,52. Un aperçu de l'actif net et du résultat par compartiment est mentionné dans le tableau ci-dessous:

Compartiment	Devise	Actif Net	Résultat
Equity Small & Mid Cap Fund	EUR	105.659.873,81	15.393.884,20
European Real Estate Fund	EUR	87.549.348,29	12.737.320,39
Multifund Balanced	EUR	181.838.184,58	12.546.551,88
Multifund Conservative	EUR	53.468.873,86	3.402.100,72
Multifund Full Equities	EUR	96.563.986,29	8.331.673,97
Multifund Growth	EUR	102.134.483,10	8.302.474,24
Premium Euro Balanced Fund	EUR	15.699.499,76	1.779.166,24
Premium Crescendo Fund	EUR	39.578.156,02	3.332.075,63
Premium Moderato Fund	EUR	107.579.015,09	7.768.431,12
Premium Piano Fund	EUR	36.964.482,85	2.236.780,58
Private Fund Balanced	EUR	395.926.953,68	32.260.925,87
Private Fund Conservative	EUR	67.108.367,15	4.503.713,76
Private Fund Growth	EUR	259.358.715,97	23.633.591,36
China New Economy Fund	EUR	33.009.835,83	-8.884.198,53
Sustainable Euro Corporate Bonds Fund	EUR	102.497.513,85	6.808.041,09

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux organismes de placement collectifs en Belgique (et plus particulièrement l'Arrêté Royal du 10 novembre 2006).

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable aux Organismes de Placement Collectifs en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux organismes de placement collectifs en Belgique;

- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires;

- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations, à l'exception du non-respect des exigences légales concernant la fourniture du rapport du commissaire aux actionnaires dans le délai de quinze jours prévu aux articles 7:127, 7:132 et 7:148 du Code des sociétés et associations.

Diegem, le 27 mars 2024

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par

Damien Walgrave
Reviseur d'Entreprises

1.4 . BILAN GLOBALISE

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**1.684.937.290,13**	**1.490.048.986,58**
I. Actifs immobilisés	**5.165,80**	**10.313,83**
A. Frais d'établissement et d'organisation	5.165,80	10.313,83
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**1.631.397.374,03**	**1.433.919.882,86**
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	110.569.833,40	89.162.772,61
B. Instruments du marché monétaire	7.604.326,50	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	261.284.401,73	219.438.102,59
D. Autres valeurs mobilières		3,61
E. OPC à nombre variable de parts	1.251.938.812,40	1.125.319.004,05
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-283.400,46**	
B. Dettes	-283.400,46	
IV. Créances et dettes à un an au plus	**2.043.897,55**	**1.005.065,77**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	2.774.438,27	1.689.368,60
b. Avoirs fiscaux	289.190,11	251.998,82
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-1.019.730,83	-936.301,65
V. Dépôts et liquidités	**56.211.417,77**	**59.807.239,83**
A. Avoirs bancaires à vue	56.211.417,77	59.807.239,83
VI. Comptes de régularisation	**-4.437.164,56**	**-4.693.515,71**
B. Produits acquis	1.234.693,87	705.942,98
C. Charges à imputer (-)	-5.671.858,43	-5.399.458,69
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1.684.937.290,13**	**1.490.048.986,58**
A. Capital	1.622.296.642,37	1.691.302.070,72
B. Participations au résultat	2.171.551,90	-33.109.400,41
C. Résultat reporté	-73.683.436,66	66.681.160,01
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	134.152.532,52	-234.824.843,74

1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**139.595.976,31**	**-227.380.205,20**
A. Obligations et autres titres de créance		
a.Obligations	6.107.497,84	-14.546.318,58
B. Instruments du marché monétaire	-420.646,96	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	21.842.050,04	-69.317.637,83
D. Autres valeurs mobilières	49,33	3,61
E. OPC à nombre variable de parts	123.671.782,76	-151.771.745,04
H. Positions et opérations de change		
b.Autres positions et opérations de change	-11.604.756,70	8.255.492,64
II. Produits et charges des placements	**14.663.068,16**	**9.829.900,13**
A. Dividendes	12.026.889,74	9.061.918,48
B. Intérêts		
a.Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	1.970.596,39	1.205.502,31
b.Dépôts et liquidités	1.087.203,33	161.187,52
C. Intérêts d'emprunts (-)	-1.441,75	-242.536,50
E. Précomptes mobiliers (-)		
b.D'origine étrangère	-836.351,90	-807.731,00
F. Autres produits provenant des placements	416.172,35	451.559,32
III. Autres produits	**447.160,16**	**991.167,66**
A.Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	427.668,56	973.954,81
B. Autres	19.491,60	17.212,85
IV. Coûts d'exploitation	**-20.465.909,50**	**-18.265.706,33**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-481.518,52	-477.169,14
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-305.916,25	-267.064,57
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a.Gestion financière	-17.712.519,17	-15.332.606,32
Classe A	-3.488.852,07	-2.165.087,92
Classe B	-523.585,63	-325.409,77
Classe de base	-10.135.970,10	-9.096.275,08
Classe IC	-387.487,62	-456.804,86
Classe N	-14.254,37	
Classe P	-409.012,71	-407.820,71
Classe R	-2.753.356,67	-2.881.207,98
b.Gestion administrative et comptable	-537.276,06	-446.682,78
E. Frais administratifs (-)	-41.911,92	-75.902,74
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-87.347,36	-91.602,22
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-336.981,91	-297.768,96
H. Services et biens divers (-)	-391.601,25	-444.095,55
J. Taxes	-537.798,18	-724.842,64
Classe A	-157.245,61	-188.001,14
Classe B	-36.457,70	-24.890,82
Classe de base	-241.362,63	-377.146,33
Classe IC	-4.872,49	-5.973,88
Classe N	-12.047,41	6.398,60
Classe P	-65.961,97	-78.278,97
Classe R	-19.850,37	-56.950,10
K. Autres charges (-)	-33.038,88	-107.971,41
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-5.355.681,18**	**-7.444.638,54**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**134.240.295,13**	**-234.824.843,74**
VI. Impôts sur le résultat	**-87.762,61**	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**134.152.532,52**	**-234.824.843,74**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**62.640.647,76**	**-201.253.084,14**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-73.683.436,66	66.681.160,01
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	134.152.532,52	-234.824.843,74
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	2.171.551,90	-33.109.400,41

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-45.968.699,81	127.569.647,48
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	3.633.508,12	73.683.436,66
IV. (Distribution des dividendes)	-20.305.456,07	

1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.6.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, …).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

1.6.2 . Taux de change

	31.12.23		31.12.22	
1 EUR	7,8344	CNY	7,4192	CNY
	0,8666	GBP	0,8873	GBP
	8,6258	HKD	8,3299	HKD
	155,7336	JPY	140,8183	JPY
	11,1325	SEK	11,12025	SEK
	1,1047	USD	1,0673	USD

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS EQUITY SMALL & MID CAP FUND

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

31/03/2016 au prix de 100,00 EUR par part.

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Le compartiment vise un rendement maximum par le biais de la croissance du capital à long terme, en investissant dans des actions de petites et moyennes capitalisations. Le compartiment investit principalement dans de petites et moyennes capitalisations, une sélection équilibrée composée d'acteurs de niche prometteurs avec une valeur ajoutée innovante, de même qu'un groupe d'entreprises industrielles de qualité supérieure qui peuvent se targuer d'un modèle commercial et d'entreprise distinctif qui ont déjà prouvé leur plus-value. Ces entreprises sont fortement actives au niveau international. Grâce à une approche ascendante de sélection de valeurs, une analyse approfondie des fondamentaux et de la valeur, un maximum de 40 actions a été sélectionné pour être repris dans le portefeuille. L'accent est mis sur la croissance des bénéfices, la création de valeur (rendement sur l'avoir social) et la santé du bilan. Le compartiment n'utilise pas l'analyse technique ou un indicateur de référence. En outre, le portefeuille est soumis au degré de liquidité des différents investissements. Une distinction est faite entre les investissements liquides raisonnables à bons (de nombreuses capitalisations moyennes) et liquides moins bons (petites capitalisations).

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et il sera géré activement.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

Règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs de ce compartiment sont principalement investis dans des actions d'entreprises cotées dans un marché agréé qui répond à l'objectif énoncé ci-dessus.

Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EURO et la devise.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futurs, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

Volatilité

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds Nagelmackers Equity Small & Mid Cap a réalisé un rendement positif de 15,33% en 2023. Outre la Belgique (36%) le fonds se concentre principalement sur les Pays-Bas (29%). Par ailleurs, par ordre d'importance, les investissements sont principalement réalisés en France (17%) et en Italie (7%). Il n'y a pas d'indice de référence officiel dans le prospectus. Le MSCI EMU Small Cap Net Total Return Local Index, notre indice de référence, a augmenté de 14,02% sur la même période. La surperformance est principalement due à la surpondération des valeurs technologiques (semi-conducteurs).

Rétrospective

Les marchés boursiers ont entamé la nouvelle année par une forte reprise, stimulée par la baisse des chiffres de l'inflation, la réouverture de l'économie chinoise et l'espoir d'un assouplissement de la part des banques centrales dans un avenir proche. La reprise a été interrompue lorsque les banquiers centraux ont clairement indiqué que les taux d'intérêt allaient encore augmenter et rester à des niveaux élevés pendant un certain temps. Il s'en est suivi une panique soudaine sur les marchés financiers en raison de la faillite de la Silicon Valley Bank suivi du naufrage de Crédit Suisse. Par la suite, les taux d'intérêt sur les marchés des capitaux ont fortement chuté et les marchés boursiers se sont redressés. Au cours de la deuxième partie du semestre, la reprise a perdu un peu de son élan. Les banquiers centraux ont calmé l'ambiance sur les marchés financiers en soulignant que de nouvelles hausses de taux seraient nécessaires pour freiner l'inflation. Les investisseurs ont également été déçus par les modestes mesures de relance mises en place par la banque centrale chinoise pour relancer la croissance économique chancelante du pays. Néanmoins, l'économie s'est avérée plus résistante qu'on ne le craignait, grâce à trois moteurs: les consommateurs, les entreprises qui investissent et les gouvernements dépensiers. En outre, les marchés ont bénéficié de la conviction que l'intelligence artificielle soutiendrait la croissance mondiale dans les années à venir. Les données sur l'inflation plus faibles que prévu au début du troisième trimestre ont renforcé la conviction du marché que la fin d'une série de hausses des taux d'intérêt était proche. En outre, les investisseurs parient sur un atterrissage en douceur de l'économie mondiale. Ce cocktail a entraîné un rallye estival sur les marchés des actions. La joie a fait place au doute peu après, Jerome Powell ayant signalé qu'il relèverait encore les taux d'intérêt, si nécessaire, pour maîtriser l'inflation. En outre, les prix du pétrole ont atteint leur plus haut niveau depuis novembre 2022, ravivant les craintes d'inflation. Par conséquent, la prise de conscience que les taux d'intérêt resteraient élevés pendant une période prolongée a entraîné des prises de bénéfices sur les marchés boursiers. Une économie plus forte que prévu au début du quatrième trimestre a poussé les taux d'intérêt américains à leur plus haut niveau depuis 16 ans. Les taux d'intérêt allemands à long terme ont suivi la même tendance, culminant au-dessus de 3 % pour la première fois depuis 2011. La nervosité liée aux taux d'intérêt a entraîné des prises de bénéfices sur les marchés boursiers. Des données sur l'inflation inférieures aux prévisions et un rapport sur l'emploi médiocre aux États-Unis ont ensuite alimenté la conviction des investisseurs que le prochain ajustement des taux d'intérêt de la Fed consisterait en une baisse, ce qui a fait baisser les taux d'intérêt de manière significative et a entraîné une reprise des marchés boursiers. En fin de compte, M. Powell s'est assuré que le rallye de fin d'année sur les marchés boursiers se poursuive en faisant allusion à trois baisses de taux d'intérêt en 2024. De nombreuses nouvelles positions ont été créées au cours de l'année 2023 : Teamviewer (rendement du cash-flow libre supérieur à 10%), FlatexDégiro (après le carnage de l'année dernière), Technip Energies (société parapétrolière), Proximus (niveau historiquement bas), Aixtron et Soitec (2 retardataires du secteur des semi-conducteurs), Alten (prestataire de services de conseil dans le domaine logiciel), Alfen (fabricant de bornes de recharge électriques, e.a.) et Lanxess (entreprise chimique diversifiée), Esker (facturation numérique, e.a.), Laboratorius Farmaceuticos Rovi (société pharmaceutique espagnole à forte croissance), Reply (société italienne de logiciels), Scor (réassureur français), Redcare Pharmacy (anciennement Shop Apotheke, un vendeur en ligne de produits pharmaceutiques) et Ubisoft (développeur et éditeur français de jeux électroniques). Les positions dans de petites actions illiquides telles que Smartphoto, Ter Beke et CAF ont été supprimées. Synlab (lié aux tests Covid) et Euronext ont également été cédés. Une offre d'achat sur Telenet a également fait disparaître l'entreprise du fonds, tout comme Applus (après une forte hausse due à plusieurs rumeurs de rachat), Azelis (moins bonnes perspectives et ventes d'initiés en dessous du prix d'introduction en bourse), Alfen (après de nouveaux résultats décevants) et Moncler (la croissance dans le secteur du luxe devrait se normaliser d'ici à 2024). Au 31 décembre, les positions les plus importantes du portefeuille sont ASM international (8,1%), Besi (6%) et X-FAB (5,6%).

2.1.8 . Politique future

Il est difficile de savoir si les marchés continueront à suivre la voie qu'ils ont empruntée dans un avenir proche. Comment la situation économique évoluera-t-elle et quand les banques centrales réduiront-elles leurs taux d'intérêt. Le ratio cours / bénéfice (basé sur les bénéfices des 12 prochains mois) des petites capitalisations européennes est de 13, tandis que le ratio cours / valeur comptable est de 1,4 et le rendement du dividende de 3,1%. La croissance attendue des bénéfices des entreprises pour 2024 est de 14,9%. Les marchés boursiers sont à la veille d'une nouvelle série de résultats (4e trimestre

2023). Le gestionnaire continue d'appliquer la stratégie ascendante et sélectionne société par société selon les critères de sélection prescrits.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque

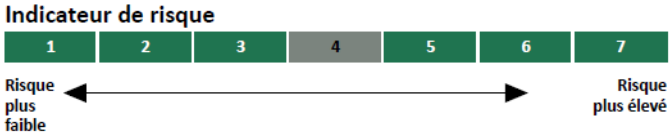

L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 7 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque moyen.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

2.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires la distribution du dividende brut suivant :

- Classe de base (BE6304766577) : 2,524 EUR payable le 19.04.24.

2.2 . BILAN

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**105.659.873,81**	**95.566.880,95**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**105.118.200,71**	**93.536.255,50**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	105.118.200,71	93.536.251,89
D. Autres valeurs mobilières		3,61
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-6.894,31**	
B. Dettes	-6.894,31	
IV. Créances et dettes à un an au plus	**200.866,11**	**227.398,00**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	27.393,33	33.202,25
b. Avoirs fiscaux	198.085,12	194.195,75
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-24.612,34	
V. Dépôts et liquidités	**609.518,74**	**2.049.091,27**
A. Avoirs bancaires à vue	609.518,74	2.049.091,27
VI. Comptes de régularisation	**-261.817,44**	**-245.863,82**
C. Charges à imputer (-)	-261.817,44	-245.863,82
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**105.659.873,81**	**95.566.880,95**
A. Capital	90.532.057,33	117.971.703,61
B. Participations au résultat	-511.423,07	459.547,85
C. Résultat reporté	245.355,35	3.344.431,63
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	15.393.884,20	-26.208.802,14

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**13.891.697,27**	**-27.256.754,71**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	13.891.692,70	-27.256.758,32
D. Autres valeurs mobilières	4,57	3,61
II. Produits et charges des placements	**2.413.368,05**	**2.082.065,32**
A. Dividendes	2.703.430,23	2.368.158,03
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	30.977,42	11.425,55
C. Intérêts d'emprunts (-)		-20.523,31
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-321.039,60	-276.994,95
III. Autres produits	**80.531,12**	**331,84**
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d"acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	80.167,18	
B. Autres	363,94	331,84
IV. Coûts d"exploitation	**-985.831,38**	**-1.034.444,59**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-57.546,33	-35.985,87
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-21.294,80	-23.410,73
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-775.576,70	-833.156,96
Classe de base	-440.458,17	-450.297,33
Classe IC	-335.118,53	-382.859,63
b. Gestion administrative et comptable	-35.747,84	-32.256,59
E. Frais administratifs (-)	-2.792,57	-4.936,16
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.440,56	-13.293,31
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-21.993,28	-20.000,87
H. Services et biens divers (-)	-26.614,59	-35.772,73
J. Taxes	-34.735,09	-35.044,77
Classe de base	-26.947,59	-26.554,42
Classe IC	-4.096,84	-5.064,71
Classe N	-3.690,66	-3.425,64
K. Autres charges (-)	-4.089,62	-586,60
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**1.508.067,79**	**1.047.952,57**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**15.399.765,06**	**-26.208.802,14**
VI. Impôts sur le résultat	**-5.880,86**	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**15.393.884,20**	**-26.208.802,14**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**15.127.816,48**	**-22.404.822,66**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	245.355,35	3.344.431 ?63
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	15.393.884,20	-26.208.802,14
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-511.423,07	459.547,85
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-13.127.468,25**	**22.650.178,01**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-1.737.331,21**	**-245.355,35**
IV. (Distribution des dividendes)	**-263.017,02**	

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE						
ACKERMANS AND VAN HAAREN NV	26.500	EUR	158,80	4.208.200,00	4,00%	3,98%
AEDIFICA SA	14.536	EUR	63,65	925.216,40	0,88%	0,88%
BARCO - REG SHS	153.827	EUR	16,55	2.545.836,85	2,42%	2,41%
BEKAERT SA	38.000	EUR	46,52	1.767.760,00	1,68%	1,67%
D'IETEREN	27.700	EUR	176,90	4.900.130,00	4,66%	4,64%
DEME GROUP NV	38.864	EUR	111,40	4.329.449,60	4,12%	4,10%
FINANCIERE DE TUBIZE	24.121	EUR	71,70	1.729.475,70	1,65%	1,64%
KBC ANCORA CVA	96.000	EUR	41,52	3.985.920,00	3,79%	3,77%
KINEPOLIS GROUP SA	33.259	EUR	44,70	1.486.677,30	1,41%	1,41%
LOTUS BAKERIES NV	230	EUR	8.230,00	1.892.900,00	1,80%	1,79%
MELEXIS NV	45.000	EUR	91,25	4.106.250,00	3,91%	3,89%
PROXIMUS SA	100.000	EUR	8,51	851.000,00	0,81%	0,80%
SIPEF	38.849	EUR	53,00	2.058.997,00	1,96%	1,95%
VGP SA	27.406	EUR	105,00	2.877.630,00	2,74%	2,72%
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	42.324	EUR	28,50	1.206.234,00	1,15%	1,14%
X-FAB SILICON F - REGISTERED	581.135	EUR	10,18	5.915.954,30	5,63%	5,60%
Belgique				**44.787.631,15**	**42,61%**	**42,39%**
AALBERTS N.V.	54.000	EUR	39,26	2.120.040,00	2,02%	2,01%
ASM INTERNATIONAL NV	18.250	EUR	469,95	8.576.587,50	8,16%	8,12%
ASR NEDERLAND NV	43.000	EUR	42,70	1.836.100,00	1,75%	1,74%
BASIC-FIT NV	168.000	EUR	28,16	4.730.880,00	4,50%	4,48%
BESI - REG SHS	46.500	EUR	136,45	6.344.925,00	6,03%	6,01%
CORBION	19.887	EUR	19,38	385.410,06	0,36%	0,36%
JUST EAT TAKEAWAY.COM N.V	88.000	EUR	13,78	1.212.816,00	1,15%	1,15%
REDCARE PHARMACY N.V.	7.500	EUR	131,60	987.000,00	0,94%	0,93%
SLIGRO FOOD GROUP	186.136	EUR	15,86	2.952.116,96	2,81%	2,79%
TKH GROUP N.V.	75.000	EUR	39,50	2.962.500,00	2,82%	2,80%
Pays-Bas				**32.108.375,52**	**30,54%**	**30,39%**
ALTEN SA	6.000	EUR	134,60	807.600,00	0,77%	0,76%
COMPAGNIE DES ALPES SA	110.000	EUR	14,12	1.553.200,00	1,48%	1,47%
ESKER SA	4.345	EUR	159,60	693.462,00	0,66%	0,66%
REXEL SA	60.000	EUR	24,77	1.486.200,00	1,41%	1,41%
SCOR SE ACT PROV REGROUPEMENT	25.000	EUR	26,46	661.500,00	0,63%	0,62%
SOITEC SA RGPT	5.000	EUR	161,80	809.000,00	0,77%	0,76%
SOPRA STERIA GROUP	26.000	EUR	197,80	5.142.800,00	4,89%	4,87%
TECHNIP ENER --- BEARER AND REG SHS	37.000	EUR	21,16	782.920,00	0,75%	0,74%
UBISOFT ENTERTAINMENT	20.000	EUR	23,11	462.200,00	0,44%	0,44%
France				**12.398.882,00**	**11,80%**	**11,73%**
ANIMA HOLDING	490.000	EUR	4,01	1.962.940,00	1,87%	1,86%
HERA SPA	400.000	EUR	2,97	1.188.800,00	1,13%	1,13%
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE SPA	85.000	EUR	11,45	973.250,00	0,92%	0,92%
MARR SPA	100.000	EUR	11,48	1.148.000,00	1,09%	1,09%
PIAGGIO AND C SPA	500.000	EUR	2,98	1.489.000,00	1,42%	1,41%
REPLY SPA	4.466	EUR	119,50	533.687,00	0,51%	0,50%
Italie				**7.295.677,00**	**6,94%**	**6,91%**
AIXTRON AG	97.000	EUR	38,66	3.750.020,00	3,57%	3,55%
FLATEXDEGIRO AG	90.000	EUR	11,17	1.005.300,00	0,96%	0,95%
LANXESS AG	32.000	EUR	28,37	907.840,00	0,86%	0,86%
TEAMVIEWER - BEARER SHS	30.000	EUR	14,06	421.800,00	0,40%	0,40%
Allemagne				**6.084.960,00**	**5,79%**	**5,76%**
APERAM PREFERENTIAL SHARE	48.658	EUR	32,88	1.599.875,04	1,52%	1,51%
Luxembourg				**1.599.875,04**	**1,52%**	**1,51%**
GRUPO ROVI	14.000	EUR	60,20	842.800,00	0,80%	0,80%
Espagne				**842.800,00**	**0,80%**	**0,80%**

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
ACTIONS				**105.118.200,71**	**100,00%**	**99,49%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**105.118.200,71**	**100,00%**	**99,49%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		609.518,74		0,58%
Avoirs bancaires à vue				**609.518,74**		**0,58%**
DEPOTS ET LIQUIDITES				**609.518,74**		**0,58%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**200.866,11**		**0,19%**
AUTRES				**-268.711,75**		**-0,26%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**105.659.873,81**		**100,00%**

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	5,79%
Belgique	42,61%
Espagne	0,80%
France	11,80%
Italie	6,94%
Luxembourg	1,52%
Pays-Bas	30,54%
TOTAL	**100,00%**

Par secteur	
Agriculture et pêche	1,96%
Chimie	0,86%
Compagnies d'assurance	2,38%
Construction de machines et appareils	7,55%
Distribution, commerce de détail	2,81%
Electronique et semi-conducteurs	30,89%
Electrotechnique et électronique	1,41%
Energie et eau	1,88%
Holding et sociétés financières	11,56%
Industrie agro-alimentaire	4,41%
Industrie automobile	4,66%
Industrie minière	1,52%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	0,80%
Internet et services d'Internet	8,92%
Métaux non ferreux	1,68%
Restauration, industrie hôtelière	2,89%
Services divers	5,16%
Sociétés immobilières	4,77%
Télécommunication	2,24%
Textile et habillement	1,65%
TOTAL	**100,00%**

Par devise	
EUR	100,00%
TOTAL	**100,00%**

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	20.471.159,18	15.040.357,06	35.511.516,24
Ventes	21.428.877,17	16.714.246,25	38.143.123,42
Total 1	**41.900.036,35**	**31.754.603,31**	**73.654.639,66**
Souscriptions	3.694.854,53	1.402.639,32	5.097.493,85
Remboursements	6.754.327,59	3.644.057,60	10.398.385,19
Total 2	**10.449.182,12**	**5.046.696,92**	**15.495.879,04**
Moyenne de référence de l'actif net total	103.181.176,05	101.422.906,36	102.295.008,13
Taux de rotation	**30,48%**	**26,33%**	**56,93%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe de base

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021	25.907,49	21.660,00	22.610,57	23.565,50	101.237,75	123.803,26	225.041,01	3.738.209,08	2.642.669,56	3.417.891,04	2.977.564,99	35.080.131,75	168,74	145,37
2022	12.167,34	17.028,58	10.695,29	38.283,00	102.709,80	102.548,83	205.258,63	1.766.225,59	2.080.139,31	1.532.943,03	4.492.409,35	24.813.734,45	131,89	109,88
2023	7.561,57	16.249,53	6.600,16	14.591,94	103.671,21	104.206,43	207.877,64	1.100.994,61	1.943.571,39	959.108,29	1.740.458,58	28.973.055,98	152,10	126,72

Classe IC

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
2021	500,00	24.080,00	326.098,00	84.765,00	3.810.450,90	57.399.767,03	176,02
2022	150,00	22.187,00	304.061,00	23.760,50	3.093.996,77	42.206.056,62	138,81
2023		49.166,00	254.895,00		7.586.611,54	41.173.664,57	161,53

Classe N

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
2021	22.021,00	14.266,00	174.759,00	3.485.909,86	2.286.460,90	32.406.140,62	185,43
2022	31.469,00	12.556,00	193.672,00	4.801.286,78	2.122.089,56	28.547.089,88	147,40
2023	12.372,00	654,00	205.390,00	2.052.927,85	112.206,78	35.513.153,26	172,91

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe de base

Rendement annuel

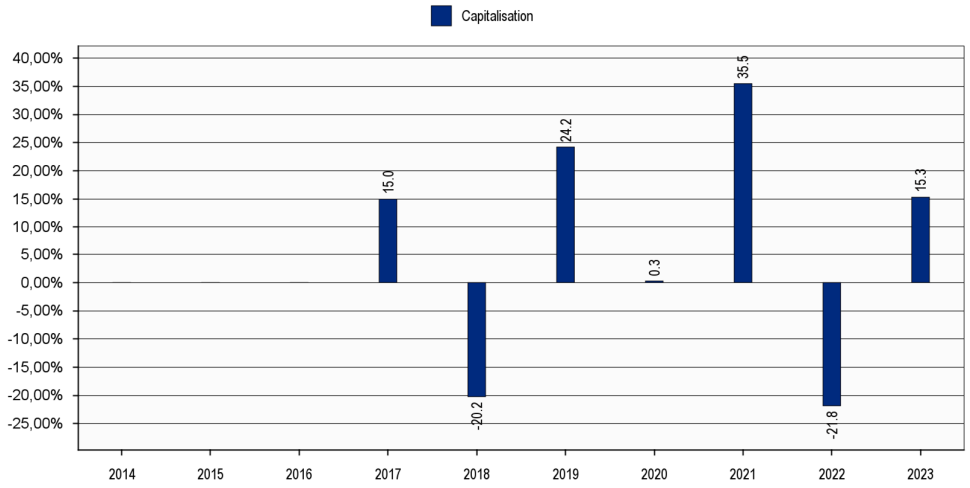

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
15,32% (en EUR)	6,89% (en EUR)	8,75% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe IC

Rendement annuel

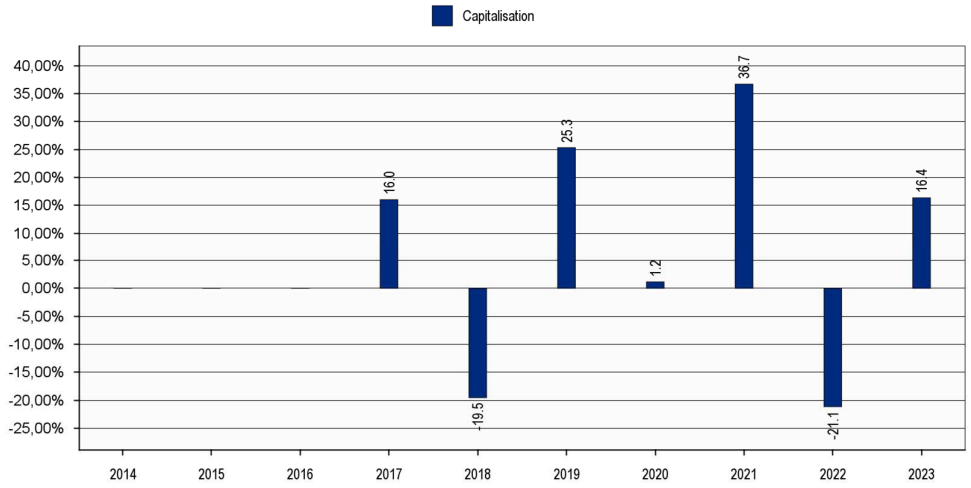

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
16,37% (en EUR)	7,85% (en EUR)	9,73% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe N

Rendement annuel

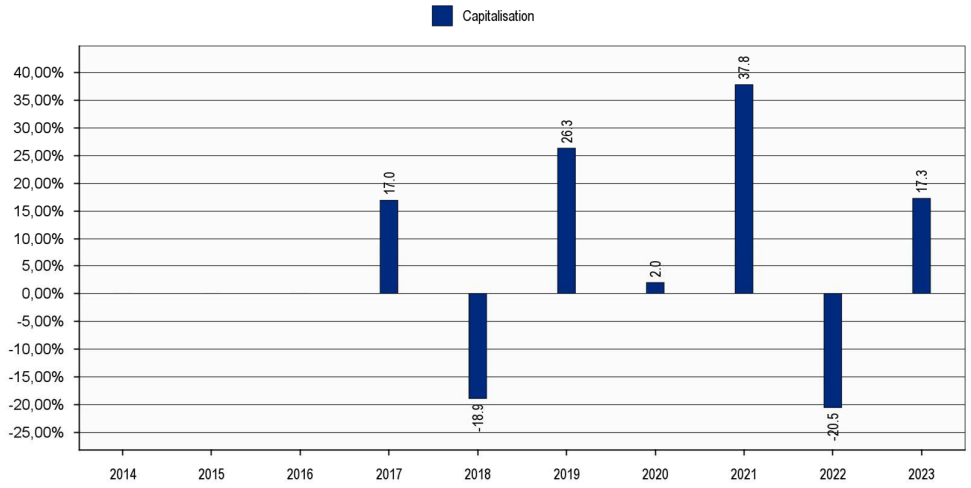

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
17,31% (en EUR)	8,72% (en EUR)	10,61% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

2.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Classe de base – Part de capitalisation (BE6285216048): 1,93%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,84%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le	0,09%

	montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	

- Classe de base – Part de distribution (BE6304766577) : 1,92%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,83%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,09%

- Classe “IC” – Part de capitalisation (BE6286315369) : 1,02%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,93%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,09%

- Classe “N” – Part de capitalisation (BE6285217053) : 0,22%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,13%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,09%

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

Le poste « III. A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison » du compte de résultats contient le montant des transactions de swing pricing.

Date NAV	Compartiment	Montant
15.03.23	NAGELMACKERS EQUITY SMALL & MID CAP FUND	80.167,18

NOTE 2 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend principalement la compensation CSDR.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,60% sur une base annuelle pour la classe de base, 0,00% pour la classe N et 0,80% pour la classeIC. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

NOTE 5 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 5.311,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS EUROPEAN REAL ESTATE FUND

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

16/06/2017 au prix de 100,00 EUR par part.

3.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif de l'investissement du compartiment est d'obtenir une plus-value à long terme, en investissant dans des instruments financiers représentatifs du secteur européen de l'immobilier, en général. À cette fin, les avoirs sont principalement investis dans des certificats immobiliers européens cotés en bourse, des trusts immobiliers européens cotés en bourse, des actions cotées en bourse de sociétés immobilières, des actions cotées en bourse de sociétés qui font de la promotion immobilière ou dans des OPC qui investissent dans l'immobilier.

Pour ce compartiment, aucun benchmark n'est appliqué et il sera géré activement.

Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Catégories d'actifs autorisés

Les avoirs de ce compartiment sont principalement investis dans des certificats immobiliers européens cotés en bourse, des trusts immobiliers européens cotés en bourse, des actions cotées en bourse de sociétés immobilières, des actions cotées en bourse de sociétés qui font de la promotion immobilière ou dans des OPC qui investissent dans l'immobilier.

Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment appartient à la catégorie visée à l'Article 8. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessous relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire.

L'on effectue un filtrage négatif et un filtrage normatif. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne dépassent pas les critères d'exclusion. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

a) Filtrage négatif

Les sociétés impliquées dans une série d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales, telles que les armes (controversées comme les armes à feu conventionnelles, civiles, les armes nucléaires), le tabac, les divertissements pour adultes et les jeux de hasard sont exclues de la possibilité d'être directement incluses dans le compartiment, conformément à la politique d'exclusion, disponible sur :
https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers- Exclusion-Policy-ENG.pdf

b) Filtrage normatif

Les entreprises jugées par une autorité compétente enfreignant à plusieurs reprises un ou plusieurs principes du Pacte mondial de l'ONU et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation sont exclues de l'investissement. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes.

c) Intégration ESG

Après 'exclusion des sociétés sur la base d'activités controversées et de normes, des critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement. L'intégration ESG signifie l'évaluation, en utilisant les données de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers au niveau des sociétés dans lesquelles le compartiment investit et comprend les éléments suivants :

- Environnement (E) : efficacité énergétique, utilisation efficace de l'eau, réduction de l'intensité des déchets et des émissions de gaz à effet de serre ;

- Social (S) : la poursuite de l'égalité des chances dans l'entreprise, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la sécurité du personnel, le respect des droits du travail et des droits de l'homme, y compris les normes pour les fournisseurs, l'impact social des produits et services ;

- Gouvernance (G) : respect des droits de vote, rémunération des administrateurs, comités d'audit indépendants, indépendance du conseil d'administration.

Pour l'évaluation des entreprises, un modèle de notation interne est utilisé qui évalue la performance des entreprises dans le domaine de l'ESG sur la base, entre autres, d'indicateurs de principaux impacts négatifs (Principal Adverse Impact, PAI) et d'autres données ESG telles que la recherche et les notations par des parties externes, avant de reprendre ou de détenir ou non un investissement. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes et de logiciels spécialisés.

Règlement Taxonomie

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR et n'investit donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement Taxonomie (pourcentage d'investissements alignés selon le règlement Taxonomie : 0%). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futures, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

Volatilité

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds Nagelmackers European Real Estate a réalisé un rendement de +15,2% en 2023. Sur la même période, l'indice de référence a progressé de 15,4%.

Rétrospective

Les marchés boursiers ont entamé l'année par une forte reprise, stimulée par la baisse des chiffres de l'inflation, la réouverture de l'économie chinoise et l'espoir d'un assouplissement de la part des banques centrales dans un avenir proche. Cette reprise a été interrompue lorsque les banquiers centraux ont clairement indiqué que les taux d'intérêt allaient encore rester à des niveaux élevés pendant un certain temps. Ensuite, le chaos dans le secteur bancaire américain et les problèmes du Crédit Suisse ont exercé une pression sur les marchés boursiers. Plusieurs plans de sauvetage ont fini par ramener le calme sur les marchés, mais la volatilité n'a pas disparu pour autant. La dynamique des marchés boursiers s'est accrue ou réduite en fonction des attentes en matière de taux d'intérêt et de croissance économique. En fin de compte, M. Powell a veillé à ce qu'une nouvelle reprise des marchés boursiers se transforme en un rallye de fin d'année en faisant allusion à trois réductions des taux d'intérêt en 2024. Par exemple, l'indice plus large des actions de la zone euro (indice MSCI EMU) a généré un gain de 18,8% en 2023.

La BCE a relevé le taux de base de 200 points de base en 2023 et les taux d'intérêt allemands à long terme ont atteint leur plus haut niveau depuis 2011. Outre l'incertitude quant à l'évolution des taux d'intérêt, les problèmes du secteur bancaire et les craintes émergentes d'une forte récession ont également touché le secteur immobilier de plein fouet. La forte baisse des taux d'intérêt à long terme au cours du quatrième trimestre a été un catalyseur solide pour l'immobilier et a plus qu'effacé la perte des neuf premiers mois de l'année. L'indice de référence de l'immobilier a pu terminer l'année avec un gain de 15,4%. Le fonds Nagelmackers European Real Estate a réalisé un gain de 15,2%. L'immobilier résidentiel, fortement corrélé à l'évolution des taux d'intérêt à long terme, a été le segment le plus performant l'année dernière. L'immobilier de santé, quant à lui, a enregistré la plus mauvaise performance, en raison de l'incertitude persistante des opérateurs.

Au cours de l'année, la participation dans le secteur résidentiel allemand a été augmentée par des acquisitions supplémentaires dans Vonovia, LEG Immobilien et TAG Immobilien. La position dans l'acteur résidentiel finlandais Kojamo a été liquidée en raison de l'augmentation possible des coûts de financement. De même, la participation dans le secteur de la logistique a été augmentée par des achats supplémentaires dans Montea, WDP et CTP. Le fonds a également participé à l'augmentation de capital de Care Property Invest, Aedifica, Cofinimmo, Montea, WDP, Shurgard et Xior. Enfin, les participations dans l'acteur logistique Tritax Eurobox et le développeur Atenor ont été cédées.

TAG Immobilien a été l'action la plus performante du fonds. L'action a connu une solide reprise après l'annus horribilis 2022, au cours de laquelle elle a été contrainte de procéder à une augmentation de capital et de réduire le dividende. La plus mauvaise performance a été réalisée par Atenor, durement touchée par la crise immobilière, dont les pertes ont pu être contenues en cédant cette action. L'immobilier résidentiel représentait 24% du fonds à la fin du mois de décembre, suivi par la logistique (21%), le commerce de détail (18%) et les bureaux (17%). L'immobilier de santé représentait 11%. L'Allemagne est la plus représentée géographiquement (27%), devant la France (20%), la Belgique (14%) et les Pays-Bas (12%). La plus grande position dans des actions est occupée par Vonovia (9,2%).

3.1.8 . Politique future

En supposant que le pic des taux d'intérêt soit derrière nous et en tenant compte d'une croissance économique modeste dans la zone euro, l'environnement d'investissement pour l'immobilier coté deviendra plus attractif en 2024. Les premiers signes sont déjà présents pour indiquer que le marché des transactions va commencer à s'ouvrir. Le gestionnaire s'attend donc à ce que les ventes d'actifs décollent au cours de l'année, réduisant ainsi la probabilité d'augmentations de capital dilutives visant à réduire le ratio d'endettement. En outre, les dépréciations d'actifs devraient atteindre leur niveau le plus bas en 2024. En termes de segments, la préférence va à l'immobilier résidentiel allemand, à la logistique et au commerce de détail. Les bureaux situés dans les régions secondaires restent le segment le moins préféré.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque

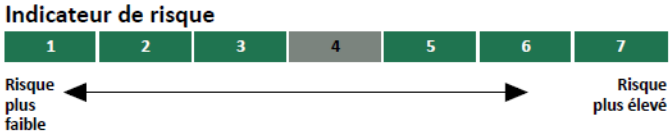

L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 7 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque moyen.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un

guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

3.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires la distribution du dividende brut suivant :

- Classe de base (BE6294018765) : 2,6113 EUR payable le 19.04.2024

3.2 . BILAN

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**87.549.348,29**	**58.988.032,95**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**86.652.641,97**	**55.621.476,42**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	86.652.641,97	55.621.476,42
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-8.366,04**	
B. Dettes	-8.366,04	
IV. Créances et dettes à un an au plus	**131.435,92**	**291.278,67**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	94.125,73	239.537,45
b. Avoirs fiscaux	78.333,01	54.496,19
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-41.022,82	-2.754,97
V. Dépôts et liquidités	**992.013,59**	**3.247.911,95**
A. Avoirs bancaires à vue	992.013,59	3.247.911,95
VI. Comptes de régularisation	**-218.377,15**	**-172.634,09**
C. Charges à imputer (-)	-218.377,15	-172.634,09
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**87.549.348,29**	**58.988.032,95**
A. Capital	79.888.330,14	76.586.956,25
B. Participations au résultat	-596.333,89	-311.581,53
C. Résultat reporté	-4.479.968,35	9.794.708,86
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	12.737.320,39	-27.082.050,63

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**11.241.456,17**	**-28.718.155,49**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	11.241.411,41	-28.718.155,49
D. Autres valeurs mobilières	44,76	
II. Produits et charges des placements	**1.986.398,08**	**2.415.752,25**
A. Dividendes	2.256.280,89	2.771.112,30
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	49.876,92	6.203,29
C. Intérêts d'emprunts (-)		-8.000,21
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-319.759,73	-353.563,13
III. Autres produits	**196.844,22**	**193,62**
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d"acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	196.368,67	
B. Autres	475,55	193,62
IV. Coûts d"exploitation	**-681.442,28**	**-779.841,01**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-26.586,10	-21.177,41
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-13.548,73	-16.661,24
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-515.552,24	-616.678,94
Classe de base	-461.015,99	-559.805,12
Classe IC	-48.594,12	-56.873,82
Classe N	-5.942,13	
b. Gestion administrative et comptable	-22.900,21	-24.912,21
E. Frais administratifs (-)	-2.704,75	-4.773,69
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-4.867,12	-6.691,78
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-21.643,50	-19.752,10
H. Services et biens divers (-)	-21.923,04	-33.907,28
J. Taxes	-42.917,29	-35.011,79
Classe de base	-37.797,99	-31.554,79
Classe IC	-789,37	-793,31
Classe N	-4.329,93	-2.663,69
K. Autres charges (-)	-8.799,30	-274,57
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**1.501.800,02**	**1.636.104,86**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**12.743.256,19**	**-27.082.050,63**
VI. Impôts sur le résultat	**-5.935,80**	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**12.737.320,39**	**-27.082.050,63**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**7.661.018,15**	**-17.598.923,30**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-4.479.968,35	9.794.708,86
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	12.737.320,39	-27.082.050,63
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-596.333,89	-311.581,53
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-6.640.807,88**	**13.118.954,95**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter		**4.479.968,35**
IV. (Distribution des dividendes)	**-1.020.210,27**	

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE						
AEDIFICA SA	65.944	EUR	63,65	4.197.335,60	4,84%	4,79%
COFINIMMO SA	41.391	EUR	71,40	2.955.317,40	3,41%	3,38%
CP INVEST	191.302	EUR	14,26	2.727.966,52	3,15%	3,12%
INTERVEST OFFICES	130.753	EUR	20,70	2.706.587,10	3,12%	3,09%
MONTEA NV	39.585	EUR	86,20	3.412.227,00	3,94%	3,90%
RETAIL ESTATES	27.029	EUR	64,60	1.746.073,40	2,02%	1,99%
VGP SA	23.965	EUR	105,00	2.516.325,00	2,90%	2,87%
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	164.446	EUR	28,50	4.686.711,00	5,41%	5,35%
XIOR STUDENT HOUSING N V	85.675	EUR	29,70	2.544.547,50	2,94%	2,91%
Belgique				**27.493.090,52**	**31,73%**	**31,40%**
ARGAN	26.491	EUR	85,20	2.257.033,20	2,60%	2,58%
COVIVIO SA	23.600	EUR	48,68	1.148.848,00	1,32%	1,31%
GECINA	37.617	EUR	110,10	4.141.631,70	4,78%	4,73%
ICADE SA	85.000	EUR	35,54	3.020.900,00	3,49%	3,45%
KLEPIERRE SA	191.800	EUR	24,68	4.733.624,00	5,46%	5,41%
MERCIALYS SA	120.000	EUR	9,95	1.193.400,00	1,38%	1,36%
UNIBAIL RODAMCO	87.500	EUR	66,92	5.855.500,00	6,76%	6,69%
France				**22.350.936,90**	**25,79%**	**25,53%**
HAMBORNER REIT AG	114.000	EUR	6,81	776.340,00	0,90%	0,89%
LEG IMMOBILIEN - REG SHS	88.200	EUR	79,32	6.996.024,00	8,07%	7,99%
TAG IMMOBILIEN AG	257.760	EUR	13,20	3.401.143,20	3,92%	3,88%
VONOVIA SE	283.163	EUR	28,54	8.081.472,02	9,33%	9,23%
Allemagne				**19.254.979,22**	**22,22%**	**21,99%**
CTP N.V.	234.119	EUR	15,28	3.577.338,32	4,13%	4,09%
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES	89.805	EUR	22,20	1.993.671,00	2,30%	2,28%
NSI NV	84.160	EUR	18,76	1.578.841,60	1,82%	1,80%
Pays-Bas				**7.149.850,92**	**8,25%**	**8,17%**
ARIMA --- BEARER SHS	128.547	EUR	6,35	816.273,45	0,94%	0,93%
INMOBILIARIA COLONIAL SA	275.000	EUR	6,55	1.801.250,00	2,08%	2,06%
MERLIN PROPERTIES SOCIMI S.A.	213.000	EUR	10,06	2.142.780,00	2,47%	2,45%
Espagne				**4.760.303,45**	**5,49%**	**5,44%**
AROUNDTOWN SA	563.400	EUR	2,48	1.394.415,00	1,61%	1,60%
SHURGARD SELF STORAGE LTD	62.886	EUR	44,86	2.821.065,96	3,26%	3,22%
Luxembourg				**4.215.480,96**	**4,87%**	**4,82%**
KOJAMO RG	120.000	EUR	11,90	1.428.000,00	1,65%	1,63%
Finlande				**1.428.000,00**	**1,65%**	**1,63%**
ACTIONS				**86.652.641,97**	**100,00%**	**98,98%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**86.652.641,97**	**100,00%**	**98,98%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		992.013,59		1,13%
Avoirs bancaires à vue				**992.013,59**		**1,13%**
DEPOTS ET LIQUIDITES				**992.013,59**		**1,13%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**131.435,92**		**0,15%**
AUTRES				**-226.743,19**		**-0,26%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**87.549.348,29**		**100,00%**

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	22,22%
Belgique	31,73%
Espagne	5,49%
Finlande	1,65%
France	25,79%
Luxembourg	4,87%
Pays-Bas	8,25%
TOTAL	**100,00%**

Par secteur	
Sociétés immobilières	100,00%
TOTAL	**100,00%**

Par devise	
EUR	100,00%
TOTAL	**100,00%**

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	**2ème semestre**	**Exercice complet**
Achats	6.183.589,90	15.844.875,11	22.028.465,01
Ventes	2.293.109,82	1.078.821,09	3.371.930,91
Total 1	**8.476.699,72**	**16.923.696,20**	**25.400.395,92**
Souscriptions	3.142.666,06	15.996.371,26	19.139.037,32
Remboursements	1.231.886,04	2.083.156,33	3.315.042,37
Total 2	**4.374.552,10**	**18.079.527,59**	**22.454.079,69**
Moyenne de référence de l'actif net total	60.684.285,52	69.789.524,30	65.273.325,86
Taux de rotation	**6,76%**	**-1,66%**	**4,21%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe de base

Période	Evolution du nombre d''actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.
2021	54.308,91	59.823,06	382.522,75	6.765.153,18	7.576.506,65	51.880.654,82	135,63
2022	38.582,08	82.192,61	338.912,21	4.149.402,99	9.137.433,78	30.179.749,75	89,05
2023	88.018,85	36.240,50	390.690,56	7.693.657,40	3.315.042,37	40.087.361,62	102,61

Classe IC

Période	Evolution du nombre d''actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
2021	1.605,00	4.120,00	6.895,00	1.947.052,05	5.561.983,70	9.625.610,42	1.396,03
2022	34,00		6.929,00	45.406,14		6.610.937,46	954,10
2023			6.929,00			7.679.763,70	1.108,35

Classe N

Période	Evolution du nombre d''actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
2021	32.741,00	23.876,00	151.762,00	4.812.975,71	3.333.478,02	24.073.766,90	158,63
2022	59.338,00	7.775,00	203.325,00	7.937.855,18	994.527,00	22.197.345,74	109,17
2023	108.174,00		311.499,00	11.445.379,92		39.782.222,97	127,71

3.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe de base

Rendement annuel

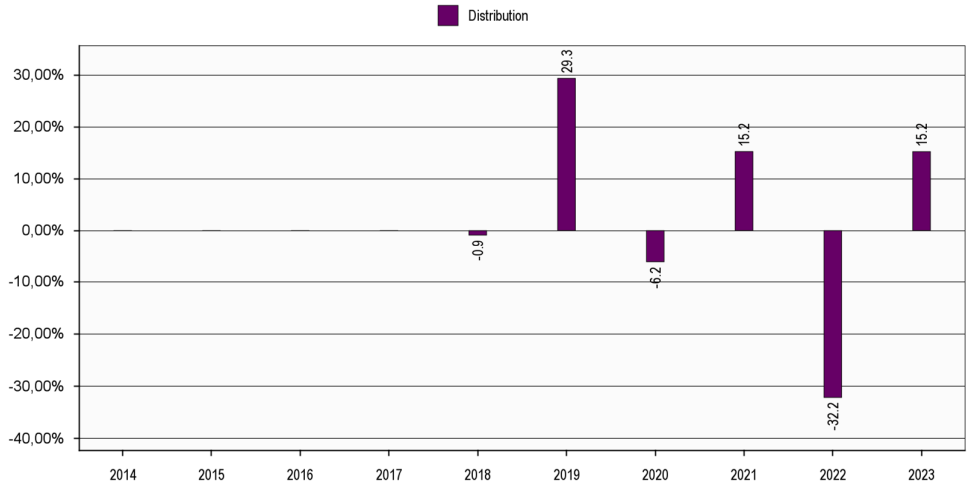

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
15,23% (en EUR)	-3,43% (en EUR)	1,79% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(1 + P t) (1 + P t+1)...(1 + P t+n)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

P t = [α x (VNI t+1 / VNI t)] - 1

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (Dt_t / VNI\ ex_t)]\ [1+(D_{t2} / VNI\ ex_{t2}]...[1+(D_{tn} / VNIex_{tn})]$

avec

$D_t, D_{t2},...D_{tn}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI\ ex_t...VNI\ ex_{tn}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe IC

Rendement annuel

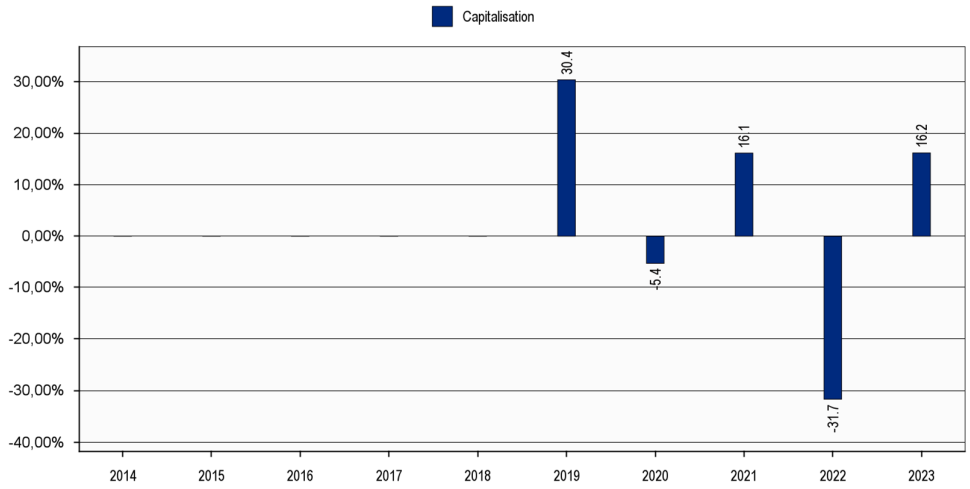

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
16,17% (en EUR)	-2,67% (en EUR)	2,60% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe N

Rendement annuel

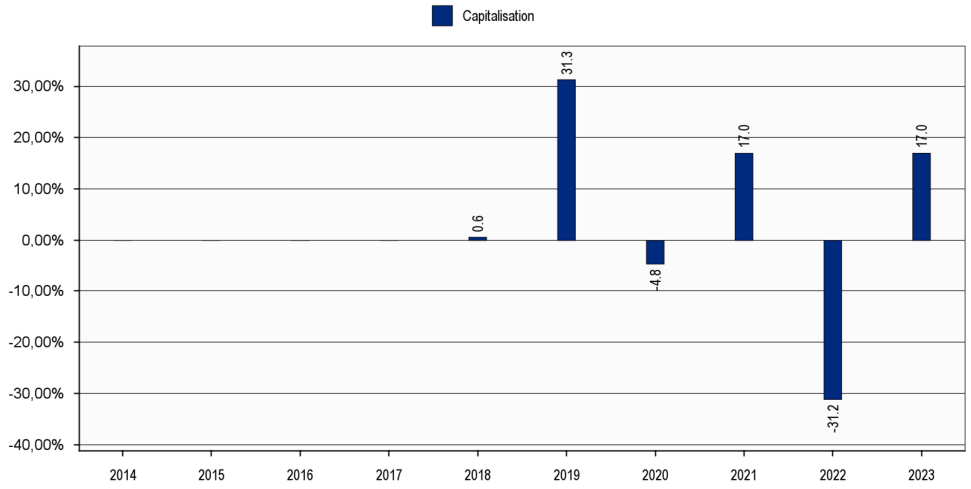

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
16,98% (en EUR)	-1,98% (en EUR)	3,32% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

3.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Classe de base – Part de distribution (BE6294018765): 1,73%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,69%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les	0,04%

	investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	

- Classe “IC” – Part de capitalisation (BE6294020787) : 0,91%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,87%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,04%

- Classe “N” – Part de capitalisation (BE6294019771) : 0,20%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,16%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,04%

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

Le poste « III. A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison » du compte de résultats contient le montant des transactions de swing pricing.

Date NAV	Compartiment	Montant
27.09.23	NAGELMACKERS EUROPEAN REAL ESTATE FUND	117.970,84
02.10.23	NAGELMACKERS EUROPEAN REAL ESTATE FUND	78.397,83

NOTE 2 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend principalement la compensation CSDR.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,40% sur une base annuelle pour la classe de base, 0,00% pour la classe N et 0,70% pour la classe IC. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

NOTE 5 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 5.311,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 6 – Annexe SFDR

L'annexe SFDR n'est pas auditée.

4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND BALANCED

4.1 . RAPPORT DE GESTION

4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

03/04/2000 au prix de 250,00 EUR par part.

4.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

La gestion de ce compartiment se caractérise par une répartition équilibrée des actifs en actions, obligations et liquidités. La gestion vise une rentabilité supérieure à long terme, couplée à un risque modéré.

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Catégories d'actifs autorisés

Ce compartiment investit, principalement, dans des fonds d'action et fonds d'obligations et, en plus en fonds monétaires. L'investissement dans ces différents actifs, se fait de telle manière, que le caractère neutre se reflète toujours. Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/EG. Le compartiment investira principalement dans des actions d'autres organismes de placement collectif.Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de filtrages positifs et négatifs ou via un actionnariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles le fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplication synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF euxmêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment appartient à la catégorie visée à l'Article 8. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Ce compartiment investit au moins 80% (par le biais d'OPCVM ou d'OPC) dans des fonds obligataires ou d'actions qui doivent intégrer des critères ESG via une combinaison de filtrage positif et négatif ou d'actionnariat actif qui :

- Soit sont catégorisés Article 8 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI), qui intègrent donc au moins des accents sociaux et écologiques dans leur processus, et peuvent même de préférence obtenir un score supérieur sur plusieurs de ces caractéristiques sociales et / ou écologiques, en fonction de l'orientation du fonds sous-jacent respectif ;

- Soit sont catégorisés Article 9 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI);

- Soit conforment au label Febelfin Towards Sustainability ;

- Soit combinent plusieurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus.

En conséquence, au moins 80% de ce compartiment sera constitué de fonds qui :

- Soit appliquent une intégration ESG étendue (avec filtre ISR (Investissements socialement responsable))

- Soit ont l'investissement d'impact comme objectif d'investissement.

Les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères susmentionnés (Article 8, Article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), doivent respecter au moins les éléments suivants dans leur processus :

- Une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne.

- Les principes du Pacte mondial des Nations Unies : ce sont 10 principes basés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium), conformément à la législation belge.

- Exclusion basée sur la «liste noire» comme indiquée dans la politique "Towards Sustainability" de Febelfin.

Pour les ETF qui n'appartiennent pas aux 80% mentionnés ci-dessus, l'exigence minimale sera que l'émetteur respectif de l'ETF souscrive à l'UNPRI.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes et de logiciels spécialisés.

Au moins une fois par trimestre, il sera également vérifié si chaque OPCVM / OPC sous-jacent est (toujours) qualifié de fonds Article 8, Article 9 ou de fonds Towards Sustainability. Si tel n'était plus le cas pour un OPCVM / OPC spécifique et que cela conduirait à ce que le compartiment ne respecte plus la pondération minimum stipulée de 80%, cela conduira à la vente de l'OPCVM / OPC concerné.

Règlement Taxonomie

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR et n'investit donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement Taxonomie (pourcentage d'investissements alignés selon le règlement Taxonomie : 0%). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Particularités des obligations et titres de créance

Les actifs sont investis dans des actions d'OPC dont les investissements sous-jacents répondent aux critères suivants ou à des critères plus stricts : les obligations et titres de créance sont émis autant par des entreprises que par des autorités publiques, y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

La couverture de la devise peut se faire si l'exposition dans une devise donnée, s'écarte considérablement de la composition souhaitée du portefeuille. Les coûts dépendent de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et de la monnaie dont le risque est couvert.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

4.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds Nagelmackers Multifund Balanced a réalisé un rendement de 7,32% en 2023.

Rétrospective

La pondération obligataire est restée stable à 41% sur l'ensemble de l'année 2023. Le marché obligataire mondial a connu une hausse de 4,7% en 2023. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à 2,56% et l'a terminée à 2,02%. Le rendement américain à 10 ans a clôturé l'année à 3,88%, soit exactement le même niveau qu'au début de l'année. En janvier, la position dans AXA Global Inflation Bonds Short Duration a été entièrement vendue et la position dans NN (L) Green Bond a été réduite. Les fonds libérés ont ensuite été investis dans le fonds NMI Medium Term. Début mars, la position dans Lyxor 2-10y Inflation Expectations au sein des compartiments Conservative et Balanced a été entièrement vendue. Le produit a été investi dans des obligations d'État européennes via NMI Variable Term. Fin mars, les compartiments Conservative, Balanced et Growth ont pris une position supplémentaire dans des obligations d'État européennes à duration neutre (via NMI Variable Term). Au début du mois d'avril, pour Conservative et Balanced, la position dans le GS US Dollar Credit Fund a été vendue en totalité et le produit a été investi dans Ishares US Treasury 7-10y. En mai, la duration du portefeuille obligataire a été allongée en transférant la totalité de la position dans Ishares US Treasury 1-3y à Ishares US Treasury 7-10y. Mi-juin, nous avons profité d'un rebond des taux d'intérêt européens à 10 ans pour allonger la duration du portefeuille obligataire pour les compartiments Conservative, Balanced et Growth. À cette fin, la position dans NMI Medium Term a été réduite et remplacée par une position supplémentaire dans NMI Variable Term. En septembre, une position supplémentaire a été prise dans des obligations d'État européens à duration neutre par l'intermédiaire du fonds NMI Variable Term. Pour financer cet achat, des positions obligataires sur des échéances plus courtes ont été réduites, y compris le NMI Medium Term. En octobre, profitant de la hausse des taux d'intérêt, une position supplémentaire a été prise sur le papier gouvernemental européen via NMI Variable Term pour les compartiments Conservative, Balanced et Growth.

La pondération des actions a progressé de 55% à 56% en 2023. L'indice boursier mondial a augmenté de 19,6% en 2023. L'indice mondial des actions de valeur (+5,2%) a enregistré des performances nettement moins bonnes que l'indice mondial des actions de croissance (+31,6%). Début février, la position dans iShares MSCI World Min. Vol ESG a été progressivement supprimée et remplacée par une position supplémentaire dans NN (L) European Sust Eq. et NMI European Large Cap Equities. En avril, la position dans les actions de valeur a été réduite par la vente partielle de la position dans le Sparinvest Ethical Global Value Fund. Le produit de cette vente a été investi dans les fonds ABN Amro Parnassus US ESG Equities et GS European Enhanced Index Sustainable Equity. En mai, la position dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility a été vendue et remplacée par une position supplémentaire dans Goldman Sachs Global Sustainable Equity et Skagen Global Fund. En juin, la position dans Sparinvest Ethical Global Value Fund et GS Europe Sustainable Equity Fund a été réduite pour tous les compartiments. Les fonds libérés ont été utilisés pour augmenter la pondération des actions des marchés émergents via le tracker UBS MSCI EM SRI. La position dans GS Global Sustainable Equity Fund a également été renforcée. Du côté des actions, pour Conservative, Balanced et Growth, les positions dans les fonds NM China New Economy Fund et GS Global Impact Opportunities Fund, entre autres, ont été réduites en octobre. Le produit de cette vente a été investi dans l'ETF iShares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG.

Le pourcentage des liquidités a diminué de 4% à 3% en 2023. En juillet, il a été décidé pour Conservative, Balanced et Growth de profiter de la faiblesse du yen japonais en investissant 2% du portefeuille dans cette devise.

4.1.8 . Politique future

L'année 2023 s'est révélée être une année bonne, voire excellente, pour les marchés obligataires et les marchés d'actions. Sur les marchés des actions, le rallye qui a commencé à la fin du mois d'octobre 2023 a notamment permis de terminer l'année de manière positive. Au cours de la période allant de fin octobre à fin décembre 2023, l'indice mondial des actions a augmenté de plus de 11%. Sur l'ensemble de l'année 2023, les valeurs de croissance se sont nettement mieux comportées que les titres "value".

Aucune nouvelle hausse des taux d'intérêt (pour réduire l'inflation) n'est prévue pour l'année 2024. La question est maintenant de savoir quand les banques centrales américaines et européennes commenceront à réduire leurs taux d'intérêt. Tous les compartiments Multifund continuent traditionnellement à investir largement dans des actions de «

croissance de qualité ». Cependant, l'évaluation de ces actions, en particulier avec la hausse des prix des actions en 2023, a considérablement augmenté. C'est pourquoi certaines positions sont également détenues dans des fonds spécialisés dans les actions de valeur, qui bénéficient d'une valorisation moins chère.

4.1.9 . Indicateur synthétique de risque

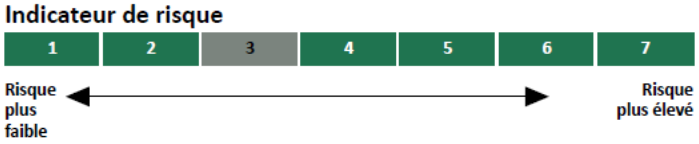

L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque faible à moyen.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

4.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires la distribution du dividende brut suivant :

- Classe de base (BE6311051377) : 2,5761 EUR payable le 19.04.2024
- Classe A (BE6325726659) : 24,8921 EUR payable le 19.04.2024
- Classe B (BE6325727665) : 25,7576 EUR payable le 19.04.2024

Le montant distribué pour les actions de distribution est supérieur au résultat à attribuer mais répond aux critères de article 27§2b de l'arrêté royal du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes publics de placement collectif.

4.2 . BILAN

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**181.838.184,58**	**173.655.537,29**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**176.708.403,48**	**167.928.500,09**
E. OPC à nombre variable de parts	176.708.403,48	167.928.500,09
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-33.642,73**	
B. Dettes	-33.642,73	
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-399.449,67**	**-21.451,83**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	48,18	77.832,32
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-399.497,85	-99.284,15
V. Dépôts et liquidités	**6.262.870,29**	**6.468.309,57**
A. Avoirs bancaires à vue	6.262.870,29	6.468.309,57
VI. Comptes de régularisation	**-699.996,79**	**-719.820,54**
C. Charges à imputer (-)	-699.996,79	-719.820,54
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**181.838.184,58**	**173.655.537,29**
A. Capital	175.286.859,54	198.314.990,74
B. Participations au résultat	-145.960,55	-174.417,62
C. Résultat reporté	-5.849.266,29	6.628.537,67
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	12.546.551,88	-31.113.573,50

4.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**14.134.626,69**	**-28.956.976,67**
E. OPC à nombre variable de parts	15.750.065,80	-31.325.504,92
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-1.615.439,11	2.368.528,25
II. Produits et charges des placements	**1.155.955,79**	**627.108,04**
A. Dividendes	912.932,52	490.547,93
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	88.577,61	14.753,29
C. Intérêts d'emprunts (-)		-39.900,03
F. Autres produits provenant des placements	154.445,66	161.706,85
III. Autres produits	**922,17**	**856,53**
B. Autres	922,17	856,53
IV. Coûts d"exploitation	**-2.738.920,82**	**-2.784.561,40**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-20.138,67	-18.586,12
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-28.551,67	-29.267,95
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-2.539.491,37	-2.548.495,96
Classe A	-31.638,71	-37.004,36
Classe B	-9.915,59	-9.197,51
Classe de base	-2.497.937,07	-2.502.294,09
b. Gestion administrative et comptable	-60.157,64	-55.234,99
E. Frais administratifs (-)	-2.980,03	-5.099,20
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-6.202,64	-6.296,16
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-21.797,17	-20.586,16
H. Services et biens divers (-)	-35.949,63	-45.516,69
J. Taxes	-18.782,20	-61.226,34
Classe A	-19,13	-934,40
Classe B	-139,12	-411,63
Classe de base	-18.623,95	-59.880,31
K. Autres charges (-)	-4.869,80	5.748,17
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-1.582.042,86**	**-2.156.596,83**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**12.552.583,83**	**-31.113.573,50**
VI. Impôts sur le résultat	**-6.031,95**	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**12.546.551,88**	**-31.113.573,50**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**6.551.325,04**	**-24.659.453,45**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-5.849.266,29	6.628.537,67
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	12.546.551,88	-31.113.573,50
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-145.960,55	-174.417,62
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-5.329.927,26**	**18.810.187,16**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**620.111,29**	**5.849.266,29**
IV. (Distribution des dividendes)	**-1.841.509,07**	

4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE							
BLUEBAY GLOBAL HY ESG BD K USD AIDIV DIS	52.859,01	USD	90,13	4.312.843,25	0,99%	2,44%	2,37%
GSF III EMERGING MARK DEBT HC IH1CE	1.026	EUR	5.093,69	5.226.125,94	0,10%	2,96%	2,88%
GSF III EURO BOND ICE	10.707,91	EUR	538,39	5.765.032,74	1,00%	3,26%	3,17%
GSF III EURO SUST CRT EX FINANCIALS ICE	742	EUR	7.849,59	5.824.395,78	1,76%	3,30%	3,20%
GSF III GREEN BOND ICE	790	EUR	4.808,50	3.798.715,00	0,16%	2,15%	2,09%
ISHARES II PLC USD TREASURY BD 7-10Y	61.500	EUR	159,15	9.787.417,50	0,12%	5,54%	5,38%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	658	EUR	9.860,10	6.487.945,80	11,89%	3,67%	3,57%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	417	EUR	9.157,71	3.818.765,07	3,73%	2,16%	2,10%
NAG INSTIT VARIABLE TERM SHS N	2.013	EUR	8.984,71	18.086.221,23	11,62%	10,23%	9,95%
NORDEA 1-EUR HY ST BD-BI EUR	56.182	EUR	120,08	6.746.194,11	1,04%	3,82%	3,71%
THREADNEEDLE EUROPEAN SOCIAL BOND LE	486.507	EUR	9,77	4.753.027,44	0,95%	2,69%	2,61%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**74.606.683,86**		**42,22%**	**41,03%**
OPC-Obligations				**74.606.683,86**		**42,22%**	**41,03%**
ISHARES EDGE MSCI WLD MINIMUMVOLATILITY	540.000	EUR	5,90	3.185.460,00	0,31%	1,80%	1,75%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				**3.185.460,00**		**1,80%**	**1,75%**
ABN PARNASS US ESG EQT I USD	59.949	USD	209,51	11.369.768,93	0,24%	6,43%	6,25%
GSF III EMER MARK ENH IND SUS EQ ICE	905	EUR	5.087,05	4.603.780,25	0,33%	2,61%	2,53%
GSF III EUROPE ENH IND SUS EQ ICE	675	EUR	6.904,37	4.660.449,75	1,06%	2,64%	2,56%
GSF III EUROPE SUSTAINABLE EQUITY ICE	427	EUR	11.270,39	4.812.456,53	1,09%	2,72%	2,65%
GSF III GLOBAL SUSTAINABLE EQ ICE	19.015	EUR	708,80	13.477.832,00	0,78%	7,63%	7,41%
GSF III NORTH AMERICA ENH IND SUS EQ ICU	3.022	USD	7.994,13	21.869.606,54	1,76%	12,38%	12,03%
KEM ITL L GL SC -I- CAP	1.837	EUR	2.683,41	4.929.424,17	0,30%	2,79%	2,71%
NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FD N CAP	192	EUR	6.827,00	1.310.784,00	3,97%	0,74%	0,72%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	42.913	EUR	127,71	5.480.419,23	6,26%	3,10%	3,01%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	36.984	EUR	172,91	6.394.903,44	6,05%	3,62%	3,52%
NAG EUROPEAN EQUITY LARGE CAP -N- CAP	285	EUR	13.580,68	3.870.493,80	4,01%	2,19%	2,13%
SPARINVEST ETHICAL GLOBAL VALUE-EUR I-	11.912	EUR	277,47	3.305.222,64	0,35%	1,87%	1,82%
UBS ETF MS EMSR -A- DIS	400.000	EUR	11,54	4.616.800,00	0,23%	2,61%	2,54%
UBS ETF UK RESP -A- GBP	200.000	GBP	15,51	3.579.943,45	0,35%	2,03%	1,97%
UBS LUX FD SOLUT MSCI JAPAN SOCIAL UEJAD	90.000	JPY	3.273,09	1.891.550,27	0,22%	1,07%	1,04%
WELLINGTON GLOBAL IMPACT FUND S USD CAP	158.058	USD	19,17	2.742.824,62	0,31%	1,55%	1,51%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**98.916.259,62**		**55,98%**	**54,40%**
OPC-Actions				**102.101.719,62**		**57,78%**	**56,15%**
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**176.708.403,48**		**100,00%**	**97,18%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**176.708.403,48**		**100,00%**	**97,18%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		JPY		3.610.461,85			1,98%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		2.652.408,44			1,46%
Avoirs bancaires à vue				**6.262.870,29**			**3,44%**
DEPOTS ET LIQUIDITES				**6.262.870,29**			**3,44%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-399.449,67**			**-0,22%**
AUTRES				**-733.639,52**			**-0,40%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**181.838.184,58**			**100,00%**

4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	25,72%
Irlande	10,92%
Italie	3,82%
Luxembourg	59,54%
TOTAL	**100,00%**

Par secteur	
Fonds d'investissement	100,00%
TOTAL	**100,00%**

Par devise	
EUR	74,10%
GBP	2,03%
JPY	1,07%
USD	22,80%
TOTAL	**100,00%**

4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	**2ème semestre**	**Exercice complet**
Achats	46.307.763,38	25.568.303,35	71.876.066,73
Ventes	40.794.887,03	36.702.774,01	77.497.661,04
Total 1	**87.102.650,41**	**62.271.077,36**	**149.373.727,77**
Souscriptions	9.164.772,34	4.036.248,76	13.201.021,10
Remboursements	8.253.811,03	9.311.114,66	17.564.925,69
Total 2	**17.418.583,37**	**13.347.363,42**	**30.765.946,79**
Moyenne de référence de l'actif net total	180.085.590,65	178.790.025,67	179.432.498,47
Taux de rotation	**38,69%**	**27,36%**	**66,10%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe A

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
18.03.21 - 31.12.21	2.324,19	1.614,79			2.324,19	1.614,79	3.938,98	2.351.879,56	1.620.400,07			4.237.653,44	1.067,73	1.087,47
2022	752,28		617,71	1.021,67	2.458,76	593,12	3.051,88	749.999,59		583.927,44	1.009.226,66	2.775.456,22	908,47	913,40
2023		591,80	1.706,48	43,00	752,28	1.141,92	1.894,19		565.287,57	1.576.159,82	40.554,70	1.860.606,17	979,58	984,04

Classe B

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.
15.03.21 - 31.12.21	1.120,61		1.120,61	1.120.607,00		1.223.246,04	1.091,59
2022	143,72		1.264,33	137.391,95		1.161.728,99	918,85
2023			1.264,33			1.254.135,28	991,94

Classe de base

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021	45.361,28	321.480,56	29.283,99	67.399,76	250.236,69	612.033,23	862.269,92	20.723.896,99	36.261.231,22	13.446.733,33	7.791.623,07	193.494.151,97	482,06	119,05
2022	22.315,60	132.783,11	22.140,22	71.150,55	250.412,07	673.665,79	924.077,86	9.789.305,63	14.666.659,24	9.640.561,48	7.672.338,01	169.718.352,08	408,51	100,08
2023	13.243,86	68.629,60	25.289,43	51.127,23	238.366,50	691.168,16	929.534,66	5.567.902,60	7.067.830,93	10.664.979,31	5.283.231,86	178.723.443,13	438,37	107,40

4.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Classe de base : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classes A et B : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe A

Rendement annuel

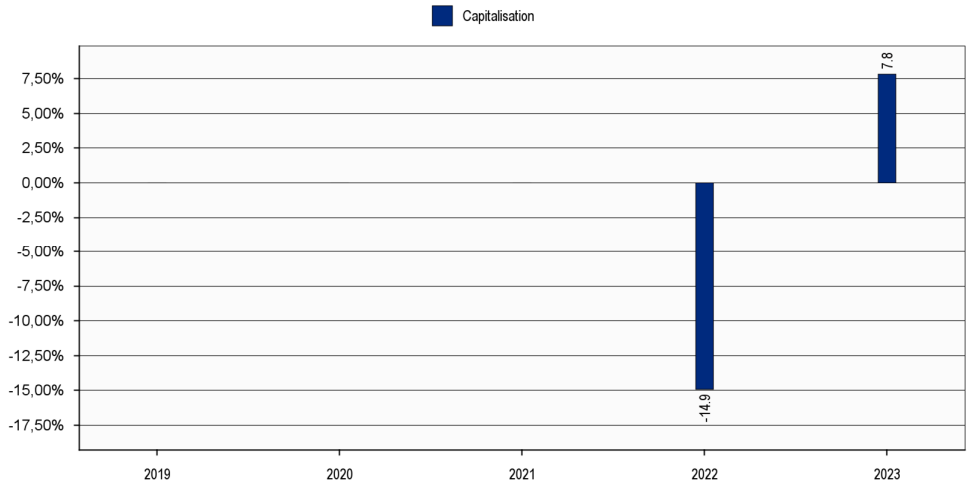

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an
Part
7,83% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe B

Rendement annuel

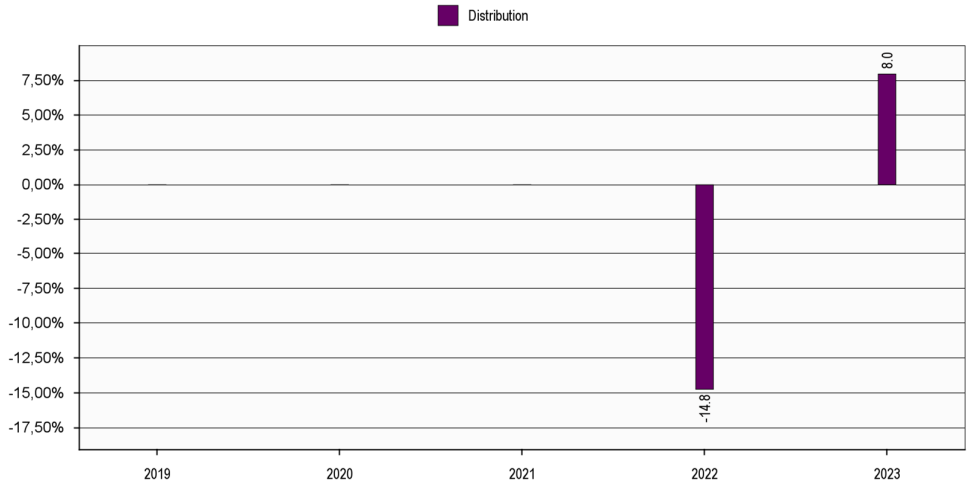

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an
Part
7,95% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(1 + P t) (1 + P t+1)...(1 + P t+n)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

P t = [α x (VNI t+1 / VNI t)] - 1

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (Dt_t / VNI\ ex_t)]\ [1+(D_{t2} / VNI\ ex_{t2}]...[1+(D_{tn} / VNIex_{tn})]$

avec

$D_t, D_{t2},...D_{tn}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI\ ex_t...VNI\ ex_{tn}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe de base

Rendement annuel

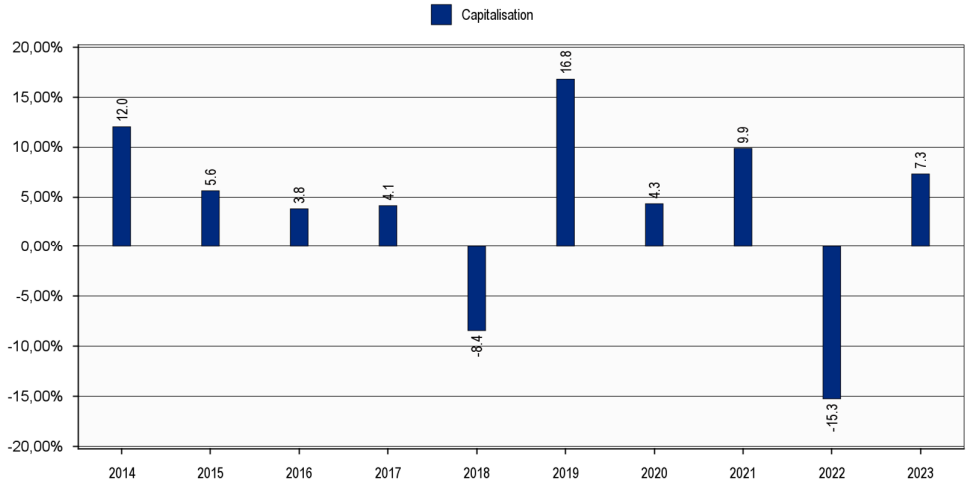

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
7,31% (en EUR)	-0,03% (en EUR)	4,02% (en EUR)	3,62% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

4.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Classe de base – Part de capitalisation (BE0173447112): 1,86%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,85%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

- Classe de base – Part de distribution (BE6311051377) : 1,86%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,85%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

- Classe “A” – Part de capitalisation (BE6325722617) : 1,44%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,43%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

- Classe “A” – Part de distribution (BE6325726659) : 1,46%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,45%

Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

- Classe “B” – Part de distribution (BE6325727665) : 1,26%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,25%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend principalement la compensation CSDR.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,40% sur une base annuelle pour la classe de base, 1,00% pour la classe A et 0,80% pour la classe B. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

NOTE 5 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 5.311,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 6 – Annexe SFDR

L’annexe SFDR n’est pas auditée.

5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND CONSERVATIVE

5.1 . RAPPORT DE GESTION

5.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

05/03/1993 au prix de 123,95 EUR par part.

5.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

5.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

La gestion du compartiment NAGELMACKERS MULTIFUND CONSERVATIVE qui est composé d'actifs mixtes, se caractérise par le caractère conservateur. La gestion vise une haute rentabilité à long terme, à un risque limité.

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Catégories d'actifs autorisés

Le compartiment investit, principalement, dans des fonds d'action et fonds d'obligations et, en plus en fonds monétaires. L'investissement dans ces différents actifs, se fait de telle manière, que le caractère conservateur se reflète toujours. Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/EG. Le compartiment investira principalement dans des actions d'autres organismes de placement collectif. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de filtrages positifs et négatifs ou via un actionnariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles le fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplication synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF eux-mêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment appartient à la catégorie visée à l'Article 8. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Ce compartiment investit au moins 80% (par le biais d'OPCVM ou d'OPC) dans des fonds obligataires ou d'actions qui doivent intégrer des critères ESG via une combinaison de filtrage positif et négatif ou d'actionnariat actif qui :

- Soit sont catégorisés Article 8 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI), qui intègrent donc au moins des accents sociaux et écologiques dans leur processus, et peuvent même de préférence obtenir un score supérieur sur plusieurs de ces caractéristiques sociales et / ou écologiques, en fonction de l'orientation du fonds sous-jacent respectif;

- Soit sont catégorisés Article 9 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI);

- Soit conforment au label Febelfin Towards Sustainability ;

- Soit combinent plusieurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus.

En conséquence, au moins 80% de ce compartiment sera constitué de fonds qui :

- Soit appliquent une intégration ESG étendue (avec filtre ISR (Investissements socialement responsable))

- Soit ont l'investissement d'impact comme objectif d'investissement.

Les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères susmentionnés (Article 8, Article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), doivent respecter au moins les éléments suivants dans leur processus :

- Une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne.

- Les principes du Pacte mondial des Nations Unies : ce sont 10 principes basés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium), conformément à la législation belge.

- Exclusion basée sur la «liste noire» comme indiquée dans la politique "Towards Sustainability" de Febelfin.

Pour les ETF qui n'appartiennent pas aux 80% mentionnés ci-dessus, l'exigence minimale sera que l'émetteur respectif de l'ETF souscrive à l'UNPRI.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes et de logiciels spécialisés.

Au moins une fois par trimestre, il sera également vérifié si chaque OPCVM / OPC sous-jacent est (toujours) qualifié de fonds Article 8, Article 9 ou de fonds Towards Sustainability. Si tel n'était plus le cas pour un OPCVM / OPC spécifique et que cela conduirait à ce que le compartiment ne respecte plus la pondération minimum stipulée de 80%, cela conduira à la vente de l'OPCVM / OPC concerné.

Règlement Taxonomie

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR et n'investit donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement Taxonomie (pourcentage d'investissements alignés selon le règlement Taxonomie : 0%). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Particularités des obligations et titres de créance

Les actifs sont investis dans des actions d'OPC dont les investissements sous-jacents répondent aux critères suivants ou à des critères plus stricts : les obligations et titres de créance sont émis autant par des entreprises que par des autorités publiques, y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

La couverture de la devise peut se faire si l'exposition dans une devise donnée, s'écarte considérablement de la composition souhaitée du portefeuille. Les coûts dépendent de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et de la monnaie dont le risque est couvert.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

5.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

5.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

5.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds Nagelmackers Multifund Conservative a réalisé un rendement de 6,70% en 2023.

Rétrospective

La pondération obligataire est restée stable à 68% en 2023. Le marché obligataire mondial a connu une hausse de 4,7% en 2023. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à 2,56% et l'a terminée à 2,02%. Le rendement américain à 10 ans a clôturé l'année à 3,88%, soit exactement le même niveau qu'au début de l'année. En janvier, la position dans AXA Global Inflation Bonds Short Duration a été entièrement vendue et la position dans NN (L) Green Bond a été réduite. Les fonds libérés ont ensuite été investis dans le fonds NMI Medium Term. Début mars, la position dans Lyxor 2-10y Inflation Expectations au sein des compartiments Conservative et Balanced a été entièrement vendue. Le produit a été investi dans des obligations d'État européennes via NMI Variable Term. Fin mars, les compartiments Conservative, Balanced et Growth ont pris une position supplémentaire dans des obligations d'État européennes à duration neutre (via NMI Variable Term). Au début du mois d'avril, pour Conservative et Balanced, la position dans le GS US Dollar Credit Fund a été vendue en totalité et le produit a été investi dans Ishares US Treasury 7-10y. En mai, la duration du portefeuille obligataire a été allongée en transférant la totalité de la position dans Ishares US Treasury 1-3y à Ishares US Treasury 7-10y. Mi-juin, nous avons profité d'un rebond des taux d'intérêt européens à 10 ans pour allonger la duration du portefeuille obligataire pour les compartiments Conservative, Balanced et Growth. À cette fin, la position dans NMI Medium Term a été réduite et remplacée par une position supplémentaire dans NMI Variable Term. En septembre, une position supplémentaire a été prise dans des obligations d'État européens à duration neutre par l'intermédiaire du fonds NMI Variable Term. Pour financer cet achat, des positions obligataires sur des échéances plus courtes ont été réduites, y compris le NMI Medium Term. En octobre, profitant de la hausse des taux d'intérêt, une position supplémentaire a été prise sur le papier gouvernemental européen via NMI Variable Term pour les compartiments Conservative, Balanced et Growth.

La pondération des actions a progressé de 29% à 30% en 2023. L'indice boursier mondial a augmenté de 19,6% en 2023. L'indice mondial des actions de valeur (+5,2%) a enregistré des performances nettement moins bonnes que l'indice mondial des actions de croissance (+31,6%). Début février, la position dans iShares MSCI World Min. Vol ESG a été progressivement supprimée et remplacée par une position supplémentaire dans NN (L) European Sust Eq. et NMI European Large Cap Equities. En avril, la position dans les actions de valeur a été réduite par la vente partielle de la position dans le Sparinvest Ethical Global Value Fund. Le produit de cette vente a été investi dans les fonds ABN Amro Parnassus US ESG Equities et GS European Enhanced Index Sustainable Equity. En mai, la position dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility a été vendue et remplacée par une position supplémentaire dans Goldman Sachs Global Sustainable Equity et Skagen Global Fund. En juin, la position dans Sparinvest Ethical Global Value Fund et GS Europe Sustainable Equity Fund a été réduite pour tous les compartiments. Les fonds libérés ont été utilisés pour augmenter la pondération des actions des marchés émergents via le tracker UBS MSCI EM SRI. La position dans GS Global Sustainable Equity Fund a également été renforcée. Du côté des actions, pour Conservative, Balanced et Growth, les positions dans les fonds NM China New Economy Fund et GS Global Impact Opportunities Fund, entre autres, ont été réduites en octobre. Le produit de cette vente a été investi dans l'ETF iShares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG.

Le pourcentage des liquidités a diminué de 3% à 2% en 2023. En juillet, il a été décidé pour Conservative, Balanced et Growth de profiter de la faiblesse du yen japonais en investissant 2% du portefeuille dans cette devise.

5.1.8 . Politique future

L'année 2023 s'est révélée être une année bonne, voire excellente, pour les marchés obligataires et les marchés d'actions. Sur les marchés des actions, le rallye qui a commencé à la fin du mois d'octobre 2023 a notamment permis de terminer l'année de manière positive. Au cours de la période allant de fin octobre à fin décembre 2023, l'indice mondial des actions

a augmenté de plus de 11%. Sur l'ensemble de l'année 2023, les valeurs de croissance se sont nettement mieux comportées que les titres "value".

Aucune nouvelle hausse des taux d'intérêt (pour réduire l'inflation) n'est prévue pour l'année 2024. La question est maintenant de savoir quand les banques centrales américaines et européennes commenceront à réduire leurs taux d'intérêt. Tous les compartiments Multifund continuent traditionnellement à investir largement dans des actions de « croissance de qualité ». Cependant, l'évaluation de ces actions, en particulier avec la hausse des prix des actions en 2023, a considérablement augmenté. C'est pourquoi certaines positions sont également détenues dans des fonds spécialisés dans les actions de valeur, qui bénéficient d'une valorisation moins chère.

5.1.9 . Indicateur synthétique de risque

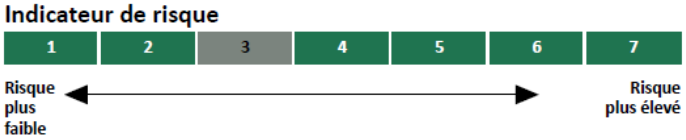

L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque faible à moyen.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

5.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires la distribution du dividende brut suivant :

- Classe de base (BE6311055410) : 3,8712 EUR payable le 19.04.2024
- Classe A (BE6325671103) : 38,7014 EUR payable le 19.04.2024

Le montant distribué pour les actions de distribution est supérieur au résultat à attribuer mais répond aux critères de article 27§2b de l'arrêté royal du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes publics de placement collectif.

5.2 . BILAN

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**53.468.873,86**	**52.235.465,11**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**51.390.203,80**	**51.148.694,74**
E. OPC à nombre variable de parts	51.390.203,80	51.148.694,74
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-9.892,45**	
B. Dettes	-9.892,45	
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-2.706,78**	**-26.328,01**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	145,25	
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-2.852,03	-26.328,01
V. Dépôts et liquidités	**2.275.864,15**	**1.306.519,65**
A. Avoirs bancaires à vue	2.275.864,15	1.306.519,65
VI. Comptes de régularisation	**-184.594,86**	**-193.421,27**
C. Charges à imputer (-)	-184.594,86	-193.421,27
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**53.468.873,86**	**52.235.465,11**
A. Capital	52.418.622,48	60.232.458,88
B. Participations au résultat	-33.370,41	433.971,64
C. Résultat reporté	-2.318.478,93	977.246,24
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	3.402.100,72	-9.408.211,65

5.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**3.717.958,92**	**-8.877.201,51**
E. OPC à nombre variable de parts	3.972.923,23	-9.234.787,16
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-254.964,31	357.585,65
II. Produits et charges des placements	**431.122,83**	**277.546,24**
A. Dividendes	358.748,20	218.833,58
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	20.690,75	2.948,27
C. Intérêts d'emprunts (-)		-4.768,27
F. Autres produits provenant des placements	51.683,88	60.532,66
III. Autres produits	**76,46**	**80,30**
B. Autres	76,46	80,30
IV. Coûts d"exploitation	**-745.926,24**	**-808.636,68**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-6.690,24	-6.751,01
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-8.248,13	-9.093,25
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-651.361,64	-697.220,64
Classe A	-25.998,79	-25.775,13
Classe B	-7.683,38	-7.629,74
Classe de base	-617.679,47	-663.815,77
b. Gestion administrative et comptable	-18.893,06	-20.032,13
E. Frais administratifs (-)	-2.798,82	-5.266,85
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.480,00	-5.695,01
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-21.702,62	-19.673,70
H. Services et biens divers (-)	-25.697,15	-31.444,85
J. Taxes	-3.467,24	-15.300,55
Classe A	-219,54	-802,63
Classe B	-83,22	-363,43
Classe de base	-3.164,48	-14.134,49
K. Autres charges (-)	-1.587,34	1.841,31
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-314.726,95**	**-531.010,14**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**3.403.231,97**	**-9.408.211,65**
VI. Impôts sur le résultat	**-1.131,25**	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**3.402.100,72**	**-9.408.211,65**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**1.050.251,38**	**-7.996.993,77**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-2.318.478,93	977.246,24
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	3.402.100,72	-9.408.211,65
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-33.370,41	433.971,64
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-1.268.131,98**	**5.678.514,84**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**1.026.539,76**	**2.318.478,93**
IV. (Distribution des dividendes)	**-808.659,16**	

5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

5.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE							
BLUEBAY GLOBAL HY ESG BD FD K AIDIV DIS	32.286,03	EUR	83,69	2.702.017,68	0,56%	5,26%	5,05%
GSF III EMERGING MARK DEBT HC IH1CE	803	EUR	5.093,69	4.090.233,07	0,08%	7,96%	7,65%
GSF III EURO BOND ICE	5.386,45	EUR	538,39	2.900.011,89	0,50%	5,64%	5,42%
GSF III EURO SUST CRT EX FINANCIALS ICE	341	EUR	7.849,59	2.676.710,19	0,81%	5,21%	5,01%
GSF III GREEN BOND ICE	390	EUR	4.808,50	1.875.315,00	0,08%	3,65%	3,51%
ISHARES II PLC USD TREASURY BD 7-10Y	28.000	EUR	159,15	4.456.060,00	0,06%	8,67%	8,33%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	336	EUR	9.860,10	3.312.993,60	6,07%	6,45%	6,20%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	124	EUR	9.157,71	1.135.556,04	1,11%	2,21%	2,12%
NAG INSTIT VARIABLE TERM SHS N	764	EUR	8.984,71	6.864.318,44	4,41%	13,36%	12,84%
NORDEA 1-EUR HY ST BD-BI EUR	22.957	EUR	120,08	2.756.619,17	0,43%	5,36%	5,15%
THREADNEEDLE EUROPEAN SOCIAL BOND LE	274.097	EUR	9,77	2.677.845,46	0,54%	5,21%	5,01%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**35.447.680,54**		**68,98%**	**66,29%**
OPC-Obligations				**35.447.680,54**		**68,98%**	**66,29%**
ISHARES EDGE MSCI WLD MINIMUMVOLATILITY	135.000	EUR	5,90	796.365,00	0,08%	1,55%	1,49%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				**796.365,00**		**1,55%**	**1,49%**
ABN PARNASS US ESG EQT I USD	8.793	USD	209,51	1.667.657,15	0,03%	3,25%	3,12%
GSF III EMER MARK ENH IND SUS EQ ICE	262	EUR	5.087,05	1.332.807,10	0,10%	2,59%	2,49%
GSF III EUROPE ENH IND SUS EQ ICE	66	EUR	6.904,37	455.688,42	0,10%	0,89%	0,85%
GSF III EUROPE SUSTAINABLE EQUITY ICE	111	EUR	11.270,39	1.251.013,29	0,28%	2,43%	2,34%
GSF III GLOBAL SUSTAINABLE EQ ICE	3.511	EUR	708,80	2.488.596,80	0,14%	4,84%	4,66%
GSF III NORTH AMERICA ENH IND SUS EQ ICU	380	USD	7.994,13	2.749.983,61	0,22%	5,35%	5,14%
KEM ITL L GL SC -I- CAP	442	EUR	2.683,41	1.186.067,22	0,07%	2,31%	2,22%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	7.038	EUR	127,71	898.822,98	1,03%	1,75%	1,68%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	8.127	EUR	172,91	1.405.239,57	1,33%	2,73%	2,63%
SPARINVEST ETHICAL GLOBAL VALUE-EUR I-	4.035	EUR	277,47	1.119.591,45	0,12%	2,18%	2,09%
UBS ETF UK RESP -A- GBP	33.000	GBP	15,51	590.690,67	0,06%	1,15%	1,11%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**15.146.158,26**		**29,47%**	**28,33%**
OPC-Actions				**15.942.523,26**		**31,02%**	**29,82%**
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**51.390.203,80**		**100,00%**	**96,11%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**51.390.203,80**		**100,00%**	**96,11%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.277.254,67			2,39%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		JPY		998.609,48			1,87%
Avoirs bancaires à vue				**2.275.864,15**			**4,26%**
DEPOTS ET LIQUIDITES				**2.275.864,15**			**4,26%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-2.706,78**			**-0,01%**
AUTRES				**-194.487,31**			**-0,36%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**53.468.873,86**			**100,00%**

5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	26,50%
Irlande	11,37%
Italie	5,36%
Luxembourg	56,77%
TOTAL	**100,00%**

Par secteur	
Fonds d'investissement	100,00%
TOTAL	**100,00%**

Par devise	
EUR	90,25%
GBP	1,15%
USD	8,60%
TOTAL	**100,00%**

5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	13.840.908,12	4.289.620,77	18.130.528,89
Ventes	14.854.485,98	6.913.542,24	21.768.028,22
Total 1	**28.695.394,10**	**11.203.163,01**	**39.898.557,11**
Souscriptions	830.395,96	1.245.984,60	2.076.380,56
Remboursements	2.302.956,72	1.942.115,81	4.245.072,53
Total 2	**3.133.352,68**	**3.188.100,41**	**6.321.453,09**
Moyenne de référence de l'actif net total	52.798.150,84	51.742.264,53	52.263.846,93
Taux de rotation	**48,41%**	**15,49%**	**64,25%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe A

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
16.03.21 - 31.12.21	1.499,12	1.090,01			1.499,12	1.090,01	2.589,13	1.542.398,13	1.101.194,08			2.715.808,26	1.049,87	1.047,63
2022		493,00			1.499,12	1.583,01	3.082,13		502.559,27			2.742.143,61	898,98	880,90
2023					1.499,12	1.583,01	3.082,13					2.935.849,69	962,48	943,13

Classe B

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
23.12.21 - 31.12.21	1.200,00		1.200,00	1.200.000,00		1.203.703,19	1.003,09
2022			1.200,00			1.032.697,59	860,58
2023			1.200,00			1.107.861,01	923,22

Classe de base

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021	8.296,00	78.229,19	13.192,69	12.292,53	93.886,15	185.030,05	278.916,20	3.554.054,78	8.347.717,98	5.670.940,97	1.320.628,19	61.362.393,39	437,79	109,50
2022	2.515,34	27.014,99	14.174,33	19.994,73	82.227,16	192.050,30	274.277,46	1.006.678,72	2.762.406,69	5.666.772,00	1.989.932,07	48.460.623,91	373,56	92,39
2023	1.807,79	14.621,34	7.774,93	13.606,30	76.260,02	193.065,34	269.325,36	694.758,88	1.381.621,68	2.964.583,65	1.280.488,88	49.425.163,16	398,56	98,57

5.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Classe de base: diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classes A et B: diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe A

Rendement annuel

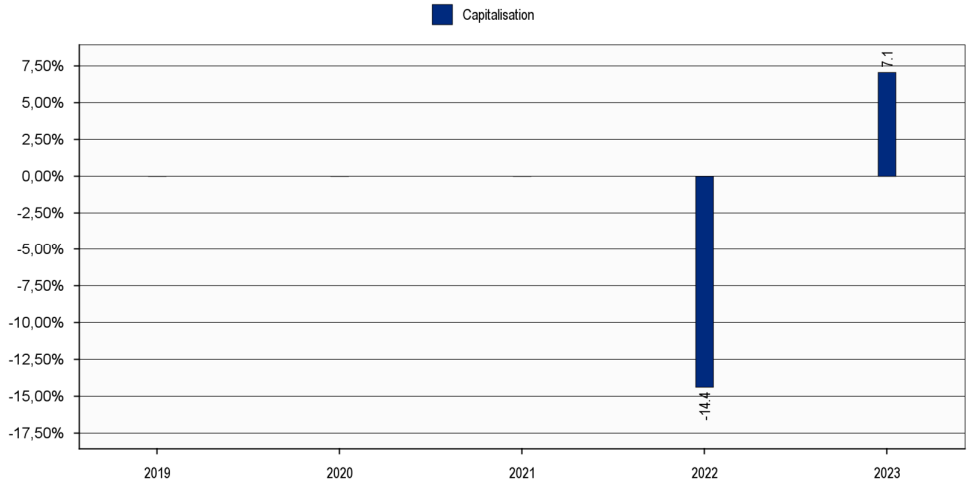

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an
Part
7,06% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe B

Rendement annuel

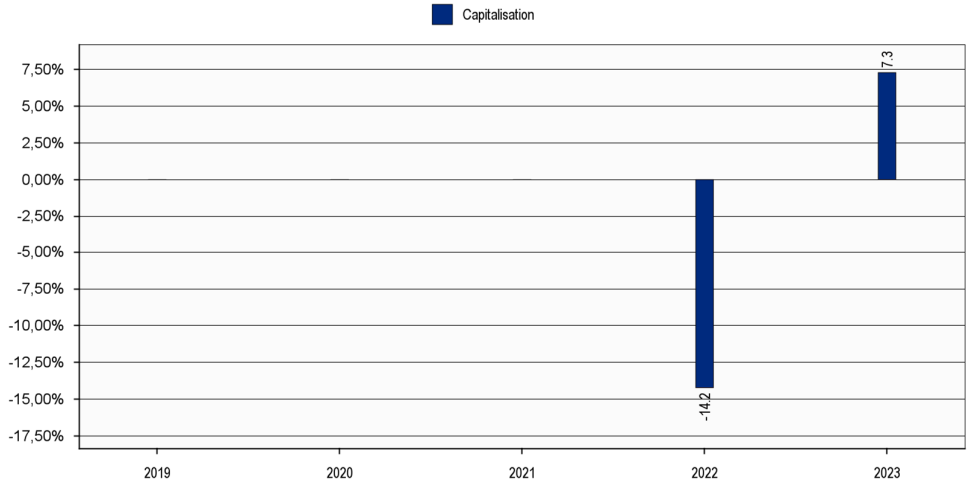

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an
Part
7,28% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) =	([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe de base

Rendement annuel

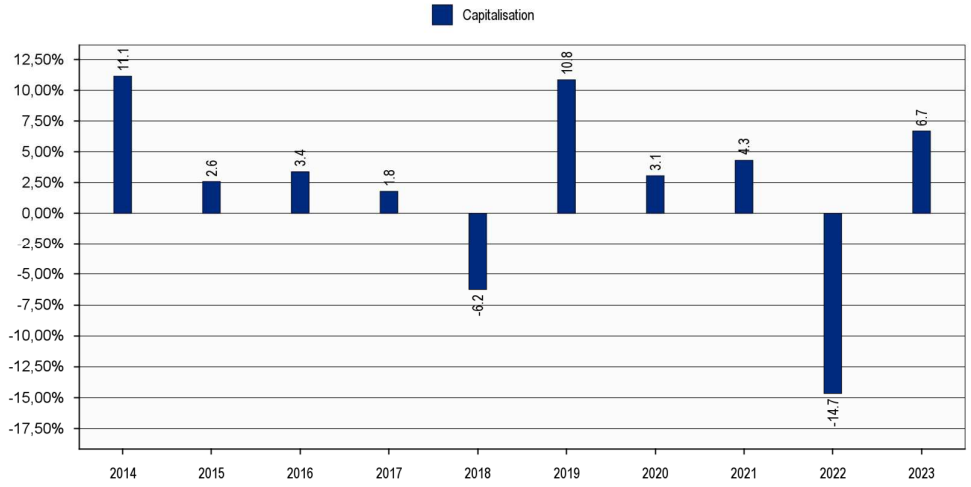

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
6,69% (en EUR)	-1,71% (en EUR)	1,64% (en EUR)	2,01% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

5.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Classe de base – Part de capitalisation (BE0173446106): 1,77%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,76%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le	0,01%

	montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	

- Classe de base – Part de distribution (BE6311055410) : 1,77%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,76%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

- Classe “A” – Part de capitalisation (BE6325669081) : 1,42%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,41%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

- Classe “A” – Part de distribution (BE6325671103) : 1,42%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,41%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

- Classe “B” – Part de capitalisation (BE6325670097) : 1,22%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,21%

Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend principalement la compensation CSDR.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé principalement de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,25% sur une base annuelle pour la classe de base et 0,90% pour la classe A. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

NOTE 5 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 5.311,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 6 – Annexe SFDR

L’annexe SFDR n’est pas auditée.

6 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND FULL EQUITIES

6.1 . RAPPORT DE GESTION

6.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

28/04/1993 au prix de 123,95 EUR par part.

6.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

6.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

La gestion du compartiment NAGELMACKERS MULTIFUND FULL EQUITIES vise un Return aussi bon que possible à long terme, accompagné d'une grande volatilité, typique des marchés boursiers. La gestion de ce compartiment est caractérisée par une répartition des actifs qui se concentre presque exclusivement, sur des actions.

Le compartiment est géré de manière active

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs sont principalement, investis dans des fonds d'action ensuite, dans des fonds monétaires. Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/EG. Le compartiment investira principalement dans des actions d'autres organismes de placement collectif.Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de filtrages positifs et négatifs ou via un actionnariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles le fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplication synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF eux-mêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment appartient à la catégorie visée à l'Article 8. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Ce compartiment investit au moins 80% (par le biais d'OPCVM ou d'OPC) dans des fonds obligataires ou d'actions qui doivent intégrer des critères ESG via une combinaison de filtrage positif et négatif ou d'actionnariat actif qui :

- Soit sont catégorisés Article 8 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI), qui intègrent donc au moins des accents sociaux et écologiques dans leur processus, et peuvent même de préférence obtenir un score supérieur sur plusieurs de ces caractéristiques sociales et / ou écologiques, en fonction de l'orientation du fonds sous-jacent respectif ;

- Soit sont catégorisés Article 9 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI);

- Soit conforment au label Febelfin Towards Sustainability ;

- Soit combinent plusieurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus.

En conséquence, au moins 80% de ce compartiment sera constitué de fonds qui :

- Soit appliquent une intégration ESG étendue (avec filtre ISR (Investissements socialement responsable)).

- Soit ont l'investissement d'impact comme objectif d'investissement.

Les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères susmentionnés (Article 8, Article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), doivent respecter au moins les éléments suivants dans leur processus :

- Une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne.

- Les principes du Pacte mondial des Nations Unies : ce sont 10 principes basés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium), conformément à la législation belge.

- Exclusion basée sur la « liste noire » comme indiquée dans la politique « Towards Sustainability » de Febelfin.

Pour les ETF qui n'appartiennent pas aux 65% mentionnés ci-dessus, l'exigence minimale sera que l'émetteur respectif de l'ETF souscrive à l'UNPRI.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes et de logiciels spécialisés.

Au moins une fois par trimestre, il sera également vérifié si chaque OPCVM / OPC sous-jacent est (toujours) qualifié de fonds Article 8, Article 9 ou de fonds Towards Sustainability. Si tel n'était plus le cas pour un OPCVM / OPC spécifique et que cela conduirait à ce que le compartiment ne respecte plus la pondération minimum stipulée de 65%, cela conduira à la vente de l'OPCVM / OPC concerné.

Règlement Taxonomie

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR et n'investit donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement Taxonomie (pourcentage d'investissements alignés selon le règlement Taxonomie : 0%). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Volatilité

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

La couverture de la devise peut se faire si l'exposition dans une devise donnée, s'écarte considérablement de la composition souhaitée du portefeuille. Les coûts dépendent de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et de la monnaie dont le risque est couvert.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

6.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

6.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

6.1.6 . Indice et benchmark

L'indice de référence (benchmark) est l'indice MSCI World Index Total Return (exprimé en euros Bloomberg ticker MSERWI). L'indice de référence reflète le rendement des placements diversifiés à l'échelle internationale en actions sans exposition aux marchés émergents. Cet indicateur ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Cet indice n'est utilisé que pour le calcul de la commission de performance et non pas pour la composition du portefeuille. La composition du compartiment peut donc s'écarter significativement de cet indice de référence. Les investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, l'indice de référence ne restreint pas l'univers d'investissement. L'indice de référence n'est pas construit à l'aide de filtres ESG.

MSCI Limited est reconnu comme gestionnaire et fournisseur de l'indice de référence par l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA).

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Classe de base part de capitalisation (BE0173445090) : 3,60%.

6.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds Nagelmackers Multifund Full Equities a réalisé un rendement de 9,63% sur l'ensemble de l'année 2023.

Rétrospective

La pondération des actions a progressé de 96% à 99% en 2023. L'indice boursier mondial a augmenté de 19,6% en 2023. L'indice mondial des actions de valeur (+5,2%) a enregistré des performances nettement moins bonnes que l'indice mondial des actions de croissance (+31,6%). Début février, la position dans iShares MSCI World Min. Vol ESG a été progressivement supprimée et remplacée par une position supplémentaire dans NN (L) European Sust Eq. et NMI European Large Cap Equities. En avril, la position dans les actions de valeur a été réduite par la vente partielle de la position dans le Sparinvest Ethical Global Value Fund. Le produit de cette vente a été investi dans les fonds ABN Amro Parnassus US ESG Equities et GS European Enhanced Index Sustainable Equity. En mai, la position dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility a été vendue et remplacée par une position supplémentaire dans Goldman Sachs Global Sustainable Equity et Skagen Global Fund. En juin, la position dans Sparinvest Ethical Global Value Fund et GS Europe Sustainable Equity Fund a été réduite pour tous les compartiments. Les fonds libérés ont été utilisés pour augmenter la pondération des actions des marchés émergents via le tracker UBS MSCI EM SRI. La position dans GS Global Sustainable Equity Fund a également été renforcée. Du côté des actions, pour Conservative, Balanced et Growth, les positions dans les fonds NM China New Economy Fund et GS Global Impact Opportunities Fund, entre autres, ont été réduites en octobre. Le produit de cette vente a été investi dans l'ETF iShares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG.

Le pourcentage des liquidités a diminué de 4% à 1% en 2023.

6.1.8 . Politique future

Globalement, 2023 a été une excellente année pour les marchés boursiers mondiaux. En particulier, la reprise qui a débuté à la fin du mois d'octobre 2023 a permis de terminer l'année en beauté et de manière positive. Au cours de la période allant de fin octobre à fin décembre 2023, l'indice mondial des actions a augmenté de plus de 11%. Sur l'ensemble de l'année 2023, les valeurs de croissance se sont nettement mieux comportées que les titres "value".

Aucune nouvelle hausse des taux d'intérêt (pour réduire l'inflation) n'est prévue pour l'année 2024. La question est maintenant de savoir quand les banques centrales américaines et européennes commenceront à réduire leurs taux

d'intérêt. Tous les compartiments Multifund continuent traditionnellement à investir largement dans des actions de « croissance de qualité ». Cependant, l'évaluation de ces actions, en particulier avec la hausse des prix des actions en 2023, a considérablement augmenté. C'est pourquoi certaines positions sont également détenues dans des fonds spécialisés dans les actions de valeur, qui bénéficient d'une valorisation moins chère.

6.1.9 . Indicateur synthétique de risque

L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 7 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque moyen.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

6.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires la distribution du dividende brut suivant :

- Classe de base (BE6311056426) : 0,2505 EUR payable le 19.04.2024

6.2 . BILAN

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**96.563.986,29**	**84.647.220,81**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**95.108.447,12**	**81.784.414,95**
E. OPC à nombre variable de parts	95.108.447,12	81.784.414,95
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-17.865,38**	
B. Dettes	-17.865,38	
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-128.316,03**	**-86.054,45**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	48.955,70	26.823,08
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-177.271,73	-112.877,53
V. Dépôts et liquidités	**1.882.403,55**	**3.228.869,79**
A. Avoirs bancaires à vue	1.882.403,55	3.228.869,79
VI. Comptes de régularisation	**-280.682,97**	**-280.009,48**
C. Charges à imputer (-)	-280.682,97	-280.009,48
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**96.563.986,29**	**84.647.220,81**
A. Capital	89.744.356,49	100.202.706,24
B. Participations au résultat	143.340,48	-3.321.113,06
C. Résultat reporté	-1.655.384,65	1.775.763,50
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	8.331.673,97	-14.010.135,87

6.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**9.089.910,74**	**-13.287.065,39**
E. OPC à nombre variable de parts	9.988.375,60	-14.144.666,18
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-898.464,86	857.600,79
II. Produits et charges des placements	**312.194,19**	**143.581,06**
A. Dividendes	177.871,52	76.340,78
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	64.206,33	4.984,67
C. Intérêts d'emprunts (-)		-8.258,16
F. Autres produits provenant des placements	70.116,34	70.513,77
III. Autres produits	**6.921,54**	**2.148,90**
B. Autres	6.921,54	2.148,90
IV. Coûts d"exploitation	**-1.074.524,06**	**-868.800,44**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-5.372,11	-6.251,31
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-14.840,14	-11.385,48
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-940.350,63	-721.064,64
Classe de base	-940.350,63	-721.064,64
b. Gestion administrative et comptable	-36.338,99	-30.721,19
E. Frais administratifs (-)	-2.764,24	-5.892,89
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.211,43	-5.152,63
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-22.933,03	-19.796,75
H. Services et biens divers (-)	-36.123,26	-32.516,49
J. Taxes	-12.566,35	-28.494,27
Classe de base	-12.566,35	-28.494,27
K. Autres charges (-)	1.976,12	-7.524,79
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-755.408,33**	**-723.070,48**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**8.334.502,41**	**-14.010.135,87**
VI. Impôts sur le résultat	**-2.828,44**	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**8.331.673,97**	**-14.010.135,87**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**6.819.629,80**	**-15.555.485,43**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-1.655.384,65	1.775.763,50
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	8.331.673,97	-14.010.135,87
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	143.340,48	-3.321.113,06
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-6.709.260,02**	**13.900.100,78**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-65.334,87**	**1.655.384,65**
IV. (Distribution des dividendes)	**-45.034,91**	

6.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

6.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE							
ABN PARNASS US ESG EQT I USD	45.034	USD	209,51	8.541.029,44	0,18%	8,98%	8,84%
GSF III EMER MARK ENH IND SUS EQ ICE	872	EUR	5.087,05	4.435.907,60	0,32%	4,66%	4,59%
GSF III EUROPE ENH IND SUS EQ ICE	1.477	EUR	6.904,37	10.197.754,49	2,32%	10,72%	10,56%
GSF III EUROPE SUSTAINABLE EQUITY ICE	372	EUR	11.270,39	4.192.585,08	0,95%	4,41%	4,34%
GSF III GLOBAL SUSTAINABLE EQ ICE	12.648	EUR	708,80	8.964.902,40	0,52%	9,43%	9,28%
GSF III NORTH AMERICA ENH IND SUS EQ ICU	2.121	USD	7.994,13	15.349.250,65	1,24%	16,14%	15,90%
GUARDCAP GLOBAL EQTY FD I USD	61.778	USD	27,20	1.521.394,75	0,05%	1,60%	1,58%
KEM ITL L GL SC -I- CAP	2.238	EUR	2.683,41	6.005.471,58	0,37%	6,31%	6,22%
NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FD N CAP	213	EUR	6.827,00	1.454.151,00	4,40%	1,53%	1,51%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	22.201	EUR	127,71	2.835.289,71	3,24%	2,98%	2,94%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	19.157	EUR	172,91	3.312.436,87	3,13%	3,48%	3,43%
NAG EUROPEAN EQUITY LARGE CAP -N- CAP	423	EUR	13.580,68	5.744.627,64	5,96%	6,04%	5,95%
SKAGEN GLOBAL -B-	14.976	EUR	297,95	4.462.055,77	0,14%	4,69%	4,62%
SPARINVEST ETHICAL GLOBAL VALUE-EUR I-	23.287	EUR	277,47	6.461.443,89	0,68%	6,79%	6,69%
UBS ETF MS EMSR -A- DIS	405.000	EUR	11,54	4.674.510,00	0,24%	4,92%	4,84%
UBS ETF UK RESP -A- GBP	137.000	GBP	15,51	2.452.261,27	0,24%	2,58%	2,54%
UBS LUX FD SOLUT MSCI JAPAN SOCIAL UEJAD	90.000	JPY	3.273,09	1.891.550,27	0,22%	1,99%	1,96%
WELLINGTON GLOBAL IMPACT FUND S USD CAP	150.509	USD	19,17	2.611.824,71	0,29%	2,75%	2,70%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**95.108.447,12**		**100,00%**	**98,49%**
OPC-Actions				**95.108.447,12**		**100,00%**	**98,49%**
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**95.108.447,12**		**100,00%**	**98,49%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**95.108.447,12**		**100,00%**	**98,49%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.882.403,55			1,95%
Avoirs bancaires à vue				**1.882.403,55**			**1,95%**
DEPOTS ET LIQUIDITES				**1.882.403,55**			**1,95%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-128.316,03**			**-0,13%**
AUTRES				**-298.548,35**			**-0,31%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**96.563.986,29**			**100,00%**

6.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	14,03%
Irlande	6,93%
Luxembourg	74,35%
Norvège	4,69%
TOTAL	**100,00%**

Par secteur	
Fonds d'investissement	100,00%
TOTAL	**100,00%**

Par devise	
EUR	65,97%
GBP	2,58%
JPY	1,99%
USD	29,46%
TOTAL	**100,00%**

6.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	19.621.623,76	12.174.613,98	31.796.237,74
Ventes	16.011.734,18	11.547.293,78	27.559.027,96
Total 1	**35.633.357,94**	**23.721.907,76**	**59.355.265,70**
Souscriptions	5.568.723,20	3.171.336,13	8.740.059,33
Remboursements	1.960.873,46	3.194.094,36	5.154.967,82
Total 2	**7.529.596,66**	**6.365.430,49**	**13.895.027,15**
Moyenne de référence de l'actif net total	90.495.326,44	93.166.660,91	91.847.483,39
Taux de rotation	**31,06%**	**18,63%**	**49,50%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

6.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe de base

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021	18.447,46	50.772,29	7.291,77	13.358,38	79.734,09	102.851,38	182.585,47	13.323.801,18	5.946.961,96	5.405.934,24	1.546.706,73	76.591.970,65	796,89	126,91
2022	29.049,40	73.770,24	5.035,62	21.217,37	103.747,87	155.404,25	259.152,12	20.173.141,49	8.206.249,30	3.530.780,92	2.363.971,38	84.647.220,81	662,91	102,13
2023	7.555,83	32.775,05	6.119,49	8.399,20	105.184,21	179.780,10	284.964,31	5.261.631,34	3.478.427,99	4.254.950,22	900.017,60	96.563.986,29	726,69	111,96

6.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe de base

Rendement annuel

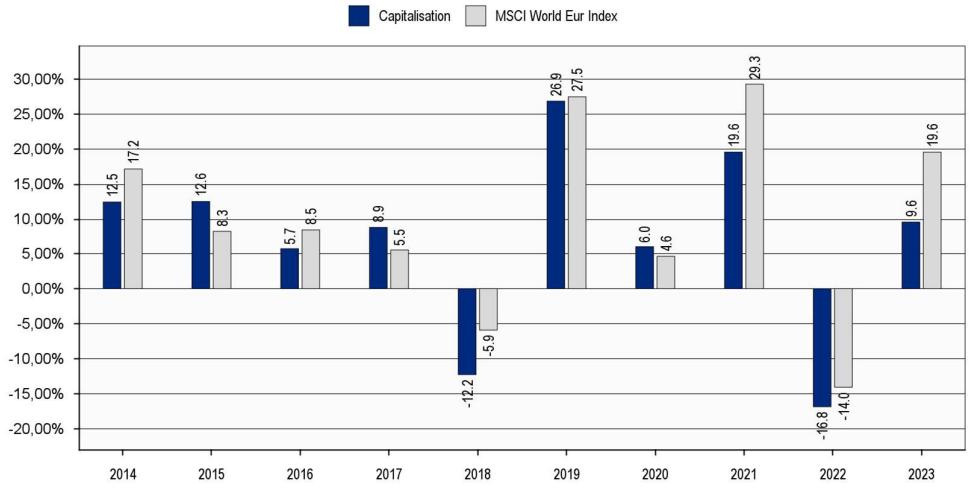

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans		5 ans		10 ans	
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark
9,62% (in EUR)	19,60% (in EUR)	2,94% (in EUR)	9,92% (in EUR)	7,96% (in EUR)	9,40% (in EUR)	6,49% (in EUR)	8,92% (in EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

6.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Classe de base – Part de capitalisation (BE0173445090): 1,60%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,59%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les	0,01%

	investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	

- Classe de base – Part de distribution (BE6311056426) : 1,60%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,59%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

6.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend principalement les provisions pour les factures futures du fonds absorbé Premium Vivace.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement. Ce poste est positif parce que les contributiuons payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement pour l'année 2022 étaient plus petites que les montants provisionnés; la différence a été extournée.

NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève à 1,00% sur une base annuelle. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

NOTE 5 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 5.311,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 6 – Annexe SFDR

L’annexe SFDR n’est pas auditée.

7 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND GROWTH

7.1 . RAPPORT DE GESTION

7.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

03/04/2000 au prix de 250,00 EUR par part.

7.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

7.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

La gestion du compartiment NAGELMACKERS MULTIFUND GROWTH vise une haute rentabilité, couplée à un risque plus élevé. La gestion de ce compartiment qui est constitué de placements mixtes, se caractérise par une répartition des actifs qui se concentre principalement, sur des actions.

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Catégories d'actifs autorisés

Le compartiment investit, principalement, dans des fonds d'action et fonds d'obligations et, en plus en fonds monétaires. L'investissement dans ces différents actifs, se fait de telle manière, que le caractère dynamique se reflète toujours. Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment investira principalement dans des actions d'autres organismes de placement collectif. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de filtrages positifs et négatifs ou via un actionnariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles le fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplication synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF eux-mêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment appartient à la catégorie visée à l'Article 8. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Ce compartiment investit au moins 80% (par le biais d'OPCVM ou d'OPC) dans des fonds obligataires ou d'actions qui doivent intégrer des critères ESG via une combinaison de filtrage positif et négatif ou d'actionnariat actif qui :

- Soit sont catégorisés Article 8 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI), qui intègrent donc au moins des accents sociaux et écologiques dans leur processus, et peuvent même de

préférence obtenir un score supérieur sur plusieurs de ces caractéristiques sociales et / ou écologiques, en fonction de l'orientation du fonds sous-jacent respectif ;

- Soit sont catégorisés Article 9 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI);

- Soit conforment au label Febelfin Towards Sustainability ;

- Soit combinent plusieurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus.

En conséquence, au moins 80% de ce compartiment sera constitué de fonds qui :

- Soit appliquent une intégration ESG étendue (avec filtre ISR (Investissements socialement responsable)).

- Soit ont l'investissement d'impact comme objectif d'investissement.

Les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères susmentionnés (Article 8, Article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), doivent respecter au moins les éléments suivants dans leur processus :

- Une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne.

- Les principes du Pacte mondial des Nations Unies : ce sont 10 principes basés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium), conformément à la législation belge.

- Exclusion basée sur la « liste noire » comme indiquée dans la politique « Towards Sustainability » de Febelfin.

Pour les ETF qui n'appartiennent pas aux 65% mentionnés ci-dessus, l'exigence minimale sera que l'émetteur respectif de l'ETF souscrive à l'UNPRI.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes et de logiciels spécialisés.

Au moins une fois par trimestre, il sera également vérifié si chaque OPCVM / OPC sous-jacent est (toujours) qualifié de fonds Article 8, Article 9 ou de fonds Towards Sustainability. Si tel n'était plus le cas pour un OPCVM / OPC spécifique et que cela conduirait à ce que le compartiment ne respecte plus la pondération minimum stipulée de 80%, cela conduira à la vente de l'OPCVM / OPC concerné.

Règlement Taxonomie

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR et n'investit donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement Taxonomie (pourcentage d'investissements alignés selon le règlement Taxonomie : 0%). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Particularités des obligations et titres de créance

Les actifs sont investis dans des actions d'OPC dont les investissements sous-jacents répondent aux critères suivants ou à des critères plus stricts : les obligations et titres de créance sont émis autant par des entreprises que par des autorités publiques, y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change
La couverture de la devise peut se faire si l'exposition dans une devise donnée, s'écarte considérablement de la composition souhaitée du portefeuille. Les coûts dépendent de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et de la monnaie dont le risque est couvert.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

7.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

7.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

7.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

7.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds Nagelmackers Multifund Balanced a réalisé un rendement de 8,55% sur l'ensemble de l'année 2023.

Rétrospective

La pondération des obligations s'est élevée de 16% à 17% en 2023. Le marché obligataire mondial a connu une hausse de 4,7% en 2023. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à 2,56% et l'a terminée à 2,02%. Le rendement américain à 10 ans a clôturé l'année à 3,88%, soit exactement le même niveau qu'au début de l'année. En janvier, la position dans AXA Global Inflation Bonds Short Duration a été entièrement vendue et la position dans NN (L) Green Bond a été réduite. Les fonds libérés ont ensuite été investis dans le fonds NMI Medium Term. Fin mars, les compartiments Conservative, Balanced et Growth ont pris une position supplémentaire dans des obligations d'État européennes à duration neutre (via NMI Variable Term). En mai, la duration du portefeuille obligataire a été allongée en transférant la totalité de la position dans Ishares US Treasury 1-3y à Ishares US Treasury 7-10y. Mi-juin, nous avons profité d'un rebond des taux d'intérêt européens à 10 ans pour allonger la duration du portefeuille obligataire pour les compartiments Conservative, Balanced et Growth. À cette fin, la position dans NMI Medium Term a été réduite et remplacée par une position supplémentaire dans NMI Variable Term. En septembre, une position supplémentaire a été prise dans des obligations d'État européens à duration neutre par l'intermédiaire du fonds NMI Variable Term. Pour financer cet achat, des positions obligataires sur des échéances plus courtes ont été réduites, y compris le NMI Medium Term. En octobre, profitant de la hausse des taux d'intérêt, une position supplémentaire a été prise sur le papier gouvernemental européen via NMI Variable Term pour les compartiments Conservative, Balanced et Growth.

La pondération des actions a progressé de 79% à 81% en 2023. L'indice boursier mondial a augmenté de 19,6% en 2023. L'indice mondial des actions de valeur (+5,2%) a enregistré des performances nettement moins bonnes que l'indice mondial des actions de croissance (+31,6%). Début février, la position dans iShares MSCI World Min. Vol ESG a été progressivement supprimée et remplacée par une position supplémentaire dans NN (L) European Sust Eq. et NMI European Large Cap Equities. En avril, la position dans les actions de valeur a été réduite par la vente partielle de la position dans le Sparinvest Ethical Global Value Fund. Le produit de cette vente a été investi dans les fonds ABN Amro Parnassus US ESG Equities et GS European Enhanced Index Sustainable Equity. En mai, la position dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility a été vendue et remplacée par une position supplémentaire dans Goldman Sachs Global Sustainable Equity et Skagen Global Fund. En juin, la position dans Sparinvest Ethical Global Value Fund et GS Europe Sustainable Equity Fund a été réduite pour tous les compartiments. Les fonds libérés ont été utilisés pour augmenter la pondération des actions des marchés émergents via le tracker UBS MSCI EM SRI. La position dans GS Global Sustainable Equity Fund a également été renforcée. Du côté des actions, pour Conservative, Balanced et Growth, les positions dans les fonds NM China New Economy Fund et GS Global Impact Opportunities Fund, entre autres, ont été réduites en octobre. Le produit de cette vente a été investi dans l'ETF iShares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG.

Le pourcentage des liquidités a diminué de 5% à 2% en 2023. En juillet, il a été décidé pour Conservative, Balanced et Growth de profiter de la faiblesse du yen japonais en investissant 2% du portefeuille dans cette devise.

7.1.8 . Politique future

L'année 2023 s'est révélée être une année bonne, voire excellente, pour les marchés obligataires et les marchés d'actions. Sur les marchés des actions, le rallye qui a commencé à la fin du mois d'octobre 2023 a notamment permis de terminer l'année de manière positive. Au cours de la période allant de fin octobre à fin décembre 2023, l'indice mondial des actions a augmenté de plus de 11%. Sur l'ensemble de l'année 2023, les valeurs de croissance se sont nettement mieux comportées que les titres "value".

Aucune nouvelle hausse des taux d'intérêt (pour réduire l'inflation) n'est prévue pour l'année 2024. La question est maintenant de savoir quand les banques centrales américaines et européennes commenceront à réduire leurs taux

d'intérêt. Tous les compartiments Multifund continuent traditionnellement à investir largement dans des actions de « croissance de qualité ». Cependant, l'évaluation de ces actions, en particulier avec la hausse des prix des actions en 2023, a considérablement augmenté. C'est pourquoi certaines positions sont également détenues dans des fonds spécialisés dans les actions de valeur, qui bénéficient d'une valorisation moins chère.

7.1.9 . Indicateur synthétique de risque

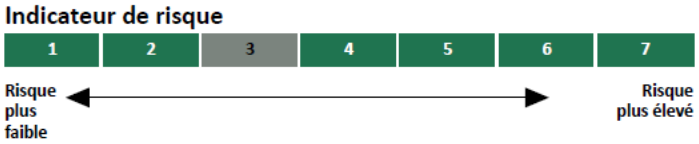

L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 7 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque faible à moyen.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

7.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires la distribution du dividende brut suivant :

- Classe de base (BE6311057432) : 1,4546 EUR payable le 19.04.2024
- Classe A (BE6325732715) : 9,2518 EUR payable le 19.04.2024

7.2 . BILAN

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**102.134.483,10**	**97.924.545,20**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**100.246.804,90**	**92.843.455,85**
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	1.271.374,86	
E. OPC à nombre variable de parts	98.975.430,04	92.843.455,85
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-18.896,50**	
B. Dettes	-18.896,50	
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-90.135,54**	**91.074,40**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	1.055,70	106.953,30
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-91.191,24	-15.878,90
V. Dépôts et liquidités	**2.414.785,96**	**5.423.586,96**
A. Avoirs bancaires à vue	2.414.785,96	5.423.586,96
VI. Comptes de régularisation	**-418.075,72**	**-433.572,01**
B. Produits acquis	6.480,98	
C. Charges à imputer (-)	-424.556,70	-433.572,01
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**102.134.483,10**	**97.924.545,20**
A. Capital	95.739.206,27	113.545.574,30
B. Participations au résultat	-254.411,79	-1.399.187,28
C. Résultat reporté	-1.652.785,62	2.946.490,75
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	8.302.474,24	-17.168.332,57

7.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**9.524.205,46**	**-15.734.416,09**
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	935,69	
E. OPC à nombre variable de parts	10.464.570,81	-16.772.371,53
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-941.301,04	1.037.955,44
II. Produits et charges des placements	**458.075,76**	**173.367,33**
A. Dividendes	263.959,50	97.536,45
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	25.270,35	
b. Dépôts et liquidités	84.441,57	10.393,69
C. Intérêts d'emprunts (-)		-22.582,36
F. Autres produits provenant des placements	84.404,34	88.019,55
III. Autres produits	**842,41**	**440,62**
B. Autres	842,41	440,62
IV. Coûts d"exploitation	**-1.676.872,42**	**-1.607.724,43**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-9.193,67	-5.815,27
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-15.925,00	-15.360,92
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-1.538.502,59	-1.450.817,89
Classe A	-39.762,65	-35.725,93
Classe de base	-1.498.739,94	-1.415.091,96
b. Gestion administrative et comptable	-35.579,79	-32.989,09
E. Frais administratifs (-)	-2.551,19	-4.936,14
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.422,90	-5.663,17
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-27.529,99	-19.984,57
H. Services et biens divers (-)	-26.287,56	-36.935,21
J. Taxes	-13.141,19	-36.793,48
Classe A	-525,08	-1.224,09
Classe de base	-12.616,11	-35.569,39
K. Autres charges (-)	-2.738,54	1.571,31
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-1.217.954,25**	**-1.433.916,48**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**8.306.251,21**	**-17.168.332,57**
VI. Impôts sur le résultat	**-3.776,97**	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**8.302.474,24**	**-17.168.332,57**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**6.395.276,83**	**-15.621.029,10**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-1.652.785,62	2.946.490,75
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	8.302.474,24	-17.168.332,57
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-254.411,79	-1.399.187,28
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-5.818.142,84**	**13.968.243,48**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-208.376,45**	**1.652.785,62**
IV. (Distribution des dividendes)	**-368.757,54**	

7.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

7.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE							
UNITED STATES TREASU 3.875 23-43 15/05S	1.470.000	USD	95,54%	1.271.374,86		1,27%	1,24%
USD				**1.271.374,86**		**1,27%**	**1,24%**
OBLIGATIONS-Emises par un état				**1.271.374,86**		**1,27%**	**1,24%**
OBLIGATIONS				**1.271.374,86**		**1,27%**	**1,24%**
GSF III EURO BOND ICE	4.061,02	EUR	538,39	2.186.413,63	0,38%	2,18%	2,14%
GSF III EURO SUST CRT EX FINANCIALS ICE	347	EUR	7.849,59	2.723.807,73	0,82%	2,72%	2,67%
GSF III GREEN BOND ICE	300	EUR	4.808,50	1.442.550,00	0,06%	1,44%	1,41%
ISHARES II PLC USD TREASURY BD 7-10Y	14.000	EUR	159,15	2.228.030,00	0,03%	2,22%	2,18%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	211	EUR	9.860,10	2.080.481,10	3,81%	2,08%	2,04%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	111	EUR	9.157,71	1.016.505,81	0,99%	1,01%	1,00%
NAG INSTIT VARIABLE TERM SHS N	532	EUR	8.984,71	4.779.865,72	3,07%	4,77%	4,68%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**16.457.653,99**		**16,42%**	**16,12%**
OPC-Obligations				**16.457.653,99**		**16,42%**	**16,12%**
ISHARES EDGE MSCI WLD MINIMUMVOLATILITY	175.000	EUR	5,90	1.032.325,00	0,10%	1,03%	1,01%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				**1.032.325,00**		**1,03%**	**1,01%**
ABN PARNASS US ESG EQT I USD	51.140	USD	209,51	9.699.077,26	0,20%	9,68%	9,50%
GSF III EMER MARK ENH IND SUS EQ ICE	687	EUR	5.087,05	3.494.803,35	0,25%	3,49%	3,42%
GSF III EUROPE ENH IND SUS EQ ICE	895	EUR	6.904,37	6.179.411,15	1,41%	6,16%	6,05%
GSF III EUROPE SUSTAINABLE EQUITY ICE	296	EUR	11.270,39	3.336.035,44	0,75%	3,33%	3,27%
GSF III GLOBAL SUSTAINABLE EQ ICE	12.140	EUR	708,80	8.604.832,00	0,50%	8,58%	8,42%
GSF III NORTH AMERICA ENH IND SUS EQ ICU	1.997	USD	7.994,13	14.451.887,58	1,16%	14,42%	14,15%
KEM ITL L GL SC -I- CAP	1.481	EUR	2.683,41	3.974.130,21	0,25%	3,96%	3,89%
NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FD N CAP	134	EUR	6.827,00	914.818,00	2,77%	0,91%	0,89%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	28.768	EUR	127,71	3.673.961,28	4,20%	3,66%	3,60%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	17.103	EUR	172,91	2.957.279,73	2,80%	2,95%	2,89%
NAG EUROPEAN EQUITY LARGE CAP -N- CAP	223	EUR	13.580,68	3.028.491,64	3,14%	3,02%	2,96%
SKAGEN GLOBAL -B-	14.283	EUR	297,95	4.255.578,43	0,13%	4,24%	4,17%
SPARINVEST ETHICAL GLOBAL VALUE-EUR I-	18.168	EUR	277,47	5.041.074,96	0,53%	5,03%	4,94%
UBS ETF MS EMSR -A- DIS	315.000	EUR	11,54	3.635.730,00	0,18%	3,63%	3,56%
UBS ETF UK RESP -A- GBP	140.000	GBP	15,51	2.505.960,42	0,25%	2,50%	2,45%
UBS LUX FD SOLUT MSCI JAPAN SOCIAL UEJAD	80.000	JPY	3.273,09	1.681.378,02	0,20%	1,68%	1,65%
WELLINGTON GLOBAL IMPACT FUND S USD CAP	233.443	USD	19,17	4.051.001,58	0,45%	4,04%	3,97%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**81.485.451,05**		**81,28%**	**79,78%**
OPC-Actions				**82.517.776,05**		**82,31%**	**80,79%**
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**98.975.430,04**		**98,73%**	**96,91%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**100.246.804,90**		**100,00%**	**98,15%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		JPY		2.010.968,04			1,97%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		403.817,92			0,40%
Avoirs bancaires à vue				**2.414.785,96**			**2,37%**
DEPOTS ET LIQUIDITES				**2.414.785,96**			**2,37%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-90.135,54**			**-0,09%**
AUTRES				**-436.972,22**			**-0,43%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**102.134.483,10**			**100,00%**

7.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	18,41%
États-Unis	1,27%
Irlande	9,79%
Luxembourg	66,29%
Norvège	4,24%
TOTAL	**100,00%**

Par secteur	
Fonds d'investissement	98,73%
Pays et gouvernements	1,27%
TOTAL	**100,00%**

Par devise	
EUR	66,42%
GBP	2,50%
JPY	1,68%
USD	29,40%
TOTAL	**100,00%**

7.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	**2ème semestre**	**Exercice complet**
Achats	23.716.785,57	16.168.765,15	39.885.550,72
Ventes	23.200.044,86	18.809.058,55	42.009.103,41
Total 1	**46.916.830,43**	**34.977.823,70**	**81.894.654,13**
Souscriptions	8.971.941,65	2.029.048,42	11.000.990,07
Remboursements	9.688.098,76	5.405.427,65	15.093.526,41
Total 2	**18.660.040,41**	**7.434.476,07**	**26.094.516,48**
Moyenne de référence de l'actif net total	103.017.338,15	100.370.422,38	101.677.674,66
Taux de rotation	**27,43%**	**27,44%**	**54,88%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

7.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe A

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
09.03.21 - 31.12.21	2.402,46	1.045,66			2.402,46	1.045,66	3.448,12	2.499.999,82	1.088.516,24			3.928.716,41	1.145,32	1.125,74
2022		510,87		585,66	2.402,46	970,87	3.373,33		499.999,67		574.144,94	3.240.705,29	966,60	946,04
2023		650,00		510,87	2.402,46	1.110,00	3.512,46		639.340,00		502.492,72	3.674.863,47	1.053,32	1.030,91

Classe de base

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021	51.332,42	103.382,83	11.678,00	27.875,23	159.825,17	179.493,75	339.318,92	22.660.317,23	11.619.337,66	5.245.933,82	3.227.207,06	98.154.739,94	478,26	120,99
2022	25.654,90	76.790,16	7.890,19	26.804,69	177.589,89	229.479,22	407.069,11	11.123.712,75	8.340.911,84	3.410.851,84	2.919.202,75	94.683.839,91	402,02	101,48
2023	13.441,15	44.884,91	27.599,83	27.912,84	163.431,20	246.451,29	409.882,48	5.634.204,57	4.727.445,50	11.642.754,67	2.948.279,02	98.459.619,63	436,35	110,15

7.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Classe de base : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classes A : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe A

Rendement annuel

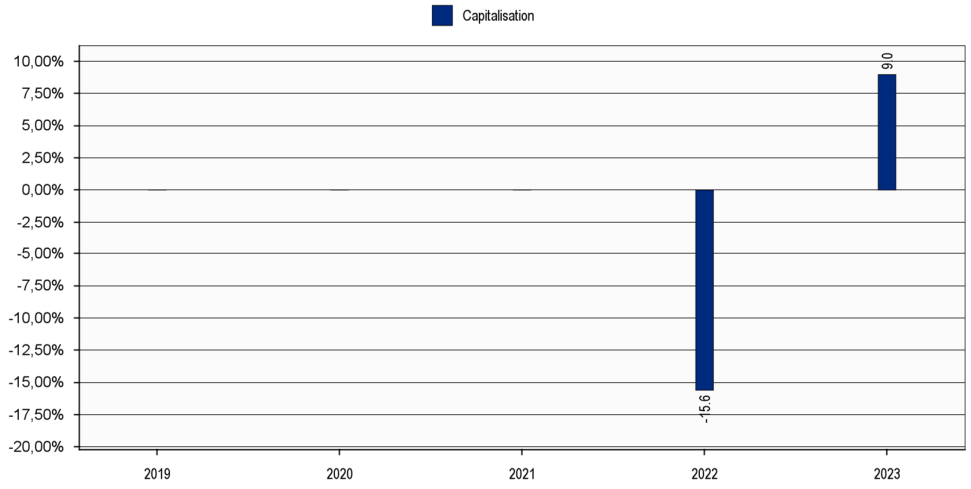

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an
Part
8,97% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe de base

Rendement annuel

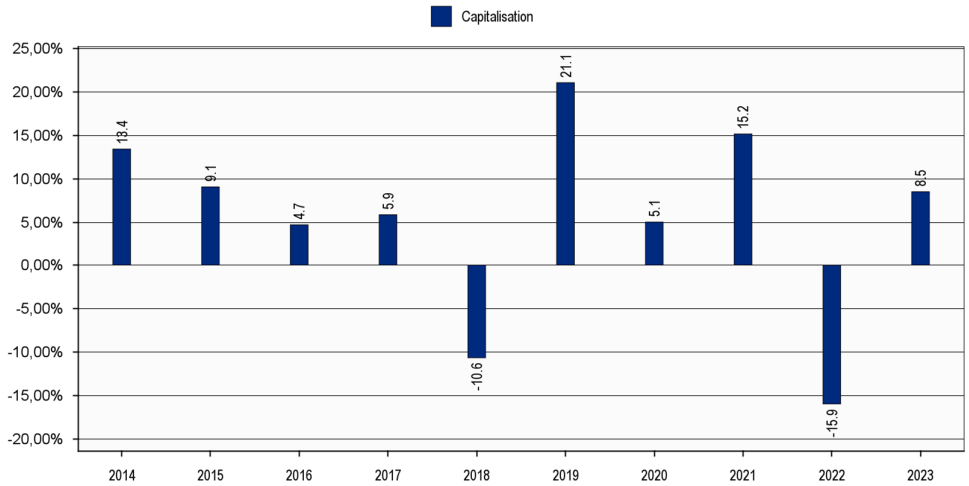

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
8,54% (en EUR)	1,66% (en EUR)	5,97% (en EUR)	5,07% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

7.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Classe de base – Part de capitalisation (BE0173448128): 2,04%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce	2,03%

	chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

- Classe de base – Part de distribution (BE6311057432) : 2,05%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	2,04%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

- Classe “A” – Part de capitalisation (BE6325730693) : 1,64%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,63%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

- Classe “A” – Part de distribution (BE6325732715) : 1,65%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,64%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

7.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend principalement la compensation CSDR.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,50% sur une base annuelle pour la classe de base et 1,10% pour la classe A. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

NOTE 5 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 5.311,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 6 – Annexe SFDR

L’annexe SFDR n’est pas auditée.

8 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM EURO BALANCED FUND

8.1 . RAPPORT DE GESTION

8.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

31/05/2016 au prix de 100,00 EUR par part.

8.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

8.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

La gestion du compartiment se caractérise par des investissement dans une combinaison de classes d'actifs, avec un minimum de 32,5 % dans des fonds d'actions. L'objectif est d'atteindre un rendement à long terme, conforme au marché, lié à un risque modéré.

Pour ce compartiment, aucun benchmark n'est appliqué et il sera géré activement.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Catégories d'actifs autorisés

Le compartiment investit principalement en fonds d'actions (minimum 32.5%), fonds d'obligation, fonds immobiliers et liquidités. Le compartiment investira au minimum 75% dans des actions d'autres organismes de placement collectif (incluant les ETF). Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

Sélection des fonds de placement

L'analyse des fonds de placement se fait sur base d'une analyse qualitative et quantitative du fonds. L'analyse quantitative porte que le rendement et les paramètres des risques, et compare le fonds avec un indice représentatif. L'analyse qualitative utilise la méthode des 7P qui filtre les points suivants :

People : l'équipe de gestion est filtrée sur base de son expérience et de sa connaissance.
Philosophy of investing (philosophie de l'investissement) : la philosophie d'investissement doit être étayée de façon académique.
Processus : l'étude de l'ensemble du processus d'investissement.
Portefeuille (constitution du portefeuille) : comment le fonds est constitué, et quels sont les instruments utilisés?
Protection of shareholders (protection des actionnaires) : les actionnaires existants sont-ils protégés ?
Performance : évaluation des rendements historiques dans différentes conditions de marché.
Principes : évaluation des caractéristiques de durabilité des fonds sous-jacents.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futurs, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

Particularités des obligations et titres de créance

Les actifs sont investis en obligations et titres de créance, tant émis par des entreprises que par les autorités publiques et y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération. L'investissement ne concernera que des parts en OPC qui répondent à ce critère ou à des critères plus sévères.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

8.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

8.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

8.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

8.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds Nagelmackers Premium Euro Balanced a réalisé un rendement de 10,59% pour l'année 2023.

Rétrospective

La pondération des obligations s'est élevée de 41% à 44% en 2023. Le marché obligataire mondial a connu une hausse de 4,7% en 2023. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à 2,56% et l'a terminée à 2,02%. Le rendement américain à 10 ans a clôturé l'année à 3,88 %, soit exactement le même niveau qu'au début de l'année. En janvier, la position dans AXA Global Inflation Bonds Short Duration a été entièrement vendue pour tous les compartiments. Les fonds libérés ont été investis dans des obligations d'État européennes à court terme par l'intermédiaire de l'ETF Xtrackers II Eurozone Government Bond 1-3y. En raison de la hausse des taux d'intérêt en février, il a été décidé de prendre une position supplémentaire dans des titres d'État européens pour les compartiments Piano, Moderato et Euro Balanced, par le biais d'un achat d'une position dans NMI Variable Term. Pour financer cet achat, la position dans iShares EUR Ultrashort Bond ESG a été réduite. Début mars, la position dans Lyxor 2-10y Inflation Expectations au sein des compartiments Piano, Moderato et Euro Balanced a été entièrement vendue. Le produit a été investi dans une position supplémentaire dans les obligations d'État européennes via NMI Variable Term. En avril, la position dans GS US Dollar Credit Fund a été entièrement vendue dans tous les compartiments et les produits résultant de cette vente ont été investis dans Ishares US Treasury 7-10y pour Piano, Moderato et Euro Balanced. En mai, la duration du portefeuille obligataire a été allongée en transférant la totalité de la position dans Ishares US Treasury 1-3y à Ishares US Treasury 7-10y. Mi-juin, nous avons profité d'un rebond des taux d'intérêt européens à 10 ans pour allonger la duration du portefeuille obligataire pour les compartiments Piano, Moderato et Euro Balanced. À cette fin, la position dans NMI Medium Term a été réduite et remplacée par une position supplémentaire dans NMI Variable Term. En septembre, une position supplémentaire a été prise dans des obligations d'État européens à duration neutre par l'intermédiaire du fonds NMI Variable Term. Pour financer cet achat, des positions obligataires sur des échéances plus courtes ont été réduites, y compris le NMI Medium Term. En octobre, profitant de la hausse des taux d'intérêt, une position supplémentaire a été prise sur le papier gouvernemental européen via l'ETF iShares Core Euro Government pour les compartiments Piano, Moderato et Euro Balanced.

La pondération des actions est restée stable à 56% en 2023.

Le pourcentage des liquidités a diminué de 3% à 0% en 2023.

8.1.8 . Politique future

L'année 2023 s'est révélée être une année bonne, voire excellente, pour les marchés obligataires et les marchés d'actions. Sur les marchés des actions, le rallye qui a commencé à la fin du mois d'octobre 2023 a notamment permis de terminer l'année de manière positive. Au cours de la période allant de fin octobre à fin décembre 2023, l'indice mondial des actions a augmenté de plus de 11%. Sur l'ensemble de l'année 2023, les valeurs de croissance se sont nettement mieux comportées que les titres "value". Aucune nouvelle hausse des taux d'intérêt (pour réduire l'inflation) n'est prévue pour l'année 2024. La question est maintenant de savoir quand les banques centrales américaines et européennes commenceront à réduire leurs taux d'intérêt. La valorisation des valeurs de croissance, principalement due à leur hausse en 2023, a rebondi de manière significative. Le gestionnaire voit des opportunités pour les actions de valeur pour l'année 2024 et, comme toujours à la lumière de la stratégie des fonds Premium, maintien des positions significatives dans les fonds d'actions de valeur.

8.1.9 . Indicateur synthétique de risque

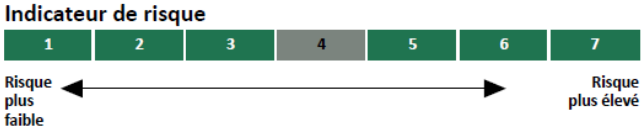

L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque moyen.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

8.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires la distribution du dividende brut suivant :

- Classe R (BE6285214027) : 2,3545 EUR payable le 19.04.2024

8.2 . BILAN

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**15.699.499,76**	**19.606.944,86**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**15.674.099,85**	**19.064.000,97**
E. OPC à nombre variable de parts	15.674.099,85	19.064.000,97
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-2.966,44**	
B. Dettes	-2.966,44	
IV. Créances et dettes à un an au plus	**7.421,04**	**9.261,20**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	7.421,04	9.261,20
V. Dépôts et liquidités	**81.295,92**	**605.794,49**
A. Avoirs bancaires à vue	81.295,92	605.794,49
VI. Comptes de régularisation	**-60.350,61**	**-72.111,80**
C. Charges à imputer (-)	-60.350,61	-72.111,80
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**15.699.499,76**	**19.606.944,86**
A. Capital	14.434.964,13	19.845.730,36
B. Participations au résultat	-275.845,11	793.252,72
C. Résultat reporté	-238.785,50	3.385.343,21
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.779.166,24	-4.417.381,43

8.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**1.918.252,42**	**-4.206.396,88**
E. OPC à nombre variable de parts	1.891.924,66	-4.120.570,72
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	26.327,76	-85.826,16
II. Produits et charges des placements	**104.523,13**	**106.339,05**
A. Dividendes	91.770,03	103.799,06
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	11.540,95	2.061,30
C. Intérêts d'emprunts (-)	-31,27	-5.209,24
F. Autres produits provenant des placements	1.243,42	5.687,93
III. Autres produits	**17.103,25**	**13.996,71**
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d''acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	17.095,38	13.951,93
B. Autres	7,87	44,78
IV. Coûts d''exploitation	**-259.945,27**	**-331.320,31**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-3.068,35	-3.606,37
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-2.704,36	-3.969,86
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-195.583,07	-262.949,70
Classe A	-2.810,47	-4.681,00
Classe IC	-3.774,97	-17.071,41
Classe R	-188.997,63	-241.197,29
b. Gestion administrative et comptable	-8.519,66	-8.520,94
E. Frais administratifs (-)	-2.533,02	-4.964,93
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-4.591,34	-5.138,36
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-21.192,92	-19.441,45
H. Services et biens divers (-)	-18.657,41	-17.597,71
J. Taxes	-2.909,45	-5.209,08
Classe A	-42,47	-146,54
Classe B		124,47
Classe IC	13,72	-115,86
Classe R	-2.880,70	-5.071,15
K. Autres charges (-)	-185,69	78,09
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-138.318,89**	**-210.984,55**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**1.779.933,53**	**-4.417.381,43**
VI. Impôts sur le résultat	**-767,29**	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**1.779.166,24**	**-4.417.381,43**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**1.264.535,63**	**-238.785,50**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-238.785,50	3.385.343,21
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	1.779.166,24	-4.417.381,43
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-275.845,11	793.252,72
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-921.772,84**	**238.785,50**
IV. (Distribution des dividendes)	**-342.762,79**	

8.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

8.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE							
DB X-TRCK2 IBOXX SOV EUR1-3 TTL RET -1C-	1.900	EUR	164,96	313.424,00	0,02%	2,00%	2,00%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				**313.424,00**		**2,00%**	**2,00%**
BLUEBAY HIGH YIELD BOND -BASE-	1.127,52	EUR	433,06	488.282,95	0,15%	3,11%	3,11%
BLUEBAY INV GRA BD -M- EUR	3.052	EUR	117,51	358.640,52	0,02%	2,29%	2,29%
GOLDMAN SACHS VAR GLB EME MKT DBT -I-	30.923	EUR	17,99	556.304,77	0,02%	3,55%	3,54%
HSBC GLOBAL HIGH YIELD BOND -IC- CAP	10.563	EUR	50,26	530.917,51	0,06%	3,39%	3,38%
ISH II ISHARES USD TREASURY BD 7 10 YEAR	225.000	EUR	4,19	941.850,00	0,01%	6,01%	6,00%
ISHS CO EUR GOV EUR SHS EUR ETF	2.000	EUR	112,60	225.190,00	0,00%	1,44%	1,43%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	88	EUR	9.860,10	867.688,80	1,59%	5,54%	5,53%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	88	EUR	9.157,71	805.878,48	0,79%	5,14%	5,13%
NAG INSTIT VARIABLE TERM SHS N	169,27	EUR	8.984,71	1.520.859,83	0,98%	9,70%	9,69%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**6.295.612,86**		**40,17%**	**40,10%**
OPC-Obligations				**6.609.036,86**		**42,17%**	**42,10%**
UBS ETF MSCI EMU VAL UC-A-DIS	9.000	EUR	41,94	377.460,00	0,23%	2,41%	2,40%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				**377.460,00**		**2,41%**	**2,40%**
ALLIANZ GLB INVR RCM EUE EQ GRW -IT- EUR	324,46	EUR	4.451,19	1.444.237,56	0,03%	9,21%	9,20%
BRANDES INV FD PLC EUROPEAN VL FD -I-CAP	24.037	EUR	55,85	1.342.466,45	0,33%	8,56%	8,55%
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE-I-	4.990	EUR	158,88	792.811,20	0,25%	5,06%	5,05%
GSF III EUROPE SUSTAINABLE EQUITY ICE	106	EUR	11.270,39	1.194.661,34	0,27%	7,62%	7,61%
ISHARES PLC-ISHARES CORE FTSE 100 UCITS	107.000	GBP	7,53	929.914,03	0,01%	5,93%	5,92%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	5.517	EUR	127,71	704.576,07	0,80%	4,50%	4,49%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	5.064	EUR	172,91	875.616,24	0,83%	5,59%	5,58%
NAG EUROPEAN EQUITY LARGE CAP -N- CAP	92	EUR	13.580,68	1.249.422,56	1,30%	7,97%	7,96%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**8.533.705,45**		**54,44%**	**54,36%**
OPC-Actions				**8.911.165,45**		**56,85%**	**56,76%**
PICTET SICAV EUR LQTY -I- CAP	1.090	EUR	141,19	153.897,54	0,00%	0,98%	0,98%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**153.897,54**		**0,98%**	**0,98%**
OPC-Monétaires				**153.897,54**		**0,98%**	**0,98%**
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**15.674.099,85**		**100,00%**	**99,84%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**15.674.099,85**		**100,00%**	**99,84%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		81.295,92			0,52%
Avoirs bancaires à vue				**81.295,92**			**0,52%**
DEPOTS ET LIQUIDITES				**81.295,92**			**0,52%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**7.421,04**			**0,05%**
AUTRES				**-63.317,05**			**-0,41%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**15.699.499,76**			**100,00%**

8.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	38,43%
Irlande	21,94%
Luxembourg	39,63%
TOTAL	**100,00%**

Par secteur	
Fonds d'investissement	100,00%
TOTAL	**100,00%**

Par devise	
EUR	94,07%
GBP	5,93%
TOTAL	**100,00%**

8.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	3.291.295,73	591.402,93	3.882.698,66
Ventes	7.553.416,04	1.637.436,16	9.190.852,20
Total 1	**10.844.711,77**	**2.228.839,09**	**13.073.550,86**
Souscriptions	15.128,97	8.318,31	23.447,28
Remboursements	4.382.210,95	1.327.847,67	5.710.058,62
Total 2	**4.397.339,92**	**1.336.165,98**	**5.733.505,90**
Moyenne de référence de l'actif net total	17.703.905,88	15.437.897,81	16.552.627,59
Taux de rotation	**36,42%**	**5,78%**	**44,34%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

8.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe R

Période	Evolution du nombre d''actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.
2021	4.804,63	31.188,60	198.574,29	539.330,24	3.415.289,76	23.431.693,10	118,00
2022	9.256,53	44.863,96	162.966,86	998.938,75	4.407.365,66	15.891.762,36	97,52
2023	229,80	17.618,92	145.577,74	23.447,28	1.798.784,38	15.699.499,76	107,84

8.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe R

Rendement annuel

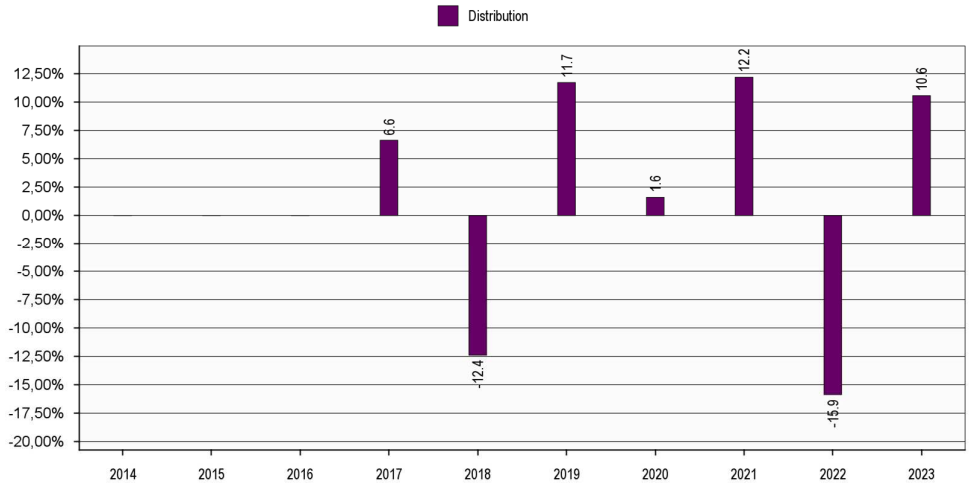

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
10,58% (en EUR)	1,45% (en EUR)	3,46% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(1 + P t) (1 + P t+1)...(1 + P t+n)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

P t = [α x (VNI t+1 / VNI t)] - 1

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (Dt_t / VNI\ ex_t)]\ [1+(D_{t2} / VNI\ ex_{t2}]...[1+(D_{tn} / VNIex_{tn})]$

avec

$D_t, D_{t2},...D_{tn}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI\ ex_t...VNI\ ex_{tn}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

8.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Classe “R” – Part de distribution (BE6285214027) : 2,07%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	2,05%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,02%

8.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison » du compte de résultats contient le montant des transactions de swing pricing.

Date NAV	Compartiment	Montant
27.02.23	NAGELMACKERS PREMIUM EURO BALANCED FUND	17.095,38

NOTE 3 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend un d'un remboursement de la FSMA pour l'année 2021.

NOTE 4 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes (-) » du compte de résultats est positif pour la classe IC car le montant de la taxe OPC pour l'année 2022, payé en 2023 était plus petit que la provision, la différence a été extournée.

NOTE 5 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé d’une facture « out of pocket » pour 2022.

NOTE 6 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,20% sur une base annuelle pour la classe R, 1,00% pour la classe A et 0,50% pour la classe IC. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%

NOTE 7 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 5.311,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

9 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM CRESCENDO FUND

9.1 . RAPPORT DE GESTION

9.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

22/03/2011 au prix de 125,00 EUR par part.

9.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

9.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif de l'investissement est d'asseoir un rendement absolu sur un cycle de marché total. Pour atteindre cet objectif, il y a une sélection de choix de gestionnaires externes, chacun spécialisé dans leur domaine d'investissement. Le compartiment NAGELMACKERS PREMIUM CRESCENDO FUND vise à la création de valeur en investissant dans un mélange de classes d'actifs avec une minimum de 50% dans des fonds d'action de valeur mondiale. Par ailleurs, des investissements sont également réalisés dans différents fonds d'obligations et fonds alternatifs, admis dans le cadre légal.

Les fonds d'obligations peuvent investir dans différents types de gestion comme les emprunts d'Etat, obligations de société, obligations liées à l'inflation, à haut rendement et obligations émanant des pays émergents et obligations convertibles.

Les fonds alternatifs offrent une diversification complémentaire par rapport aux autres classes d'actifs. L'objectif de ces fonds est de réduire considérablement la volatilité. La transparence, la liquidité et la concentration sur la gestion du risque occupent une place centrale dans la sélection de fonds alternatifs.

Au coeur de la gestion, on retrouve le fait que ces fonds d'action doivent au minimum 40% investir en fonction du système de placement axé sur la valeur. Cela implique la reprise d'actions sous-évaluées avec une "marge de sécurité". Cela signifie que le cours acheteur doit se situer nettement sous la valeur intrinsèque de l'entreprise. À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

Pour ce compartiment, aucun benchmark n'est appliqué et il sera géré activement.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Catégories d'actifs autorisés

La politique du compartiment est réalisée principalement par une répartition mondiale des actifs dans différents fonds d'action (minimum 50%).

Au coeur de la gestion, on retrouve le fait qu'au moins 40% des fonds d'actions doivent investir en fonction du système de placement axé sur la valeur (value investing). Cela implique la reprise d'actions sous-évaluées avec une "marge de sécurité". Cela signifie que le cours acheteur doit se situer nettement en-dessous de la valeur intrinsèque de l'entreprise. À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

Dans un ordre complémentaire, on peut investir en fonds obligataires, alternatifs et monétaires, liquidités et différents instruments de placement, pour autant qu'ils appuient les objectifs du compartiment et sont autorisés au regard de la législation et des règlements en vigueur.

Les fonds d'obligations peuvent investir dans différents types de gestion comme les emprunts d'Etat, obligations de société, obligations liées à l'inflation, à haut rendement et obligations émanant des pays émergents et obligations convertibles.

Les fonds alternatifs offrent une diversification complémentaire par rapport aux autres classes d'actifs. L'objectif de ces fonds est de réduire considérablement la volatilité. La transparence, la liquidité et la concentration sur la gestion du risque occupent une place centrale dans la sélection de fonds alternatifs.

Le compartiment investira au minimum 75% dans des actions d'autres organismes de placement collectif (incluant les ETF). Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

Sélection des fonds de placement

L'analyse des fonds de placement se fait sur base d'une analyse qualitative et quantitative du fonds. L'analyse quantitative porte que le rendement et les paramètres des risques, et compare le fonds avec un indice représentatif. L'analyse qualitative utilise la méthode des 7P qui filtre les points suivants:

People : l'équipe de gestion est filtrée sur base de son expérience et de sa connaissance.
Philosophy of investing (philosophie de l'investissement) : la philosophie d'investissement doit être étayée de façon académique.
Processus : l'étude de l'ensemble du processus d'investissement.
Portefeuille (constitution du portefeuille) : comment le fonds est constitué, et quels sont les instruments utilisés?
Protection of shareholders (protection des actionnaires) : les actionnaires existants sont-ils protégés ?
Performance : évaluation des rendements historiques dans différentes conditions de marché.
Principes : évaluation des caractéristiques de durabilité des fonds sous-jacents.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futures, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

Particularités des obligations et titres de créance

Les actifs sont investis en obligations et titres de créance, tant émis par des entreprises que par les autorités publiques et y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération. L'investissement ne concernera que des parts en OPC qui répondent à ce critère ou à des critères plus sévères.

Volatilité

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

9.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

9.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

9.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

9.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds Nagelmackers Premium Crescendo a généré un rendement de 8,89% en 2023.

Rétrospective

La pondération des obligations s'est élevée de 8% à 15% en 2023. Le marché obligataire mondial a connu une hausse de 4,7% en 2023. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à 2,56% et l'a terminée à 2,02%. Le rendement américain à 10 ans a clôturé l'année à 3,88%, soit exactement le même niveau qu'au début de l'année. En janvier, la position dans AXA Global Inflation Bonds Short Duration a été entièrement vendue pour tous les compartiments. Les fonds libérés ont été investis dans des obligations d'État européennes à court terme par l'intermédiaire de l'ETF Xtrackers II Eurozone Government Bond 1-3y. En avril, la position dans GS US Dollar Credit Fund a été entièrement vendue pour tous les compartiments. En mai, la duration du portefeuille obligataire a été allongée en transférant la totalité de la position dans Ishares US Treasury 1-3y à Ishares US Treasury 7-10y. En septembre, une position supplémentaire a été prise dans des obligations d'État européens à duration neutre par l'intermédiaire du fonds NMI Variable Term. Pour financer cet achat, des positions obligataires sur des échéances plus courtes ont été réduites, y compris le NMI Medium Term.

La pondération des actions a progressé de 77% à 78% en 2023. L'indice boursier mondial a augmenté de 19,6% en 2023. L'indice mondial des actions "value" (+5,2%) a sous-performé l'indice mondial des actions de croissance (+31,6%). Début février, pour les compartiments Piano, Moderato et Crescendo, la position dans l'ETF Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility a été progressivement éliminée et remplacée par une position supplémentaire dans les fonds Brandes Global Value Fund et Artisan Global Value Fund. Pour ces trois mêmes compartiments, la position sur les marchés émergents a également été légèrement réduite via une vente partielle du fonds NN EM Enh. Index Sustainable. Le produit a été investi dans l'ETF Xtrackers MSCI Japan. En avril, la position de Piano et Moderato dans les actions de valeur a été réduite en vendant partiellement la position dans le Brandes Global Value Fund. Le produit de cette vente a été investi dans des fonds plutôt axés sur les actions de croissance, tels que Skagen Global Fund et GuardCap Global Equity Fund. En mai, pour Piano, Moderato et Crescendo, la position restante dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility a été vendue et remplacée par une position supplémentaire dans GuardCap Global Equity Fund et Skagen Global Fund. En octobre, la position dans NM China New Economy Fund a été réduite pour Piano, Moderato et Crescendo. Le produit de cette vente a été investi dans l'ETF iShares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG.

La pondération de la partie alternative a diminué de 11% à 5% sur l'ensemble de 2023. En juillet, les positions dans les fonds Abrax Merger Arbitrage et BMO Real Estate Equities Long Short ont été réduites.

Le pourcentage des liquidités a diminué de 4% à 2% en 2023. En juillet, il a été décidé pour Piano, Moderato et Crescendo de profiter de la faiblesse du yen japonais en investissant 1,5% - 2% du portefeuille dans cette devise.

9.1.8 . Politique future

L'année 2023 s'est révélée être une année bonne, voire excellente, pour les marchés obligataires et les marchés d'actions. Sur les marchés des actions, le rallye qui a commencé à la fin du mois d'octobre 2023 a notamment permis de terminer l'année de manière positive. Au cours de la période allant de fin octobre à fin décembre 2023, l'indice mondial des actions a augmenté de plus de 11%. Sur l'ensemble de l'année 2023, les valeurs de croissance se sont nettement mieux comportées que les titres "value". Aucune nouvelle hausse des taux d'intérêt (pour réduire l'inflation) n'est prévue pour l'année 2024. La question est maintenant de savoir quand les banques centrales américaines et européennes commenceront à réduire leurs taux d'intérêt. La valorisation des valeurs de croissance, principalement due à leur hausse en 2023, a rebondi de manière significative. Le gestionnaire voit des opportunités pour les actions de valeur pour l'année 2024 et, comme toujours à la lumière de la stratégie des fonds Premium, maintien des positions significatives dans les fonds d'actions de valeur.

9.1.9 . Indicateur synthétique de risque

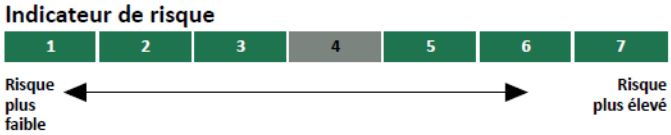

L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 7 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque moyen.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les

investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

9.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires la distribution du dividende brut suivant :

- Classe R (BE6325752911) : 2,2572 EUR payable le 19.04.2024

9.2 . BILAN

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**39.578.156,02**	**39.136.028,87**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**38.934.218,74**	**37.500.787,26**
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	389.196,38	
E. OPC à nombre variable de parts	38.545.022,36	37.500.787,26
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-7.322,59**	
B. Dettes	-7.322,59	
IV. Créances et dettes à un an au plus	**8.496,05**	**31.265,91**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	8.496,05	31.265,91
V. Dépôts et liquidités	**806.218,66**	**1.776.487,91**
A. Avoirs bancaires à vue	806.218,66	1.776.487,91
VI. Comptes de régularisation	**-163.454,84**	**-172.512,21**
B. Produits acquis	1.983,98	
C. Charges à imputer (-)	-165.438,82	-172.512,21
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**39.578.156,02**	**39.136.028,87**
A. Capital	36.693.775,54	43.132.065,15
B. Participations au résultat	-102.272,49	-19.728,73
C. Résultat reporté	-345.422,66	
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	3.332.075,63	-3.976.307,55

9.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**3.893.310,56**	**-3.382.774,22**
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	175,04	
E. OPC à nombre variable de parts	4.222.055,92	-3.645.303,00
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-328.920,40	262.528,78
II. Produits et charges des placements	**113.757,50**	**55.544,24**
A. Dividendes	86.051,21	59.139,02
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	7.735,82	
b. Dépôts et liquidités	19.970,47	3.665,90
C. Intérêts d'emprunts (-)		-7.260,68
III. Autres produits	**116,81**	**25,85**
B. Autres	116,81	25,85
IV. Coûts d"exploitation	**-673.958,19**	**-649.103,42**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-3.831,73	-2.665,29
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-6.392,47	-6.192,78
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-594.065,81	-561.860,43
Classe A	-8.492,50	-6.493,68
Classe R	-585.573,31	-555.366,75
b. Gestion administrative et comptable	-13.959,79	-13.199,77
E. Frais administratifs (-)	-2.652,31	-4.915,33
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.068,23	-4.003,21
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-21.034,00	-19.542,20
H. Services et biens divers (-)	-22.186,62	-21.447,71
J. Taxes	-5.212,37	-11.093,50
Classe A	-45,39	-183,13
Classe R	-5.166,98	-10.910,37
K. Autres charges (-)	445,14	-4.183,20
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-560.083,88**	**-593.533,33**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**3.333.226,68**	**-3.976.307,55**
VI. Impôts sur le résultat	**-1.151,05**	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**3.332.075,63**	**-3.976.307,55**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**2.884.380,48**	**-3.996.036,28**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-345.422,66	
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	3.332.075,63	-3.976.307,55
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-102.272,49	-19.728,73
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-2.744.518,32**	**3.650.613,62**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-9.090,81**	**345.422,66**
IV. (Distribution des dividendes)	**-130.771,35**	

9.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

9.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE							
UNITED STATES TREASU 3.875 23-43 15/05S	450.000	USD	95,54%	389.196,38		1,00%	0,98%
USD				**389.196,38**		**1,00%**	**0,98%**
OBLIGATIONS-Emises par un état				**389.196,38**		**1,00%**	**0,98%**
OBLIGATIONS				**389.196,38**		**1,00%**	**0,98%**
DB X-TRCK2 IBOXX SOV EUR1-3 TTL RET -1C-	2.000	EUR	164,96	329.920,00	0,02%	0,85%	0,83%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				**329.920,00**		**0,85%**	**0,83%**
BUTLER CREDIT OPPORTUN FD INSTL EUR CAP	6.217,16	EUR	126,68	787.585,11	0,09%	2,02%	1,99%
ISHARES II PLC USD TREASURY BD 7-10Y	5.000	EUR	159,15	795.725,00	0,01%	2,04%	2,01%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	81	EUR	9.860,10	798.668,10	1,46%	2,05%	2,02%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	81	EUR	9.157,71	741.774,51	0,72%	1,91%	1,87%
NAG INSTIT VARIABLE TERM SHS N	324	EUR	8.984,71	2.911.046,04	1,87%	7,48%	7,36%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**6.034.798,76**		**15,50%**	**15,25%**
OPC-Obligations				**6.364.718,76**		**16,35%**	**16,08%**
CT REAL ESTATE EQTY MKT NEUTRAL FD B ACC	74.782	EUR	13,80	1.031.991,60	0,40%	2,65%	2,61%
ISH MSCI WO MI ETF	5.000	EUR	53,98	269.900,00	0,01%	0,69%	0,68%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				**1.301.891,60**		**3,34%**	**3,29%**
ARTISAN PARTNERS GLOBAL VALUE FUND-I USD	126.500,14	USD	30,67	3.512.206,84	0,10%	9,02%	8,87%
BRAN GL VA EUR-I-AC ACCUM.PTG.-I-EUR	90.653,07	EUR	36,97	3.351.444,00	3,18%	8,61%	8,47%
DB X TRACKERS MSCI JPN TRN IDX -1C- CAP	10.000	EUR	67,25	672.500,00	0,00%	1,73%	1,70%
GSF III EMER MARK ENH IND SUS EQ ICE	159	EUR	5.087,05	808.840,95	0,06%	2,08%	2,04%
GUARDCAP GLOBAL EQTY FD I USD	174.620	USD	27,20	4.300.332,67	0,13%	11,04%	10,87%
ISHARES PLC-ISHARES CORE FTSE 100 UCITS	122.500	GBP	7,53	1.064.621,20	0,01%	2,73%	2,69%
KEM ITL L GL SC -I- CAP	741	EUR	2.683,41	1.988.406,81	0,12%	5,11%	5,02%
NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FD N CAP	63	EUR	6.827,00	430.101,00	1,30%	1,10%	1,09%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	8.650	EUR	127,71	1.104.691,50	1,26%	2,84%	2,79%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	11.584	EUR	172,91	2.002.989,44	1,90%	5,14%	5,06%
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND SI	31.895	EUR	24,48	780.862,96	0,04%	2,01%	1,97%
SKAGEN GLOBAL -B-	14.524,54	EUR	297,95	4.327.545,82	0,13%	11,11%	10,94%
SMEAD US VALUE UCITS FD I USD ACC	4.656	USD	730,26	3.077.979,96	0,68%	7,91%	7,78%
SPARINVEST ETHICAL GLOBAL VALUE-EUR I-	12.455	EUR	277,47	3.455.888,85	0,36%	8,88%	8,73%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**30.878.412,00**		**79,31%**	**78,02%**
OPC-Actions				**32.180.303,60**		**82,65%**	**81,31%**
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**38.545.022,36**		**99,00%**	**97,39%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**38.934.218,74**		**100,00%**	**98,37%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		JPY		499.304,74			1,26%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		306.913,92			0,78%
Avoirs bancaires à vue				**806.218,66**			**2,04%**
DEPOTS ET LIQUIDITES				**806.218,66**			**2,04%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**8.496,05**			**0,02%**
AUTRES				**-170.777,43**			**-0,43%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**39.578.156,02**			**100,00%**

9.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	20,52%
États-Unis	1,00%
Irlande	38,82%
Luxembourg	28,55%
Norvège	11,11%
TOTAL	**100,00%**

Par secteur	
Fonds d'investissement	99,00%
Pays et gouvernements	1,00%
TOTAL	**100,00%**

Par devise	
EUR	68,29%
GBP	2,74%
USD	28,97%
TOTAL	**100,00%**

9.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	**2ème semestre**	**Exercice complet**
Achats	10.217.206,76	2.028.279,21	12.245.485,97
Ventes	9.343.213,35	5.362.846,97	14.706.060,32
Total 1	**19.560.420,11**	**7.391.126,18**	**26.951.546,29**
Souscriptions	1.184.105,78	239.409,41	1.423.515,19
Remboursements	1.712.349,61	2.601.114,06	4.313.463,67
Total 2	**2.896.455,39**	**2.840.523,47**	**5.736.978,86**
Moyenne de référence de l'actif net total	40.502.850,89	39.082.546,06	39.777.965,02
Taux de rotation	**41,14%**	**11,64%**	**53,33%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

9.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe A

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021					4.079,12							604.146,55	148,11	
2022		500,00			4.079,12	500,00	4.579,12		500.000,00			1.035.586,22	133,91	978,68
2023			0,00	500,00	4.079,12		4.079.12			0,27	503.075,00	597.157,43	146,39	

Classe R

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021	10.940,75		44.525,24		190.478,71		190.478,71	2.002.005,81		8.090.591,22		36.769.137,22	193,04	
2022	18.107,56	63.152,43	21.411,91	4.182,89	187.174,37	58.969,54	246.143,91	3.293.890,02	6.229.572,03	3.883.586,17	400.823,23	38.100.442,65	173,84	94,32
2023	3.257,45	8.568,74	15.917,22	9.603,08	174.514,60	57.935,21	232.449,81	588.381,43	835.133,76	2.884.544,16	925.844,24	38.980.998,59	189,28	102,69

9.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe A

Rendement annuel

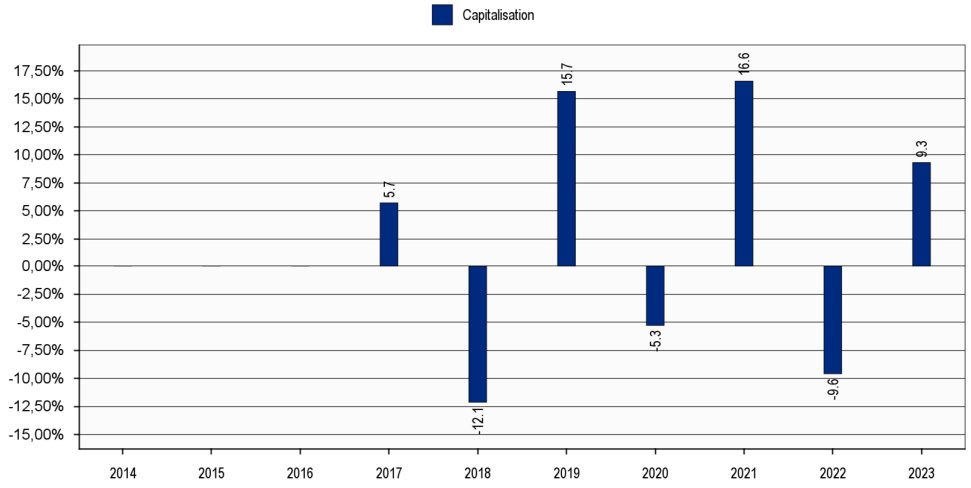

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
9,32% (en EUR)	4,84% (en EUR)	4,77% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe R

Rendement annuel

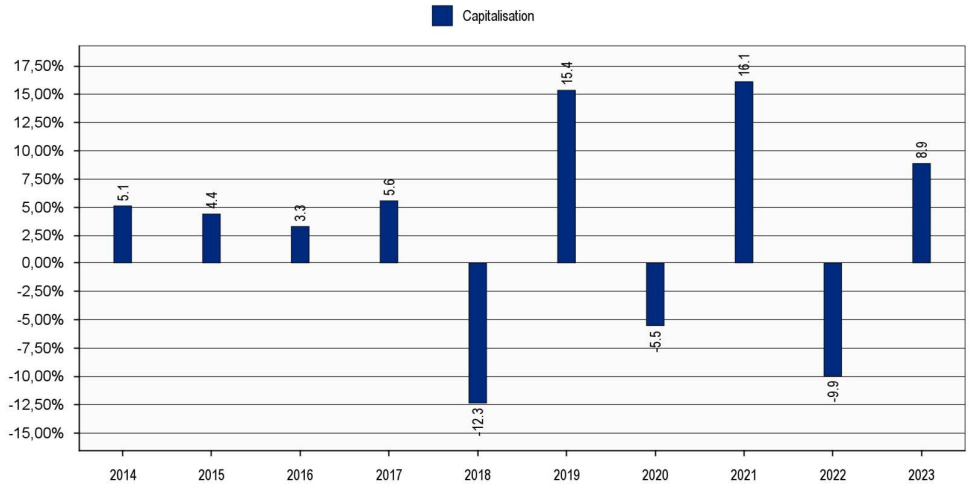

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
8,88% (en EUR)	4,42% (en EUR)	4,41% (en EUR)	2,68% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

9.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Classe “A” – Part de capitalisation (BE6287692550): 2,02%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille	2,01%

	sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

- Classe “R” – Part de capitalisation (BE6217070497) : 2,43%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	2,42%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

- Classe “R” – Part de distribution (BE6325752911) : 2,43%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	2,42%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

9.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend principalement la compensation CSDR.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement. Ce poste est positif parce que les contributiuons payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement pour l'année 2022 étaient plus petites que les montants provisionnés; la différence a été extournée.

NOTE 3 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,50% sur une base annuelle pour la classe R et 1,10% pour la classe A. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 5.311,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

10 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM MODERATO FUND

10.1 . RAPPORT DE GESTION

10.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

22/03/2011 au prix de 100,00 EUR par part.

10.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

10.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif de l'investissement est d'asseoir un rendement absolu sur un cycle de marché total. Pour atteindre cet objectif, il y a une sélection de choix de gestionnaires externes, chacun spécialisé dans leur domaine d'investissement. Le compartiment NAGELMACKERS PREMIUM MODERATO FUND vise à la création de valeur, en investissant dans un mélange de fonds d'action, fonds d'obligations et fonds alternatifs , admis dans le cadre légal avec un minimum de 32,5% dans des fonds d'action.

Les fonds d'obligations peuvent investir dans différents types de gestion comme les emprunts d'Etat, obligations de société, obligations liées à l'inflation, à haut rendement et obligations émanant des pays émergents et obligations convertibles.

Les fonds alternatifs offrent une diversification complémentaire par rapport aux autres classes d'actifs. L'objectif de ces fonds est de réduire considérablement la volatilité. La transparence, la liquidité et la concentration sur la gestion du risque occupent une place centrale dans la sélection de fonds alternatifs.

Au coeur de la gestion, on retrouve le fait que ces fonds de placement doivent au minimum 40% investir en fonction du système de placement axé sur la valeur. Cela implique la reprise d'actions sous-évaluées avec une "marge de sécurité". Cela signifie que le cours acheteur doit se situer nettement sous la valeur intrinsèque de l'entreprise. À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

Pour ce compartiment, aucun benchmark n'est appliqué et il sera géré activement.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Catégories d'actifs autorisés

La politique du compartiment est réalisée principalement par une répartition mondiale des actifs dans différents fonds d'actions, d'obligations et alternatifs avec un minimum de 32,5% dans des fonds d'action.

Au coeur de la gestion, on retrouve le fait qu'au moins 40% des fonds d'actions doivent investir en fonction du système de placement axé sur la valeur (value investing). Cela implique la reprise d'actions sous-évaluées avec une "marge de sécurité". Cela signifie que le cours acheteur doit se situer nettement en-dessous de la valeur intrinsèque de l'entreprise. À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

Les fonds d'obligations peuvent investir dans différents types de gestion comme les emprunts d'Etat, obligations de société, obligations liées à l'inflation, à haut rendement et obligations émanant des pays émergents et obligations convertibles.

Dans un ordre complémentaire, on peut investir en fonds monétaires, liquidités et différents instruments de placement pour autant qu'ils appuient les objectifs du compartiment et sont autorisés au regard de la législation et des règlements en vigueur.

Les fonds alternatifs offrent une diversification complémentaire par rapport aux autres classes d'actifs. L'objectif de ces fonds est de réduire considérablement la volatilité. La transparence, la liquidité et la concentration sur la gestion du risque occupent une place centrale dans la sélection de fonds alternatifs.

Le compartiment investira au minimum 75% dans des actions d'autres organismes de placement collectif (incluant les ETF). Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

Sélection des fonds de placement

L'analyse des fonds de placement se fait sur base d'une analyse qualitative et quantitative du fonds. L'analyse quantitative porte que le rendement et les paramètres des risques, et compare le fonds avec un indice représentatif. L'analyse qualitative utilise la méthode des 7P qui filtre les points suivants:

People : l'équipe de gestion est filtrée sur base de son expérience et de sa connaissance.
Philosophy of investing (philosophie de l'investissement) : la philosophie d'investissement doit être étayée de façon académique.
Processus : l'étude de l'ensemble du processus d'investissement.
Portefeuille (constitution du portefeuille) : comment le fonds est constitué, et quels sont les instruments utilisés?
Protection of shareholders (protection des actionnaires) : les actionnaires existants sont-ils protégés ?
Performance : évaluation des rendements historiques dans différentes conditions de marché.
Principes : évaluation des caractéristiques de durabilité des fonds sous-jacents.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futures, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

Particularités des obligations et titres de créance

Les actifs sont investis en obligations et titres de créance, tant émis par des entreprises que par les autorités publiques et y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération. L'investissement ne concernera que des parts en OPC qui répondent à ce critère ou à des critères plus sévères.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

10.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

10.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

10.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

10.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds Nagelmackers Premium moderato a réalisé un rendement de 7,46% en 2023.

Rétrospective

La pondération des obligations s'est élevée de 28% à 33% en 2023. Le marché obligataire mondial a connu une hausse de 4,7% en 2023. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à 2,56% et l'a terminée à 2,02%. Le rendement américain à 10 ans a clôturé l'année à 3,88%, soit exactement le même niveau qu'au début de l'année. En janvier, la position dans AXA Global Inflation Bonds Short Duration a été entièrement vendue pour tous les compartiments. Les fonds libérés ont été investis dans des obligations d'État européennes à court terme par l'intermédiaire de l'ETF Xtrackers II Eurozone Government Bond 1-3y. En raison de la hausse des taux d'intérêt en février, il a été décidé de prendre une position supplémentaire dans des titres d'État européens pour les compartiments Piano, Moderato et Euro Balanced, par le biais d'un achat d'une position dans NMI Variable Term. Pour financer cet achat, la position dans iShares EUR Ultrashort Bond ESG a été réduite. Début mars, la position dans Lyxor 2-10y Inflation Expectations au sein des compartiments Piano, Moderato et Euro Balanced a été entièrement vendue. Le produit a été investi dans une position supplémentaire dans les obligations d'État européennes via NMI Variable Term. En avril, la position dans GS US Dollar Credit Fund a été entièrement vendue dans tous les compartiments et les produits résultant de cette vente ont été investis dans Ishares US Treasury 7-10y pour Piano, Moderato et Euro Balanced. En mai, la duration du portefeuille obligataire a été allongée en transférant la totalité de la position dans Ishares US Treasury 1-3y à Ishares US Treasury 7-10y. Mi-juin, nous avons profité d'un rebond des taux d'intérêt européens à 10 ans pour allonger la duration du portefeuille obligataire pour les compartiments Piano, Moderato et Euro Balanced. À cette fin, la position dans NMI Medium Term a été réduite et remplacée par une position supplémentaire dans NMI Variable Term. En septembre, une position supplémentaire a été prise dans des obligations d'État européens à duration neutre par l'intermédiaire du fonds NMI Variable Term. Pour financer cet achat, des positions obligataires sur des échéances plus courtes ont été réduites, y compris le NMI Medium Term. En octobre, profitant de la hausse des taux d'intérêt, une position supplémentaire a été prise sur le papier gouvernemental européen via l'ETF iShares Core Euro Government pour les compartiments Piano, Moderato et Euro Balanced. Cet achat a été financé, pour Piano et Moderato, en réduisant les positions dans Lazard Rathmore Alternative Fund, Butler Credit Opportunities et BMO Real Estate Equities Long/Short Fund.

La pondération des actions a progressé de 55% à 57% en 2023. L'indice boursier mondial a augmenté de 19,6% en 2023. L'indice mondial des actions "value" (+5,2%) a sous-performé l'indice mondial des actions de croissance (+31,6%). Début février, pour les compartiments Piano, Moderato et Crescendo, la position dans l'ETF Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility a été progressivement éliminée et remplacée par une position supplémentaire dans les fonds Brandes Global Value Fund et Artisan Global Value Fund. Pour ces trois mêmes compartiments, la position sur les marchés émergents a également été légèrement réduite via une vente partielle du fonds NN EM Enh. Index Sustainable. Le produit a été investi dans l'ETF Xtrackers MSCI Japan. En avril, la position de Piano et Moderato dans les actions de valeur a été réduite en vendant partiellement la position dans le Brandes Global Value Fund. Le produit de cette vente a été investi dans des fonds plutôt axés sur les actions de croissance, tels que Skagen Global Fund et GuardCap Global Equity Fund. En mai, pour Piano, Moderato et Crescendo, la position restante dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility a été vendue et remplacée par une position supplémentaire dans GuardCap Global Equity Fund et Skagen Global Fund. En octobre, la position dans NM China New Economy Fund a été réduite pour Piano, Moderato et Crescendo. Le produit de cette vente a été investi dans l'ETF iShares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG.

La pondération de la partie alternative a été augmentée de 15% à 8% sur l'ensemble de 2023. En juillet, les positions dans les fonds Abrax Merger Arbitrage et BMO Real Estate Equities Long Short ont été réduites. Les positions dans Lazard Rathmore Alternative Fund, Butler Credit Opportunities et BMO Real Estate Equities Long/Short Fund ont été réduites en octobre.

Le pourcentage des liquidités est resté stable à 2% en 2023. En juillet, il a été décidé pour Piano, Moderato et Crescendo de profiter de la faiblesse du yen japonais en investissant 1,5% - 2% du portefeuille dans cette devise.

10.1.8 . Politique future

L'année 2023 s'est révélée être une année bonne, voire excellente, pour les marchés obligataires et les marchés d'actions. Sur les marchés des actions, le rallye qui a commencé à la fin du mois d'octobre 2023 a notamment permis de terminer l'année de manière positive. Au cours de la période allant de fin octobre à fin décembre 2023, l'indice mondial des actions a augmenté de plus de 11%. Sur l'ensemble de l'année 2023, les valeurs de croissance se sont nettement mieux comportées que les titres "value". Aucune nouvelle hausse des taux d'intérêt (pour réduire l'inflation) n'est prévue pour l'année 2024. La question est maintenant de savoir quand les banques centrales américaines et européennes commenceront à réduire leurs taux d'intérêt. La valorisation des valeurs de croissance, principalement due à leur hausse en 2023, a rebondi de manière significative. Le gestionnaire voit des opportunités pour les actions de valeur pour l'année 2024 et, comme toujours à la lumière de la stratégie des fonds Premium, maintien des positions significatives dans les fonds d'actions de valeur.

10.1.9 . Indicateur synthétique de risque

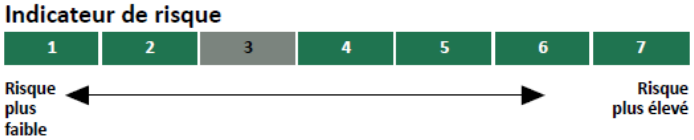

L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque faible à moyen.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

10.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires la distribution du dividende brut suivant :

- Classe R (BE6325749883) : 2,8290 EUR payable le 19.04.2024

10.2 . BILAN

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**107.579.015,09**	**110.419.030,43**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**105.471.169,65**	**108.866.139,62**
E. OPC à nombre variable de parts	105.471.169,65	108.866.139,62
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-19.903,72**	
B. Dettes	-19.903,72	
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-5.567,20**	**-5.562,74**
A. Créances		
a. Montants à recevoir		22.997,66
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-5.567,20	-28.560,40
V. Dépôts et liquidités	**2.546.352,56**	**2.006.330,29**
A. Avoirs bancaires à vue	2.546.352,56	2.006.330,29
VI. Comptes de régularisation	**-413.036,20**	**-447.876,74**
C. Charges à imputer (-)	-413.036,20	-447.876,74
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**107.579.015,09**	**110.419.030,43**
A. Capital	100.808.512,69	121.794.545,44
B. Participations au résultat	-296.062,08	105.068,66
C. Résultat reporté	-701.866,64	
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	7.768.431,12	-11.480.583,67

10.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**9.157.216,47**	**-9.876.385,40**
E. OPC à nombre variable de parts	9.862.404,39	-10.596.878,22
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-705.187,92	720.492,82
II. Produits et charges des placements	**277.079,89**	**129.197,50**
A. Dividendes	221.626,78	111.515,70
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	38.427,76	5.146,54
C. Intérêts d'emprunts (-)	-317,44	-21.110,04
F. Autres produits provenant des placements	17.342,79	33.645,30
III. Autres produits	**56,89**	**280,30**
B. Autres	56,89	280,30
IV. Coûts d"exploitation	**-1.663.330,23**	**-1.733.676,07**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-13.779,39	-11.344,49
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-17.294,32	-18.107,23
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-1.526.409,43	-1.576.940,32
Classe A	-8.208,29	-8.260,83
Classe R	-1.518.201,14	-1.568.679,49
b. Gestion administrative et comptable	-37.860,69	-33.957,58
E. Frais administratifs (-)	-2.669,00	-4.734,10
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.131,71	-4.364,57
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-21.491,82	-20.059,15
H. Services et biens divers (-)	-27.615,20	-28.688,00
J. Taxes	-9.368,83	-29.278,52
Classe A	-45,33	-213,15
Classe R	-9.323,50	-29.065,37
K. Autres charges (-)	-1.709,84	-6.202,11
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-1.386.193,45**	**-1.604.198,27**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**7.771.023,02**	**-11.480.583,67**
VI. Impôts sur le résultat	**-2.591,90**	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**7.768.431,12**	**-11.480.583,67**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**6.770.502,40**	**-11.375.515,01**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-701.866,64	
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	7.768.431,12	-11.480.583,67
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-296.062,08	105.068,66
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-6.258.297,59**	**10.673.648,37**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-161.178,45**	**701.866,64**
IV. (Distribution des dividendes)	**-351.026,36**	

10.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

10.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE							
BLUEBAY FD SICAV INV GRADE BD FD -BASE-	5.774,87	EUR	188,29	1.087.350,27	0,05%	1,03%	1,01%
BLUEBAY HIGH YIELD BOND -BASE-	5.927,57	EUR	433,06	2.566.993,90	0,81%	2,43%	2,39%
BUTLER CREDIT OPPORTUN FD INSTL EUR CAP	22.873,48	EUR	126,68	2.897.594,15	0,32%	2,75%	2,69%
GOLDMAN SACHS VAR GLB EME MKT DBT -I-	142.998	EUR	17,99	2.572.534,02	0,09%	2,44%	2,39%
HSBC GLOBAL HIGH YIELD BOND -IC- CAP	61.455,59	EUR	50,26	3.088.880,86	0,38%	2,93%	2,87%
ISHARES II PLC USD TREASURY BD 7-10Y	32.500	EUR	159,15	5.172.212,50	0,07%	4,90%	4,81%
ISHS CO EUR GOV EUR SHS EUR ETF	13.000	EUR	112,60	1.463.735,00	0,03%	1,39%	1,36%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	491	EUR	9.860,10	4.841.309,10	8,88%	4,59%	4,50%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	442	EUR	9.157,71	4.047.707,82	3,95%	3,84%	3,76%
NAG INSTIT VARIABLE TERM SHS N	1.283	EUR	8.984,71	11.527.382,93	7,41%	10,93%	10,72%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**39.265.700,55**		**37,23%**	**36,50%**
OPC-Obligations				**39.265.700,55**		**37,23%**	**36,50%**
CT REAL ESTATE EQTY MKT NEUTRAL FD B ACC	203.538,2	EUR	13,80	2.808.827,17	1,09%	2,66%	2,61%
ISH MSCI WO MI ETF	10.000	EUR	53,98	539.800,00	0,02%	0,51%	0,50%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				**3.348.627,17**		**3,17%**	**3,11%**
ARTISAN PARTNERS GLOBAL VALUE FUND-I USD	208.875,4	USD	30,67	5.799.310,66	0,17%	5,50%	5,39%
BRAN GL VA EUR-I-AC ACCUM.PTG.-I-EUR	182.896,69	EUR	36,97	6.761.690,63	6,41%	6,41%	6,28%
DB X TRACKERS MSCI JPN TRN IDX -1C- CAP	20.000	EUR	67,25	1.345.000,00	0,00%	1,28%	1,25%
GSF III EMER MARK ENH IND SUS EQ ICE	430	EUR	5.087,05	2.187.431,50	0,16%	2,07%	2,03%
GUARDCAP GLOBAL EQTY FD I USD	318.581	USD	27,20	7.845.632,12	0,24%	7,44%	7,29%
KEM ITL L GL SC -I- CAP	1.045	EUR	2.683,41	2.804.163,45	0,17%	2,66%	2,61%
LAZARD RATHMORE ALTERNATIVE FUND A ACC E	22.831	EUR	121,46	2.772.939,11	0,16%	2,63%	2,58%
NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FD N CAP	121	EUR	6.827,00	826.067,00	2,50%	0,78%	0,77%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	19.435	EUR	127,71	2.482.043,85	2,83%	2,35%	2,31%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	27.661	EUR	172,91	4.782.863,51	4,53%	4,54%	4,45%
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND SI	65.813	EUR	24,48	1.611.253,61	0,09%	1,53%	1,50%
SKAGEN GLOBAL -B-	29.463,93	EUR	297,95	8.778.693,15	0,27%	8,32%	8,16%
SMEAD US VALUE UCITS FD I USD ACC	9.666	USD	730,26	6.389.981,59	1,40%	6,06%	5,94%
SPARINVEST ETHICAL GLOBAL VALUE-EUR I-	30.525	EUR	277,47	8.469.771,75	0,89%	8,03%	7,87%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**62.856.841,93**		**59,60%**	**58,43%**
OPC-Actions				**66.205.469,10**		**62,77%**	**61,54%**
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**105.471.169,65**		**100,00%**	**98,04%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**105.471.169,65**		**100,00%**	**98,04%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		JPY		2.097.079,92			1,95%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		449.272,64			0,42%
Avoirs bancaires à vue				**2.546.352,56**			**2,37%**
DEPOTS ET LIQUIDITES				**2.546.352,56**			**2,37%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-5.567,20**			**-0,01%**
AUTRES				**-432.939,92**			**-0,40%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**107.579.015,09**			**100,00%**

10.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	27,03%
Irlande	34,19%
Luxembourg	30,46%
Norvège	8,32%
TOTAL	**100,00%**

Par secteur	
Fonds d'investissement	100,00%
TOTAL	**100,00%**

Par devise	
EUR	81,00%
USD	19,00%
TOTAL	**100,00%**

10.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	25.314.737,11	10.684.285,24	35.999.022,35
Ventes	28.555.174,26	19.998.954,59	48.554.128,85
Total 1	**53.869.911,37**	**30.683.239,83**	**84.553.151,20**
Souscriptions	3.248.374,84	409.520,30	3.657.895,14
Remboursements	6.679.415,27	7.586.926,33	14.266.341,60
Total 2	**9.927.790,11**	**7.996.446,63**	**17.924.236,74**
Moyenne de référence de l'actif net total	111.620.285,36	106.916.259,42	109.239.235,19
Taux de rotation	**39,37%**	**21,22%**	**60,99%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

10.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe A

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
2021			7.901,28			878.305,60	111,16
2022			7.901,28			797.233,09	100,90
2023			7.901,28			860.166,12	108,86

Classe R

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021	18.172,80		189.072,61		813.258,34		813.258,34	2.524.964,22		25.781.047,96		116.773.861,52	143,59	
2022	19.980,88	107.933,40	64.180,14	3.029,88	769.059,07	104.903,52	873.962,60	2.761.776,38	10.459.610,40	8.689.129,82	284.809,98	109.621.797,34	129,82	93,29
2023	3.386,55	33.524,30	96.606,84	14.346,39	675.838,79	124.081,43	799.920,21	448.721,06	3.209.174,08	12.895.035,27	1.371.306,33	106.718.848,97	139,50	100,24

10.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe A

Rendement annuel

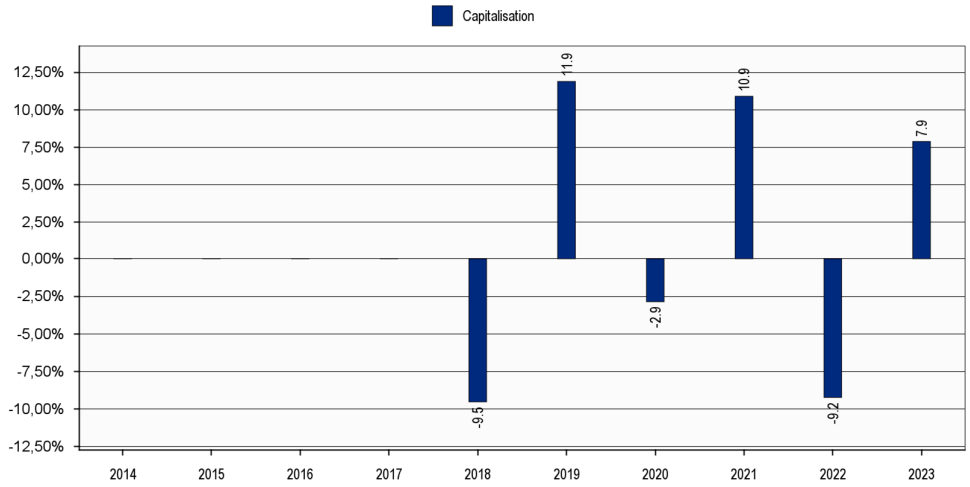

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
7,89% (en EUR)	2,79% (en EUR)	3,38% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe R

Rendement annuel

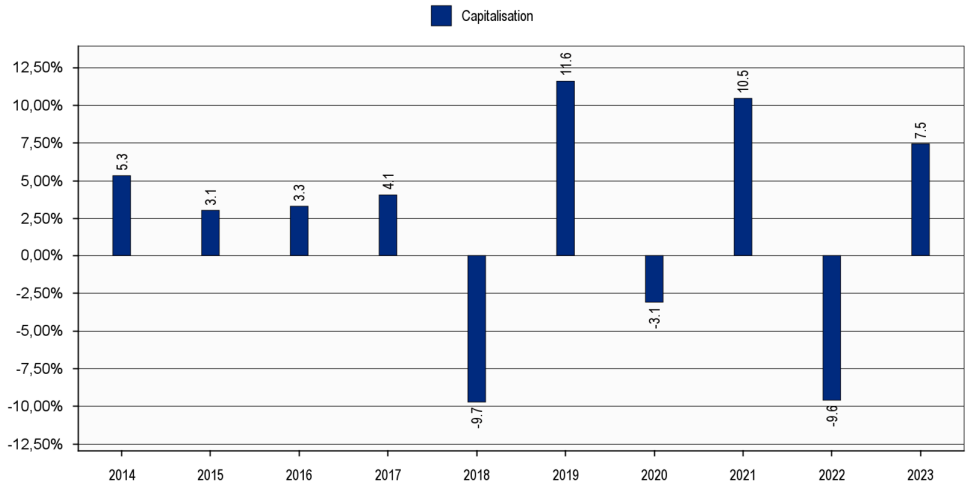

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
7,46% (en EUR)	2,38% (en EUR)	3,02% (en EUR)	2,04% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

10.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Classe “A” - Part de capitalisation (BE6287695587): 1,79%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,78%

Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

- Classe “R” – Part de capitalisation (BE6217072519) : 2,19%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	2,18%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

- Classe “R” – Part de distribution (BE6325749883) : 2,20%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	2,19%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

10.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend un d'un remboursement de la FSMA pour l'année 2021.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,40% sur une base annuelle pour la classe A. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

NOTE 5 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 5.311,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

11 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM PIANO FUND

11.1 . RAPPORT DE GESTION

11.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

22/03/2011 au prix de 75,00 EUR par part.

11.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

11.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif de l'investissement est d'asseoir un rendement absolu sur un cycle de marché total. Pour atteindre cet objectif, il y a une sélection de choix de gestionnaires externes, chacun spécialisé dans leur domaine d'investissement. Le compartiment NAGELMACKERS PREMIUM PIANO FUND vise à la création de valeur en investissant dans un mélange de classes d'actifs avec une surpondération (minimum 35%) dans divers fonds d'obligation. Par ailleurs, des investissements sont également réalisés dans différents fonds d'actions (minimum 13,5%) et fonds alternatifsadmis dans le cadre légal.

Les fonds d'obligations peuvent investir dans différents types de gestion comme les emprunts d'Etat, obligations de société, obligations liées à l'inflation, à haut rendement et obligations émanant des pays émergents et obligations convertibles.

Au coeur de la gestion, on retrouve le fait qu'au moins 40% des fonds d'actions doivent investir en fonction du système de placement axé sur la valeur (value investing). Cela implique la reprise d'actions sous-évaluées avec une "marge de sécurité". Cela signifie que le cours acheteur doit se situer nettement en-dessous de la valeur intrinsèque de l'entreprise. À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

Les fonds alternatifs offrent une diversification complémentaire par rapport aux autres classes d'actifs. L'objectif de ces fonds est de réduire considérablement la volatilité. La transparence, la liquidité et la concentration sur la gestion du risque occupent une place centrale dans la sélection de fonds alternatifs.

À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

Pour ce compartiment, aucun benchmark n'est appliqué et il sera géré activement.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Catégories d'actifs autorisés

La politique du compartiment est réalisée principalement par une répartition mondiale des actifs dans différents fonds d'obligation (minimum 35%).

Les fonds d'obligations peuvent investir dans différents types de gestion comme les emprunts d'Etat, obligations de société, obligations liées à l'inflation, à haut rendement et obligations émanant des pays émergents et obligations convertibles.

Dans un ordre complémentaire, on peut investir en fonds d'action (minimum 13,5%), alternatifs, monétaires, liquidités et différents instruments de placement pour autant qu'ils appuient les objectifs du compartiment et sont autorisés au regard de la législation et des règlements en vigueur.

Au coeur de la gestion, on retrouve le fait qu'au moins 40% des fonds d'actions doivent investir en fonction du système de placement axé sur la valeur (value investing). Cela implique la reprise d'actions sous-évaluées avec une "marge de sécurité". Cela signifie que le cours acheteur doit se situer nettement en-dessous de la valeur intrinsèque de l'entreprise. À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

Les fonds alternatifs offrent une diversification complémentaire par rapport aux autres classes d'actifs. L'objectif de ces fonds est de réduire considérablement la volatilité. La transparence, la liquidité et la concentration sur la gestion du risque occupent une place centrale dans la sélection de fonds alternatifs.

À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs. Le compartiment investira au minimum 75% dans des actions d'autres organismes de placement collectif (incluant les ETF). Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

Sélection des fonds de placement

L'analyse des fonds de placement se fait sur base d'une analyse qualitative et quantitative du fonds. L'analyse quantitative porte que le rendement et les paramètres des risques, et compare le fonds avec un indice représentatif. L'analyse qualitative utilise la méthode des 7P qui filtre les points suivants :

People : l'équipe de gestion est filtrée sur base de son expérience et de sa connaissance.
Philosophy of investing (philosophie de l'investissement) : la philosophie d'investissement doit être étayée de façon académique.
Processus : l'étude de l'ensemble du processus d'investissement.
Portefeuille (constitution du portefeuille) : comment le fonds est constitué, et quels sont les instruments utilisés?
Protection of shareholders (protection des actionnaires) : les actionnaires existants sont-ils protégés ?
Performance : évaluation des rendements historiques dans différentes conditions de marché.
Principes : évaluation des caractéristiques de durabilité des fonds sous-jacents.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futures, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

Particularités des obligations et titres de créance

Les actifs sont investis en obligations et titres de créance, tant émis par des entreprises que par les autorités publiques et y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération. L'investissement ne concernera que des parts en OPC qui répondent à ce critère ou à des critères plus sévères.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

11.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

11.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

11.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

11.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds Nagelmackers Premium Piano a réalisé un rendement de 6,26% en 2023.

Rétrospective

La pondération des obligations s'est élevée de 54% à 62% en 2023. Le marché obligataire mondial a connu une hausse de 4,7% en 2023. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à 2,56% et l'a terminée à 2,02%. Le rendement américain à 10 ans a clôturé l'année à 3,88%, soit exactement le même niveau qu'au début de l'année. En janvier, la position dans AXA Global Inflation Bonds Short Duration a été entièrement vendue pour tous les compartiments. Les fonds libérés ont été investis dans des obligations d'État européennes à court terme par l'intermédiaire de l'ETF Xtrackers II Eurozone Government Bond 1-3y. En raison de la hausse des taux d'intérêt en février, il a été décidé de prendre une position supplémentaire dans des titres d'État européens pour les compartiments Piano, Moderato et Euro Balanced, par le biais d'un achat d'une position dans NMI Variable Term. Pour financer cet achat, la position dans iShares EUR Ultrashort Bond ESG a été réduite. Début mars, la position dans Lyxor 2-10y Inflation Expectations au sein des compartiments Piano, Moderato et Euro Balanced a été entièrement vendue. Le produit a été investi dans une position supplémentaire dans les obligations d'État européennes via NMI Variable Term. En avril, la position dans GS US Dollar Credit Fund a été entièrement vendue dans tous les compartiments et les produits résultant de cette vente ont été investis dans Ishares US Treasury 7-10y pour Piano, Moderato et Euro Balanced. En mai, la duration du portefeuille obligataire a été allongée en transférant la totalité de la position dans Ishares US Treasury 1-3y à Ishares US Treasury 7-10y. Mi-juin, nous avons profité d'un rebond des taux d'intérêt européens à 10 ans pour allonger la duration du portefeuille obligataire pour les compartiments Piano, Moderato et Euro Balanced. À cette fin, la position dans NMI Medium Term a été réduite et remplacée par une position supplémentaire dans NMI Variable Term. En septembre, une position supplémentaire a été prise dans des obligations d'État européens à duration neutre par l'intermédiaire du fonds NMI Variable Term. Pour financer cet achat, des positions obligataires sur des échéances plus courtes ont été réduites, y compris le NMI Medium Term. En octobre, profitant de la hausse des taux d'intérêt, une position supplémentaire a été prise sur le papier gouvernemental européen via l'ETF iShares Core Euro Government pour les compartiments Piano, Moderato et Euro Balanced. Cet achat a été financé, pour Piano et Moderato, en réduisant les positions dans Lazard Rathmore Alternative Fund, Butler Credit Opportunities et BMO Real Estate Equities Long/Short Fund.

La pondération des actions est restée stable à 27% en 2023. L'indice boursier mondial a augmenté de 19,6% en 2023. L'indice mondial des actions "value" (+5,2%) a sous-performé l'indice mondial des actions de croissance (+31,6%). Début février, pour les compartiments Piano, Moderato et Crescendo, la position dans l'ETF Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility a été progressivement éliminée et remplacée par une position supplémentaire dans les fonds Brandes Global Value Fund et Artisan Global Value Fund. Pour ces trois mêmes compartiments, la position sur les marchés émergents a également été légèrement réduite via une vente partielle du fonds NN EM Enh. Index Sustainable. Le produit a été investi dans l'ETF Xtrackers MSCI Japan. En avril, la position de Piano et Moderato dans les actions de valeur a été réduite en vendant partiellement la position dans le Brandes Global Value Fund. Le produit de cette vente a été investi dans des fonds plutôt axés sur les actions de croissance, tels que Skagen Global Fund et GuardCap Global Equity Fund. En mai, pour Piano, Moderato et Crescendo, la position restante dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility a été vendue et remplacée par une position supplémentaire dans GuardCap Global Equity Fund et Skagen Global Fund. En octobre, la position dans NM China New Economy Fund a été réduite pour Piano, Moderato et Crescendo. Le produit de cette vente a été investi dans l'ETF iShares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG.

La pondération de la partie alternative a été augmentée de 16% à 8% sur l'ensemble de 2023. En juillet, les positions dans les fonds Abrax Merger Arbitrage et BMO Real Estate Equities Long Short ont été réduites. Les positions dans Lazard Rathmore Alternative Fund, Butler Credit Opportunities et BMO Real Estate Equities Long/Short Fund ont été réduites en octobre.

Le pourcentage des liquidités est resté stable à 2% en 2023. En juillet, il a été décidé pour Piano, Moderato et Crescendo de profiter de la faiblesse du yen japonais en investissant 1,5% - 2% du portefeuille dans cette devise.

11.1.8 . Politique future

L'année 2023 s'est révélée être une année bonne, voire excellente, pour les marchés obligataires et les marchés d'actions. Sur les marchés des actions, le rallye qui a commencé à la fin du mois d'octobre 2023 a notamment permis de terminer l'année de manière positive. Au cours de la période allant de fin octobre à fin décembre 2023, l'indice mondial des actions a augmenté de plus de 11%. Sur l'ensemble de l'année 2023, les valeurs de croissance se sont nettement mieux comportées que les titres "value". Aucune nouvelle hausse des taux d'intérêt (pour réduire l'inflation) n'est prévue pour l'année 2024. La question est maintenant de savoir quand les banques centrales américaines et européennes commenceront à réduire leurs taux d'intérêt. La valorisation des valeurs de croissance, principalement due à leur hausse en 2023, a rebondi de manière significative. Le gestionnaire voit des opportunités pour les actions de valeur pour l'année 2024 et, comme toujours à la lumière de la stratégie des fonds Premium, maintien des positions significatives dans les fonds d'actions de valeur.

11.1.9 . Indicateur synthétique de risque

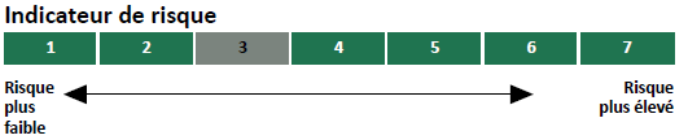

L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque faible à moyen.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

11.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires la distribution du dividende brut suivant :

- Classe R (BE6325737763) : 4,1034 EUR payable le 19.04.2024

Le montant distribué pour les actions de distribution est supérieur au résultat à attribuer mais répond aux critères de article 27§2b de l'arrêté royal du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes publics de placement collectif.

11.2 . BILAN

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**36.964.482,85**	**37.902.588,59**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**36.053.665,20**	**37.410.412,56**
E. OPC à nombre variable de parts	36.053.665,20	37.410.412,56
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-6.838,93**	
B. Dettes	-6.838,93	
IV. Créances et dettes à un an au plus	**3.467,77**	**-267.192,83**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	3.467,77	2.806,42
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-269.999,25
V. Dépôts et liquidités	**1.046.943,41**	**904.219,92**
A. Avoirs bancaires à vue	1.046.943,41	904.219,92
VI. Comptes de régularisation	**-132.754,60**	**-144.851,06**
C. Charges à imputer (-)	-132.754,60	-144.851,06
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**36.964.482,85**	**37.902.588,59**
A. Capital	34.898.505,05	42.473.780,15
B. Participations au résultat	-62.950,59	307.098,26
C. Résultat reporté	-107.852,19	
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	2.236.780,58	-4.878.289,82

11.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**2.629.750,98**	**-4.323.057,21**
E. OPC à nombre variable de parts	2.893.407,86	-4.612.364,96
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-263.656,88	289.307,75
II. Produits et charges des placements	**143.977,66**	**48.093,19**
A. Dividendes	121.113,62	32.255,50
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	13.181,28	3.020,15
C. Intérêts d'emprunts (-)	-947,21	-8.352,81
F. Autres produits provenant des placements	10.629,97	21.170,35
III. Autres produits	**181,05**	**27,08**
B. Autres	181,05	27,08
IV. Coûts d"exploitation	**-535.933,16**	**-603.352,88**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-6.167,87	-6.673,66
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-6.361,85	-6.759,61
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-460.584,59	-515.964,45
Classe R	-460.584,59	-515.964,45
b. Gestion administrative et comptable	-12.923,56	-14.491,07
E. Frais administratifs (-)	-2.400,17	-4.953,09
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-4.367,36	-3.844,30
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-21.013,58	-19.559,97
H. Services et biens divers (-)	-18.638,03	-18.492,38
J. Taxes	-2.479,19	-11.903,21
Classe R	-2.479,19	-11.903,21
K. Autres charges (-)	-996,96	-711,14
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-391.774,45**	**-555.232,61**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**2.237.976,53**	**-4.878.289,82**
VI. Impôts sur le résultat	**-1.195,95**	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**2.236.780,58**	**-4.878.289,82**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**2.065.977,80**	**-4.571.191,56**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-107.852,19	
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	2.236.780,58	-4.878.289,82
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-62.950,59	307.098,26
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-2.018.717,45**	**4.463.339,37**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**17.206,30**	**107.852,19**
IV. (Distribution des dividendes)	**-64.466,65**	

11.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

11.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE							
DB X-TRCK2 IBOXX SOV EUR1-3 TTL RET -1C-	5.750	EUR	164,96	948.520,00	0,05%	2,63%	2,57%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				**948.520,00**		**2,63%**	**2,57%**
BLUEBAY FD SICAV INV GRADE BD FD -BASE-	8.140,35	EUR	188,29	1.532.746,50	0,07%	4,25%	4,15%
BLUEBAY HIGH YIELD BOND -BASE-	3.879,72	EUR	433,06	1.680.150,24	0,53%	4,66%	4,55%
BUTLER CREDIT OPPORTUN FD INSTL EUR CAP	7.392,36	EUR	126,68	936.457,83	0,10%	2,60%	2,53%
GOLDMAN SACHS VAR GLB EME MKT DBT -I-	111.695,72	EUR	17,99	2.009.406,00	0,07%	5,57%	5,44%
GSF III EMERGING MARK DEBT HC IH1CE	159	EUR	5.093,69	809.896,71	0,01%	2,25%	2,19%
HSBC GLOBAL HIGH YIELD BOND -IC- CAP	33.412,39	EUR	50,26	1.679.373,55	0,20%	4,66%	4,54%
ISHARES II PLC USD TREASURY BD 7-10Y	16.500	EUR	159,15	2.625.892,50	0,03%	7,28%	7,10%
ISHS CO EUR GOV EUR SHS EUR ETF	7.000	EUR	112,57	787.990,00	0,02%	2,19%	2,13%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	324	EUR	9.860,10	3.194.672,40	5,86%	8,86%	8,64%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	274	EUR	9.157,71	2.509.212,54	2,45%	6,96%	6,79%
NAG INSTIT VARIABLE TERM SHS N	562	EUR	8.984,71	5.049.407,02	3,24%	14,00%	13,66%
PICTET - USD GOVERNMENT BONDS	700,66	USD	669,64	424.738,01	0,03%	1,18%	1,15%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**23.239.943,30**		**64,46%**	**62,87%**
OPC-Obligations				**24.188.463,30**		**67,09%**	**65,44%**
CT REAL ESTATE EQTY MKT NEUTRAL FD B ACC	65.775,94	EUR	13,80	907.707,97	0,35%	2,52%	2,46%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				**907.707,97**		**2,52%**	**2,46%**
ARTISAN PARTNERS GLOBAL VALUE FUND-I USD	54.419	USD	30,67	1.510.913,62	0,05%	4,19%	4,09%
BRAN GL VA EUR-I-AC ACCUM.PTG.-I-EUR	51.655,5	EUR	36,97	1.909.703,84	1,81%	5,30%	5,17%
GSF III EMER MARK ENH IND SUS EQ ICE	148	EUR	5.087,05	752.883,40	0,05%	2,09%	2,04%
GUARDCAP GLOBAL EQTY FD I USD	122.320	USD	27,20	3.012.350,77	0,09%	8,35%	8,15%
ISHARES PLC-ISHARES CORE FTSE 100 UCITS	50.000	GBP	7,53	434.539,26	0,00%	1,20%	1,17%
KEM ITL L GL SC -I- CAP	204	EUR	2.683,41	547.415,64	0,03%	1,52%	1,48%
LAZARD RATHMORE ALTERNATIVE FUND A ACC E	7.378	EUR	121,46	896.094,99	0,05%	2,49%	2,42%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	6.196	EUR	127,71	791.291,16	0,90%	2,19%	2,14%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	6.375	EUR	172,91	1.102.301,25	1,04%	3,06%	2,98%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**10.957.493,93**		**30,39%**	**29,64%**
OPC-Actions				**11.865.201,90**		**32,91%**	**32,10%**
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**36.053.665,20**		**100,00%**	**97,54%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**36.053.665,20**		**100,00%**	**97,54%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		JPY		738.971,02			2,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		307.972,39			0,83%
Avoirs bancaires à vue				**1.046.943,41**			**2,83%**
DEPOTS ET LIQUIDITES				**1.046.943,41**			**2,83%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**3.467,77**			**0,01%**
AUTRES				**-139.593,53**			**-0,38%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**36.964.482,85**			**100,00%**

11.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	35,08%
Irlande	36,12%
Luxembourg	28,80%
TOTAL	**100,00%**

Par secteur	
Fonds d'investissement	100,00%
TOTAL	**100,00%**

Par devise	
EUR	85,07%
GBP	1,21%
USD	13,72%
TOTAL	**100,00%**

11.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	9.393.639,43	1.811.745,31	11.205.384,74
Ventes	10.965.336,20	4.227.575,87	15.192.912,07
Total 1	**20.358.975,63**	**6.039.321,18**	**26.398.296,81**
Souscriptions	224.946,88	32.922,69	257.869,57
Remboursements	1.788.228,82	1.644.527,07	3.432.755,89
Total 2	**2.013.175,70**	**1.677.449,76**	**3.690.625,46**
Moyenne de référence de l'actif net total	37.347.372,20	36.333.865,81	36.832.379,11
Taux de rotation	**49,12%**	**12,00%**	**61,65%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

11.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe R

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021	7.508,35		97.137,37		459.545,21		459.545,21	735.744,05		9.472.271,26		46.419.836,07	101,01	
2022	1.099,31	14.113,32	54.136,05		406.508,47	14.113,32	420.621,79	106.225,64	1.373.951,71	5.119.135,01		37.902.588,59	90,03	92,36
2023	328,62	2.430,13	36.531,52	832,91	370.305,56	15.710,55	386.016,11	29.999,35	227.870,22	3.355.156,72	77.599,17	36.964.482,85	95,66	98,13

11.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe R

Rendement annuel

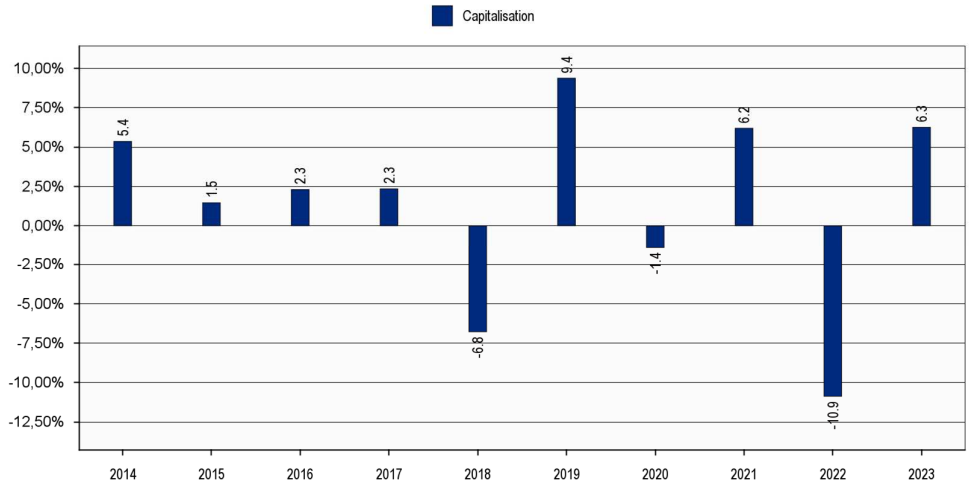

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
6,25% (en EUR)	0,19% (en EUR)	1,63% (en EUR)	1,24% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

11.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Classe “R” - Part de capitalisation (BE6217074531): 1,94%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,93%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le	0,01%

	montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	

- Classe “R” – Part de distribution (BE6325737763) : 1,94%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,93%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

11.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend principalement la compensation CSDR.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève à 1,25% sur une base annuelle pour la classe R. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

NOTE 5 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 5.311,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

12 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PRIVATE FUND BALANCED

12.1 . RAPPORT DE GESTION

12.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.

12.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

12.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Le compartiment NAGELMACKERS PRIVATE FUND BALANCED vise à augmenter la valeur de ses actifs à moyen terme.

Le compartiment investira principalement dans des actions d'autres organismes de placement collectif. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge des OPC dans lesquels le compartiment a l'intention d'investir, ne doit pas dépasser 2,50%.

En outre, les investissements seront effectués dans des actions, obligations et instruments du marché monétaire sans aucune restriction géographique ou sectorielle et des investissements pourront être effectués dans des instruments financiers dérivés.

Pour ce compartiment, aucun benchmark n'est appliqué et il sera géré activement.

Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

La composition prend en compte les pondérations suivantes :

- Un minimum de 60% à un maximum de 100% de l'actif net peut être investi dans des OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF »
- Un maximum de 20% de l'actif net peut être investi dans des parts d'OPC alternatifs (OPCA)
- Un maximum de 65% de l'actif net peut être investi dans des actions et des biens immobiliers cotés (directement ou indirectement via des OPC, y compris des trackers ou des ETF)
- Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%.

Catégories d'actifs autorisés

Dans la mesure autorisée par la législation applicable et pour autant que les investissements font partie de la politique d'investissement décrite ci-dessus, les investissements du fonds se composent de valeurs mobilières et instruments de marché monétaire admis soit sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen qu'en dehors, soit sur un autre marché secondaire d'un État membre de l'Espace économique européen, soit sur un marché d'un État non membre de l'Espace économique européen qui applique des dispositions équivalentes à celles prévues par la directive 2001/34/CE, soit sur un autre marché secondaire pour autant que ce marché soit réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public. Également des valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE et se situant ou non dans un État membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, autres valeurs mobilières et instruments de marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment.

Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Particularités des obligations et titres de créance

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit directement et indirectement (au travers d'OPC) sont émis par tous types d'émetteurs : États, collectivités publiques, organismes publics internationaux et sociétés privées. Au moins 50% de la section obligataire, mesurée au travers d'investissements directs ou indirects (au travers d'OPC), bénéficie d'une notation "investment grade".

Les obligations « investment grade » sont émises par des émetteurs qui reçoivent une certaine notation selon des conventions du marché. Cette notation varie de AAA à BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's ou des notations comparables d'autres agences de notation.

Elles s'opposent aux obligations « non-investment grade », également appelées « speculative grade » ou « high yield » (haut rendement). Ces obligations, recevant une notation allant de BB à D selon la même échelle de Standard & Poor's,

sont associées à un risque considérablement plus élevé. Le niveau de la notation est indicatif du risque de défaut (c-à-d risque de non-paiement des coupons et/ou du remboursement du capital). Plus la notation est élevée (AAA), plus le risque est faible. Plus la notation est basse (non-investment grade D), plus le risque est élevé.

Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de sélections positives et négatives ou via un actionnariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles le fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplication synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF eux-mêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment appartient à la catégorie visée à l'Article 8. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessous relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire.

Une distinction est faite entre les investissements dans des actions et dans des obligations d'une part ; et d'autre part les investissements dans des fonds (OPCVM ou OPC) et ETF.

A. Actions et obligations

L'on effectue un filtrage négatif et un filtrage normatif. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne dépassent pas les critères d'exclusion. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai d'un mois.

a) Filtrage négatif
Les sociétés impliquées dans une série d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales, telles que les armes (controversées comme les armes à feu conventionnelles, civiles, les armes nucléaires), le tabac, les divertissements pour adultes et les jeux de hasard sont exclues de la possibilité d'être directement incluses dans le compartiment, conformément à la politique d'exclusion des stratégies durables, disponible sur https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy- ENG.pdf

Le Gestionnaire n'investit pas non plus dans des obligations émises par des gouvernements ou des États membres à régime politique instable ou en cas de violations manifestes des droits de l'homme. Les Indicateurs de gouvernance mondiaux (World Governance Indicators, WGI) de la Banque mondiale sont utilisés pour identifier ces pays. Cet indice analyse plus de 200 pays selon six dimensions de gouvernance : liberté d'opinion, liberté de la presse et responsabilité, stabilité politique et manque de violence, efficacité du gouvernement, qualité de la réglementation, état de droit et contrôle de la corruption. Le gestionnaire exclut certainement les pays suivants : l'Afghanistan, le Burundi, la République centrafricaine, le Congo RDC, l'Iran, l'Irak, la Libye

b) Filtrage normatif
Les entreprises jugées par une autorité compétente enfreignant à plusieurs reprises un ou plusieurs principes du Pacte mondial de l'ONU et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation sont exclues de l'investissement. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes.

c) Intégration ESG
Après 'exclusion des sociétés sur la base d'activités controversées et de normes, des critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement. L'intégration ESG signifie l'évaluation, en utilisant les données de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers au niveau des sociétés dans lesquelles le compartiment investit et comprend les éléments suivants :

- Environnement (E) : efficacité énergétique, utilisation efficace de l'eau, réduction de l'intensité des déchets et des émissions de gaz à effet de serre ;

- Social (S) : la poursuite de l'égalité des chances dans l'entreprise, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la sécurité du personnel, le respect des droits du travail et des droits de l'homme, y compris les normes pour les fournisseurs, l'impact social des produits et services ;

- Gouvernance (G) : respect des droits de vote, rémunération des administrateurs, comités d'audit indépendants, indépendance du conseil d'administration

Pour l'évaluation des entreprises, un modèle de notation interne est utilisé qui évalue la performance des entreprises dans le domaine de l'ESG sur la base, entre autres, d'indicateurs de principaux impacts négatifs (Principal Adverse Impact, PAI) et d'autres données ESG telles que la recherche et les notations par des parties externes, avant de reprendre ou de détenir ou non un investissement. Les entreprises qui se situent dans les deux déciles de score ESG les plus faibles au sein de leur secteur sont exclues de l'investissement. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. S'il est déterminé lors de cette mise à jour que, par exemple, une entreprise se retrouve dans les 2 déciles de score ESG les plus faibles de son secteur respectif, des mesures appropriées doivent être prises dans un délai de trois mois en retirant l'investissement du compartiment.
Pour l'évaluation des États membres, l'analyse est réalisée en deux phases.

La première étape est l'évaluation de l'émetteur sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour cette évaluation, un modèle de notation interne est utilisé qui évalue la performance des États membres dans le domaine de l'ESG sur la base, entre autres, d'indicateurs de principaux impacts négatifs (Principal Adverse Impact, PAI) et d'autres données ESG telles que la recherche et les notations par des parties externes, avant de reprendre ou de détenir ou non un investissement. Les États membres qui se situent au sein de leur classification (pays développés et pays en développement respectivement) dans les deux déciles de score ESG les plus faibles sont exclus de l'investissement. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. S'il est déterminé lors de cette mise à jour que, par exemple, une entreprise se retrouve dans les 2 déciles de score ESG les plus faibles de son secteur respectif, des mesures appropriées doivent être prises dans un délai de trois mois en retirant l'investissement du compartiment.

La seconde étape consiste en une analyse de l'émetteur sous l'angle des Objectifs de Développement Durable (ODD). Un modèle de durabilité interne a été développé sur la base des Objectifs de Développement Durable, qui repose sur les 4 piliers suivants :

- environnement et climat
- valeurs démocratiques
- soins de santé
- éducation

Des scores internes des ODD sont élaborés pour l'évaluation des gouvernements. Les scores ODD sont mis à jour trimestriellement. Environ 150 indicateurs différents sont pris en compte dans cette analyse. Les 17 objectifs de développement durable sont reflétés dans les critères individuels d'une manière qui intègre la contribution à un impact environnemental positif (par exemple, l'accès et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'accès à l'eau potable) et l'impact social (par exemple, la lutte contre la faim et l'accès aux soins de santé) des investissements dans des obligations d'État. Sur la base de ces différents critères, le gestionnaire analysera le pays analysé et attribuera un score de durabilité. Ce score est basé sur un modèle de durabilité développé en interne. Seuls les pays disposant de données suffisantes sont évalués et jugés.

B. Fonds et ETF

Au moins 65% des fonds et ETF sous-jacents au compartiment doivent intégrer des critères ESG via une combinaison de filtrage positif et négatif ou d'actionnariat actif. Ceci concerne les fonds et ETF qui :

- Soit sont catégorisés Article 8 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI), qui intègrent donc au moins des accents sociaux et écologiques dans leur processus, et peuvent même de préférence obtenir un score supérieur sur plusieurs de ces caractéristiques sociales et / ou écologiques, en fonction de l'orientation du fonds sous-jacent respectif;

- Soit sont catégorisés Article 9 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI) ;

- Soit conforment au label Febelfin Towards Sustainability ;

- Soit combinent plusieurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus.

En conséquence, au moins 65% de ce compartiment sera constitué de fonds et ETF qui :

- Soit appliquent une intégration ESG étendue (avec filtre ISR (Investissements socialement responsable))

- Soit ont l'investissement d'impact comme objectif d'investissement.

Les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères susmentionnés (Article 8, Article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), doivent respecter au moins les éléments suivants dans leur processus :

- Une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne.

- Les principes du Pacte mondial de l'ONU : ce sont 10 principes basés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium), conformément à la législation belge.

- Exclusion basée sur la «liste noire» comme indiquée dans la politique "Towards Sustainability" de Febelfin.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes et de logiciels spécialisés.

Au moins une fois par trimestre, il sera également vérifié si chaque OPCVM / OPC / ETF sous-jacent est (toujours) qualifié de fonds Article 8, Article 9 ou de fonds Towards Sustainability. Si tel n'était plus le cas pour un OPCVM / OPC spécifique et que cela conduirait à ce que le compartiment ne respecte plus la pondération minimum stipulée de 65%, cela conduira à la vente de l'OPCVM / OPC concerné.

Règlement Taxonomie

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR et n'investit donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement Taxonomie (pourcentage d'investissements alignés selon le règlement Taxonomie : 0%). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futures, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Les institutions financières de premier rang sont des institutions qui ont au moins une notation investment grade selon l'échelle de Standard & Poor's ou des notations comparables d'autres agences de notation. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

12.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

12.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

12.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

12.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds Nagelmackers Private Fund Balanced a réalisé un rendement de 9,18% pour l'année 2023.

Rétrospective

La pondération des obligations s'est élevée de 37% à presque 39% en 2023. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à 2,56% et l'a terminée à 2,02%. Le rendement américain à 10 ans a clôturé l'année à 3,88%, soit le statu quo pour l'année. En janvier, la position dans AXA Global Inflation Bonds Short Duration a été entièrement vendue et la position dans iShares Core Eur Government a été réduite. Les fonds libérés ont été investis d'une part dans Xtrackers II Eurozone Government Bond 1-3y et d'autre part dans quelques obligations d'État individuelles. En raison des hausses de taux d'intérêt intervenues en février, il a été décidé de prendre une position supplémentaire, à partir des liquidités, dans iShares Core Eur Government et Xtrackers II Eurozone Government Bond 1-3y. Début mars, la position dans Lyxor 2-10y Inflation Expectations a été entièrement vendue. Le produit de la vente a été affecté à iShares Core Eur Government ; cette position a également été renforcée début mars. En avril, la position dans GS US Dollar Credit Fund a été entièrement vendue et le produit investi dans Ishares US Treasury 7-10y. En mai, la totalité de la position dans Ishares US Treasury 1-3y a été transférée dans Ishares US Treasury 7-10y. Mi-juin, nous avons profité d'un rebond des taux d'intérêt européens à 10 ans pour allonger la duration du portefeuille obligataire en réduisant la position dans iShares Euro Ultrashort Bond ESG et en la remplaçant par une position supplémentaire dans iShares Core Eur Government. Des titres d'État européens supplémentaires ont été achetés en septembre et en octobre par l'intermédiaire du fonds NMI Variable Term. Les positions obligataires sur des échéances plus courtes ont été réduites.

La pondération des actions a progressé de 55% à 56% en 2023. L'indice boursier mondial a augmenté de 19,6% en 2023. Début février, la position dans iShares MSCI World Min. Vol ESG a été progressivement supprimé et remplacé par une position supplémentaire dans iShares MSCI USA ESG Enh. Une vente partielle de NN Emerging Markets Enh. Index Sustainable a également eu lieu ; le produit de cette vente a été affecté au fonds iShares MSCI Japan ESG Enh. Fin mars, la position dans les actions de valeur a été réduite au profit des actions de croissance grâce à la vente de KBC Groupe et de Smead US Value et à l'achat d'iShares Nasdaq100 et de Cap Gemini. En avril, une première position a été prise sur WisdomTree Global Quality Dividend Growth. Cet achat a été financé par la vente de Smead US Value Fund et Digital Stars Continental Europe. En mai, la position restante dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG a été vendue et remplacée par une position supplémentaire dans WisdomTree Global Quality Dividend Growth. En juin, la position dans iShares MSCI EUR ESG Enh. a été progressivement éliminée. Ces liquidités ont été utilisées pour augmenter la pondération du fonds SISF Global Emerging Markets Opportunities. En août, la surpondération des actions a été ramenée à neutre par la réduction de la position dans le fonds WisdomTree Global Quality Div Growth. Le produit de cette vente a été détenu en liquidités. Au Japon, le fonds Comgest Japan a été échangé contre une position supplémentaire dans iShares MSCI Japan ESG Enhanced. À la fin du mois d'août, la position dans iShares S&P500 Euro hedged a été remplacée par le tracker UBS S&P500 ESG Euro hedged. Au T4, la pondération du fonds NM China New Economy a été réduite. Les fonds libérés ont été investis dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG. Les fonds avec couverture contre l'USD ont également été échangés contre des fonds sans couverture.

La pondération de la partie alternative a diminué de 5% à 0% sur l'ensemble de 2023.

Le pourcentage des liquidités a augmenté de 3% à 5% en 2023. En juillet, il a été décidé d'investir 2% du portefeuille dans le yen japonais.

12.1.8 . Politique future

L'année 2023 s'est révélée être une année bonne, voire excellente, pour les marchés obligataires et les marchés d'actions. Sur les marchés des actions, le rallye qui a commencé à la fin du mois d'octobre 2023 a notamment permis de terminer l'année en beauté : jusqu'à fin décembre 2023, l'indice mondial des actions a progressé de plus de 11%. Sur l'ensemble de l'année 2023, les valeurs de croissance se sont nettement mieux comportées que les titres "value". Aucune nouvelle hausse des taux d'intérêt (pour réduire l'inflation) n'est prévue pour l'année 2024. La question est maintenant de savoir quand les banques centrales américaines et européennes commenceront à réduire leurs taux d'intérêt. Cela pourrait soutenir le sentiment du marché, surtout si le scénario d'une récession peut être évité. C'est également la raison pour laquelle, au sein du compartiment, les liquidités seront mises à contribution autant que possible, notamment dans la partie actions.

12.1.9 . Indicateur synthétique de risque

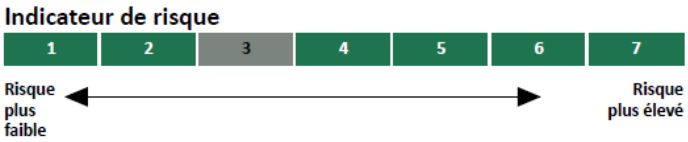

L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque faible à moyen.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

12.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires la distribution du dividende brut suivant :

- Classe de base (BE6317811071) : 19,4298 EUR payable le 19.04.2024
- Classe A (BE6317812087) : 22,4463 EUR payable le 19.04.2024
- Classe B (BE6317813093) : 20,7198 EUR payable le 19.04.2024

12.2 . BILAN

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**395.926.953,68**	**321.859.986,65**
I. Actifs immobilisés	**1.721,93**	**3.437,94**
A. Frais d''établissement et d''organisation	1.721,93	3.437,94
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**376.311.114,12**	**313.377.152,13**
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	3.359.572,90	2.090.340,00
B. Instruments du marché monétaire	3.358.141,50	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	17.497.001,26	14.454.716,73
E. OPC à nombre variable de parts	352.096.398,46	296.832.095,40
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-73.251,21**	
B. Dettes	-73.251,21	
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-125.412,48**	**703.719,56**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	13.110,14	1.064.371,40
b. Avoirs fiscaux	11.530,91	3.306,88
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-150.053,53	-363.958,72
V. Dépôts et liquidités	**21.155.974,77**	**8.971.832,33**
A. Avoirs bancaires à vue	21.155.974,77	8.971.832,33
VI. Comptes de régularisation	**-1.343.193,45**	**-1.196.155,31**
B. Produits acquis	12.625,54	4.405,47
C. Charges à imputer (-)	-1.355.818,99	-1.200.560,78
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**395.926.953,68**	**321.859.986,65**
A. Capital	387.866.882,49	350.570.179,19
B. Participations au résultat	1.462.998,65	-15.390.819,71
C. Résultat reporté	-25.663.853,33	19.370.255,33
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	32.260.925,87	-32.689.628,16

12.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**34.055.057,41**	**-31.223.259,96**
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	114.869,10	-92.844,00
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	2.194.589,58	-1.362.917,19
E. OPC à nombre variable de parts	34.308.909,53	-30.045.281,43
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-2.563.310,80	277.782,66
II. Produits et charges des placements	**2.724.282,82**	**1.124.729,29**
A. Dividendes	2.421.638,54	1.181.593,09
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	55.816,38	11.128,76
b. Dépôts et liquidités	286.023,84	36.556,59
C. Intérêts d'emprunts (-)		-29.919,40
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-59.082,15	-82.012,95
F. Autres produits provenant des placements	19.886,21	7.383,20
III. Autres produits	**4.863,54**	**571.680,01**
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d''acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		564.411,33
B. Autres	4.863,54	7.268,68
IV. Coûts d''exploitation	**-4.502.021,29**	**-3.162.777,50**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-148.512,40	-142.699,68
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-71.726,71	-46.059,39
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-3.939.911,55	-2.579.051,85
Classe A	-1.954.692,85	-1.156.358,97
Classe B	-150.108,18	-70.929,13
Classe de base	-1.835.110,52	-1.351.763,75
b. Gestion administrative et comptable	-107.383,19	-68.061,09
E. Frais administratifs (-)	-3.103,48	-5.098,62
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-9.201,36	-8.213,79
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-25.115,57	-21.001,77
H. Services et biens divers (-)	-33.243,49	-33.854,68
J. Taxes	-162.570,73	-198.711,14
Classe A	-87.075,10	-106.327,77
Classe B	-13.605,53	-7.247,99
Classe de base	-61.890,10	-85.135,38
K. Autres charges (-)	-1.252,81	-60.025,49
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-1.772.874,93**	**-1.466.368,20**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**32.282.182,48**	**-32.689.628,16**
VI. Impôts sur le résultat	**-21.256,61**	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**32.260.925,87**	**-32.689.628,16**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**8.060.071,19**	**-28.710.192,54**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-25.663.853,33	19.370.255,33
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	32.260.925,87	-32.689.628,16
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	1.462.998,65	-15.390.819,71
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-1.146.494,01**	**3.046.339,21**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter		**25.663.853,33**
IV. (Distribution des dividendes)	**-6.913.577,18**	

12.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

12.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE							
EUROPEAN STABILITY 1 15-25 23/09A	3.455.000	EUR	97,24%	3.359.572,90		0,89%	0,85%
EUR				**3.359.572,90**		**0,89%**	**0,85%**
OBLIGATIONS-Emises par un état				**3.359.572,90**		**0,89%**	**0,85%**
OBLIGATIONS				**3.359.572,90**		**0,89%**	**0,85%**
BELGIUM 0.50 17-24 22/10A	3.430.000	EUR	97,91%	3.358.141,50		0,89%	0,85%
EUR				**3.358.141,50**		**0,89%**	**0,85%**
OBLIGATIONS-Emises par un état				**3.358.141,50**		**0,89%**	**0,85%**
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				**3.358.141,50**		**0,89%**	**0,85%**
MICROSOFT CORP	9.646	USD	376,04	3.283.648,07		0,87%	0,83%
NIKE INC	16.305	USD	108,57	1.602.529,17		0,43%	0,40%
NVIDIA CORP	3.700	USD	495,22	1.658.728,10		0,44%	0,42%
PFIZER INC	59.430	USD	28,79	1.548.897,57		0,41%	0,39%
T MOBILE USA INC	12.500	USD	160,33	1.814.262,44		0,48%	0,46%
États-Unis				**9.908.065,35**		**2,63%**	**2,50%**
VOLVO AB -B-	126.455	SEK	261,70	2.972.672,22		0,79%	0,75%
Suède				**2.972.672,22**		**0,79%**	**0,75%**
ACCENTURE - SHS CLASS A	7.369	USD	350,91	2.340.882,44		0,62%	0,59%
Irlande				**2.340.882,44**		**0,62%**	**0,59%**
CAPGEMINI SE	12.055	EUR	188,75	2.275.381,25		0,61%	0,58%
France				**2.275.381,25**		**0,61%**	**0,58%**
ACTIONS				**17.497.001,26**		**4,65%**	**4,42%**
DB X-TRCK2 IBOXX SOV EUR1-3 TTL RET -1C-	57.820	EUR	164,96	9.537.987,20	0,53%	2,53%	2,41%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				**9.537.987,20**		**2,53%**	**2,41%**
BLUEBAY GBL HIGH YIELD ESG BD FD I CAP	21.760	USD	132,42	2.608.481,60	0,60%	0,69%	0,66%
HSBC GLOBAL HIGH YIELD BOND -IC- CAP	307.845	EUR	50,26	15.472.905,39	1,88%	4,11%	3,91%
ISHARES II PLC USD TREASURY BD 7-10Y	100.130	USD	176,04	15.956.986,56	0,20%	4,24%	4,03%
ISHARES JPM ESG USD EM BD UCITS HDG ACC	1.967.495	EUR	4,32	8.497.020,66	0,33%	2,26%	2,14%
ISHS CO EUR GOV EUR SHS EUR ETF	313.850	EUR	112,57	35.330.094,50	0,78%	9,39%	8,92%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	1.279	EUR	9.157,71	11.712.711,09	11,43%	3,11%	2,96%
NAG INSTIT VARIABLE TERM SHS N	2.967	EUR	8.984,71	26.657.634,57	17,13%	7,09%	6,73%
SSGA EU CO BD-I- CAP	284.733	EUR	14,69	4.183.211,82	0,49%	1,11%	1,06%
XTRACKERS II ESG EUR CORPORATE BOND	123.400	EUR	140,79	17.372.869,00	0,73%	4,62%	4,39%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**137.791.915,19**		**36,62%**	**34,80%**
OPC-Obligations				**147.329.902,39**		**39,15%**	**37,21%**
ISHARES EDGE MSCI WLD MINIMUMVOLATILITY	1.153.770	EUR	5,90	6.806.089,23	0,65%	1,81%	1,72%
ISHARES NASDAQ 100 UCITS ETF	7.550	USD	954,40	6.523.079,71	0,06%	1,73%	1,65%
WISDOMTREE GLOBL QUAL DIV GR ETF	530.335	EUR	32,97	17.482.493,28	1,80%	4,65%	4,41%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				**30.811.662,22**		**8,19%**	**7,78%**
GSF III EMER MARK ENH IND SUS EQ ICE	1.806	EUR	5.087,05	9.187.212,30	0,66%	2,44%	2,32%
ISHARES IV MSCI EM ESG ENHANCED UCITS AC	1.354.495	EUR	4,86	6.578.782,22	0,16%	1,75%	1,66%
ISHARES IV MSCI JAPAN ESG ENHANCED UCITS	2.649.790	EUR	5,85	15.490.672,34	0,89%	4,12%	3,91%
ISHARES MSCI EUROPE ESG ENHANCED UCITS	3.904.870	EUR	6,91	26.963.127,35	0,61%	7,17%	6,81%
ISHARES STOXX EUR 600 HEALTH CARE (DE)	32.875	EUR	105,58	3.470.942,50	0,53%	0,92%	0,88%
ISH IV MSCI EMU ESG ENHANCED UCITS ACC	877.320	EUR	6,99	6.128.080,20	0,31%	1,63%	1,55%
NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FD N CAP	365	EUR	6.827,00	2.491.855,00	7,55%	0,66%	0,63%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	84.238	EUR	127,71	10.758.034,98	12,28%	2,86%	2,72%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	32.704	EUR	172,91	5.654.848,64	5,35%	1,50%	1,43%

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
NAG EUROPEAN EQUITY LARGE CAP -N- CAP	1.056,95	EUR	13.580,68	14.354.099,73	14,88%	3,81%	3,63%
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND SI	266.695	EUR	24,48	6.529.307,00	0,35%	1,74%	1,65%
UBS ETF MUSA SR A- DIS	155.945	USD	200,05	28.241.340,92	0,79%	7,51%	7,13%
UBS ETF UK RESP -A- GBP	295.035	GBP	15,51	5.281.043,09	0,52%	1,40%	1,33%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**141.129.346,27**		**37,51%**	**35,65%**
ISHARES MSCI USA ESG ENHANCED ETF	4.155.475	USD	8,73	32.825.487,58	0,25%	8,72%	8,29%
Non Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**32.825.487,58**		**8,72%**	**8,29%**
OPC-Actions				**204.766.496,07**		**54,42%**	**51,72%**
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**352.096.398,46**		**93,57%**	**88,93%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**376.311.114,12**		**100,00%**	**95,05%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		11.674.708,43			2,95%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		JPY		7.140.604,06			1,80%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		1.862.375,82			0,47%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		313.827,94			0,08%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		SEK		164.458,52			0,04%
Avoirs bancaires à vue				**21.155.974,77**			**5,34%**
DEPOTS ET LIQUIDITES				**21.155.974,77**			**5,34%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-125.412,48**			**-0,03%**
AUTRES				**-1.414.722,73**			**-0,36%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**395.926.953,68**			**100,00%**

12.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	0,92%
Belgique	19,93%
États-Unis	2,63%
France	0,61%
Irlande	49,48%
Luxembourg	25,64%
Suède	0,79%
TOTAL	**100,00%**

Par secteur	
Electronique et semi-conducteurs	0,44%
Fonds d'investissement	81,62%
Holding et sociétés financières	11,95%
Industrie automobile	0,79%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	0,41%
Internet et services d'Internet	1,48%
Organisations supranationales	0,89%
Pays et gouvernements	0,89%
Services divers	0,62%
Télécommunication	0,48%
Textile et habillement	0,43%
TOTAL	**100,00%**

Par devise	
EUR	71,66%
GBP	1,40%
SEK	0,79%
USD	26,15%
TOTAL	**100,00%**

12.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	147.483.868,18	77.343.372,94	224.827.241,12
Ventes	119.502.638,22	76.654.593,62	196.157.231,84
Total 1	**266.986.506,40**	**153.997.966,56**	**420.984.472,96**
Souscriptions	48.536.904,62	46.206.451,30	94.743.355,92
Remboursements	22.686.017,16	30.251.297,60	52.937.314,76
Total 2	**71.222.921,78**	**76.457.748,90**	**147.680.670,68**
Moyenne de référence de l'actif net total	344.596.348,18	372.171.045,77	358.493.995,77
Taux de rotation	**56,81%**	**20,83%**	**76,24%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

12.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe A

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021	5.505,65	41.737,33	524,66	1.959,10	8.838,83	59.222,48	68.061,32	6.303.140,35	49.663.561,55	595.872,61	2.383.587,83	84.732.514,12	1.238,96	1.245,84
2022	1.856,73	99.800,25	1.726,95	9.007,03	8.968,61	150.015,69	158.984,31	2.225.699,09	112.779.127,33	1.926.098,60	10.177.632,26	172.181.685,40	1.079,56	1.083,22
2023	512,35	39.586,00	513,46	19.767,77	8.967,50	169.833,93	178.801,43	574.998,54	44.427.043,56	580.645,18	22.254.958,51	211.817.573,08	1.180,86	1.184,85

Classe B

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021		4.502,91		481,00		7.971,17	7.971,17		4.989.466,65		516.177,85	9.042.515,83		1.134,40
2022	1.055,84	2.990,25		194,00	1.055,84	10.767,42	11.823,27	1.055.844,00	3.076.910,62		199.066,98	11.679.606,93	983,04	988,32
2023	1.573,75	15.535,01	5,00	4.324,02	2.624,59	21.978,42	24.603,01	1.605.226,55	16.060.458,04	5.074,85	4.433.646,83	26.630.204,47	1.077,45	1.082,99

Classe de base

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021	4.834,38	36.063,21	21,00	8.363,87	7.586,47	72.641,68	80.228,14	5.586.863,26	38.154.043,42	24.236,73	8.960.347,06	90.390.594,78	1.224,78	1.116,42
2022	3.245,60	71.286,88	822,44	12.498,41	10.009,62	131.430,15	141.439,77	3.806.482,32	73.472.700,29	890.336,91	12.511.593,90	137.998.694,28	1.065,03	968,87
2023	1.670,24	30.112,89	123,00	25.358,13	11.556,87	136.184,91	147.741,78	1.859.947,07	30.215.682,16	136.741,99	25.526.247,40	157.479.176,13	1.162,64	1.057,70

12.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe A

Rendement annuel

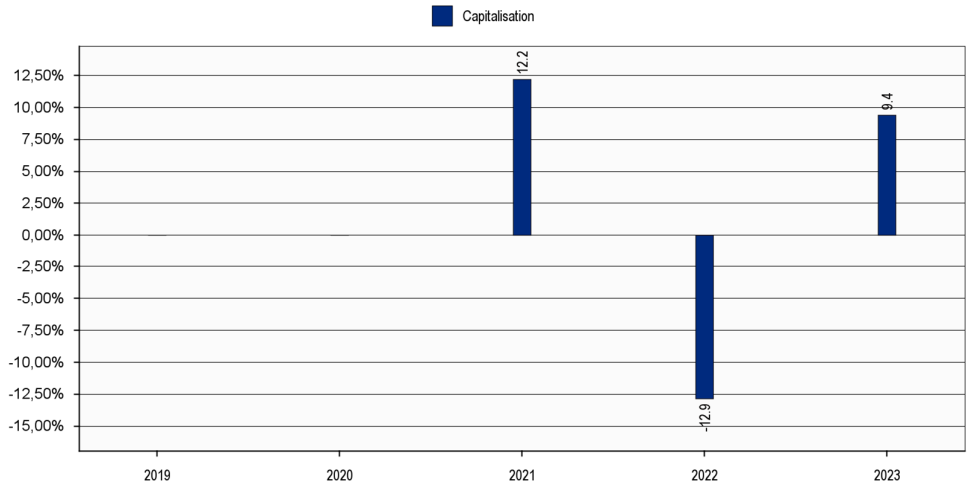

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
9,38% (en EUR)	2,25% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe B

Rendement annuel

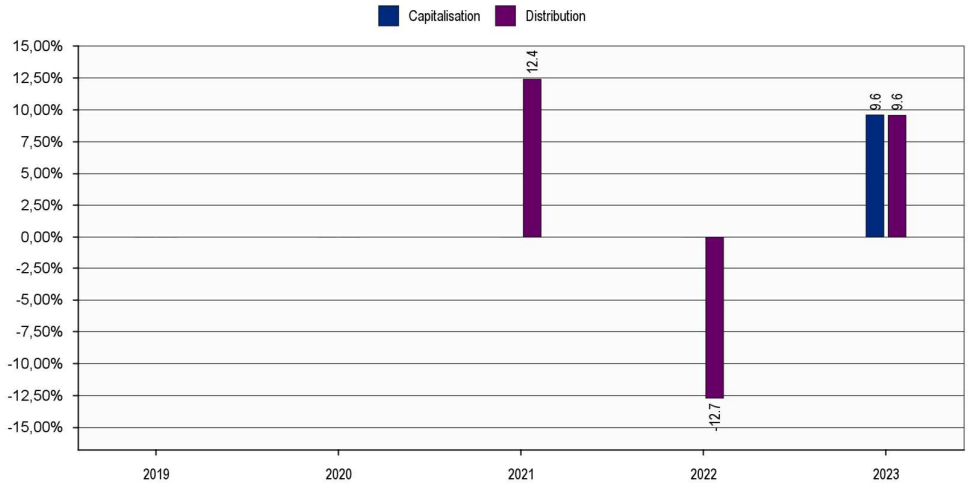

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an
Part
9,60% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
9,58% (en EUR)	2,45% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(1 + P t) (1 + P t+1)...(1 + P t+n)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

P t = [α x (VNI t+1 / VNI t)] - 1

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (Dt_t / VNI\ ex_t)]\ [1+(D_{t2} / VNI\ ex_{t2}]...[1+(D_{tn} / VNIex_{tn})]$

avec

$D_t, D_{t2},...D_{tn}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI\ ex_t...VNI\ ex_{tn}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe de base

Rendement annuel

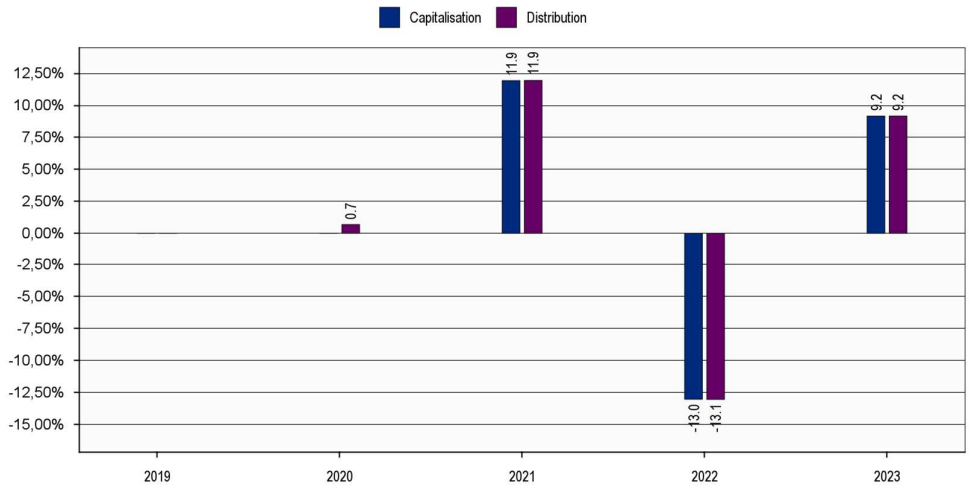

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
9,17% (en EUR)	2,04% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
9,17% (en EUR)	2,05% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(1 + P t) (1 + P t+1)...(1 + P t+n)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

P t = [α x (VNI t+1 / VNI t)] - 1

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (Dt_t / VNI\ ex_t)]\ [1+(D_{t2} / VNI\ ex_{t2}]...[1+(D_{tn} / VNIex_{tn})]$

avec

D_t, D_{t2},...D_{tn} les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI ex_t...VNI ex_{tn} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

12.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Classe de base – Part de capitalisation (BE6317808044): 1,60%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,55%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,05%

- Classe de base – Part de distribution (BE6317811071) : 1,59%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,54%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,05%

- Classe “A” - Part de capitalisation (BE6317809059): 1,40%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,35%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,05%

- Classe “A” – Part de distribution (BE6317812087) : 1,40%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que	1,35%

	l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,05%

- Classe “B” – Part de capitalisation (BE6317810065) : 1,20%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,15%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,05%

- Classe “B” – Part de distribution (BE6317813093) : 1,22%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,17%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,05%

12.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend principalement la compensation CSDR.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement les factures des déclarations trimestrielles de TVA.

NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,20% sur une base annuelle pour la classe de base, 1,00% pour la classe A et 0,80% pour la classe B. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 2,50%.

NOTE 5 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 5.311,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 6 – Annexe SFDR

L’annexe SFDR n’est pas auditée.

13 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PRIVATE FUND CONSERVATIVE

13.1 . RAPPORT DE GESTION

13.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.

13.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

13.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Le compartiment NAGELMACKERS PRIVATE FUND CONSERVATIVE vise à augmenter la valeur de ses actifs à moyen terme.

Le compartiment investira principalement dans des actions d'autres organismes de placement collectif. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge des OPC dans lesquels le compartiment a l'intention d'investir, ne doit pas dépasser 2,50%.

En outre, les investissements seront effectués dans des actions, obligations et instruments du marché monétaire sans aucune restriction géographique ou sectorielle et des investissements pourront être effectués dans des instruments financiers dérivés.

Pour ce compartiment, aucun benchmark n'est appliqué et il sera géré activement.

Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

La composition prend en compte les pondérations suivantes:

- Un minimum de 60% à un maximum de 100% de l'actif net peut être investi dans des OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF »
- Un maximum de 20% de l'actif net peut être investi dans des parts d'OPC alternatifs (OPCA)
- Un maximum de 40% de l'actif net peut être investi dans des actions et des biens immobiliers cotés (directement ou indirectement via des OPC, y compris des trackers ou des ETF)
- Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%.

Catégories d'actifs autorisés

Dans la mesure autorisée par la législation applicable et pour autant que les investissements font partie de la politique d'investissement décrite ci-dessus, les investissements du fonds se composent de valeurs mobilières et instruments de marché monétaire admis soit sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen qu'en dehors, soit sur un autre marché secondaire d'un État membre de l'Espace économique européen, soit sur un marché d'un État non membre de l'Espace économique européen qui applique des dispositions équivalentes à celles prévues par la directive 2001/34/CE, soit sur un autre marché secondaire pour autant que ce marché soit réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public. Également des valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE et se situant ou non dans un État membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, autres valeurs mobilières et instruments de marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment.

Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Particularités des obligations et titres de créance

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit sont émis par tout type d'émetteurs : États, collectivités publiques, organismes publics internationaux et sociétés privées. Au moins 50% des obligations ont un rating « investment grade ».

Les obligations « investment grade » sont émises par des émetteurs qui reçoivent une certaine notation selon des conventions du marché. Cette notation varie de AAA à BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's ou des notations comparables d'autres agences de notation.

Elles s'opposent aux obligations « non-investment grade », également appelées « speculative grade » ou « high yield » (haut rendement). Ces obligations, recevant une notation allant de BB à D selon la même échelle de Standard & Poor's, sont associées à un risque considérablement plus élevé. Le niveau de la notation est indicatif du risque de défaut (c-à-d

risque de non-paiement des coupons et/ou du remboursement du capital). Plus la notation est élevée (AAA), plus le risque est faible. Plus la notation est basse (non-investment grade D), plus le risque est élevé.

Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de sélections positives et négatives ou via un actionnariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles le fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplication synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF euxmêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment appartient à la catégorie visée à l'Article 8. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessous relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire.

Une distinction est faite entre les investissements dans des actions et dans des obligations d'une part ; et d'autre part les investissements dans des fonds (OPCVM ou OPC) et ETF.

A. Actions et obligations

L'on effectue un filtrage négatif et un filtrage normatif. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne dépassent pas les critères d'exclusion. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai d'un mois.

a) Filtrage négatif

Les sociétés impliquées dans une série d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales, telles que les armes (controversées comme les armes à feu conventionnelles, civiles, les armes nucléaires), le tabac, les divertissements pour adultes et les jeux de hasard sont exclues de la possibilité d'être directement incluses dans le compartiment, conformément à la politique d'exclusion des stratégies durables, disponible sur https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy- ENG.pdf

Le Gestionnaire n'investit pas non plus dans des obligations émises par des gouvernements ou des États membres à régime politique instable ou en cas de violations manifestes des droits de l'homme. Les Indicateurs de gouvernance mondiaux (World Governance Indicators, WGI) de la Banque mondiale sont utilisés pour identifier ces pays. Cet indice analyse plus de 200 pays selon six dimensions de gouvernance : liberté d'opinion, liberté de la presse et responsabilité, stabilité politique et manque de violence, efficacité du gouvernement, qualité de la réglementation, état de droit et contrôle de la corruption. Le gestionnaire exclut certainement les pays suivants : l'Afghanistan, le Burundi, la République centrafricaine, le Congo RDC, l'Iran, l'Irak, la Libye.

b) Filtrage normatif

Les entreprises jugées par une autorité compétente enfreignant à plusieurs reprises un ou plusieurs principes du Pacte mondial de l'ONU et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation sont exclues de l'investissement. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes.

c) Intégration ESG

Après 'exclusion des sociétés sur la base d'activités controversées et de normes, des critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement. L'intégration ESG signifie l'évaluation, en utilisant les données de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers au niveau des sociétés dans lesquelles le compartiment investit et comprend les éléments suivants :

- Environnement (E) : efficacité énergétique, utilisation efficace de l'eau, réduction de l'intensité des déchets et des émissions de gaz à effet de serre ;

- Social (S) : la poursuite de l'égalité des chances dans l'entreprise, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la sécurité du personnel, le respect des droits du travail et des droits de l'homme, y compris les normes pour les fournisseurs, l'impact social des produits et services ;

- Gouvernance (G) : respect des droits de vote, rémunération des administrateurs, comités d'audit indépendants, indépendance du conseil d'administration

Pour l'évaluation des entreprises, un modèle de notation interne est utilisé qui évalue la performance des entreprises dans le domaine de l'ESG sur la base, entre autres, d'indicateurs de principaux impacts négatifs (Principal Adverse Impact, PAI) et d'autres données ESG telles que la recherche et les notations par des parties externes, avant de reprendre ou de détenir ou non un investissement. Les entreprises qui se situent dans les deux déciles de score ESG les plus faibles au sein de leur secteur sont exclues de l'investissement. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. S'il est déterminé lors de cette mise à jour que, par exemple, une entreprise se retrouve dans les 2 déciles de score ESG les plus faibles de son secteur respectif, des mesures appropriées doivent être prises dans un délai de trois mois en retirant l'investissement du compartiment.

Pour l'évaluation des États membres, l'analyse est réalisée en deux phases.

La première étape est l'évaluation de l'émetteur sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour cette évaluation, un modèle de notation interne est utilisé qui évalue la performance des États membres dans le domaine de l'ESG sur la base, entre autres, d'indicateurs de principaux impacts négatifs (Principal Adverse Impact, PAI) et d'autres données ESG telles que la recherche et les notations par des parties externes, avant de reprendre ou de détenir ou non un investissement. Les États membres qui se situent au sein de leur classification (pays développés et pays en développement respectivement) dans les deux déciles de score ESG les plus faibles sont exclus de l'investissement. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. S'il est déterminé lors de cette mise à jour que, par exemple, une entreprise se retrouve dans les 2 déciles de score ESG les plus faibles de son secteur respectif, des mesures appropriées doivent être prises dans un délai de trois mois en retirant l'investissement du compartiment.

La seconde étape consiste en une analyse de l'émetteur sous l'angle des Objectifs de Développement Durable (ODD). Un modèle de durabilité interne a été développé sur la base des Objectifs de Développement Durable, qui repose sur les 4 piliers suivants :

- environnement et climat

- valeurs démocratiques

- soins de santé

- éducation

Des scores internes des ODD sont élaborés pour l'évaluation des gouvernements. Les scores ODD sont mis à jour trimestriellement. Environ 150 indicateurs différents sont pris en compte dans cette analyse. Les 17 objectifs de développement durable sont reflétés dans les critères individuels d'une manière qui intègre la contribution à un impact environnemental positif (par exemple, l'accès et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'accès à l'eau potable) et l'impact social (par exemple, la lutte contre la faim et l'accès aux soins de santé) des investissements dans des obligations d'État. Sur la base de ces différents critères, le gestionnaire analysera le pays analysé et attribuera un score de durabilité. Ce score est basé sur un modèle de durabilité développé en interne. Seuls les pays disposant de données suffisantes sont évalués et jugés.

B. <u>Fonds et ETF</u>

Au moins 65% des fonds et ETF sous-jacents au compartiment doivent intégrer des critères ESG via une combinaison de filtrage positif et négatif ou d'actionnariat actif. Ceci concerne les fonds et ETF qui :

- Soit sont catégorisés Article 8 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI), qui intègrent donc au moins des accents sociaux et écologiques dans leur processus, et peuvent même de préférence obtenir un score supérieur sur plusieurs de ces caractéristiques sociales et / ou écologiques, en fonction de l'orientation du fonds sous-jacent respectif;

- Soit sont catégorisés Article 9 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI) ;

- Soit conforment au label Febelfin Towards Sustainability ;

- Soit combinent plusieurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus.

En conséquence, au moins 65% de ce compartiment sera constitué de fonds et ETF qui :

- Soit appliquent une intégration ESG étendue (avec filtre ISR (Investissements socialement responsable))

- Soit ont l'investissement d'impact comme objectif d'investissement.

Les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères susmentionnés (Article 8, Article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), doivent respecter au moins les éléments suivants dans leur processus :

- Une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne.

- Les principes du Pacte mondial de l'ONU : ce sont 10 principes basés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium), conformément à la législation belge.

- Exclusion basée sur la «liste noire» comme indiquée dans la politique "Towards Sustainability" de Febelfin.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes et de logiciels spécialisés.

Au moins une fois par trimestre, il sera également vérifié si chaque OPCVM / OPC / ETF sous-jacent est (toujours) qualifié de fonds Article 8, Article 9 ou de fonds Towards Sustainability. Si tel n'était plus le cas pour un OPCVM / OPC spécifique et que cela conduirait à ce que le compartiment ne respecte plus la pondération minimum stipulée de 65%, cela conduira à la vente de l'OPCVM / OPC concerné.

Règlement Taxonomie

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR et n'investit donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement Taxonomie (pourcentage d'investissements alignés selon le règlement Taxonomie : 0%). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futures, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Les institutions financières de premier rang sont des institutions qui ont au moins une notation investment grade selon l'échelle de Standard & Poor's ou des notations comparables d'autres agences de notation. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

13.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

13.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

13.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

13.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds Nagelmackers Private Fund Conservative a réalisé un rendement de 7,12% pour l'année 2023.

Rétrospective

La pondération des obligations s'est élevée de 65% à 67% en 2023. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à 2,56% et l'a terminée à 2,02%. Le rendement américain à 10 ans a clôturé l'année à 3,88%, soit le statu quo pour l'année. En janvier, la position dans AXA Global Inflation Bonds Short Duration a été entièrement vendue et la position dans iShares Core Eur Government a été réduite. Les fonds libérés ont été investis d'une part dans Xtrackers II Eurozone Government Bond 1-3y et d'autre part dans quelques obligations d'État individuelles. En raison des hausses de taux d'intérêt intervenues en février, il a été décidé de prendre une position supplémentaire, à partir des liquidités, dans iShares Core Eur Government et Xtrackers II Eurozone Government Bond 1-3y. Début mars, la position dans Lyxor 2-10y Inflation Expectations a été entièrement vendue. Le produit a été investi dans iShares Core Eur Government ; la position iShares Core Eur Government a également été augmentée à la fin du mois de mars. En avril, la position dans GS US Dollar Credit Fund a été entièrement vendue et le produit investi dans Ishares US Treasury 7-10y. En mai, la totalité de la position dans Ishares US Treasury 1-3y a été transférée dans Ishares US Treasury 7-10y. Mi-juin, nous avons profité d'un rebond des taux d'intérêt européens à 10 ans pour allonger la duration du portefeuille obligataire en réduisant la position dans iShares Euro Ultrashort Bond ESG et en la remplaçant par une position supplémentaire dans iShares Core Eur Government. En septembre et octobre, une position supplémentaire a été prise dans des obligations d'État européens par l'intermédiaire du fonds NMI Variable Term. Pour financer cet achat, des positions obligataires sur des échéances plus courtes ont été réduites.

La pondération des actions est restée stable à 29% en 2023. L'indice boursier mondial a augmenté de 19,6% en 2023. Début février, la position dans iShares MSCI World Min. Vol ESG a été progressivement supprimé et remplacé par une position supplémentaire dans iShares MSCI USA ESG Enh. En outre, la position sur les marchés émergents a également été réduite par la vente partielle de NN Emerging Markets Enh. Index Sustainable. Le produit a été investi dans iShares MSCI Japan ESG Enh. Fin mars, la position dans les actions de valeur a été quelque peu réduite au profit des actions de croissance grâce à la vente de KBC Groupe et de Smead US Value et à l'achat d'iShares Nasdaq100 et de Cap Gemini. En avril, une première position a été prise sur les actions High QUality (via WisdomTree Global Quality Dividend Growth). Cet achat a été financé par la vente de Smead US Value Fund et Digital Stars Continental Europe. En mai, la position restante dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG a été vendue et remplacée par une position supplémentaire dans WisdomTree Global Quality Dividend Growth. En juin, la position dans iShares MSCI EUR ESG Enh. a été progressivement éliminée. Les fonds libérés ont été utilisés pour augmenter la pondération du fonds SISF Global Emerging Markets Opportunities. Au T3, aucune transaction n'a été effectuée dans la partie des actions pour Conservative. Au T4, la pondération du fonds NM China New Economy a été réduite. Les fonds libérés ont été investis dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG. Les fonds avec couverture contre l'USD ont également été échangés contre des fonds sans couverture.

La pondération de la partie alternative a diminué de 4,5% à 0% sur l'ensemble de 2023.

Le pourcentage des liquidités a augmenté de 2% à 3,5% en 2023. En juillet, 2% du portefeuille a été investi dans le yen japonais.

13.1.8 . Politique future

L'année 2023 s'est révélée être une année bonne, voire excellente, pour les marchés obligataires et les marchés d'actions. Sur les marchés des actions, le rallye qui a commencé à la fin du mois d'octobre 2023 a notamment permis de terminer l'année de manière positive. Au cours de la période allant de fin octobre à fin décembre 2023, l'indice mondial des actions a augmenté de plus de 11%. Sur l'ensemble de l'année 2023, les valeurs de croissance se sont nettement mieux comportées que les titres "value".

Aucune nouvelle hausse des taux d'intérêt (pour réduire l'inflation) n'est prévue pour l'année 2024, bien au contraire. La question est maintenant de savoir quand les banques centrales américaines et européennes commenceront à réduire leurs taux d'intérêt. Cela pourrait soutenir le sentiment du marché, surtout si le scénario d'un atterrissage brutal (ou d'une récession) peut être évité. C'est également la raison pour laquelle, au sein du compartiment, les liquidités seront mises à contribution autant que possible, notamment dans la partie actions.

13.1.9 . Indicateur synthétique de risque

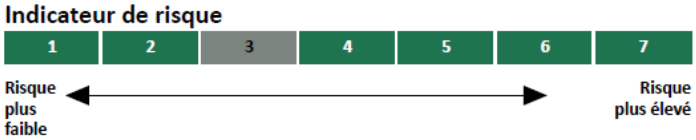

L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque faible à moyen.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

13.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires la distribution du dividende brut suivant :

- Classe de base (BE6317793865) : 28,9895 EUR payable le 19.04.2024
- Classe A (BE6317794871) :30,5177 EUR payable le 19.04.2024
- Classe B (BE6317795886) : 32,9972 EUR payable le 19.04.2024

Le montant distribué pour les actions de distribution est supérieur au résultat à attribuer mais répond aux critères de article 27§2b de l'arrêté royal du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes publics de placement collectif.

13.2 . BILAN

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**67.108.367,15**	**58.431.388,49**
I. Actifs immobilisés	**1.721,94**	**3.437,95**
A. Frais d''établissement et d''organisation	1.721,94	3.437,95
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**64.929.909,62**	**57.729.488,59**
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	914.037,20	522.585,00
B. Instruments du marché monétaire	900.726,00	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	1.601.367,32	1.220.340,56
E. OPC à nombre variable de parts	61.513.779,10	55.986.563,03
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-12.415,74**	
B. Dettes	-12.415,74	
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-1.197,09**	**189,74**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	540,94	189,74
b. Avoirs fiscaux	212,83	
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-1.950,86	
V. Dépôts et liquidités	**2.388.038,70**	**886.046,89**
A. Avoirs bancaires à vue	2.388.038,70	886.046,89
VI. Comptes de régularisation	**-197.690,28**	**-187.774,68**
B. Produits acquis	3.422,40	1.101,37
C. Charges à imputer (-)	-201.112,68	-188.876,05
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**67.108.367,15**	**58.431.388,49**
A. Capital	67.614.477,52	63.874.794,91
B. Participations au résultat	77.025,82	-1.743.658,47
C. Résultat reporté	-5.086.849,95	3.359.726,47
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	4.503.713,76	-7.059.474,42

13.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**4.707.315,22**	**-6.710.019,80**
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	30.652,20	-23.211,00
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	145.975,76	-235.119,26
E. OPC à nombre variable de parts	4.916.406,54	-6.574.362,88
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-385.719,28	122.673,34
II. Produits et charges des placements	**513.756,65**	**183.687,86**
A. Dividendes	472.564,93	185.695,26
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	14.978,29	2.782,19
b. Dépôts et liquidités	29.074,89	6.121,27
C. Intérêts d'emprunts (-)		-4.875,96
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-9.281,20	-8.934,61
F. Autres produits provenant des placements	6.419,74	2.899,71
III. Autres produits	**275,80**	**76.294,64**
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d"acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		75.533,24
B. Autres	275,80	761,40
IV. Coûts d"exploitation	**-714.613,62**	**-609.437,12**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-20.873,23	-30.644,70
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-12.009,15	-9.699,07
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-583.932,78	-460.361,41
Classe A	-153.955,30	-102.030,61
Classe B	-157.284,06	-141.394,28
Classe de base	-272.693,42	-216.936,52
b. Gestion administrative et comptable	-21.940,57	-17.974,26
E. Frais administratifs (-)	-2.747,38	-5.577,67
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-7.597,48	-7.535,17
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-21.556,44	-19.633,47
H. Services et biens divers (-)	-23.189,33	-22.825,55
J. Taxes	-18.994,28	-29.929,93
Classe A	-7.005,57	-7.995,88
Classe B	-5.829,89	-9.472,69
Classe de base	-6.158,82	-12.461,36
K. Autres charges (-)	-1.772,98	-5.255,89
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-200.581,17**	**-349.454,62**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**4.506.734,05**	**-7.059.474,42**
VI. Impôts sur le résultat	**-3.020,29**	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**4.503.713,76**	**-7.059.474,42**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**-506.110,37**	**-5.443.406,42**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-5.086.849,95	3.359.726,47
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	4.503.713,76	-7.059.474,42
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	77.025,82	-1.743.658,47
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**1.776.941,17**	**356.556,47**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**694.100,42**	**5.086.849,95**
IV. (Distribution des dividendes)	**-1.964.931,22**	

13.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

13.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE							
EUROPEAN STABILITY 1 15-25 23/09A	940.000	EUR	97,24%	914.037,20		1,41%	1,36%
EUR				**914.037,20**		**1,41%**	**1,36%**
OBLIGATIONS-Emises par un état				**914.037,20**		**1,41%**	**1,36%**
OBLIGATIONS				**914.037,20**		**1,41%**	**1,36%**
BELGIUM 0.50 17-24 22/10A	920.000	EUR	97,91%	900.726,00		1,39%	1,34%
EUR				**900.726,00**		**1,39%**	**1,34%**
OBLIGATIONS-Emises par un état				**900.726,00**		**1,39%**	**1,34%**
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				**900.726,00**		**1,39%**	**1,34%**
MICROSOFT CORP	735	USD	376,04	250.205,40		0,39%	0,37%
NIKE INC	1.615	USD	108,57	158.729,51		0,24%	0,23%
NVIDIA CORP	400	USD	495,22	179.321,96		0,28%	0,27%
PFIZER INC	5.590	USD	28,79	145.689,68		0,22%	0,22%
T MOBILE USA INC	1.200	USD	160,33	174.169,19		0,27%	0,26%
États-Unis				**908.115,74**		**1,40%**	**1,35%**
VOLVO AB -B-	11.805	SEK	261,70	277.508,96		0,42%	0,42%
Suède				**277.508,96**		**0,42%**	**0,42%**
ACCENTURE - SHS CLASS A	670	USD	350,91	212.836,37		0,33%	0,32%
Irlande				**212.836,37**		**0,33%**	**0,32%**
CAPGEMINI SE	1.075	EUR	188,75	202.906,25		0,31%	0,30%
France				**202.906,25**		**0,31%**	**0,30%**
ACTIONS				**1.601.367,32**		**2,46%**	**2,39%**
DB X-TRCK2 IBOXX SOV EUR1-3 TTL RET -1C-	13.185	EUR	164,96	2.174.997,60	0,12%	3,35%	3,24%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				**2.174.997,60**		**3,35%**	**3,24%**
BLUEBAY GBL HIGH YIELD ESG BD FD I CAP	7.900	USD	132,42	947.013,08	0,22%	1,46%	1,41%
HSBC GLOBAL HIGH YIELD BOND -IC- CAP	105.281	EUR	50,26	5.291.633,62	0,64%	8,15%	7,89%
ISHARES II PLC USD TREASURY BD 7-10Y	31.445	USD	176,04	5.011.159,91	0,06%	7,72%	7,47%
ISHARES JPM ESG USD EM BD UCITS HDG ACC	1.031.030	EUR	4,32	4.452.709,26	0,17%	6,86%	6,63%
ISHS CO EUR GOV EUR SHS EUR ETF	70.000	EUR	112,57	7.879.900,00	0,17%	12,13%	11,74%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	139	EUR	9.860,10	1.370.553,90	2,51%	2,11%	2,04%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	367	EUR	9.157,71	3.360.879,57	3,28%	5,18%	5,01%
NAG INSTIT VARIABLE TERM SHS N	638	EUR	8.984,71	5.732.244,98	3,68%	8,83%	8,54%
SSGA EU CO BD-I- CAP	134.998	EUR	14,69	1.983.350,12	0,23%	3,05%	2,96%
XTRACKERS II ESG EUR CORPORATE BOND	37.510	EUR	140,79	5.280.845,35	0,22%	8,13%	7,87%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**41.310.289,79**		**63,62%**	**61,56%**
OPC-Obligations				**43.485.287,39**		**66,97%**	**64,80%**
ISHARES EDGE MSCI WLD MINIMUMVOLATILITY	132.275	EUR	5,90	780.290,23	0,07%	1,20%	1,16%
ISHARES NASDAQ 100 UCITS ETF	450	USD	954,40	388.792,83	0,00%	0,60%	0,58%
WISDOMTREE GLOBL QUAL DIV GR ETF	40.645	EUR	32,97	1.339.862,43	0,14%	2,07%	2,00%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				**2.508.945,49**		**3,87%**	**3,74%**
GSF III EMER MARK ENH IND SUS EQ ICE	238	EUR	5.087,05	1.210.717,90	0,09%	1,86%	1,80%
ISHARES IV MSCI EM ESG ENHANCED UCITS AC	121.290	EUR	4,86	589.105,53	0,01%	0,91%	0,88%
ISHARES IV MSCI JAPAN ESG ENHANCED UCITS	173.375	EUR	5,85	1.013.550,25	0,06%	1,56%	1,51%
ISHARES MSCI EUROPE ESG ENHANCED UCITS	228.485	EUR	6,91	1.577.688,93	0,04%	2,43%	2,35%
ISHARES STOXX EUR 600 HEALTH CARE (DE)	2.500	EUR	105,58	263.950,00	0,04%	0,41%	0,39%
ISH IV MSCI EMU ESG ENHANCED UCITS ACC	37.580	EUR	6,99	262.496,30	0,01%	0,40%	0,39%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	8.668	EUR	127,71	1.106.990,28	1,26%	1,70%	1,65%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	3.821	EUR	172,91	660.689,11	0,63%	1,02%	0,99%

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
NAG EUROPEAN EQUITY LARGE CAP -N- CAP	116,2	EUR	13.580,68	1.578.075,02	1,64%	2,43%	2,35%
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND SI	18.590	EUR	24,48	455.125,96	0,02%	0,70%	0,68%
UBS ETF MUSA SR A- DIS	12.355	USD	200,05	2.237.466,84	0,06%	3,45%	3,33%
UBS ETF UK RESP -A- GBP	25.720	GBP	15,51	460.380,73	0,05%	0,71%	0,69%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**11.416.236,85**		**17,58%**	**17,01%**
ISHARES MSCI USA ESG ENHANCED ETF	519.450	USD	8,73	4.103.309,37	0,03%	6,32%	6,11%
Non Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**4.103.309,37**		**6,32%**	**6,11%**
OPC-Actions				**18.028.491,71**		**27,77%**	**26,86%**
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**61.513.779,10**		**94,74%**	**91,66%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**64.929.909,62**		**100,00%**	**96,75%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		JPY		1.231.309,15			1,83%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		818.701,87			1,22%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		319.104,89			0,48%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		SEK		18.858,32			0,03%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		64,47			0,00%
Avoirs bancaires à vue				**2.388.038,70**			**3,56%**
DEPOTS ET LIQUIDITES				**2.388.038,70**			**3,56%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-1.197,09**			**0,00%**
AUTRES				**-208.384,08**			**-0,31%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**67.108.367,15**			**100,00%**

13.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	0,41%
Belgique	22,66%
États-Unis	1,40%
France	0,31%
Irlande	43,23%
Luxembourg	31,56%
Suède	0,43%
TOTAL	**100,00%**

Par secteur	
Electronique et semi-conducteurs	0,27%
Fonds d'investissement	82,30%
Holding et sociétés financières	12,44%
Industrie automobile	0,43%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	0,22%
Internet et services d'Internet	0,70%
Organisations supranationales	1,41%
Pays et gouvernements	1,39%
Services divers	0,33%
Télécommunication	0,27%
Textile et habillement	0,24%
TOTAL	**100,00%**

Par devise	
EUR	77,59%
GBP	0,71%
SEK	0,43%
USD	21,27%
TOTAL	**100,00%**

13.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	21.379.001,84	8.140.775,56	29.519.777,40
Ventes	19.054.112,82	7.995.158,19	27.049.271,01
Total 1	**40.433.114,66**	**16.135.933,75**	**56.569.048,41**
Souscriptions	5.983.480,86	5.277.426,62	11.260.907,48
Remboursements	3.588.814,73	3.498.827,85	7.087.642,58
Total 2	**9.572.295,59**	**8.776.254,47**	**18.348.550,06**
Moyenne de référence de l'actif net total	60.888.419,97	64.179.010,10	62.553.537,87
Taux de rotation	**50,68%**	**11,47%**	**61,10%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

13.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe A

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021	1.282,99	5.665,07		533,94	1.282,99	6.431,93	7.714,92	1.296.045,10	5.906.547,98		562.238,67	8.280.482,17	1.051,02	1.077,75
2022		9.106,17		564,41	1.282,99	14.973,68	16.256,67		8.948.770,31		523.479,63	15.142.130,37	914,96	932,85
2023		6.849,79		2.295,51	1.282,99	19.527,97	20.810,96		6.524.218,03		2.186.843,17	20.808.647,48	981,96	1.001,07

Classe B

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Total	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.	Dis.
2021		3.784,78		2.788,01	1.067,03	18.484,17	19.551,19		4.101.110,81		3.101.311,19	22.040.562,78	1.123,45	1.127,55
2022		570,00			1.067,03	19.054,17	20.121,20		572.802,60			19.672.335,52	979,96	977,56
2023		2.050,12		20,00	1.067,03	21.084,29	22.151,32		2.042.881,08		19.991,00	23.291.103,62	1.054,13	1.051,32

Classe de base

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021		6.048,63		1.451,80		15.823,75	15.823,75		6.199.000,32		1.485.968,42	16.683.195,66		1.054,31
2022	329,23	11.609,33		1.836,32	329,23	25.596,77	25.926,01	329.163,52	11.166.108,99		1.755.038,25	23.616.922,60	911,89	910,92
2023	26,68	2.863,26		5.235,76	355,91	23.224,28	23.580,19	25.975,90	2.667.832,47		4.880.808,41	23.008.616,05	976,67	975,75

13.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe A

Rendement annuel

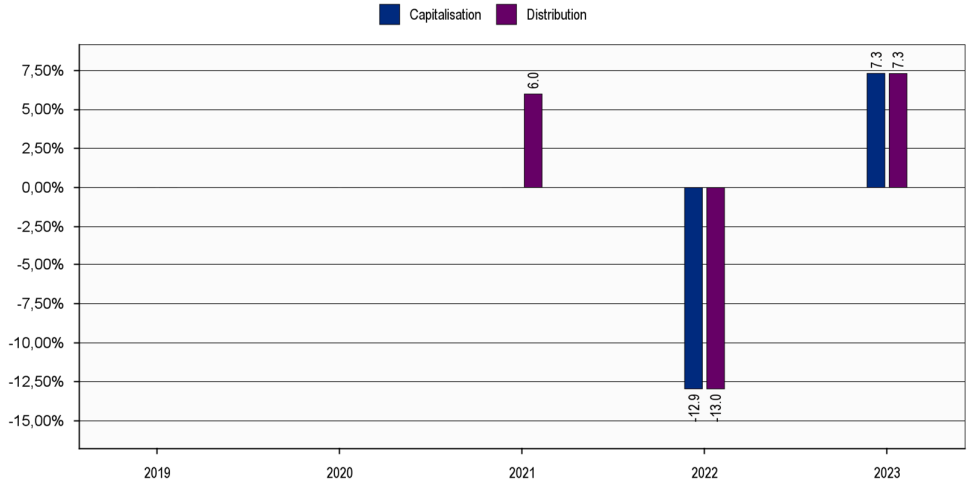

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an
Part
7,32% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
7,31% (en EUR)	-0,31% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(1 + P t) (1 + P t+1)...(1 + P t+n)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

P t = [α x (VNI t+1 / VNI t)] - 1

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (Dt_t / VNI\ ex_t)]\ [1+(D_{t2} / VNI\ ex_{t2}]...[1+(D_{tn} / VNIex_{tn})]$

avec

$D_t, D_{t2},...D_{tn}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI\ ex_t...VNI\ ex_{tn}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe B

Rendement annuel

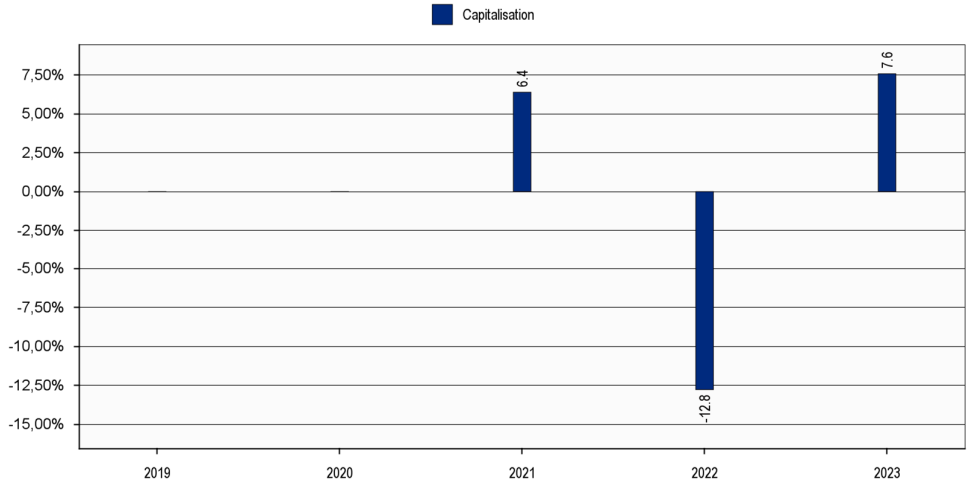

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
7,57% (en EUR)	-0,06% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe de base

Rendement annuel

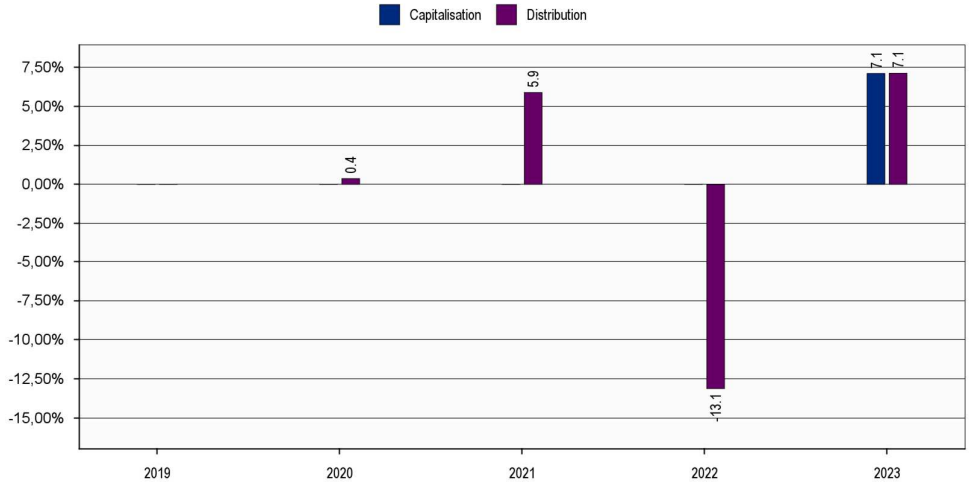

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an
Part
7,10% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
7,12% (en EUR)	-0,48% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(1 + P t) (1 + P t+1)...(1 + P t+n)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

P t = [α x (VNI t+1 / VNI t)] - 1

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (Dt_t / VNI\ ex_t)]\ [1+(D_{t2} / VNI\ ex_{t2}]...[1+(D_{tn} / VNIex_{tn})]$

avec

$D_t, D_{t2},...D_{tn}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI\ ex_t...VNI\ ex_{tn}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

13.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Classe de base – Part de capitalisation (BE6317790838): 1,57%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,53%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,04%

- Classe de base – Part de distribution (BE6317793865) : 1,56%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,52%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,04%

- Classe “A” - Part de capitalisation (BE6317791844): 1,37%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,33%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,04%

- Classe “A” – Part de distribution (BE6317794871) : 1,38%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,34%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,04%

- Classe “B” – Part de capitalisation (BE6317792859) : 1,16%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,12%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le	0,04%

	montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	

- Classe “B” – Part de distribution (BE6317795886) : 1,16%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,12%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,04%

13.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,10% sur une base annuelle pour la classe de base, 0,90% pour la classe A et 0,70% pour la classe B. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honorairescomme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 5.311,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 5 – Annexe SFDR

L’annexe SFDR n’est pas auditée.

14 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PRIVATE FUND GROWTH

14.1 . RAPPORT DE GESTION

14.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.

14.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

14.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Le compartiment NAGELMACKERS PRIVATE FUND GROWTH vise à augmenter la valeur de ses actifs à moyen terme.

Le compartiment investira principalement dans des actions d'autres organismes de placement collectif. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge des OPC dans lesquels le compartiment a l'intention d'investir, ne doit pas dépasser 2,50%.

En outre, les investissements seront effectués dans des actions, obligations et instruments du marché monétaire sans aucune restriction géographique ou sectorielle et des investissements pourront être effectués dans des instruments financiers dérivés.

Pour ce compartiment, aucun benchmark n'est appliqué et il sera géré activement.

Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

La composition prend en compte les pondérations suivantes :

- Un minimum de 60% à un maximum de 100% de l'actif net peut être investi dans des OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF »
- Un maximum de 20% de l'actif net peut être investi dans des parts d'OPC alternatifs (OPCA)
- Un maximum de 90% de l'actif net peut être investi dans des actions et des biens immobilierscotés (directement ou indirectement via des OPC, y compris des trackers ou des ETF)
- Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%.

Catégories d'actifs autorisés

Dans la mesure autorisée par la législation applicable et pour autant que les investissements font partie de la politique d'investissement décrite ci-dessus, les investissements du fonds se composent de valeurs mobilières et instruments de marché monétaire admis soit sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen qu'en dehors, soit sur un autre marché secondaire d'un État membre de l'Espace économique européen, soit sur un marché d'un État non membre de l'Espace économique européen qui applique des dispositions équivalentes à celles prévues par la directive 2001/34/CE, soit sur un autre marché secondaire pour autant que ce marché soit réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public. Également des valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE et se situant ou non dans un État membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, autres valeurs mobilières et instruments de marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment.

Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Particularités des obligations et titres de créance

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit directement et indirectement (au travers d'OPC) sont émis par tous types d'émetteurs : États, collectivités publiques, organismes publics internationaux et sociétés privées. Au moins 50% de la section obligataire, mesurée au travers d'investissements directs ou indirects (au travers d'OPC), bénéficie d'une notation "investment grade".

Les obligations « investment grade » sont émises par des émetteurs qui reçoivent une certaine notation selon des conventions du marché. Cette notation varie de AAA à BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's ou des notations comparables d'autres agences de notation.

Elles s'opposent aux obligations « non-investment grade », également appelées « speculative grade » ou « high yield » (haut rendement). Ces obligations, recevant une notation allant de BB à D selon la même échelle de Standard & Poor's,

sont associées à un risque considérablement plus élevé. Le niveau de la notation est indicatif du risque de défaut (c-à-d risque de non-paiement des coupons et/ou du remboursement du capital). Plus la notation est élevée (AAA), plus le risque est faible. Plus la notation est basse (non-investment grade D), plus le risque est élevé.

Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de sélections positives et négatives ou via un actionnariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles le fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplication synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF euxmêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment appartient à la catégorie visée à l'Article 8. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessous relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire.

Une distinction est faite entre les investissements dans des actions et dans des obligations d'une part ; et d'autre part les investissements dans des fonds (OPCVM ou OPC) et ETF.

A. Actions et obligations

L'on effectue un filtrage négatif et un filtrage normatif. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne dépassent pas les critères d'exclusion. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai d'un mois.

a) Filtrage négatif

Les sociétés impliquées dans une série d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales, telles que les armes (controversées comme les armes à feu conventionnelles, civiles, les armes nucléaires), le tabac, les divertissements pour adultes et les jeux de hasard sont exclues de la possibilité d'être directement incluses dans le compartiment, conformément à la politique d'exclusion des stratégies durables, disponible sur https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy- ENG.pdf

Le Gestionnaire n'investit pas non plus dans des obligations émises par des gouvernements ou des États membres à régime politique instable ou en cas de violations manifestes des droits de l'homme. Les Indicateurs de gouvernance mondiaux (World Governance Indicators, WGI) de la Banque mondiale sont utilisés pour identifier ces pays. Cet indice analyse plus de 200 pays selon six dimensions de gouvernance : liberté d'opinion, liberté de la presse et responsabilité, stabilité politique et manque de violence, efficacité du gouvernement, qualité de la réglementation, état de droit et contrôle de la corruption. Le gestionnaire exclut certainement les pays suivants : l'Afghanistan, le Burundi, la République centrafricaine, le Congo RDC, l'Iran, l'Irak, la Libye.

b) Filtrage normatif

Les entreprises jugées par une autorité compétente enfreignant à plusieurs reprises un ou plusieurs principes du Pacte mondial de l'ONU et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation sont exclues de l'investissement. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes.

c) Intégration ESG

Après 'exclusion des sociétés sur la base d'activités controversées et de normes, des critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement. L'intégration ESG signifie l'évaluation, en utilisant les données de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers au niveau des sociétés dans lesquelles le compartiment investit et comprend les éléments suivants :

- Environnement (E) : efficacité énergétique, utilisation efficace de l'eau, réduction de l'intensité des déchets et des émissions de gaz à effet de serre ;

- Social (S) : la poursuite de l'égalité des chances dans l'entreprise, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la sécurité du personnel, le respect des droits du travail et des droits de l'homme, y compris les normes pour les fournisseurs, l'impact social des produits et services ;

- Gouvernance (G) : respect des droits de vote, rémunération des administrateurs, comités d'audit indépendants, indépendance du conseil d'administration

Pour l'évaluation des entreprises, un modèle de notation interne est utilisé qui évalue la performance des entreprises dans le domaine de l'ESG sur la base, entre autres, d'indicateurs de principaux impacts négatifs (Principal Adverse Impact, PAI) et d'autres données ESG telles que la recherche et les notations par des parties externes, avant de reprendre ou de détenir ou non un investissement. Les entreprises qui se situent dans les deux déciles de score ESG les plus faibles au sein de leur secteur sont exclues de l'investissement. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. S'il est déterminé lors de cette mise à jour que, par exemple, une entreprise se retrouve dans les 2 déciles de score ESG les plus faibles de son secteur respectif, des mesures appropriées doivent être prises dans un délai de trois mois en retirant l'investissement du compartiment,

Pour l'évaluation des États membres, l'analyse est réalisée en deux phases.

La première étape est l'évaluation de l'émetteur sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour cette évaluation, un modèle de notation interne est utilisé qui évalue la performance des États membres dans le domaine de l'ESG sur la base, entre autres, d'indicateurs de principaux impacts négatifs (Principal Adverse Impact, PAI) et d'autres données ESG telles que la recherche et les notations par des parties externes, avant de reprendre ou de détenir ou non un investissement. Les États membres qui se situent au sein de leur classification (pays développés et pays en développement respectivement) dans les deux déciles de score ESG les plus faibles sont exclus de l'investissement. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. S'il est déterminé lors de cette mise à jour que, par exemple, une entreprise se retrouve dans les 2 déciles de score ESG les plus faibles de son secteur respectif, des mesures appropriées doivent être prises dans un délai de trois mois en retirant l'investissement du compartiment.

La seconde étape consiste en une analyse de l'émetteur sous l'angle des Objectifs de Développement Durable (ODD). Un modèle de durabilité interne a été développé sur la base des Objectifs de Développement Durable, qui repose sur les 4 piliers suivants :

- environnement et climat

- valeurs démocratiques

- soins de santé

- éducation

Des scores internes des ODD sont élaborés pour l'évaluation des gouvernements. Les scores ODD sont mis à jour trimestriellement. Environ 150 indicateurs différents sont pris en compte dans cette analyse. Les 17 objectifs de développement durable sont reflétés dans les critères individuels d'une manière qui intègre la contribution à un impact environnemental positif (par exemple, l'accès et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'accès à l'eau potable) et l'impact social (par exemple, la lutte contre la faim et l'accès aux soins de santé) des investissements dans des obligations d'État. Sur la base de ces différents critères, le gestionnaire analysera le pays analysé et attribuera un score de durabilité. Ce score est basé sur un modèle de durabilité développé en interne. Seuls les pays disposant de données suffisantes sont évalués et jugés.

B. <u>Fonds et ETF</u>

Au moins 65% des fonds et ETF sous-jacents au compartiment doivent intégrer des critères ESG via une combinaison de filtrage positif et négatif ou d'actionnariat actif. Ceci concerne les fonds et ETF qui :

- Soit sont catégorisés Article 8 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI), qui intègrent donc au moins des accents sociaux et écologiques dans leur processus, et peuvent même de préférence obtenir un score supérieur sur plusieurs de ces caractéristiques sociales et / ou écologiques, en fonction de l'orientation du fonds sous-jacent respectif;

- Soit sont catégorisés Article 9 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI) ;

- Soit conforment au label Febelfin Towards Sustainability ;

- Soit combinent plusieurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus.

En conséquence, au moins 65% de ce compartiment sera constitué de fonds et ETF qui :

- Soit appliquent une intégration ESG étendue (avec filtre ISR (Investissements socialement responsable))

- Soit ont l'investissement d'impact comme objectif d'investissement.

Les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères susmentionnés (Article 8, Article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), doivent respecter au moins les éléments suivants dans leur processus :

- Une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne.

- Les principes du Pacte mondial de l'ONU : ce sont 10 principes basés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium), conformément à la législation belge.

- Exclusion basée sur la «liste noire» comme indiquée dans la politique "Towards Sustainability" de Febelfin.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes et de logiciels spécialisés.

Au moins une fois par trimestre, il sera également vérifié si chaque OPCVM / OPC / ETF sous-jacent est (toujours) qualifié de fonds Article 8, Article 9 ou de fonds Towards Sustainability. Si tel n'était plus le cas pour un OPCVM / OPC spécifique et que cela conduirait à ce que le compartiment ne respecte plus la pondération minimum stipulée de 65%, cela conduira à la vente de l'OPCVM / OPC
concerné.

Règlement Taxonomie

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR et n'investit donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement Taxonomie (pourcentage d'investissements alignés selon le règlement Taxonomie : 0%). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futures, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Les institutions financières de premier rang sont des institutions qui ont au moins une notation investment grade selon l'échelle de Standard & Poor's ou des notations comparables d'autres agences de notation. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

14.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

14.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

14.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

14.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds Nagelmackers Private Fund Growth a réalisé un rendement de 10,61% pour l'année 2023.

Rétrospective

La pondération des obligations a diminué de 16% à 15% en 2023. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à 2,56% et l'a terminée à 2,02%. Le rendement américain à 10 ans a clôturé l'année à 3,88%, soit le statu quo pour l'année. En janvier, la position dans AXA Global Inflation Bonds Short Duration a été entièrement vendue et la position dans iShares Core Eur Government a été réduite. Les fonds libérés ont été investis d'une part dans Xtrackers II Eurozone Government Bond 1-3y et d'autre part dans quelques obligations d'État individuelles. En raison des hausses de taux d'intérêt intervenues en février, il a été décidé de prendre une position supplémentaire, à partir des liquidités, dans iShares Core Eur Government et Xtrackers II Eurozone Government Bond 1-3y. Cette position a été renforcée début mars. En avril, la position dans GS US Dollar Credit Fund a été entièrement vendue et le produit investi dans Ishares US Treasury 7-10y. En mai, la totalité de la position dans Ishares US Treasury 1-3y a été transférée dans Ishares US Treasury 7-10y. En juillet, la position dans des bons du Trésor américain à long terme a été renforcée. Des titres d'État européens supplémentaires ont été achetés en septembre et en octobre par l'intermédiaire du fonds NMI Variable Term. Les positions obligataires sur des échéances plus courtes ont été réduites.

La pondération des actions a progressé de 79% à presque 80% en 2023. L'indice boursier mondial a augmenté de 19,6% en 2023. Début février, la position dans iShares MSCI World Min. Vol ESG a été progressivement supprimé et remplacé par une position supplémentaire dans iShares MSCI USA ESG Enh. Une vente partielle de NN Emerging Markets Enh. Index Sustainable a également eu lieu ; le produit de cette vente a été affecté au fonds iShares MSCI Japan ESG Enh. Fin mars, la position dans les actions de valeur a été réduite au profit des actions de croissance grâce à la vente de KBC Groupe et de Lyxor Epsilon Global Trend et à l'achat d'iShares Nasdaq100 et de Cap Gemini. En avril, une première position a été prise sur WisdomTree Global Quality Dividend Growth. Cet achat a été financé par la vente de Smead US Value Fund et Digital Stars Continental Europe. En mai, la position restante dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG a été vendue et remplacée par une position supplémentaire dans WisdomTree Global Quality Dividend Growth. En juin, la position dans iShares MSCI EUR ESG Enh. a été progressivement éliminée. Ces liquidités ont été utilisées pour augmenter la pondération du fonds SISF Global Emerging Markets Opportunities. En août, la surpondération des actions a été ramenée à neutre par la réduction de la position dans le fonds WisdomTree Global Quality Div Growth. Le produit de cette vente a été détenu en liquidités. Au Japon, le fonds Comgest Japan a été échangé contre une position supplémentaire dans iShares MSCI Japan ESG Enhanced. À la fin du mois d'août, la position dans iShares S&P500 Euro hedged a été remplacée par le tracker UBS S&P500 ESG Euro hedged. Au T4, la pondération du fonds NM China New Economy a été réduite. Les fonds libérés ont été investis dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG. Les fonds avec couverture contre l'USD ont également été échangés contre des fonds sans couverture.

La position dans la section alternative a été entièrement liquidée en 2023.

Le pourcentage des liquidités est resté inchangé à 5% en 2023. En juillet, il a été décidé d'investir 2% du portefeuille dans le yen japonais.

14.1.8 . Politique future

L'année 2023 s'est révélée être une année bonne, voire excellente, pour les marchés obligataires et les marchés d'actions. Sur les marchés des actions, le rallye qui a commencé à la fin du mois d'octobre 2023 a notamment permis de terminer l'année en beauté : jusqu'à fin décembre 2023, l'indice mondial des actions a progressé de plus de 11%. Sur l'ensemble de l'année 2023, les valeurs de croissance se sont nettement mieux comportées que les titres "value". Aucune nouvelle hausse des taux d'intérêt (pour réduire l'inflation) n'est prévue pour l'année 2024. La question est maintenant de savoir quand les banques centrales américaines et européennes commenceront à réduire leurs taux d'intérêt. Cela pourrait soutenir le sentiment du marché, surtout si le scénario d'une récession peut être évité. C'est également la raison pour laquelle, au sein du compartiment, les liquidités seront mises à contribution autant que possible, notamment dans la partie actions.

14.1.9 . Indicateur synthétique de risque

L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 7 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque moyen.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

14.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires la distribution du dividende brut suivant :

- Classe de base (BE6317817136) : 8,9921 EUR payable le 19.04.2024
- Classe A (BE6317818142) : 11,2295 EUR payable le 19.04.2024
- Classe B (BE6317819157) :9,8748 EUR payable le 19.04.2024

14.2 . BILAN

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**259.358.715,97**	**198.858.075,17**
I. Actifs immobilisés	**1.721,93**	**3.437,94**
A. Frais d''établissement et d''organisation	1.721,93	3.437,94
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**247.479.754,54**	**188.158.409,36**
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	6.235.888,39	
B. Instruments du marché monétaire	1.576.270,50	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	20.015.802,31	12.204.469,78
E. OPC à nombre variable de parts	219.651.793,34	175.953.939,58
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-47.388,61**	
B. Dettes	-47.388,61	
IV. Créances et dettes à un an au plus	**2.365.945,26**	**25.123,23**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	2.475.253,33	33.786,29
b. Avoirs fiscaux	1.028,24	
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-110.336,31	-8.663,06
V. Dépôts et liquidités	**10.508.941,98**	**11.482.985,74**
A. Avoirs bancaires à vue	10.508.941,98	11.482.985,74
VI. Comptes de régularisation	**-950.259,13**	**-811.881,10**
B. Produits acquis	29.702,24	
C. Charges à imputer (-)	-979.961,37	-811.881,10
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**259.358.715,97**	**198.858.075,17**
A. Capital	245.095.655,13	215.074.868,34
B. Participations au résultat	1.547.273,61	-10.029.963,75
C. Résultat reporté	-10.917.804,13	16.496.527,44
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	23.633.591,36	-22.683.356,86

14.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**25.220.240,53**	**-21.495.445,94**
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	56.327,97	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	1.646.318,11	-1.661.265,07
E. OPC à nombre variable de parts	25.492.918,42	-20.172.889,16
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-1.975.323,97	338.708,29
II. Produits et charges des placements	**1.673.322,63**	**885.538,72**
A. Dividendes	1.441.852,93	954.130,97
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	115.376,88	
b. Dépôts et liquidités	192.137,12	29.704,28
C. Intérêts d'emprunts (-)		-25.214,35
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-76.044,30	-73.082,18
III. Autres produits	**3.746,62**	**201.007,69**
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d''acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		196.944,31
B. Autres	3.746,62	4.063,38
IV. Coûts d''exploitation	**-3.248.540,92**	**-2.274.457,33**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-126.135,58	-104.467,64
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-47.866,70	-31.896,16
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-2.797.263,49	-1.851.403,88
Classe A	-1.263.292,51	-788.757,41
Classe B	-198.594,42	-96.259,11
Classe de base	-1.335.376,56	-966.387,36
b. Gestion administrative et comptable	-75.485,56	-47.103,11
E. Frais administratifs (-)	-3.103,48	-5.180,57
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-8.520,98	-6.752,93
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-23.714,39	-20.468,62
H. Services et biens divers (-)	-30.979,45	-31.673,77
J. Taxes	-127.238,51	-141.149,13
Classe A	-62.268,00	-70.173,55
Classe B	-16.799,94	-7.519,55
Classe de base	-48.170,57	-63.456,03
K. Autres charges (-)	-8.232,78	-34.361,52
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-1.571.471,67**	**-1.187.910,92**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**23.648.768,86**	**-22.683.356,86**
VI. Impôts sur le résultat	**-15.177,50**	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**23.633.591,36**	**-22.683.356,86**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**14.263.060,84**	**-16.216.793,17**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-10.917.804,13	16.496.527,44
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	23.633.591,36	-22.683.356,86
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	1.547.273,61	-10.029.963,75
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-3.962.983,86**	**5.298.989,04**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-8.526.545,31**	**10.917.804,13**
IV. (Distribution des dividendes)	**-1.773.531,67**	

14.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

14.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE							
UNITED STATES TREASU 3.875 23-43 15/05S	5.400.000	USD	95,54%	4.670.356,59		1,89%	1,80%
USD				**4.670.356,59**		**1,89%**	**1,80%**
EUROPEAN STABILITY 1 15-25 23/09A	1.610.000	EUR	97,24%	1.565.531,80		0,63%	0,60%
EUR				**1.565.531,80**		**0,63%**	**0,60%**
OBLIGATIONS-Emises par un état				**6.235.888,39**		**2,52%**	**2,40%**
OBLIGATIONS				**6.235.888,39**		**2,52%**	**2,40%**
BELGIUM 0.50 17-24 22/10A	1.610.000	EUR	97,91%	1.576.270,50		0,64%	0,61%
EUR				**1.576.270,50**		**0,64%**	**0,61%**
OBLIGATIONS-Emises par un état				**1.576.270,50**		**0,64%**	**0,61%**
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				**1.576.270,50**		**0,64%**	**0,61%**
MICROSOFT CORP	9.503	USD	376,04	3.234.968,65		1,31%	1,25%
NIKE INC	24.485	USD	108,57	2.406.496,58		0,97%	0,93%
NVIDIA CORP	5.650	USD	495,22	2.532.922,65		1,03%	0,97%
PFIZER INC	77.820	USD	28,79	2.028.187,93		0,82%	0,78%
T MOBILE USA INC	12.500	USD	160,33	1.814.262,44		0,73%	0,70%
États-Unis				**12.016.838,25**		**4,86%**	**4,63%**
ACCENTURE - SHS CLASS A	8.805	USD	350,91	2.797.051,15		1,13%	1,08%
Irlande				**2.797.051,15**		**1,13%**	**1,08%**
VOLVO AB -B-	117.025	SEK	261,70	2.750.994,16		1,11%	1,06%
Suède				**2.750.994,16**		**1,11%**	**1,06%**
CAPGEMINI SE	12.985	EUR	188,75	2.450.918,75		0,99%	0,95%
France				**2.450.918,75**		**0,99%**	**0,95%**
ACTIONS				**20.015.802,31**		**8,09%**	**7,72%**
ISHARES II PLC USD TREASURY BD 7-10Y	20.350	USD	176,04	3.243.030,82	0,04%	1,31%	1,25%
ISHS CO EUR GOV EUR SHS EUR ETF	143.100	EUR	112,57	16.108.767,00	0,35%	6,51%	6,21%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	602	EUR	9.157,71	5.512.941,42	5,38%	2,23%	2,13%
NAG INSTIT VARIABLE TERM SHS N	945	EUR	8.984,71	8.490.550,95	5,45%	3,43%	3,27%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**33.355.290,19**		**13,48%**	**12,86%**
OPC-Obligations				**33.355.290,19**		**13,48%**	**12,86%**
ISHARES EDGE MSCI WLD MINIMUMVOLATILITY	858.475	EUR	5,90	5.064.144,03	0,49%	2,04%	1,95%
ISHARES NASDAQ 100 UCITS ETF	6.565	USD	954,40	5.672.055,40	0,05%	2,29%	2,19%
WISDOMTREE GLOBL QUAL DIV GR ETF	511.800	EUR	32,97	16.871.487,00	1,73%	6,82%	6,50%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				**27.607.686,43**		**11,15%**	**10,64%**
GSF III EMER MARK ENH IND SUS EQ ICE	1.541	EUR	5.087,05	7.839.144,05	0,57%	3,17%	3,02%
ISHARES IV MSCI EM ESG ENHANCED UCITS AC	1.488.640	EUR	4,86	7.230.324,48	0,18%	2,92%	2,79%
ISHARES IV MSCI JAPAN ESG ENHANCED UCITS	2.731.100	EUR	5,85	15.966.010,60	0,92%	6,45%	6,16%
ISHARES MSCI EUROPE ESG ENHANCED UCITS	3.062.550	EUR	6,91	21.146.907,75	0,48%	8,54%	8,15%
ISHARES STOXX EUR 600 HEALTH CARE (DE)	29.705	EUR	105,58	3.136.253,90	0,48%	1,27%	1,21%
ISH IV MSCI EMU ESG ENHANCED UCITS ACC	799.365	EUR	6,99	5.583.564,53	0,29%	2,26%	2,15%
NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FD N CAP	327	EUR	6.827,00	2.232.429,00	6,76%	0,90%	0,86%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	77.875	EUR	127,71	9.945.416,25	11,36%	4,02%	3,84%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	36.810	EUR	172,91	6.364.817,10	6,02%	2,57%	2,45%
NAG EUROPEAN EQUITY LARGE CAP -N- CAP	975,65	EUR	13.580,68	13.249.990,44	13,74%	5,35%	5,11%
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND SI	238.575	EUR	24,48	5.840.864,72	0,32%	2,36%	2,25%
UBS ETF MUSA SR A- DIS	145.900	USD	200,05	26.422.210,65	0,74%	10,68%	10,19%
UBS ETF UK RESP -A- GBP	289.335	GBP	15,51	5.179.014,70	0,51%	2,09%	2,00%

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**130.136.948,17**		**52,58%**	**50,18%**
ISHARES MSCI USA ESG ENHANCED ETF	3.614.465	USD	8,73	28.551.868,55	0,21%	11,54%	11,01%
Non Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				**28.551.868,55**		**11,54%**	**11,01%**
OPC-Actions				**186.296.503,15**		**75,27%**	**71,83%**
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**219.651.793,34**		**88,75%**	**84,69%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**247.479.754,54**		**100,00%**	**95,42%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		JPY		4.722.490,91			1,82%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		4.033.072,88			1,55%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		1.311.971,70			0,51%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		290.436,42			0,11%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		SEK		150.970,07			0,06%
Avoirs bancaires à vue				**10.508.941,98**			**4,05%**
DEPOTS ET LIQUIDITES				**10.508.941,98**			**4,05%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**2.365.945,26**			**0,91%**
AUTRES				**-995.925,81**			**-0,38%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**259.358.715,97**			**100,00%**

14.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	1,27%
Belgique	19,14%
États-Unis	6,74%
France	0,99%
Irlande	53,91%
Luxembourg	16,84%
Suède	1,11%
TOTAL	**100,00%**

Par secteur	
Electronique et semi-conducteurs	1,02%
Fonds d'investissement	73,68%
Holding et sociétés financières	15,08%
Industrie automobile	1,11%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	0,82%
Internet et services d'Internet	2,30%
Organisations supranationales	0,63%
Pays et gouvernements	2,53%
Services divers	1,13%
Télécommunication	0,73%
Textile et habillement	0,97%
TOTAL	**100,00%**

Par devise	
EUR	63,11%
GBP	2,09%
SEK	1,11%
USD	33,69%
TOTAL	**100,00%**

14.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	114.056.875,71	74.287.447,76	188.344.323,47
Ventes	82.078.442,61	72.333.102,40	154.411.545,01
Total 1	**196.135.318,32**	**146.620.550,16**	**342.755.868,48**
Souscriptions	39.442.750,00	32.542.580,27	71.985.330,27
Remboursements	10.825.457,16	24.292.823,67	35.118.280,83
Total 2	**50.268.207,16**	**56.835.403,94**	**107.103.611,10**
Moyenne de référence de l'actif net total	223.861.861,16	244.766.758,25	234.397.929,30
Taux de rotation	**65,16%**	**36,68%**	**100,54%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

14.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe A

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021	9.027,56	19.309,38		2.487,12	11.584,70	24.855,74	36.440,44	11.388.142,73	26.010.371,51		3.319.325,28	51.807.865,05	1.378,56	1.441,83
2022	5.454,15	41.521,96	662,52	3.194,52	16.376,33	63.183,18	79.559,51	7.096.891,83	53.794.527,73	799.412,61	4.010.262,29	97.573.160,94	1.183,50	1.237,54
2023	937,11	22.143,27	1.195,02	7.788,58	16.118,43	77.537,87	93.656,30	1.174.989,74	28.786.739,30	1.451.353,33	10.108.349,25	127.476.095,83	1.311,63	1.371,39

Classe B

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021		4.670,97		908,44		6.983,74			5.267.817,29		1.126.731,53	8.957.319,04		1.282,60
2022	2.130,25	2.395,23	103,00	1,70	2.027,25	9.377,27	11.404,52	2.165.463,32	2.775.466,70	103.836,36	1.920,90	12.322.806,22	975,31	1.103,26
2023	978,35	12.583,22	28,00	2.428,83	2.977,59	19.531,66	22.509,26	999.999,86	14.584.411,85	29.064,00	2.921.166,70	27.149.047,18	1.082,86	1.224,92

Classe de base

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021	3.843,85	20.032,88	631,16	4.218,58	7.071,86	41.140,58	48.212,43	4.888.995,39	22.172.285,87	795.545,73	4.644.987,57	58.269.524,55	1.376,55	1.179,73
2022	5.388,22	44.162,03	2.039,73	9.439,54	10.420,34	75.863,07	86.283,41	6.823.913,29	47.351.240,80	2.505.243,32	10.080.104,80	88.962.108,01	1.179,39	1.010,67
2023	2.955,04	21.567,53	744,00	18.478,09	12.631,38	78.952,51	91.583,89	3.683.221,99	22.755.967,53	918.740,58	19.689.606,97	104.733.572,96	1.304,33	1.117,86

14.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe A

Rendement annuel

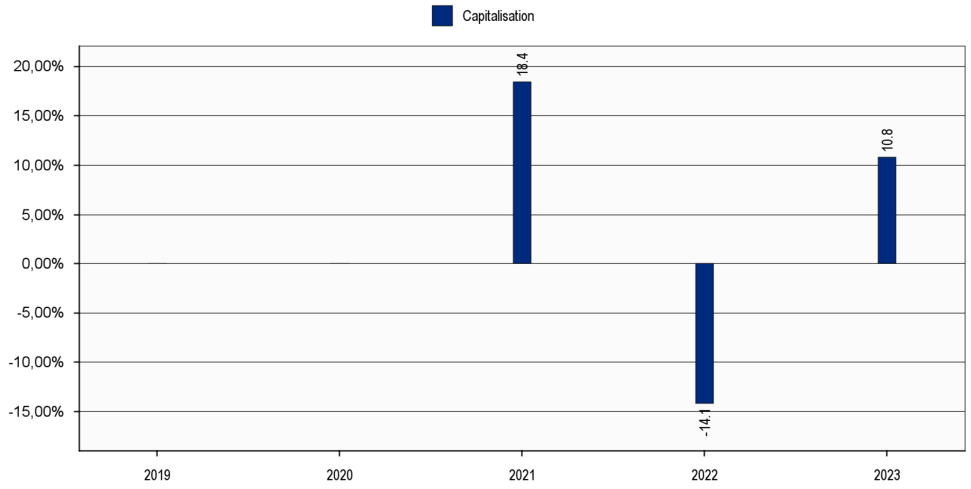

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
10,83% (en EUR)	4,06% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe B

Rendement annuel

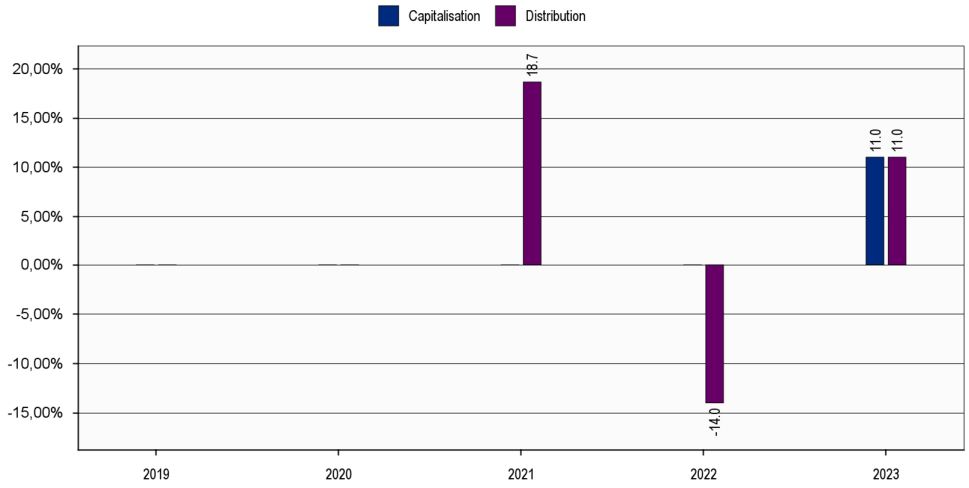

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an
Part
11,03% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
11,03% (en EUR)	4,28% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(1 + P t) (1 + P t+1)...(1 + P t+n)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

P t = [α x (VNI t+1 / VNI t)] - 1

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (Dt_t / VNI\ ex_t)]\ [1+(D_{t2} / VNI\ ex_{t2}]...[1+(D_{tn} / VNIex_{tn})]$

avec

$D_t, D_{t2},...D_{tn}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI\ ex_t...VNI\ ex_{tn}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe de base

Rendement annuel

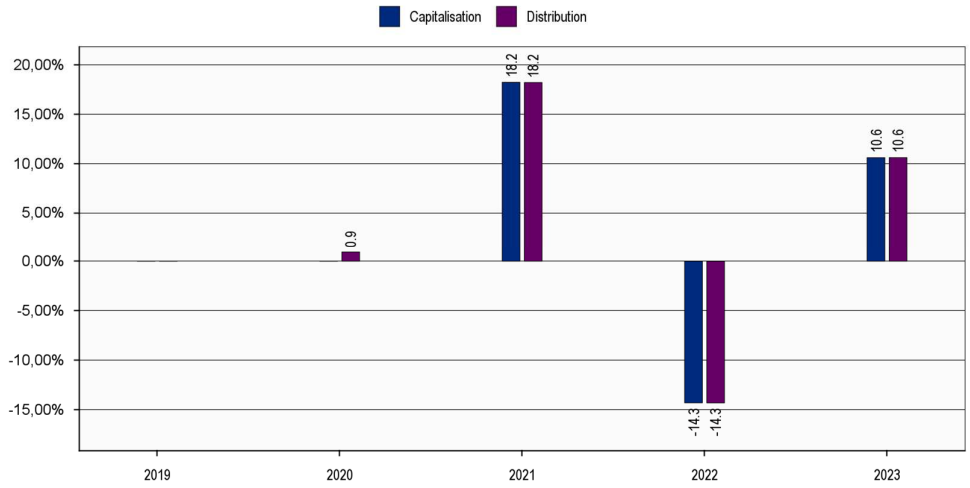

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
10,59% (en EUR)	3,86% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
10,61% (en EUR)	3,86% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(1 + P t) (1 + P t+1)...(1 + P t+n)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
n	le nombre d'année (périodes)
P t =	[α x (VNI t+1 / VNI t)] - 1

avec

P t	la performance annuelle pour la première période
VNI t+1	la valeur nette d'inventaire par part en t+1
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
α	l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (Dt_t / VNI\ ex_t)]\ [1+(D_{t2} / VNI\ ex_{t2}]...[1+(D_{tn} / VNIex_{tn})]$

avec

D_t, D_{t2},...D_{tn}	les montants du dividende distribué durant l'année t
VNI ex_t...VNI ex_{tn}	la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement
n	le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

14.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Classe de base – Part de capitalisation (BE6317814109): 1,72%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,66%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,06%

- Classe de base – Part de distribution (BE6317817136) : 1,71%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,65%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,06%

- Classe “A” - Part de capitalisation (BE6317815114): 1,51%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,45%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,06%

- Classe “A” – Part de distribution (BE6317818142) : 1,52%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que	1,46%

	l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,06%

- Classe “B” – Part de capitalisation (BE6317816120) : 1,34%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,28%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,06%

- Classe “B” – Part de distribution (BE6317819157) : 1,33%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,27%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,06%

14.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend principalement la compensation CSDR.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,30% sur une base annuelle pour la classe de base, 1,10% pour la classe A et 0,90% pour la classe B. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 2,50%.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 5.311,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 5 – Annexe SFDR

L’annexe SFDR n’est pas auditée.

15 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FUND

15.1 . RAPPORT DE GESTION

15.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

08/04/2021 au prix de 1.000,00 EUR par action.

15.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

15.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Le compartiment NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FUND vise l'obtention d'un rendement maximum en investissant dans la croissance du capital à long terme. Pour atteindre cet objectif, on investit dans des entreprises représentatives de la nouvelle économie de Chine. Le compartiment investit au moins 70% à 100% de sa valeur dans les actions de ces entreprises.

Les actions sont sélectionnées pour être reprises dans le portefeuille grâce à une approche ascendante de sélection de valeurs et à une analyse fondamentale et de valeur approfondie. L'accent est mis sur la croissance de la rentabilité et sur la création de valeur à long terme. Le compartiment peut utiliser de manière sélective certaines analyses techniques pour compléter son approche fondamentale afin de générer des rendements supplémentaires pour les investisseurs. Le portefeuille se concentrera sur les moyennes et grandes entreprises (avec une capitalisation boursière minimale de 5 milliards HKD) avec une liquidité suffisante.

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Catégories d'actifs autorisés

70% à 100% des actifs de ce compartiment sont investis dans des actions cotées:

- sur la Bourse de Hong Kong (Hong Kong Stock Exchange) qui répondent à l'objectif ci-dessus;

- dans des actions chinoises cotées via le programme Stock Connect, partenariat unique entre les bourses de Hong Kong, Shanghai et Shenzhen.

- dans des actions chinoises cotées sur les bourses américaines, ce qu'on appelle des actions ADR

Les liquidités ou moyens équivalents peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 30%.

Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

Volatilité

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

Le compartiment n'a pas l'intention d'utiliser et n'utilisera pas d'instruments dérivés pour couvrir des risques ou pour atteindre ses objectifs d'investissement.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

15.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

15.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

15.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

15.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Performance

Le fonds Nagelmackers China New Economy a réalisé une performance de -19,33% sur l'année 2023. Sur la même période, l'indice de référence a baissé de 14,0%. A l'heure du bilan annuel, le fonds souffre davantage que son indice de référence principalement en raison de sa surpondération sur les valeurs de consommation tout comme de sa sous-pondération aux sociétés étatiques.

Rétrospective

La performance globale du marché chinois en 2023 a été médiocre et ce fut l'un des rares marchés au monde à enregistrer une baisse. Après un fort rebond en janvier, le marché chinois avait pourtant bien commencé puis a chuté au cours des 11 mois suivants. Les gains de début d'année avaient été favorisés par des données solides sur la consommation et les voyages après la réouverture, des signaux politiques positifs de la Conférence centrale sur l'économie, un ralentissement du rythme des hausses de taux de la Fed et un apaisement des relations entre la Chine et l'Occident. Nous avions ainsi assisté à un afflux massif de capitaux étrangers, et la Chine a été un court laps de temps le thème d'investissement en vogue, source d'espoir que le pire était derrière. Les performances de l'économie et du marché ont fait hésiter le gouvernement à mettre en place des politiques, montrant moins de force et de détermination à stabiliser la croissance que ne l'attendaient les investisseurs du marché. Petit à petit, les inquiétudes sur la durabilité de la reprise se sont accentuées en raison du niveau de la dette des collectivités et des crainte de défauts de paiement de grands groupes immobiliers cotés. Cela a conduit à des données économiques plus faibles ainsi qu'à une consommation en berne au deuxième trimestre, la politique n'a pas donné de réponse opportune et les attentes économiques étaient à nouveau pessimistes. Durant l'été, une forte volatilité a animé le marché partagé entre les espoirs suite aux déclarations positives de soutien du gouvernement et à la lenteur pour l'implémentation et la taille de celles-ci. Dans cet environnement morose et compte tenu du resserrement des politiques monétaires des grandes banques centrales, les entreprises sont restées prudentes n'hésitant pas à revoir à la baisse leurs prévisions de résultats durant le troisième trimestre. Enfin, en novembre, la faiblesse des données macroéconomiques chinoises, l'abandon d'Alibaba du projet de scission de son unité Cloud et le nouveau projet de loi sur le secteur des jeux en décembre ont encore pesé sur l'aversion aux risques des investisseurs: les sorties de capitaux étrangers en témoignent.

L'indice MSCI China 10/40 (EUR) a chuté de 14,0%, bien moins que l'indice MSCI World qui a progressé de 20,4% et que l'indice MSCI Emerging Markets qui a augmenté de 6,5%. Malheureusement, les secteurs qui ont relativement mieux performé sont toujours concentrés dans les secteurs de la vieille économie tels que les télécommunications, les financières et l'énergie, auxquels nous ne sommes que peu exposés en raison de notre philosophie d'investissement. L'écart de performance de fonds par rapport à l'indice de référence s'explique également par la surpondération à la consommation où la sélection d'actions ne s'est, de plus, pas distinguée.

Au niveau des actions individuelles, Meituan (-54%), Wuxi Biologics (-52%) et Li Ning (-69%) sont les plus grands perdants de la sélection cette année. Ces sociétés figurent parmi les leaders de leur secteur, mais elles n'ont pas répondu aux attentes pour 2023 en se montrant particulièrement prudentes quant à leurs prévisions. Pinduoduo (+73%), Hithink Royal Flush (+51%) SMIC (+26%) et Trip.com ont été les meilleurs contributeurs. Tandis que Hithink et SMIC bénéficient principalement de l'impulsion continue de la technologie de l'IA à leur activité traditionnelle, Trip.com profite de la reprise des voyages mondiaux et PDD de la dégradation de la consommation grâce à un positionnement stratégique qui donne intérêt aux achats groupés pour réduire les dépenses des consommateurs.

Fin décembre, la position en actions s'élevait à +/-94% avec 34 positions sous-jacentes. Le fonds est actuellement investi à 69 % en H-shares et à environ 15.5% en A-shares. Les 9% restants sont des ADR's. La consommation discrétionnaire (45%) représente toujours le secteur le plus important du fonds à la fin 2023, suivie par les technologies de l'information et de la communication (20%), la consommation de base (10%) et les soins de santé (8%). Les secteurs les plus absents sont les financières, l'énergie, l'immobilier et les matériaux. Les liquidités représentent encore 6% pour des actifs sous gestion d'environ 32.5 millions d'euros.

15.1.8 . Politique future

À l'horizon 2024, il ne fait aucun doute que la Fed mettra fin à son resserrement monétaire et se tournera vers l'assouplissement, ce qui apportera des liquidités aux marchés mondiaux. Toutefois, dans le contexte de la pression

continue sur le secteur immobilier, si le gouvernement central n'introduit pas d'importantes politiques de relance, la flexibilité à la hausse de l'économie chinoise sera limitée. Il sera alors difficile d'attirer les flux étrangers, et les secteurs de la nouvelle économie qui dépendent des liquidités resteront probablement sous pression. Dans un environnement aussi incertain, les actions défensives et à dividendes élevés sont souvent les mieux placées, mais se concentrent surtout au sein des secteurs de l'ancienne économie. Toutefois, si la politique de relance budgétaire à grande échelle est adoptée et prend effet comme prévu, les perspectives de l'économie chinoise s'amélioreront et les secteurs économiquement sensibles du marché de Hong Kong, tels que la consommation et l'Internet, se comporteront bien une fois que l'économie chinoise se sera stabilisée et aura rebondi. Compte tenu de la ferme détermination du gouvernement à transformer la structure économique, davantage de positions seront prises vers des domaines connexes tels que l'électronique, l'IA et la fabrication de pointe dans les actions A après les signes d'un redressement économique adéquat.

15.1.9 . Indicateur synthétique de risque

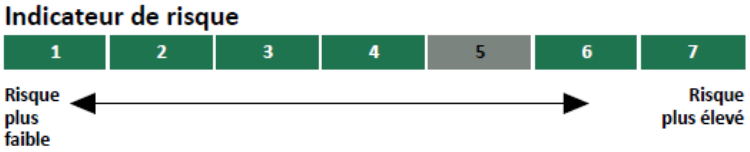

L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 7 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque moyen à élévé.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

15.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende.

15.2 . BILAN

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**33.009.835,83**	**49.771.942,21**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**31.149.788,16**	**42.400.847,21**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	30.399.388,16	42.400.847,21
E. OPC à nombre variable de parts	750.400,00	
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-4.513,25**	
B. Dettes	-4.513,25	
IV. Créances et dettes à un an au plus	**91.722,51**	**32.344,92**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	94.425,11	40.341,58
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-2.702,60	-7.996,66
V. Dépôts et liquidités	**1.893.701,65**	**7.496.172,56**
A. Avoirs bancaires à vue	1.893.701,65	7.496.172,56
VI. Comptes de régularisation	**-120.863,24**	**-157.422,48**
C. Charges à imputer (-)	-120.863,24	-157.422,48
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**33.009.835,83**	**49.771.942,21**
A. Capital	44.505.003,00	60.578.487,61
B. Participations au résultat	1.180.770,07	-2.021.300,46
C. Résultat reporté	-3.791.738,71	-292.392,51
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-8.884.198,53	-8.492.852,43

15.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**-9.068.913,41**	**-8.375.267,47**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-7.277.937,52	-10.083.422,50
E. OPC à nombre variable de parts	-92.180,00	
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-1.698.795,89	1.708.155,03
II. Produits et charges des placements	**559.360,34**	**363.447,07**
A. Dividendes	497.048,84	385.123,69
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	113.602,25	16.580,06
C. Intérêts d'emprunts (-)	-145,83	-25.113,50
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-51.144,92	-13.143,18
III. Autres produits	**134.121,86**	**123.195,71**
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d"acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	134.037,33	123.114,00
B. Autres	84,53	81,71
IV. Coûts d"exploitation	**-502.674,38**	**-604.227,74**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-26.020,87	-73.713,30
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-20.001,97	-19.639,34
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-374.634,13	-389.575,18
Classe de base	-231.058,05	-245.605,77
Classe P	-143.576,08	-143.969,41
b. Gestion administrative et comptable	-15.948,90	-15.177,62
E. Frais administratifs (-)	-3.273,82	-4.895,61
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-4.854,87	-4.488,61
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-20.794,35	-18.952,89
H. Services et biens divers (-)	-21.138,04	-25.057,10
J. Taxes	-19.940,98	-37.547,02
Classe de base	-12.368,51	-19.226,86
Classe N	-730,16	-1.997,47
Classe P	-6.842,31	-16.322,69
K. Autres charges (-)	3.933,55	-15.181,07
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**190.807,82**	**-117.584,96**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**-8.878.105,59**	**-8.492.852,43**
VI. Impôts sur le résultat	**-6.092,94**	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**-8.884.198,53**	**-8.492.852,43**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**-11.495.167,17**	**-10.806.545,40**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-3.791.738,71	-292.392,51
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-8.884.198,53	-8.492.852,43
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	1.180.770,07	-2.021.300,46
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**5.291.491,03**	**7.014.806,69**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**6.203.676,14**	**3.791.738,71**

15.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

15.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE							
ALIBABA GROUP	330.000	HKD	75,60	2.892.270,24		9,29%	8,76%
ANTA SPORTS PRODUCTS	37.400	HKD	75,75	328.441,01		1,05%	0,99%
BOSIDENG INTERNATIONAL HOLDINGS LTD	1.900.000	HKD	3,51	773.150,16		2,48%	2,34%
CHINA MENGNIU DAIRY	310.300	HKD	21,00	755.447,35		2,43%	2,29%
H WORLD GRPSHS ADR	32.000	USD	33,44	968.705,02		3,11%	2,93%
JD.COM INC - CL A	100.000	HKD	112,50	1.304.234,41		4,19%	3,95%
KUAISHOU TECHNOLOGY	60.000	HKD	52,95	368.315,80		1,18%	1,12%
LI NING CO	185.000	HKD	20,90	448.250,88		1,44%	1,36%
SHENZHOU INTERNATIONAL GROUP	120.000	HKD	80,40	1.118.511,43		3,59%	3,39%
SUNNY OPTICAL TECHNOLOGY (GRP) CO LTD	102.000	HKD	70,85	837.805,41		2,69%	2,54%
TENCENT HOLDINGS	88.000	HKD	293,60	2.995.310,55		9,62%	9,07%
WUXI BIOLOGICS	180.000	HKD	29,60	617.685,42		1,98%	1,87%
XPENG INC REGISTERED SHS	30.000	HKD	56,70	197.200,24		0,63%	0,60%
Îles Caïmans				**13.605.327,92**		**43,68%**	**41,21%**
BAIDU - PREFERENTIAL SHARE -A	100.000	HKD	116,10	1.345.969,92		4,32%	4,08%
BYD COMPANY LTD -H-	12.000	HKD	214,40	298.269,72		0,96%	0,90%
CONTEMPORARY AMPEREX TECHNO. CO LTD A	45.000	CNY	163,26	937.748,90		3,01%	2,84%
FOXCONN IND INT --- REGISTERED SHS -A-	30.000	CNY	15,12	57.898,50		0,19%	0,18%
GIGADEVICE SHS A	15.000	CNY	92,39	176.892,93		0,57%	0,54%
HITHINK ROYALFLUSH INFORMATION NETWORK C	33.000	CNY	156,87	660.766,62		2,12%	2,00%
JIANGSU HENGRUI PHARMACEUTICALS CO	233.200	CNY	45,23	1.346.323,39		4,32%	4,08%
KWEICHOW MOUTAI CO LTD	5.500	CNY	1.726,00	1.211.707,34		3,89%	3,67%
MEITUAN - SHS 114A/REG S	115.000	HKD	81,90	1.091.905,05		3,50%	3,31%
NAURA TECHNOLOG REGISTERED SHS -A-	19.922	CNY	245,71	624.812,96		2,00%	1,89%
PINDUODUO	15.000	USD	146,31	1.986.737,88		6,38%	6,02%
TRIP COM GROUP LTD	33.000	HKD	277,60	1.062.029,39		3,41%	3,22%
TSINGTAO BREWERY -H-	100.000	HKD	52,40	607.483,41		1,95%	1,84%
WUXI APPTEC CO LTD.	70.000	HKD	79,45	644.755,53		2,07%	1,95%
ZTE CORPORATION -A-	55.000	CNY	26,48	185.898,09		0,60%	0,56%
Chine				**12.239.199,63**		**39,29%**	**37,08%**
AIA GROUP LTD	170.100	HKD	68,05	1.341.947,66		4,31%	4,07%
CHINA RESOURCES BEER LTD -RC-	184.100	HKD	34,20	729.933,05		2,34%	2,21%
Hong-Kong				**2.071.880,71**		**6,65%**	**6,28%**
YUM CHINA HOLDINGS INC WI	40.000	HKD	332,20	1.540.503,72		4,95%	4,67%
États-Unis				**1.540.503,72**		**4,95%**	**4,67%**
MAN WAH HOLDINGS LTD	1.100.000	HKD	5,35	682.259,51		2,19%	2,07%
Bermudes				**682.259,51**		**2,19%**	**2,07%**
PRADA SPA	50.000	HKD	44,65	258.818,07		0,83%	0,78%
Italie				**258.818,07**		**0,83%**	**0,78%**
WUXI XDC CAYMAN INC	377	HKD	32,00	1.398,60		0,00%	0,00%
Suisse				**1.398,60**		**0,00%**	**0,00%**
ACTIONS				**30.399.388,16**		**97,59%**	**92,09%**
HSBC HANG SENG TECH UCITS ETF CAP	160.000	EUR	4,69	750.400,00	0,04%	2,41%	2,27%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				**750.400,00**		**2,41%**	**2,27%**
AUTRES OPC				**750.400,00**		**2,41%**	**2,27%**
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**750.400,00**		**2,41%**	**2,27%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**31.149.788,16**		**100,00%**	**94,36%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		HKD		1.630.347,77			4,94%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		202.602,32			0,61%

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		60.688,32			0,19%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CNY		63,24			0,00%
Avoirs bancaires à vue				**1.893.701,65**			**5,74%**
DEPOTS ET LIQUIDITES				**1.893.701,65**			**5,74%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**91.722,51**			**0,28%**
AUTRES				**-125.376,49**			**-0,38%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**33.009.835,83**			**100,00%**

15.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Bermudes	2,19%
Chine	39,29%
États-Unis	4,95%
Hong-Kong	6,65%
Îles Caïmans	43,68%
Irlande	2,41%
Italie	0,83%
Suisse	0,00%
TOTAL	**100,00%**

Par secteur	
Banques et institutions financières	
Biotechnologie	4,05%
Compagnies d'assurance	4,31%
Construction de machines et appareils	5,02%
Distribution, commerce de détail	5,63%
Electronique et semi-conducteurs	1,52%
Fonds d'investissement	2,41%
Holding et sociétés financières	6,38%
Industrie agro-alimentaire	4,77%
Industrie automobile	0,63%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	4,32%
Internet et services d'Internet	30,22%
Photographie et optique	2,69%
Restauration, industrie hôtelière	11,46%
Tabac et alcool	5,84%
Télécommunication	0,60%
Textile et habillement	10,15%
TOTAL	**100,00%**

Par devise	
CNY	16,70%
EUR	2,41%
HKD	71,40%
USD	9,49%
TOTAL	**100,00%**

15.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	4.405.551,24	1.372.446,98	5.777.998,22
Ventes	729.285,38	7.265.642,16	7.994.927,54
Total 1	**5.134.836,62**	**8.638.089,14**	**13.772.925,76**
Souscriptions	2.656.409,91	415.886,41	3.072.296,32
Remboursements	797.148,91	10.153.055,26	10.950.204,17
Total 2	**3.453.558,82**	**10.568.941,67**	**14.022.500,49**
Moyenne de référence de l'actif net total	49.719.842,53	41.232.269,38	45.440.691,07
Taux de rotation	**3,38%**	**-4,68%**	**-0,25%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

15.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe de base

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
08.04.21 - 31.12.21	230.947,14	16.681,08	1.825,26	400,79	229.121,88	16.280,28	245.402,16	23.040.227,44	1.659.292,50	167.078,41	34.405,76	19.836.200,22	80,78	81,50
2022	12.412,14	7.910,84	4.596,11	2.587,08	236.937,90	21.604,05	258.541,95	899.814,70	583.014,84	335.526,68	173.270,54	17.371.339,58	67,14	67,72
2023	6.966,22	5.779,40	1.246,16	3.966,92	242.657,96	23.416,53	266.074,49	461.047,36	375.097,97	77.495,40	242.831,57	14.419.919,03	54,15	54,62

Classe N

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
26.01.22 - 31.12.22	2.122,00		2.122,00	19.910.603,13		17.695.988,26	8.339,30
2023	133,00	840,00	1.415,00	1.107.868,72	6.259.386,72	9.660.126,60	6.826,94

Classe P

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.
26.05.21 - 31.12.21	50,00		50,00	50.000,00		40.374,50	807,49
2022	24.960,00	3.159,00	21.851,00	19.459.033,14	2.223.666,94	14.704.614,37	672,95
2023	1.768,00	7.221,00	16.398,00	1.128.282,27	4.370.490,48	8.929.790,20	544,57

15.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe de base

Rendement annuel

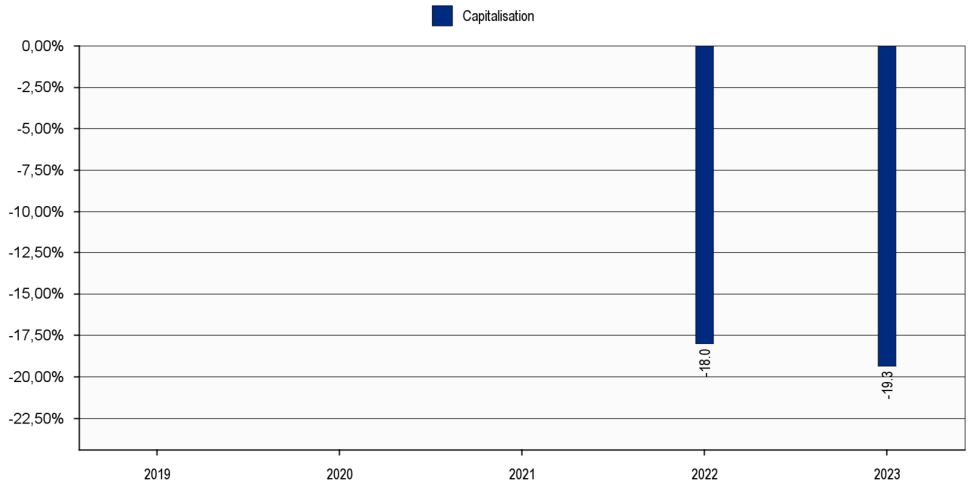

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an
Part
-19,35% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe N

Rendement annuel

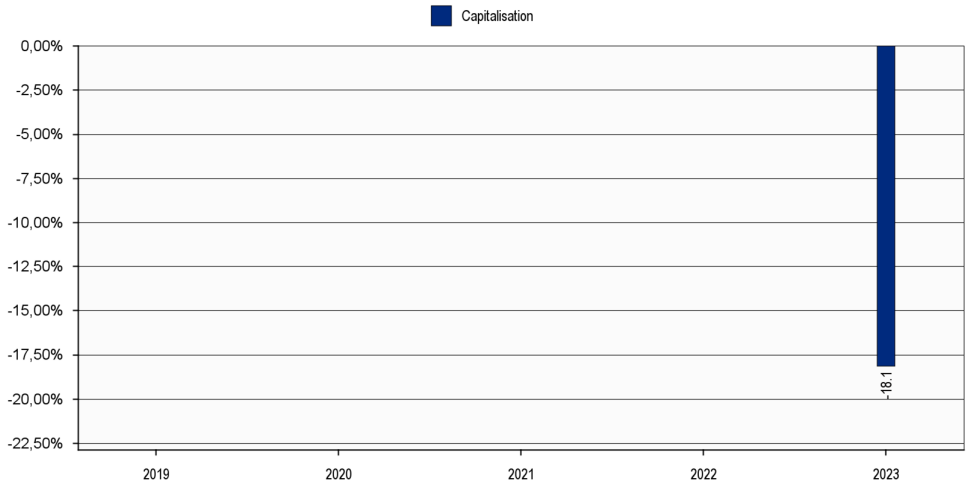

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an
Part
-18,14% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe P

Rendement annuel

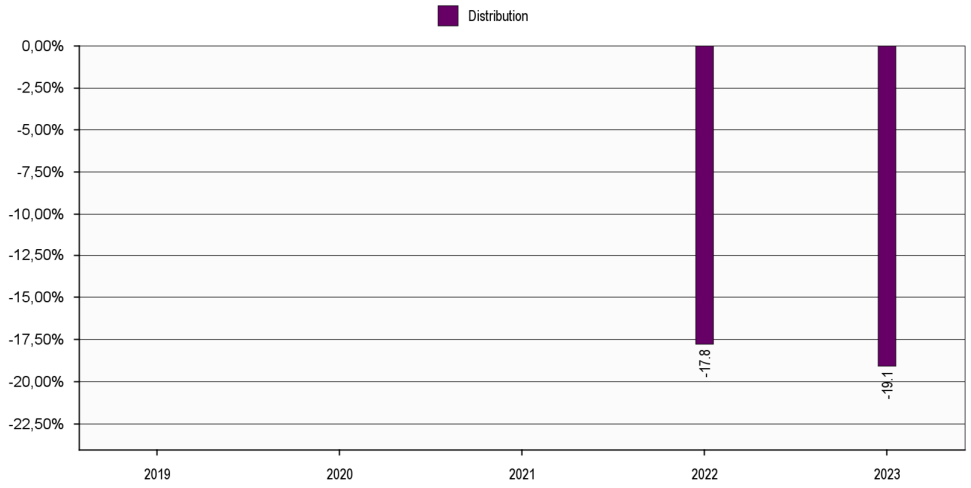

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an
Part
-19,08% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(1 + P t) (1 + P t+1)...(1 + P t+n)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

P t = [α x (VNI t+1 / VNI t)] - 1

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (Dt_t / VNI\ ex_t)]\ [1+(D_{t2} / VNI\ ex_{t2}]...[1+(D_{tn} / VNIex_{tn})]$

avec

D_t, D_{t2},...D_{tn} les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI ex_t...VNI ex_{tn} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

15.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Classe de base – Part de capitalisation (BE6325809513): 1,83%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,69%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,14%

- Classe de base – Part de distribution (BE6325813556) : 1,83%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,69%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,14%

- Classe “N” - Part de capitalisation (BE6325812541): 0,35%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,21%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,14%

- Classe “P” – Part de distribution (BE6325815577) : 1,51%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que	1,37%

	l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,14%

15.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

Le poste « III. A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison » du compte de résultats contient le montant des transactions de swing pricing.

Date NAV	Compartiment	Montant
09.10.23	NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FUND	61.831,73
10.10.23	NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FUND	35.992,44
11.10.23	NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FUND	36.213,16

NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé d'un remboursement de la FSMA pour l'année 2021.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement. Ce poste est positif parce que les contributiuons payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement pour l'année 2022 étaient plus petites que les montants provisionnés; la différence a été extournée.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 5.311,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

16 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS SUSTAINABLE EURO CORPORATE BONDS FUND

16.1 . RAPPORT DE GESTION

16.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

08/04/2021 au prix de 100,00 EUR par part.

16.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

16.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Le compartiment NAGELMACKERS SUSTAINABLE EURO CORPORATE BONDS vise une augmentation de la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des obligations d'entreprises émises par des institutions financières et des entreprises qui poursuivent une politique de développement durable ou d'entreprenariat socialement responsable.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs de ce compartiment seront investis d'au moins 70% dans des titres de créance (obligations et autres titres de valeur assimilés) qui sont émis par des sociétés. Ceux-ci sont pour au moins 80% libellés en euro. Le reste des actifs peut être investi dans des titres de créance ou dans des instruments du marché monétaire autres que ceux spécifiés ci-dessus, ou dans des liquidités.

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%.

Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

Particularités des obligations et titres de créance

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit sont émis par tout type d'émetteurs : États, collectivités publiques, organismes publics internationaux et sociétés privées.

Le compartiment investira au moins 70% en obligations et titres de créance émis par des sociétés.

Les émetteurs de titres à revenus fixes ou variables sont principalement considérés comme de bonne qualité («investment grade»).

Les obligations « investment grade » sont émises par des émetteurs qui reçoivent une certaine notation selon des conventions du marché. Cette notation varie de AAA à BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's ou des notations comparables d'autres agences de notation.

Elles s'opposent aux obligations « non-investment grade », également appelées « speculative grade » ou « high yield » (haut rendement). Ces obligations, recevant une notation allant de BB+ à D selon la même échelle de Standard & Poor's, sont associées à un risque considérablement plus élevé. Le niveau de la notation est indicatif du risque de défaut (c-à-d risque de non-paiement des coupons et/ou du remboursement du capital). Plus la notation est élevée (AAA), plus le risque est faible. Plus la notation est basse (non-investment grade D), plus le risque est élevé.

La qualité de crédit moyenne du compartiment doit être supérieure ou égale à BBB (ou équivalent). Le gestionnaire peut également inclure des obligations sans notation spécifique, mais pour lesquelles une notation interne a été attribuée par le gestionnaire. La notation interne est revue périodiquement comme c'est le cas pour tout autre instrument de dette bénéficiant d'une notation spécifique.

Le gestionnaire peut faire varier la duration, la moyenne pondérée des échéances des titres à revenus fixes, du compartiment dans un laps de temps de 2 à 10 ans, en fonction de ses anticipations d'évolution des taux d'intérêt.

Le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres émis par des émetteurs notés ESG et dont au moins 20% de l'univers des placements a été éliminé par des filtrages négatifs basés sur des activités controversées et / ou sur des scores ESG faibles.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment appartient à la catégorie visée à l'Article 8. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessous relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire.

L'approche d'investissement durable du compartiment comprend les éléments suivants :

A. Évaluations négatives basées sur des activités controversées
B. Des évaluations basées sur des normes
C. Intégration ESG
D. Approche best-in-class

A. Évaluations négatives

Les évaluations négatives, y compris l'évaluation des activités controversées, sont essentielles pour s'assurer que les investissements ne sont pas exposés à des activités controversées qui pourraient être considérées comme contraires à l'éthique ou non durables. Les sociétés impliquées dans une gamme d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales sont exclues de la possibilité d'être incluses en tant qu'émetteurs d'obligations dans le compartiment (voir Liste des critères d'exclusion basés sur des activités controversées). Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne dépassent pas les critères d'exclusion. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai d'un mois.

L'exclusion ou la suppression de placements dans des sociétés / émetteurs impliqués dans des activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales peut amener le compartiment à différer des fonds similaires qui n'appliquent pas une telle politique d'exclusion. En raison de ces exclusions, le compartiment peut avoir une pondération plus élevée dans des titres, des secteurs ou des pays qui sous-performent le marché dans son ensemble ou d'autres fonds qui ne prennent pas en compte ces critères dans leur sélection. Le rendement peut donc différer d'un fonds avec une stratégie similaire mais qui ne prend pas en compte de telles exclusions basées sur des critères ESG. Pour le suivi des activités controversées le compartiment fait appel à des fournisseurs de données externes et des logiciels spécialisés. Les données fournies par des tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles, il existe donc un risque que le gestionnaire du compartiment puisse mal juger un investissement d'une société ou d'un émetteur.

- Armes controversées
Toutes les entreprises associées aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres, armes à l'uranium appauvri, armes biologiques / chimiques, lasers aveuglants, fragments indétectables et armes incendiaires).

- Armes à feu civiles
Toutes les entreprises classées comme producteurs d'armes à feu et de munitions pour armes légères destinées au marché civil. Cela n'inclut pas les entreprises ciblant les marchés militaire, du gouvernement et des forces de l'ordre.

Toutes les entreprises qui tirent 5% ou plus de leurs revenus totaux de la production et de la distribution (en gros ou au détail) d'armes à feu ou de munitions pour armes légères destinées à un usage civil.

- Armes nucléaires
Toutes les entreprises qui produisent des ogives nucléaires et / ou des missiles nucléaires entiers.
Toutes les entreprises qui produisent des pièces qui ont été développées ou modifiées de manière significative pour une utilisation exclusive dans les armes nucléaires (ogives et missiles).
Toutes les entreprises qui fabriquent ou assemblent des vecteurs qui ont été développés ou modifiés de manière significative pour le transport exclusif d'armes nucléaires.
Toutes les entreprises qui fournissent des services supplémentaires liés aux armes nucléaires.
Toutes les entreprises qui produisent des pièces qui ne sont pas développées ou modifiées de manière significative pour une utilisation exclusive dans les armes nucléaires (ogives et missiles) mais qui peuvent être utilisées dans les armes nucléaires.
Toutes les entreprises qui fabriquent ou assemblent des vecteurs qui n'ont pas été développés ou qui n'ont pas été modifiés de manière significative pour le transport exclusif d'armes nucléaires, mais qui sont capables de transporter des armes nucléaires.
Toutes les entreprises produisant des pièces pour les vecteurs exclusivement nucléaires.

- Tabac
Toutes les entreprises qui réalisent 5% ou plus de leur chiffre d'affaires total de la production, de la distribution, de la vente au détail, de la fourniture et de l'octroi de licences de produits liés au tabac.

- Divertissement pour adultes
Toutes les entreprises qui réalisent 5% ou plus de leur chiffre d'affaires de la production de matériel de « divertissement pour adultes ».
Toutes les entreprises qui réalisent 15% ou plus de leur revenu total de la production, de la distribution et de la vente de matériel de divertissement pour adultes.

- Alcool
Toutes les entreprises qui réalisent 5% ou plus de leur chiffre d'affaires de la production de produits liés à l'alcool.
Toutes les entreprises qui réalisent 15% ou plus de leurs revenus totaux de la production, de la distribution, de la vente au détail et de la fourniture de produits liés à l'alcool.

- Armes conventionnelles
Toutes les entreprises qui réalisent 5% ou plus de leur chiffre d'affaires de la production d'armes conventionnelles et de composants.
Toutes les entreprises qui réalisent 15% ou plus de leurs revenus totaux de systèmes d'armes, de composants et de systèmes et services de support.

- Jeux de hasard
Toutes les entreprises qui réalisent 5% ou plus de leurs revenus de l'exploitation d'activités commerciales liées aux jeux de hasard.
Toutes les entreprises qui réalisent 15% ou plus de leur revenu total d'activités commerciales liées aux jeux de hasard.

- Organismes génétiquement modifiés (OGM)
Toutes les entreprises qui réalisent 5% ou plus de leurs revenus d'activités telles que la modification génétique de plantes, telles que les semences et les cultures, et d'autres organismes destinés à un usage agricole ou à la consommation humaine.

- Énergie nucléaire
Toutes les entreprises qui produisent 5% ou plus de leur électricité totale à partir de l'énergie nucléaire au cours d'une année donnée.
Toutes les entreprises qui ont attribué 5% ou plus de leur capacité installée à des sources nucléaires au cours d'un exercice donné.
Toutes les entreprises qui réalisent 15% ou plus de leur revenu total d'activités liées à l'énergie nucléaire.

Le gestionnaire n'investit pas non plus dans des obligations émises par des gouvernements ou des États membres à régime politique instable ou en cas de violations manifestes des droits de l'homme. Les Indicateurs de gouvernance mondiaux (World Governance Indicators, WGI) de la Banque mondiale sont utilisés pour identifier ces pays. Cet indice analyse plus de 200 pays selon six dimensions de gouvernance : liberté d'opinion, liberté de la presse et responsabilité, stabilité politique et manque de violence, efficacité du gouvernement, qualité de la réglementation, état de droit et contrôle de la corruption. Le gestionnaire exclut certainement les pays suivants : Afghanistan, Burundi, République centrafricaine, Congo RDC, Iran, Irak, Libye, Mali, Myanmar, Corée du Nord, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Syrie, Yémen, Zimbabwe.

B. Évaluations basées sur des normes

Le Pacte mondial des Nations Unies (www.unglobalcompact.org), lancée en 2004, est devenue la référence en matière de l'évaluation de durabilité basée sur des normes. Il se compose de 10 principes que les entreprises doivent respecter dans les domaines des droits de l'homme, des normes du travail, de la gestion environnementale et de la lutte contre la corruption. Les entreprises jugées par une autorité compétente enfreignant à plusieurs reprises un ou plusieurs principes et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation sont exclues de l'investissement. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes.

Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment n'enfreignent pas les normes. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai d'un mois.

C. Intégration ESG

Après l'exclusion des émetteurs sur la base d'activités controversées et de normes, des critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement. L'intégration ESG signifie l'évaluation, en utilisant les données de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers au niveau des émetteurs dans lesquels le compartiment investit et comprend les éléments suivants :

1. Sociétés

- Environnement (E): efficacité énergétique, utilisation efficace de l'eau, réduction de l'intensité des déchets et des émissions de gaz à effet de serre;

- Social (S): la poursuite de l'égalité des chances dans l'entreprise, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la sécurité du personnel, le respect des droits du travail et des droits de l'homme, y compris les normes pour les fournisseurs, l'impact social des produits et services;

- Gouvernance (G): respect des droits de vote, rémunération des administrateurs, comités d'audit indépendants, indépendance du conseil d'administration

2. Gouvernements ou États membres

- Environnement (E): politique climatique, ratification du protocole de Kyoto, Accord de Paris, émissions de gaz à effet de serre par habitant/produit intérieur brut, événements météorologiques extrêmes résultant du changement climatique ;

- Social (S): respect des droits de l'homme, de la liberté d'expression, de la liberté de la presse, des mesures anti-discrimination dans le domaine du genre, de la race et des minorités ethniques;

- Gouvernance (G): lutte contre la corruption, l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent, l'implication dans des conflits (armés), les dépenses militaires.

Pour l'évaluation des entités individuelles (entreprises et gouvernements), des scores ESG quantitatifs internes sont utilisés sur la base d'indicateurs ESG provenant de tiers, plus spécifiquement d'Institutional Shareholder Services Europe S.A., qui mesurent chacun des trois critères non financiers énumérés ci-dessus. Lors de la construction des scores ESG, l'élément «Environnement» représentera au moins 50% du score total. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre.

D. Approche best-in-class

Une approche best-in-class est utilisée pour le compartiment, en utilisant des données de fournisseurs de données externes. Les obligations d'entreprises dont les émetteurs obtiennent des scores relativement meilleurs par rapport à leur secteur sur les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance, mesurés sur la base de leurs scores ESG, reçoivent une pondération relativement plus élevée que les autres émetteurs du même secteur.

Les émetteurs d'obligations et de titres de créance des gouvernements ou des états membres ayant les scores ESG les plus faibles sont exclus (exclusion des 3 déciles de score ESG les plus faibles). Les émetteurs qui obtiennent des scores relativement meilleurs sur les critères non financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance par rapport aux autres gouvernements ou États membres reçoivent une pondération relativement plus élevée.

Si, au cours de la mise à jour trimestrielle, il est déterminé qu'un certain placement inclus dans le compartiment n'est plus conforme aux principes best-in-class, des mesures appropriées doivent être prises dans un délai d'un mois sous la forme de la revue de la pondération du placement ou du retrait du placement du compartiment, par exemple si une obligation ou un titre de créance d'un gouvernement ou d'un état membre se retrouve dans les 3 déciles de score ESG les plus faibles.

Règlement Taxonomie

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR et n'investit donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement Taxonomie (pourcentage d'investissements alignés selon le règlement Taxonomie : 0%). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

Le compartiment n'a pas l'intention d'utiliser et n'utilisera pas d'instruments dérivés pour couvrir des risques ou pour atteindre ses objectifs d'investissement.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être exposé ne pourra excéder 20% de ses actifs. Le risque de change peut être couvert. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

16.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

16.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

16.1.6 . Indice et benchmark

L'indice de référence (benchmark) est l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (ticker LECPTREU Index). L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return mesure la performance des obligations d'entreprises de bonne qualité ('investment grade' : notation minimale de BBB- / Baa3) libellées en EUR.

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance). Des informations complètes sur l'indice de référence, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site Internet de Bloomberg concerné (https://www.bloombergindices.com).

Au moins 50% des obligations et titres de créance du compartiment sont également inclus dans l'indice de référence.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, ni avec les mêmes pondérations.

Bloomberg Index Services Limited (BISL) est le fournisseur et le gestionnaire de l'indice de référence. À la date du présent prospectus, aussi bien l'indice de référence et le gestionnaire ont été inclus dans le registre visé à l'article 36 conformément au règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque BISL cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Classe de base part de capitalisation (BE6325801437) : 0,60%.

16.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Performance

Pour l'année 2023, le fonds Nagelmackers a réalisé une performance de +7.51% contre +8.19% pour l'indice de référence (Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate index), soit une sous-performance de -0.68%. Pour le quatrième trimestre, le fonds a réalisé +5.69% contre +5.52% pour son indice de référence, soit une surperformance de +0.18%.

Rétrospective

En 2023, des mouvements de marché significatifs ont suivi les défaillances de la Silicon Valley Bank et de la Signature Bank au premier trimestre, ainsi que le rachat de Credit Suisse par UBS en Europe. Bien que des inquiétudes initiales sur la fragilité du système bancaire mondial aient émergé, la Réserve fédérale a rapidement mis en place un programme de financement à terme des banques pour apaiser ces préoccupations. Les premiers mois de l'année ont été marqués par des hausses de taux dans les principales banques centrales, en réponse à la nécessité de lutter contre l'inflation. Cependant, en raison de signes de modération de l'inflation, les banques centrales ont ensuite adopté un ton plus accommodant vers la fin de l'année.

Les marchés des taux ont été volatils, avec des baisses au premier et au quatrième trimestre et des hausses rapides au deuxième et surtout au troisième trimestre. Les rendements des bons du Trésor américain à court terme ont chuté en mars en raison de craintes liées au système bancaire, mais ont augmenté par la suite en raison des attentes de politiques plus restrictives des banques centrales. Cependant, la tendance s'est inversée en novembre, les marchés anticipant des baisses de taux pour le premier semestre de 2024 dans plusieurs économies développées.

Sur les marchés du crédit, bien que les spreads aient augmenté au premier trimestre en raison des craintes de contagion liées au stress bancaire, ils se sont resserrés par la suite, en particulier avec l'espoir d'un atterrissage en douceur.

16.1.8 . Politique future

Positionnement

Le gestionnaire recommande de privilégier les émetteurs de qualité à faible risque de collatéral en raison de l'anticipation d'une augmentation du ratio de dégradation de notation de crédit.

Courant le début du quatrième trimestre, le gestionnaire a légèrement augmenté la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt par rapport à l'indice de référence en utilisant des obligations gouvernementales et des obligations d'entreprises de type "bullet". Cependant, il reste prudent en ce qui concerne les courbes de crédit européennes, pensant qu'elles pourraient se raidir. Il maintient par conséquent une sous-pondération sur la partie longue de la courbe des émetteurs de crédit. Mi-décembre, le gestionnaire a réduit sa sensibilité aux taux d'intérêt pour se remettre en ligne avec l'indice de référence via la vente de dette souveraine et l'achat de Floaters.

Il préconise également de sous-pondérer les secteurs cycliques liés à la consommation en raison de la mauvaise évaluation des écarts de crédit par rapport à la pression sur les marges.

Outlook

Le gestionnaire pense que, malgré l'euphorie observée dans les marchés des obligations gouvernementales et la volatilité des marchés actions, les obligations d'entreprises n'ont pas pris une avance excessive. En fait, les obligations Investment grade (IG) ont clairement accusé du retard par rapport à la forte baisse des taux réels en euros. Par conséquent, il pense qu'il y a encore plus à gagner dans le resserrement des spreads de crédit. Aujourd'hui, grâce à la forte présence de l'immobilier, des services publics et des banques dans l'indice, le marché des obligations IG en euros semble être plus que jamais positivement "gearé" (orienté) vers l'assouplissement monétaire au cours des 15 dernières années. Le gestionnaire reste donc optimiste quant aux spreads à court terme, car la prochaine étape devrait être une augmentation plus forte des flux entrants dans le segment des obligations d'entreprises.

En ce qui concerne le haut rendement (HY), le gestionnaire maintient une position neutre. Bien que le HY offre des rendements attendus sur le crédit sur douze mois plus élevés que l'investissement grade (IG), il estime que les rendements ajustés en fonction du risque devraient être inférieurs à ceux de l'IG en raison des prévisions de taux de défaut plus élevés et d'écarts de crédit serrés.

En début d'année 2024, les marchés obligataires semblent indiquer une perspective positive, avec des anticipations de baisse des taux en Europe d'environ 140 points de base par rapport au taux de politique monétaire actuel. Cette tendance suggère une contribution positive au rendement du segment du crédit européen. Cependant, il est nécessaire d'envisager d'autres scénarios et d'examiner les implications sur le crédit européen et mondial. Nous envisageons trois scénarios pour 2024 : (i) aucune baisse des taux ; (ii) des baisses modestes ; et (iii) des baisses importantes. Les deux premiers scénarios pourraient être favorables aux rendements du crédit, même avec une certaine volatilité liée à la réévaluation des attentes de baisse des taux. En revanche, le troisième scénario, caractérisé par une baisse importante des taux, pourrait entraîner des élargissements significatifs des spreads de crédits, ayant un impact négatif sur la performance globale.

16.1.9 . Indicateur synthétique de risque

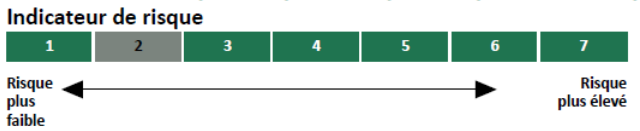

L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque faible.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

16.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires la distribution du dividende brut suivant :

- Classe de base (BE6325805479) : 5,7274 EUR payable le 19.04.2024

- Classe P (BE6325806485) : 58,9682 EUR payable le 19.04.2024

Le montant distribué pour les actions de distribution est supérieur au résultat à attribuer mais répond aux critères de article 27§2b de l'arrêté royal du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes publics de placement collectif.

16.2 . BILAN

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**102.497.513,85**	**91.045.319,00**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**100.168.952,17**	**86.549.847,61**
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	98.399.763,67	86.549.847,61
B. Instruments du marché monétaire	1.769.188,50	
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-13.242,56**	
B. Dettes	-13.242,56	
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-12.672,32**	
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-12.672,32	
V. Dépôts et liquidités	**1.346.493,84**	**3.953.080,51**
A. Avoirs bancaires à vue	1.346.493,84	3.953.080,51
VI. Comptes de régularisation	**1.007.982,72**	**542.390,88**
B. Produits acquis	1.180.478,73	700.436,14
C. Charges à imputer (-)	-172.496,01	-158.045,26
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**102.497.513,85**	**91.045.319,00**
A. Capital	106.769.434,57	107.103.229,55
B. Participations au résultat	38.773,25	-796.568,93
C. Résultat reporté	-11.118.735,06	-1.105.478,58
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	6.808.041,09	-14.155.863,04

16.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**5.483.890,88**	**-14.957.028,46**
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	5.904.537,84	-14.430.263,58
B. Instruments du marché monétaire	-420.646,96	
E. OPC à nombre variable de parts		-526.764,88
II. Produits et charges des placements	**1.795.892,84**	**1.213.902,97**
A. Dividendes		26.137,12
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	1.751.418,67	1.191.591,36
b. Dépôts et liquidités	44.474,17	7.622,67
C. Intérêts d'emprunts (-)		-11.448,18
III. Autres produits	**556,42**	**607,86**
B. Autres	556,42	607,86
IV. Coûts d''exploitation	**-461.375,24**	**-413.345,41**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-7.601,98	-6.787,02
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-19.150,25	-19.561,56
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-279.299,15	-267.064,07
Classe de base	-5.550,28	-3.212,77
Classe N	-8.312,24	
Classe P	-265.436,63	-263.851,30
b. Gestion administrative et comptable	-33.636,61	-32.051,14
E. Frais administratifs (-)	-2.837,66	-4.677,89
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.389,38	-4.469,22
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-23.469,25	-19.315,29
H. Services et biens divers (-)	-23.358,45	-28.365,40
J. Taxes	-63.474,48	-48.149,91
Classe de base	-1.058,16	-679,03
Classe N	-3.296,66	14.485,40
Classe P	-59.119,66	-61.956,28
K. Autres charges (-)	-3.158,03	17.096,09
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**1.335.074,02**	**801.165,42**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**6.818.964,90**	**-14.155.863,04**
VI. Impôts sur le résultat	**-10.923,81**	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**6.808.041,09**	**-14.155.863,04**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**-4.271.920,72**	**-16.057.910,55**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-11.118.735,06	-1.105.478,58
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	6.808.041,09	-14.155.863,04
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	38.773,25	-796.568,93
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**1.987.617,45**	**4.939.175,49**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**6.701.504,15**	**11.118.735,06**
IV. (Distribution des dividendes)	**-4.417.200,88**	

16.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

16.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE						
AUSTRIA 3.15 23-53 20/10A	200.000	EUR	104,64%	209.273,00	0,21%	0,20%
FINLAND 1.375 17-47 15/04A	300.000	EUR	75,98%	227.937,00	0,23%	0,22%
ITALY CERT DI CREDITO FL.R 22-30 15/10S	500.000	EUR	98,48%	492.400,00	0,49%	0,48%
EUR				**929.610,00**	**0,93%**	**0,90%**
OBLIGATIONS-Emises par un état				**929.610,00**	**0,93%**	**0,90%**
ABERTIS INFRAESTRUCT 3.0000 19-31 27/03A	1.300.000	EUR	95,58%	1.242.566,00	1,24%	1,21%
ADIDAS AG 0.6250 20-35 10/09A	1.500.000	EUR	77,46%	1.161.915,00	1,16%	1,13%
AIR PROD CHEMICALS 0.5 20-28 05/05A	870.000	EUR	90,46%	787.002,00	0,78%	0,77%
ALD 4.375 23-26 23/11A	900.000	EUR	102,48%	922.356,00	0,92%	0,90%
ALSTOM SA 0.5 21-30 27/07A	1.700.000	EUR	81,17%	1.379.915,50	1,38%	1,35%
ASTRAZENECA PLC 1.25 16-28 12/05A	1.100.000	EUR	94,26%	1.036.904,00	1,03%	1,01%
AT T INC 2.45 15-35 15/03S	1.200.000	EUR	89,31%	1.071.690,00	1,07%	1,04%
BECTON DICKINSON 0.334 21-28 13/08A	1.100.000	EUR	88,17%	969.826,00	0,97%	0,95%
CK HUTCHISON TCOM FIN 0.75 19-26 17/04A	1.300.000	EUR	94,30%	1.225.887,00	1,22%	1,20%
COCA-COLA EUROPACIFIC 1.5 18-27 08/11A	1.025.000	EUR	94,57%	969.363,00	0,97%	0,95%
COLGATE-PALMOLIVE CO 0.5 19-26 06/03A	800.000	EUR	95,22%	761.728,00	0,76%	0,74%
DEUTSCHE LUFTHANSA 3 20-26 29/05A	900.000	EUR	97,52%	877.702,50	0,88%	0,86%
DEUTSCHE WOHNEN SE 1 20-25 30/04A	500.000	EUR	95,85%	479.267,50	0,48%	0,47%
DEUT TELEKOM INT FIN 1.50 16-28 03/04A	1.000.000	EUR	95,07%	950.675,00	0,95%	0,93%
ELIA TRANSMISSION BE 0.875 20-30 28/04A	500.000	EUR	87,33%	436.640,00	0,44%	0,43%
ENERGIAS DE PORTUGAL 1.625 20-27 15/04A	1.200.000	EUR	95,79%	1.149.516,00	1,15%	1,12%
ERG SPA 0.875 21-31 15/09A	1.700.000	EUR	80,60%	1.370.234,00	1,37%	1,34%
FERROVIAL EMISIONES 0.54 20-28 12/11A	900.000	EUR	88,90%	800.055,00	0,80%	0,78%
GLAXOSMITHKLINE 1.375 17-29 12/09A	1.400.000	EUR	92,83%	1.299.599,00	1,30%	1,27%
INFINEON TECHNO 1.625 20-29 24/06A	1.500.000	EUR	92,85%	1.392.772,50	1,39%	1,36%
KERING 1.25 16-26 10/05A	800.000	EUR	96,22%	769.768,00	0,77%	0,75%
KPN NV 1.125 16-28 11/09A	1.100.000	EUR	92,31%	1.015.377,00	1,01%	0,99%
MEDTRONIC GLOBAL HLDG 0.75 20-32 15/10A	1.100.000	EUR	82,60%	908.578,00	0,91%	0,89%
MERCEDES-BENZ GROUP 1.375 16-28 11/05A	500.000	EUR	94,57%	472.830,00	0,47%	0,46%
MERCEDES-BENZ GROUP 1.50 17-29 03/07A	500.000	EUR	93,72%	468.600,00	0,47%	0,46%
NN GROUP NV 1.625 17-27 01/06A	1.000.000	EUR	96,36%	963.555,00	0,96%	0,94%
NN GROUP NV FL.R 17-48 13/01A	900.000	EUR	100,60%	905.431,50	0,90%	0,88%
OMV AG 0.75 20-30 16/06A	730.000	EUR	87,05%	635.468,65	0,63%	0,62%
OMV AG 1.00 19-24 03/07A	300.000	EUR	80,20%	240.597,00	0,24%	0,23%
ORANGE SA 1.375 18-28 20/03A	1.000.000	EUR	94,43%	944.295,00	0,94%	0,92%
REPSOL EUROPE FINANC 0.375 21-29 06/07A	1.100.000	EUR	86,68%	953.529,50	0,95%	0,93%
ROYAL MAIL PLC 1.2500 19-26 08/10A	1.500.000	EUR	93,53%	1.402.950,00	1,40%	1,37%
SANOFI SA 1.375 18-30 21/03A	900.000	EUR	92,51%	832.594,50	0,83%	0,81%
SAP EMTN 1.625 18-31 10/03A	800.000	EUR	93,61%	748.844,00	0,75%	0,73%
SNAM SPA 0.875 16-26 25/10A	1.525.000	EUR	94,33%	1.438.563,00	1,44%	1,40%
TELEPERFORMANCE SE 1.875 18-25 02/07A	900.000	EUR	96,96%	872.676,00	0,87%	0,85%
TERNA SPA 1.375 17-27 26/07A	1.000.000	EUR	94,40%	944.010,00	0,94%	0,92%
THAMES WATER UTILITIE 0.875 22-28 31/01A	800.000	EUR	85,56%	684.516,00	0,68%	0,67%
UNILEVER FINANCE NET 1.75 20-30 25/03A	1.100.000	EUR	93,90%	1.032.944,00	1,03%	1,01%
VALEO SA 5.375 22-27 28/05A	1.100.000	EUR	104,10%	1.145.138,50	1,14%	1,12%
VEOLIA ENVIRONNEMENT 0.927 16-29 04/01A	1.100.000	EUR	90,72%	997.936,50	1,00%	0,97%
VERIZON COMMUNICATION 2.875 17-38 15/01A	300.000	EUR	92,67%	278.019,00	0,28%	0,27%
VODAFONE GROUP 0.90 19-26 24/11A	620.000	EUR	94,94%	588.624,90	0,59%	0,57%
EUR				**39.530.460,05**	**39,46%**	**38,57%**
OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée				**39.530.460,05**	**39,46%**	**38,57%**
ABN AMRO BANK NV FL.R 22-33 22/02A	500.000	EUR	103,00%	514.997,50	0,51%	0,50%
ALLIANZ SE FL.R 15-45 07/07A	1.500.000	EUR	97,14%	1.457.107,50	1,46%	1,42%
ASSICURAZI GENERALI 5.399 23-33 20/04A	900.000	EUR	106,51%	958.581,00	0,96%	0,94%
BANCO NTANDER FL.R 23-33 23/08A	1.000.000	EUR	104,98%	1.049.835,00	1,05%	1,02%
BANK OF AMERICA CORP FL.R 21-26 22/09Q	1.400.000	EUR	100,48%	1.406.692,00	1,40%	1,37%
BANQUE FED CRED 0.6250 22-27 19/11A	1.400.000	EUR	90,06%	1.260.833,00	1,26%	1,23%
BBVA FL.R 22-25 26/11Q	1.100.000	EUR	101,32%	1.114.547,50	1,11%	1,09%

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
BFCM 5.125 23-33 13/01A	600.000	EUR	107,34%	644.034,00	0,64%	0,63%
BNP PARIBAS FL.R 19-27 23/01A	1.500.000	EUR	97,22%	1.458.345,00	1,46%	1,42%
BNP PARIBAS SA 0.625 20-32 03/12A	1.400.000	EUR	78,08%	1.093.092,00	1,09%	1,07%
BPCE SA 4.5 23-33 13/01A	900.000	EUR	105,32%	947.916,00	0,95%	0,92%
CAIXABANK SA 0.75 21-28 26/05A	1.100.000	EUR	91,24%	1.003.656,50	1,00%	0,98%
CASTELLUM AB 0.7500 19-26 04/09A	1.300.000	EUR	90,70%	1.179.113,00	1,18%	1,15%
CITYCON TREASURY 2.375 18-27 15/01A	1.500.000	EUR	87,75%	1.316.175,00	1,31%	1,28%
CNP ASSURANCES 2.75 19-29 05/02A	1.200.000	EUR	96,06%	1.152.768,00	1,15%	1,12%
COMMERZBANK AG 1.00 19-26 25/02A	1.000.000	EUR	95,63%	956.290,00	0,96%	0,93%
COMMERZBANK AG 4.00 17-27 30/03A	600.000	EUR	101,71%	610.272,00	0,61%	0,60%
CREDIT AGRICOLE SA 2.625 15-27 17/03A	940.000	EUR	97,07%	912.420,40	0,91%	0,89%
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875 20-27 07/05A	1.000.000	EUR	92,59%	925.930,00	0,92%	0,90%
DEUTSCHE BANK AG FL.R 20-30 19/11A	1.200.000	EUR	87,04%	1.044.444,00	1,04%	1,02%
ETHIAS SA 6.7500 23-33 05/05A	1.000.000	EUR	103,43%	1.034.250,00	1,03%	1,01%
HSBC HOLDINGS PLC FL.R 22-27 15/06A	1.000.000	EUR	98,84%	988.350,00	0,99%	0,96%
ING GROUP NV 2.5 18-30 15/11A	900.000	EUR	95,95%	863.532,00	0,86%	0,84%
INTESA SANPAOLO 1.00 19-26 19/11A	500.000	EUR	93,78%	468.900,00	0,47%	0,46%
INTESA SANPAOLO 5.125 23-31 29/08A	800.000	EUR	106,81%	854.460,00	0,85%	0,83%
KBC GROUPE SA 0.75 21-31 31/05A	500.000	EUR	84,08%	420.390,00	0,42%	0,41%
LA POSTE 0.625 21-36 18/01A	1.000.000	EUR	74,06%	740.640,00	0,74%	0,72%
LLOYDS BANKING GROUP FL.R 20-26 01/04A	1.900.000	EUR	99,73%	1.894.946,00	1,89%	1,85%
METRO LIFE GLOB FUND 3.75 22-30 05/12A	900.000	EUR	102,81%	925.249,50	0,92%	0,90%
MIZU FI 4.416 23-33 20/05A	1.300.000	EUR	106,07%	1.378.916,50	1,38%	1,35%
NASDAQ INC 4.50 23-32 15/02A	1.300.000	EUR	107,27%	1.394.562,00	1,39%	1,36%
NATWEST GROUP PLC FL.R 23-34 28/02A	1.400.000	EUR	105,45%	1.476.265,00	1,47%	1,44%
NESTLE FINANCE INTL 1.5 20-30 01/04A	1.000.000	EUR	93,10%	931.030,00	0,93%	0,91%
NIBC BANK NV 0.25 21-26 09/09A	1.500.000	EUR	91,53%	1.372.950,00	1,37%	1,34%
NORDEA BANK ABP 0.50 21-28 02/11A	1.200.000	EUR	87,95%	1.055.352,00	1,05%	1,03%
OP CORPORATE BANK PLC 0.375 21-28 08/12A	1.000.000	EUR	86,59%	865.940,00	0,86%	0,85%
RELX FINANCE BV 1.50 18-27 13/05A	970.000	EUR	95,85%	929.783,80	0,93%	0,91%
REPSOL INTL FINANCE 0.25 19-27 02/08A	900.000	EUR	90,70%	816.309,00	0,82%	0,80%
ROYAL BANK OF CANADA 4.375 23-30 02/10A	1.000.000	EUR	105,23%	1.052.260,00	1,05%	1,03%
SAMHALL NORD 1 20-27 12/08A	550.000	EUR	66,71%	366.885,75	0,37%	0,36%
SIEMENS FINANCIERING 0.5 20-32 20/02A	900.000	EUR	82,99%	746.865,00	0,75%	0,73%
SKANDINAVISKA ENSKIL 4.125 23-27 29/06A	1.000.000	EUR	103,06%	1.030.635,00	1,03%	1,01%
SOCIETE GENERALE SA 0.75 20-27 23/01A	1.600.000	EUR	92,08%	1.473.208,00	1,47%	1,44%
SPAREBANK 1 SR-BK 4.875 23/28 24/08A	1.000.000	EUR	105,37%	1.053.720,00	1,05%	1,03%
STANDARD CHARTERED FL.R 20-30 09/06A	1.000.000	EUR	96,81%	968.075,00	0,97%	0,94%
SUMITOMO MITSUI FIN 1.546 16-26 15/06A	1.300.000	EUR	96,03%	1.248.429,00	1,25%	1,22%
TORONTO DOMINION BANK 3.129 22-32 03/08A	1.300.000	EUR	98,00%	1.274.039,00	1,27%	1,24%
UBS GROUP SA 0.25 20-28 05/11A	1.550.000	EUR	88,13%	1.366.046,00	1,36%	1,33%
UNICREDIT SPA 1.8 20-30 20/01A	1.100.000	EUR	89,96%	989.554,50	0,99%	0,97%
WENDEL SE 1 21-31 01/06A	1.200.000	EUR	83,86%	1.006.272,00	1,01%	0,98%
EUR				**51.994.864,45**	**51,91%**	**50,73%**
OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit				**51.994.864,45**	**51,91%**	**50,73%**
OBLIGATIONS				**92.454.934,50**	**92,30%**	**90,20%**
ISS GLOBAL A/S 2.125 14-24 02/12A	900.000	EUR	98,13%	883.125,00	0,88%	0,86%
JC DECAUX SE 2 20-24 24/04A	900.000	EUR	98,45%	886.063,50	0,89%	0,87%
EUR				**1.769.188,50**	**1,77%**	**1,73%**
OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée				**1.769.188,50**	**1,77%**	**1,73%**
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				**1.769.188,50**	**1,77%**	**1,73%**
AUTRES VALEURS MOBILIERES						
MICHELIN LUXEMBOURG 1.75 15-27 28/05A	1.235.000	EUR	96,46%	1.191.287,17	1,19%	1,16%
ORSTED 3.25 22-31 13/09A	1.400.000	EUR	99,29%	1.390.067,00	1,39%	1,36%
VERIZON COMMUNICATION 1.25 19-30 08/04A	1.000.000	EUR	89,21%	892.130,00	0,89%	0,87%
EUR				**3.473.484,17**	**3,47%**	**3,39%**
OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée				**3.473.484,17**	**3,47%**	**3,39%**

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
AIR LIQUIDE FINANCE 1.25 16-28 13/06A	500.000	EUR	95,41%	477.050,00	0,48%	0,47%
HOLCIM FINANCE 0.50 21-30 03/09A	1.150.000	EUR	83,18%	956.570,00	0,95%	0,93%
SWEDBANK AB 4.375 23-30 05/09A	1.000.000	EUR	103,77%	1.037.725,00	1,03%	1,01%
EUR				**2.471.345,00**	**2,46%**	**2,41%**
OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit				**2.471.345,00**	**2,46%**	**2,41%**
OBLIGATIONS				**5.944.829,17**	**5,93%**	**5,80%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**100.168.952,17**	**100,00%**	**97,73%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.346.493,84		1,31%
Avoirs bancaires à vue				**1.346.493,84**		**1,31%**
DEPOTS ET LIQUIDITES				**1.346.493,84**		**1,31%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-12.672,32**		**-0,01%**
AUTRES				**994.740,16**		**0,97%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**102.497.513,85**		**100,00%**

16.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	9,65%
Autriche	1,08%
Belgique	1,89%
Canada	2,32%
Danemark	2,27%
Espagne	5,20%
États-Unis	7,51%
Finlande	2,15%
France	22,00%
Italie	7,50%
Japon	2,62%
Luxembourg	5,94%
Norvège	1,05%
Pays-Bas	11,41%
Portugal	1,15%
Royaume-Uni	11,29%
Suède	3,61%
Suisse	1,36%
TOTAL	**100,00%**

Par secteur	
Art graphique, maison d'édition	0,88%
Banques et institutions financières	35,21%
Bien de consommation divers	0,76%
Chimie	0,79%
Compagnies d'assurance	6,46%
Distribution, commerce de détail	0,77%
Electronique et semi-conducteurs	1,39%
Electrotechnique et électronique	1,38%
Energie et eau	6,35%
Holding et sociétés financières	20,49%
Industrie agro-alimentaire	0,97%
Industrie automobile	2,08%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	2,77%
Internet et services d'Internet	0,75%
Pays et gouvernements	0,93%
Pétrole	2,24%
Services divers	2,63%
Sociétés immobilières	2,02%
Télécommunication	5,65%
Textile et habillement	1,16%
Transports	4,32%
TOTAL	**100,00%**

Par devise	
EUR	100,00%
TOTAL	**100,00%**

16.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	12.277.096,55	22.518.638,58	34.795.735,13
Ventes	6.009.982,80	20.650.538,65	26.660.521,45
Total 1	**18.287.079,35**	**43.169.177,23**	**61.456.256,58**
Souscriptions	4.484.007,00	4.592.768,39	9.076.775,39
Remboursements	1.292.851,85	3.139.769,78	4.432.621,63
Total 2	**5.776.858,85**	**7.732.538,17**	**13.509.397,02**
Moyenne de référence de l'actif net total	93.822.900,53	97.940.939,44	95.898.392,14
Taux de rotation	**13,33%**	**36,18%**	**50,00%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

16.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe de base

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
20.05.21 - 31.12.21	821,50	2.673,79		60,00	821,50	2.613,79	3.435,28	82.243,73	268.212,80		5.964,00	340.819,98	99,22	99,21
2022	475,67	3.925,76	1,00	487,80	1.296,17	6.051,75	7.347,92	44.519,92	360.501,79	84,70	42.737,40	623.710,87	84,90	84,88
2023	88,61	4.880,94	255,00	295,21	1.129,78	10.637,48	11.767,26	7.648,16	419.949,39	21.868,80	25.308,41	1.066.212,70	90,64	90,61

Classe N

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
08.04.21 - 31.12.21	2.322,00		2.322,00	23.199.353,79		22.955.654,70	9.886,16
2022	1.317,00	27,00	3.612,00	11.632.116,00	231.889,77	30.769.042,61	8.518,56
2023	173,00		3.785,00	1.491.765,19		34.665.856,59	9.158,75

Classe P

Période	Evolution du nombre d"actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.
08.04.21 - 31.12.21	75.615,00	574,00	75.041,00	75.227.642,86	569.092,94	73.930.691,18	985,20
2022	3.660,00	8.089,00	70.612,00	3.379.313,81	7.167.723,47	59.652.565,52	844,79
2023	8.335,00	5.072,00	73.875,00	7.157.412,65	4.385.444,42	66.765.444,56	903,76

16.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe de base

Rendement annuel

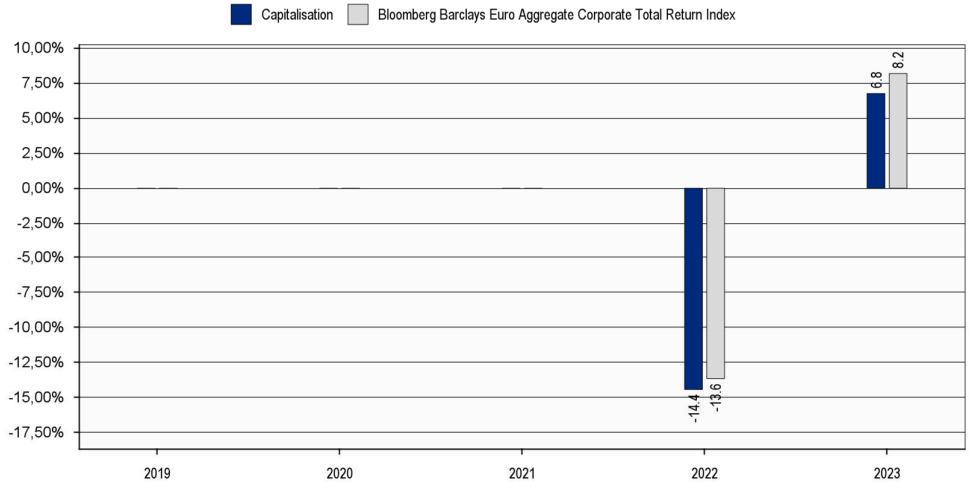

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	
Part	Benchmark
6,76% (en EUR)	8,19% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe N

Rendement annuel

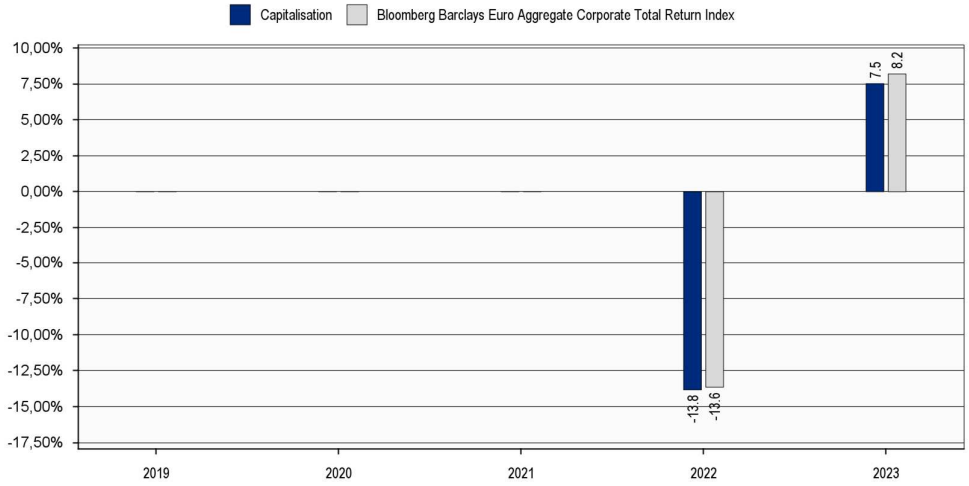

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	
Part	Benchmark
7,52% (en EUR)	8,19% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe P

Rendement annuel

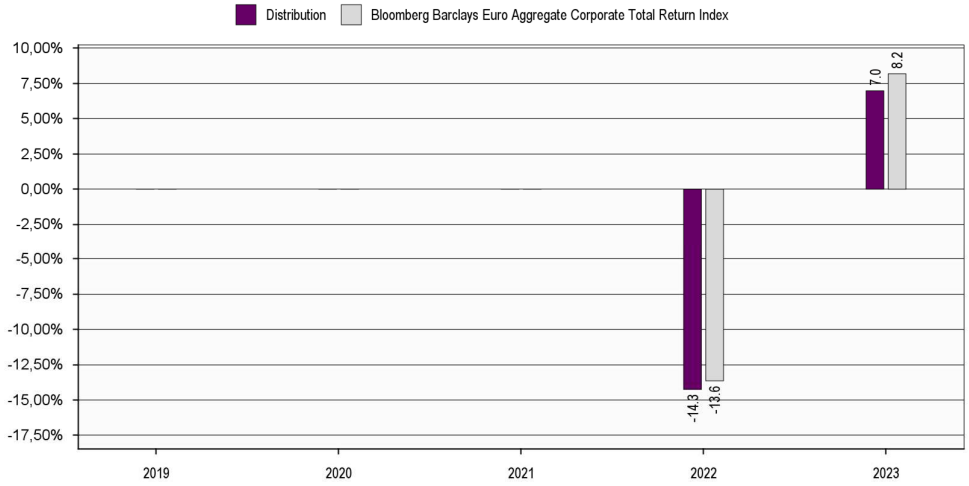

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	
Part	Benchmark
6,98% (en EUR)	8,19% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(1 + P t) (1 + P t+1)...(1 + P t+n)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

P t = [α x (VNI t+1 / VNI t)] - 1

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (Dt_t / VNI\ ex_t)]\ [1+(D_{t2} / VNI\ ex_{t2}]...[1+(D_{tn} / VNIex_{tn})]$

avec

$D_t, D_{t2},...D_{tn}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI\ ex_t...VNI\ ex_{tn}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

16.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Classe de base – Part de capitalisation (BE6325801437): 0,97%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,84%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,13%

- Classe de base – Part de distribution (BE6325805479) : 0,98%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,85%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,13%

- Classe “N” - Part de capitalisation (BE6325804464): 0,26%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,13%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,13%

- Classe “P” – Part de distribution (BE6325806485) : 0,76%

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement; c'est calculé au 31.12.2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,63%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,13%

16.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend principalement la compensation CSDR.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 - Pourcentage maximal de frais de gestion

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 0,60% sur une base annuelle pour la classe de base, 0,00% pour la classe N et 0,40% pour la classe P. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 10,00%.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 5.311,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 5 – Annexe SFDR

L’annexe SFDR n’est pas auditée.